

MONDE ET SCIENCE

COLLECTION PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. ARMAND RIO

---

ANDRÉ DE MARICOURT

---

Prisonniers  
et Prisons de Paris

PENDANT LA TERREUR

*Ouvrage illustré de vingt photogravures*



PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE LEMERRE

23-33, PASSAGE CHOISEUL, 23-33

Prisonniers  
et Prisons de Paris

OUVRAGES  
DU  
Baron A. de Maricourt

SOUVENIRS DU BARON HÛE, OFFICIER DE LA CHAMBRE DU ROI LOUIS XVI ET DU ROI LOUIS XVIII (1787-1815), avec gravure, introduction et notes, publiés par son arrière-petit-fils, le baron de Maricourt. — Calmann-Lévy, 1903, in-8°.

DU PROTESTANTISME AU CATHOLICISME, Psychologie d'une conversion au xvii<sup>e</sup> siècle, M<sup>me</sup> Chardon. — Bloud, 1912, in-12.

EN MARGE DE NOTRE HISTOIRE (Une séquestration au xvii<sup>e</sup> siècle. M<sup>me</sup> de Pompadour à Fontainebleau. Journées révolutionnaires. Louis XVIII et Martin de Gallardon. Charles X sur la route de l'exil. La Duchesse de Berry. etc.). — Émile Paul, 1905, in-8°.

OSCAR II INTIME, avec gravures. — Juven, 1906, in-12.

LES AVENTURES DU CARDINAL DE RICHELIEU ET DE LA DUCHESSE D'ELBEUF (D'après un manuscrit du xvii<sup>e</sup> siècle). — Sansot, 1909, in-12.

SOUVENIRS DE FRANÇOIS DE CÉZAC, HUSSARD AU RÉGIMENT DE BERCHENY, VOLONTAIRE A L'ARMÉE DE CONDÉ, avec introduction et notes. — Émile Paul, 1909, in-8°.

LETTRES DU DOCTEUR RIGBY (Un voyageur en France avant la Révolution), publiées par U. Caillet, avec introduction et notes du baron de Maricourt. — Nouvelle Librairie Nationale, 1910, in-12.

MADAME DE SOUZA ET SA FAMILLE (Les Marigny, les Flahaut, Auguste de Morny : 1761-1836). — Quatrième édition, Émile Paul, 1913. — Ouvrage couronné par l'Académie française.

LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE DE BOURBON-PENTHIÈVRE, DUCHESSE D'ORLÉANS. La Jeunesse (Le duc de Penthièvre. Le Palais-Royal. La Séparation : 1753-1791). — Troisième édition, Émile Paul, in-8°, 1913.

LA DUCHESSE D'ORLÉANS, MÈRE DU ROI LOUIS-PHILIPPE. La Révolution. L'Exil. Les dernières années (1791-1821). — Deuxième édition, Émile Paul, in-8°, 1914. (Ouvrages couronnés par l'Académie française.)

L'ONCLE PRALINE, roman. — E. Gautier, 1912, in-12.

LE DRAME DE SENLIS. Journal d'un témoin (août-décembre 1914). — Troisième édition, Bloud et Gay, in-12, 1916.

MÉMOIRES DU GÉNÉRAL NOGUÈS (1777-1853) sur les guerres de l'Empire. — Librairie A. Lemerre, 1922, in-8°.

*Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les pays, y compris la Suède et la Norvège.*

T13836

MONDE ET SCIENCE

COLLECTION PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. ARMAND RIO

ANDRÉ DE MARICOURT

Prisonniers  
et Prisons de Paris

PENDANT LA TERREUR

*Ouvrage illustré de vingt photogravures*



PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE LEMERRE

23-33, PASSAGE CHOISEUL, 23-33

Copyright by Librairie Lemerre 1924.



Copyright by Librairie Lemerre 1924.

## INTRODUCTION

---

Mérimée a dit un jour que, « de l'histoire, il n'aimait que les anecdotes ». C'était là la boutade d'un homme grave. Mais cette boutade n'est pas sans profondeur. Mérimée était un esprit subtil et perspicace, assez averti de la comédie humaine pour comprendre que la grande histoire contient avant tout ce qu'on est convenu d'appeler des « vérités littéraires », et qu'aucun récit de grande envergure ne peut nous donner une vision exacte et complète des drames immenses de l'humanité, dont des côtés multiples échappent toujours à notre pauvre entendement. Il savait que les grands problèmes ne sont jamais résolus, que tout récit des événements primordiaux n'est qu'une interprétation des faits, par un individu dont les connaissances sont bornées, et — modestement — il se contentait de ce que les Goncourt ont appelé « la monnaie de l'histoire ». Il puisait dans les mémoires et les récits

au jour le jour les traits de mœurs, les impressions subjectives qui font jaillir un peu de vie de la cendre des morts et qui, d'un trait de lumière, éclairent toujours la passionnante histoire de l'âme humaine.

Mérimée était un sage.

De nos jours — à côté de ceux qui dans les publications de textes officiels et des documents d'archives essayent d'avoir une vision aussi peu faussée que possible des grands faits politiques ou militaires — les « Mérimée » sont légion qui s'efforcent de scruter le cœur humain et d'écouter les menus témoignages des humbles mémorialistes, des hommes d'un temps dont la parole vaut dans une certaine mesure; quand ils peuvent dire : « J'étais là. J'ai vu ce que je vous raconte ! »

Nous aimerions à satisfaire quelque peu cette curiosité et le goût de l'histoire — en quelque sorte psychologique — en livrant ici au public des récits qui font autorité sur une époque tellement sanglante que nous pouvions espérer ingénument n'en plus voir d'aussi tragique... Le sujet, nous dira-t-on, est épuisé et l'histoire de la Révolution a fait couler autant de flots d'encre que la Terreur a fait couler de flots de sang! Non pas. Il n'est pas de moisson après laquelle il ne reste à glaner. Il n'est pas de texte qui ne soit oublié ou inconnu du public et, plus que jamais, il est intéressant de savoir comment les Français, à l'heure des tournants tragiques, savent supporter la douleur et la mort, et s'incliner devant la loi mystérieuse du sacrifice.

Les fictions sublimes d'Eschyle, de Shakespeare ou de Corneille ne lassent jamais notre attention, car les grands drames du cœur humain trouvent toujours

dans les nôtres un écho assuré. A plus forte raison peut-être aimons-nous à pénétrer dans le réel pour entendre les accents des victimes d'une des tragédies les plus étranges dont la scène fut notre doux pays de France. Dans cette lecture même nous devons puiser quelque force, car le spectacle de la souffrance, noblement supportée, nous apprend à souffrir. Autrement dit, à vivre.

Nous voudrions donner ici un aperçu — forcément rapide — de ce que furent la « vie intense » et le martyre journalier des prisonniers de Paris pendant la Terreur.

Pour bien comprendre ce que fut cette vie, pour « situer » les prisonniers dans leurs cadres divers, quelques mots d'explication s'imposent en cette préface :

« Chaque journée de la Révolution, écrit Henri Wallon dans son ouvrage sur la Terreur, auquel nous faisons ici de fréquents emprunts, fournissait toute une catégorie de victimes. Après les royalistes (les chevaliers du poignard et les conspirateurs du 10 août), ce furent les modérés et les feuillants; puis les fédéralistes et les brissotins, puis, peu à peu, tout le monde, quand parut la loi qui fut la Charte de la Terreur, la loi du 17 septembre 1793, dite loi des suspects. »

A partir du mois de septembre 1793, les prisons de Paris, déjà remplies, vont donc regorger, puisque la Charte de la Terreur enveloppe dans des termes vagues tous les malheureux accusés d'incivisme qu'il plaira aux comités révolutionnaires de faire incarcérer. Avec un tel régime, les prisons devaient bientôt ne plus suffire. « En laissant à part les deux prisons d'État — écrit Wallon — il y en avait quatre sous l'ancienne

monarchie : la Conciergerie, la Tournelle, le Grand Châtelet, la Force qui, en 1782, venait de remplacer le For-l'Évêque (rue Saint-Germain-l'Auxerrois) et le Petit Châtelet (au sud du Petit-Pont, à l'entrée de la rue Saint-Jacques). Joignez-y l'Abbaye, ou prison de Saint-Germain-des-Prés, devenue prison militaire; Saint-Lazare (faubourg Saint-Denis), ancienne léproserie devenue maison de correction; la Salpêtrière, Bicêtre et Charenton, maisons d'un caractère spécial, moitié prisons, moitié hôpitaux. Il y en eut trente et plus sous cette ère de liberté, et il en aurait fallu trois fois plus encore pour que les détenus y eussent l'espace nécessaire. Qu'eût-ce été si la Terreur n'avait pas eu les moyens que l'on sait pour faire place aux nouveaux arrivants? Des couvents, des collèges, des casernes, des maisons particulières, des hôtels, des palais même furent convertis en prisons. »

Suivant un rapport du citoyen Grandpré, un inspecteur des prisons, en date du 17 mars 1793, il y avait alors dans les prisons de Paris neuf cent cinquante détenus. Les états récapitulatifs publiés par la police dans le *Moniteur* nous apprennent que le 9 floréal an I leur nombre s'élève à sept mille cent quarante. C'est le plus élevé qu'on connaisse. Dès le 6 floréal il retombe — et pour une cause sanglante — à six mille neuf, pour remonter ensuite à sept mille cinq cent deux à la fin de messidor.

Saladin, dans son *Rapport de la Commission des vingt et un*, nous a laissé le tableau des prisons de Paris un mois après la chute de Robespierre, qui nous renseigne sur ces prisons et le nombre de leurs habitants. Nous reproduisons ici ce tableau :

Maison de Justice du département. . . . .	605	Lazare . . . . .	281
Petite Force. . . . .	260	Belhomme, 70, rue Char-	19
Pélagie. . . . .	147	ronne . . . . .	
Madelonnettes. . . . .	136	Bénédictins Anglais, rue de	113
Abbaye. . . . .	41	l'Observatoire . . . . .	406
Bicêtre. . . . .	724	Le Plessis. . . . .	46
Salpêtrière . . . . .	435	Maison de répression, rue	
La Mairie. . . . .	33	Victor . . . . .	35
Luxembourg. . . . .	425	Maison de Coignard à Pic-	47
La Bourbe . . . . .	344	pus . . . . .	143
Picpus . . . . .	91	Montprin. . . . .	35
Les Carmes . . . . .	182	Fermes. . . . .	47
Les Anglaises, rue Victor.	133	Caserne des Petits-Pères .	143
Les Anglaises, rue de Lour-		Caserne rue de Sève (Sè-	...
cine . . . . .	91	vres). . . . .	...
Les Anglaises, faubourg		Caserne des Carmes, rue de	182
Antoine . . . . .	73	Vaugirard. . . . .	291
Écossais, rue des Fossés-		Vincennes. . . . .	291
Victor . . . . .	76	Total. . . . .	<u>5.106</u>

Le régime — comme l'aspect et la distinction — de ces prisons étaient loin d'être identiques. Il y avait des degrés dans leur horreur et si quelques-unes étaient en quelque sorte comme la réserve où l'on se pouvait directement de la chair à guillotine, d'autres, dont le séjour était moins rigoureux et l'issue moins fatale, offraient quelques relatives douceurs à leurs malheureux hôtes. Tels étaient la maison de santé du docteur Belhomme et l'hôtel Talaru, transformés en prisons, où l'on pouvait avoir quelque chance de demeurer oublié, à condition de payer fort cher les avantages toujours douteux de l'incarcération et ceux plus certains de ne point mourir.

De ces prisons privilégiées, il ne sera pas question dans l'ouvrage qui suit, et nous nous contenterons de donner au lecteur quelques indications sur les maisons d'arrêt les plus célèbres au cours de la Terreur : la

Conciergerie, l'Abbaye, les Madelonnettes, le Luxembourg, Port-Royal ou la Bourbe, la Mairie, le Plessis, etc.

Dès les premières années qui suivirent la réaction de thermidor, un vif mouvement de curiosité poussa les « âmes sensibles » à connaître les impressions des nombreux détenus qui avaient souffert en attendant une mort sans doute inévitable, si l'histoire n'avait eu un de ces revirements brusques dont elle est coutumière.

Par un semblable revirement, les Parisiens qui — pour un petit nombre — voyaient avec une indifférence faite d'habitudes les victimes de la Terreur marcher à la guillotine, se prirent d'une pitié toute rétrospective pour le « gibier des prisons ». La mode s'imposa de pleurer sur leurs souffrances. Le vieux fond de badauderie propre à la Grande Ville se réveillant après la torpeur, on se passionna au récit des survivants de l'hécatombe. Et ce fut à qui se presserait pour écouter les révélations sensationnelles de « ceux qui, après avoir languï dans l'ombre et le silence, allaient conter l'histoire de leur martyre ».

A ces sentiments de curiosité s'en ajoutèrent de plus nobles. Dans les rangs de l'aristocratie, de la bourgeoisie, du peuple même, quel homme ne comptait pas un parent, un allié ou un ami dont les jours avaient été brusquement tranchés par le diligent office de la guillotine ? Comment ils étaient morts, ce qu'ils avaient dit en quittant la prison, quel avait été le tressaillement suprême de leur âme prête à mourir, de leur corps palpitant, brutalement arraché à la vie... Voilà ce que l'on voulait saisir avec un mélange d'angoisse, de pitié et de respect.

Alors les confidences se multiplièrent et les récits devinrent publics. Libérés, les prisonniers « se racontèrent » eux-mêmes tout en disant la fin de leurs compagnons moins heureux ; et les publications abondèrent, qui découvraient au grand jour les horreurs de la prison.

Ces récits eurent une heureuse fortune. On les publia et ils ne vieillirent point. C'est ainsi que jusqu'à nos jours — maniés et remaniés — les autobiographies de ces prisonniers furent périodiquement livrées au public.

Quiconque veut connaître à fond ces pages sanglantes et tragiques ne doit point se contenter de lire les ouvrages modernes qui les ont excellemment résumées ou commentées, tels que *l'Histoire du Tribunal révolutionnaire* de H. Wallon, *les Prisons de Paris* de Dauban, *le Tribunal révolutionnaire* de Campardon, *les Massacres de septembre* et *le Tribunal révolutionnaire* de Lenotre, et autres. Il convient de remonter aux sources et de consulter les ouvrages primordiaux dont M. Maurice Tourneux a donné la liste dans sa remarquable *Bibliographie de Paris pendant la Révolution* (tome I, p. 396 et suiv.).

On comprend aisément que de ce volumineux dossier de mémoires nous n'avons pu extraire — en raison du format de ce volume — que quelques récits qui nous paraissent mériter l'attention du public, parce qu'ils sont particulièrement saisissants.

Il était certainement inutile de reproduire ici les récits du comte Beugnot, qui ont fait l'objet d'une récente publication<sup>1</sup>, les récits concernant les massa-

1. En raison des nombreuses publications qui ont été consacrées aux massacres de septembre, nous n'avons donné aucun récit concernant les prisons en 1792 avant la Terreur.

cles de septembre, publiés de nouveau par Lenotre, ni le journal des prisons de la duchesse de Duras, qui est un des plus remarquables dans sa simplicité que nous connaissions, mais aussi — et nécessairement — l'un des plus célèbres.

Nous n'avons point la prétention de nous livrer ici à la « critique » des récits qui suivent — œuvre d'érudition qui dépasserait les bornes de cet ouvrage — et nous renvoyons, pour cet objet, à l'appendice qui suivra ce volume. On ne peut guère espérer une impartialité sereine de la part de ceux qui écrivent le récit de leurs malheurs et qui tracent les portraits de leurs juges ou de leurs geôliers. Mais, au moins, ces récits valent-ils par leur incontestable authenticité et par leur valeur psychologique, car tous renferment — avec les beaux sursauts d'une énergie qui ne se dément guère — le grand cri de la souffrance humaine.

ANDRÉ DE MARICOURT

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

# Prisonniers et Prisons de Paris

---

## La Conciergerie

EXTRAITS DES MÉMOIRES D'UN DÉTENU :

HONORÉ RIOUFFE

Si parmi les prisons de Paris pendant la Terreur il en est une au seuil de laquelle on aurait pu écrire la célèbre phrase de Dante : « Laissez ici toute espérance », c'est bien la Conciergerie. Son nom seul faisait trembler d'effroi les malheureux accusés d'incivisme qui fuyaient — traqués dans Paris — pour échapper au Tribunal révolutionnaire. Ils savaient en effet que la Conciergerie était la dernière station avant l'échafaud, le vestibule de la mort.

On y centralisait à l'habitude les détenus élargis d'autres prisons moins redoutables ou les suspects « dont l'affaire était claire », afin que Fouquier-Tinville les eût à sa disposition plus immédiate pour les faire marcher du tribunal à la guillotine.



Cette prison célèbre ayant été plusieurs fois décrite, il suffira ici, pour l'intelligence du texte qui suit, d'en donner un aperçu rapide. Nous l'empruntons au récit anonyme d'un détenu qui a paru dans l'Almanach des Prisons de l'an III<sup>1</sup>.

L'entrée, qui était sur la cour du Palais (la cour du Mai), était gardée par des porte-clefs « vigoureux et redoutables ». Dans la première pièce siégeait aussi le « gouverneur de la maison », le concierge Richard, personnage d'importance qui d'ailleurs était généralement aimé des prisonniers. A gauche, en entrant dans le guichet, se trouvait le greffe, pièce partagée en deux par des barreaux, l'une destinée aux écritures, ayant vue sur la cour du Palais, l'autre servant de dépôt des condamnés. C'est là qu'ils subissaient *la toilette*. Du greffe, on entrait, en ouvrant d'énormes portes, dans des cachots appelés la *Souricière*. « Il faudrait plutôt les nommer la Ratière, écrit notre auteur. Un citoyen nommé Beauregard, homme aussi honnête qu'aimable, acquitté par le Tribunal révolutionnaire..., fut mis à son arrivée dans ce cachot; les rats lui mangèrent à différents endroits sa culotte, sans respect pour... Nombre de prisonniers ont vu les trous; et il fut obligé de se couvrir toute la nuit la figure de ses mains pour sauver son nez, ses oreilles, etc. »

Le jour pénétrait à peine dans ce cachot; la paille dont se composait la literie des prisonniers, bientôt corrompue par le défaut d'air et par la puanteur des seaux, « en termes de prison *guâches*, où les prisonniers faisaient leurs besoins », exhalait une infection telle que, dans le greffe même, on était empoisonné

1. Voir pour plus de détails, à la fin du volume, l'Appendice n° I.

lorsqu'on ouvrait les portes... Il en était de même dans les autres cachots.

En face de la porte d'entrée se trouvait le guichet qui conduisait à la cour des femmes (séparée par une grille de celle des hommes)<sup>1</sup>, à l'Infirmerie et à ce qu'on nommait le côté des Douze. A droite, deux cabinets où couchaient les guichetiers de garde pendant la nuit et où l'on internait les femmes condamnées à mort. Entre ces deux angles était la porte qui conduisait au préau. On franchissait, pour y accéder, quatre guichets en laissant à gauche la chambre où les Girondins passèrent leur dernière nuit, et celle de Marie-Antoinette. A droite en entrant dans la cour, à l'extrémité d'une galerie était le cachot surnommé, en souvenir des massacres de septembre : la *Bûche nationale*.

« Allez visiter (écrit l'auteur précité, en continuant son énumération) les cachots qui sont pratiqués dans les grosses tours que vous voyez du quai de l'Horloge, ceux qu'on appelle le *Grand-César*, *Bombec*, *Saint-Vincent*, *Bel-Air*, etc., et dites si la mort n'est pas préférable à un pareil séjour ! » L'inspecteur des prisons Grandpré constatait lui-même, dans un rapport en date du 17 mars 1793, l'horreur de ces prisons : « Je les ai, disait-il, visités à l'ouverture et je ne connais pas d'expression assez forte pour peindre le sentiment d'horreur que j'ai éprouvé en voyant dans une seule pièce vingt-six hommes rassemblés couchant sur vingt et une paillasses, respirant l'air le plus infect et couverts de lambeaux à moitié pourris ». « Dans une autre chambre, ajoute Wallon, il y avait

1. Cf. le plan de la Conciergerie, Dauban, *op. cit.*, p. 137.

quarante-cinq hommes et dix grabats; dans une troisième, trente-huit moribonds sur neuf couchettes; en trois autres pièces, quatre-vingts malheureux sur seize paillasses remplies de vermine; et pour les femmes, cinquante-quatre ayant neuf paillasses et se tenant alternativement debout. »

Dans ces prisons étaient renfermés pêle-mêle, a dit Beaulieu, « des malheureux prévenus de vol et d'assassinat, rongés et dégoûtants de misère, avec des comtes, des marquis, de voluptueux financiers, d'élégants petits-mâtres et plus d'un malheureux philosophe. On attendait là que les premiers venus laissassent, par leur condamnation à mort, des places vides dans des réduits à peu près aussi tristes, mais où du moins on pouvait placer un lit de camp. Jusqu'à l'obtention de ce malheureux lit on était renfermé pendant la nuit avec les misérables appelés *pailleux*, au milieu d'une fange plus dégoûtante que celle où reposent les animaux les plus immondes. C'est presque toujours par là qu'il fallait passer en arrivant. On attendait les chambres à lits quelquefois plus de quinze jours. On les payait 18 francs par mois, quoique souvent on ne les occupât qu'une nuit ».

Les chambres des *pailleux* étaient particulièrement horribles dans les tours *Bombec*, *Saint-Vincent*, *Bel-Air*, du *Grand-César*, etc. Dans la tour *Bombec* les prisonniers étaient couchés sur des planches en forme de bières. Dans la tour *Saint-Vincent* les prisonniers étaient si pressés pendant un hiver que, sur trente-neuf malheureux qui y étaient renfermés, vingt en furent retirés vivants.

Les « récréations » de ces malheureux — *pailleux* ou locataires des chambres à pistoles — se pressaient

dans la cour des hommes ou dans les galeries infectes qui la bordaient.

... Lorsqu'on lit les descriptions de la Conciergerie et des souffrances qu'on y endurait, la gaieté qui y régnait souvent parmi ces détenus nous apparaît presque stupéfiante. A la réflexion, il apparaît toutefois que l'on peut — sans paradoxe — trouver dans l'horreur même de ce séjour la cause de cette gaieté quelque peu superficielle. L'excès de la souffrance amenait à considérer la mort comme l'heure de la délivrance. Plusieurs fois des prisonniers cherchèrent à se libérer par le suicide. Riouffe va jusqu'à affirmer que certains détenus avaient la soif de la guillotine. Ne nous en étonnons point à l'excès. Une sorte d'instinct morbide, « l'attraction de l'horreur », entraîne lentement l'homme vers une destinée fatale dont son instinct vital l'éloigne au début, mais qui finit par le fasciner lorsque chaque jour, chaque heure on en évoque pour lui l'image cruelle mais parfois libératrice. Il subit le sort des phalènes autour du feu qui brille et qui consume. Alors, lorsque ses jours sont de longues périodes de souffrance et que le moment fatal perd peu à peu de sa primitive terreur, l'insouciance et la résignation se traduisent par des explosions de gaieté nerveuse ou par ces rires « d'euphorie » que nous connaissons tous aux heures des pires tristesses, quand la fatalité nous accable.

Ne généralisons pas toutefois. Tous les pensionnaires de la Conciergerie n'attendaient pas avec philosophie l'heure de la guillotine; et de ceux-ci la gaieté factice ou réelle avait assurément d'autres causes. Tout psychologue sait bien que l'homme ne peut pas vivre perpétuellement en envisageant sans arrêt le

spectre implacable de la mort. Parmi les détenus, il en est certainement — et de nombreux — qui avaient confiance dans l'avenir. La fable de la boîte de Pandore est éternellement vraie. Ceux-là sans doute escomptaient l'heure de la liberté prochaine. Parfois, cependant, le profil de la guillotine se dressait sans doute devant leurs yeux voilés un moment par une insondable tristesse. Mais ils n'avaient guère le droit de se plaindre. Dans une société pour laquelle le malheur est la loi commune, l'« égocentrisme » n'est point de mise. Un malade peut pleurer sur sa mort qu'il craint prochaine lorsqu'il est « seul de son espèce » au milieu d'individus valides. Un homme menacé de l'échafaud ne crée point au contraire une exception parmi un grand nombre de compagnons d'infortune. Sachant qu'on ne séchera point ses larmes, il ne pleure pas et il arrive ceci : C'est que personne ne pleurant ouvertement, chacun cherche à rire et à *crâner*. Il se crée donc à la Conciergerie et dans les autres prisons de Paris une sorte de contagion dont l'étonnant résultat se traduit par des chansons, des jeux et des intrigues amoureuses, au fond desquels il y a quelque chose qui ne meurt jamais chez nous : le vieil héroïsme français.

... Sur la vie à la Conciergerie, le récit de Riouffe, que nous publions ici, est assurément un de ceux dont se dégage l'émotion la plus puissante<sup>1</sup>.

Honoré Riouffe naquit à Rouen, le 1<sup>er</sup> avril 1764, d'une ancienne famille originaire, dit-on, du Languedoc. Sa mère mourut en le mettant au monde, et son père, très habile chirurgien, ne tarda pas à la suivre. Élevé

1. Pour les autres sources, voir Appendice n° II.

par un tuteur, le jeune Riouffe fit ses premières études chez un curé de village, puis il fut envoyé à Paris pour y achever ses humanités et commencer l'étude des lois, car on le destinait au barreau. Mais les belles lettres exerçaient sur Riouffe un invincible attrait. Très jeune, il remporta deux prix de poésie à l'Académie française.

Lorsque la Révolution éclata, il en adopta chaleureusement les idées; et ses opinions, comme on le verra par la lecture de ses mémoires, furent celles des Girondins auxquelles allèrent toutes ses sympathies. Il était à Bordeaux, où il faisait partie du *Club des Jeunes Gens*, lorsque le 4 octobre 1793 il fut arrêté comme suspect de fédéralisme et transféré à Paris.

Il fut libéré après le 9 thermidor et il se lança dans la politique, faisant profession d'idées modérées. A la chute du Directoire, il fut nommé membre du « Tribunal », et dans ses nouvelles fonctions il ne porta qu'un seul sentiment : la haine de l'anarchie et qu'une idée : la « nécessité d'en comprimer à jamais les odieux partisans par un pouvoir à la fois ferme et sage ». Il accepta l'Empire avec plus de résignation que d'enthousiasme, « ne se prononçant qu'avec réserve en faveur d'un agrandissement dont les suites étaient si menaçantes pour la liberté publique ». L'Empire cependant ne lui fut point hostile. Napoléon lui donna la préfecture de la Côte-d'Or, puis celle de la Meurthe. Il administra ce département jusqu'en 1813. A cette époque, si malheureuse pour nos armées, Riouffe se dévoua à soigner des soldats revenant en France et atteints du typhus. Ayant contracté leur mal, « il expira après onze jours de souffrances intolérables » le 30 novembre 1813, « emportant avec lui

le pressentiment de la chute prochaine de l'Empire et déplorant l'indigne abus que les hommes font des meilleures choses, ceux-ci du pouvoir, ceux-là de la liberté ».

A cette courte biographie il convient d'ajouter quelques mots sur la personne de Riouffe, qui feront mieux comprendre le caractère de son œuvre.

Riouffe<sup>1</sup> était d'une stature petite mais bien proportionnée. Sa physionomie était fine, vive, animée, spirituelle. Jamais causeur n'a eu dans la conversation plus de feu, d'éclat, de variété, de grâces. Il avait un son de voix doux à l'oreille; une parole facile, abondante, pleine d'images et d'énergie. Il lisait avec un goût exquis; il possédait à fond plusieurs langues: le latin, le grec, l'italien, l'anglais. Il a laissé quelques traductions, entre autres celle de l'Épître d'Héloïse à Abélard... Un des livres favoris de Riouffe était le roman de Werther. Il le lisait, le méditait, le commentait; car en dépit de sa gaîté naturelle, si vive, si franche, si soutenue, malgré ce feu de saillies étincelantes qui ne languissait jamais..., Riouffe était, par accès, rongé d'une mélancolie noire qui changeait ses traits, altérait son humeur, le rendait inégal, capricieux, bizarre, et dénaturait son caractère au point de faire presque oublier ce fond de justice et de bonté qui en formait l'essence<sup>2</sup>.

Riouffe était aussi un philosophe. Il traduisit les trois dialogues de Platon, l'apologie de Socrate, le Criton et le Phédon. C'est dans sa prison qu'il se livra

1. Notice sur la Vie de Riouffe, par « Un Ami de Riouffe », édition Baudoin. Cf. aussi Dauban, *les Prisons de Paris*, pp. 70 et ss., et Tourneux, *op. cit.*

2. Il était théâtral et comédien, ajoute Dauban.

à ce travail, susceptible de lui exhausser l'âme à la mesure des circonstances. Aussi bien un auteur anonyme qui signe « l'ami de Riouffe » a-t-il pu dire dans le style emphatique du temps — il écrivait en 1822 : — « Quel drame sublime! quelles augustes leçons et de quels sentiments devaient se pénétrer les prisonniers de la Conciergerie lorsque, dans le silence de la nuit et sous les voûtes de leurs cachots, ils venaient autour d'une petite table et à la lueur d'une lampe sépulcrale prêter l'oreille à la voix de Riouffe qui leur enseignait, au nom du divin Socrate, à supporter leur situation présente, à la préférer au sacrilège triomphe des méchants, à la chérir comme un don de Dieu lui-même, car leur âme immortelle et sans souillure, tout à l'heure affranchie de l'infortune d'un jour, allait jouir dans le sein de Dieu d'une éternelle félicité. »

Les enseignements de Socrate ne suffisaient point, il est vrai, à fortifier l'âme de Riouffe. De compagnie avec plusieurs prisonniers de la Conciergerie, dont l'imagination s'exaltait sans doute au spectacle de la mort et dans l'horreur de la détention, il avait fondé une religion pour le moins singulière « et qui avait son culte, ses hymnes et ses chantres ». On la nommait *la Religion d'Ibrascha ou des Sept Lumières*. Riouffe lui-même nous en a donné un très curieux exposé à la suite de ses mémoires. Il paraît d'ailleurs n'avoir attaché au dogme, dont il était un des créateurs, qu'une valeur relative puisqu'il écrivait lui-même : « Cette religion, après tout, en vaut bien une autre. » Aussi bien faut-il ne point s'étonner que Riouffe, revenu sous le Consulat à des sentiments plus orthodoxes, qui le ramenèrent vers « la Vérité et la Vie »,

ait félicité Bonaparte au sujet du Concordat en lui disant : « Autrefois l'État était dans l'Église. Vous avez fait qu'aujourd'hui l'Église est dans l'État ! »

Ce fut après le 9 thermidor que Riouffe publia ses mémoires, qui firent dans le public une très vive sensation.

Ces mémoires furent plusieurs fois réédités. Dès leur apparition, ils eurent un retentissement considérable. A une époque où la France, longtemps condamnée au silence, osait à peine crier sa joie après la chute de Robespierre, l'œuvre de Riouffe faisait connaître, avec une sensibilité qui serait parfois éloquente si elle était exempte de déclamation, « des souffrances ignorées et des faits mal connus... Elle contribuait puissamment au premier élan de la réaction générale contre le système de la Montagne personnifié dans un homme<sup>1</sup> ».

Il était impossible de donner ici *in extenso* les mémoires de Riouffe. Nous avons dû y pratiquer quelques coupures, en retrancher les addenda<sup>2</sup> et en supprimer toute la première partie du récit dans laquelle il nous conte les péripéties qui suivirent son arrestation et précédèrent son arrivée à Paris. Comblons cette lacune en disant que Riouffe subit des souffrances sans nombre pendant ce laps de temps. Conduit au Comité révolutionnaire de la section Franklin, il fut ensuite transféré à Paris en compagnie d'un Espagnol avec lequel il avait été arrêté. Leur voyage ne fut qu'une

1. Cf. à la fin du volume l'Appendice n° II, dans lequel nous donnons la bibliographie de Riouffe.

2. Ceux notamment dans lesquels il expose la religion d'Ibra-scha. C'est à l'édition de Baudoin que nous avons emprunté notre texte.

longue torture. Sous la garde d'un gendarme — ancien cuisinier d'Agen — ils voyagèrent dans une charrette — une chaîne et un boulet au pied — exposés aux fatigues de tous genres et aux injures de la foule.

C'est à Paris que nous retrouvons Joseph Riouffe incarcéré à la Conciergerie. Sur cette prison et sur d'autres, ses mémoires doivent être consultés avec fruit. Leur authenticité est, en effet, indiscutable. Reste à trancher la question de leur « sincérité ».

Mais... cette discussion, comme celle de tous les mémoires écrits aux périodes les plus troublées de notre histoire, serait presque oiseuse. Les mémoires n'ont jamais la précision austère d'un document d'archives. Ils valent surtout par la « vie » qu'ils renferment, ils intéressent le psychologue qui aime fouiller de son scalpel le cœur humain parce qu'ils renferment l'interprétation des événements par un individu. Par définition, ils ne sont jamais qu'un reflet, un reflet qui parfois déforme, une image forcément incomplète, car aucun homme ne peut dans un récit embrasser l'ensemble des réalités objectives. Sans aller jusqu'au paradoxe, nous ajouterons que c'est là — en même temps que le défaut — l'attrait des mémoires. Leur subjectivité est d'un intérêt passionnant, car elle nous révèle l'âme humaine dont nous possédons la curiosité insatiable.

Le récit de Riouffe est symptomatique. Il nous fait connaître à merveille « l'état d'esprit d'un détenu » — homme de culture certaine — qui garde au plein feu de la fournaise la clairvoyance de la pensée et qui, décuplant ses facultés de regarder et de souffrir, consacre à peindre ses douleurs et celles de ses compagnons une terrible faculté d'analyse. Par surcroît, il

est « l'homme de son temps — un romantique — qui, consciemment ou non, écrit dans le but de sillonner de larmes le visage des hommes sensibles... trop sensibles dont fut affligée la France de naguère. De là, des exagérations certaines dans la peinture de l'horreur et parfois des imprécisions qui ressemblent fort à des inexactitudes.

N'empêche que — surtout quand on le peut contrôler en rapprochant ses mémoires d'autres similaires — Riouffe demeure une des meilleures sources de l'histoire des prisons. Campardon et Wallon — deux érudits de la bonne et scrupuleuse école — l'ont reconnu en référant souvent à son texte tout en corrigeant certaines de ses erreurs. Non seulement ses mémoires valent par l'émotion sincère qui s'en dégage, par la vivacité extrême dont ils sont empreints, par les tableaux qu'il a su broser des Girondins, de ses geôliers, de ses bourreaux, de ses co-détenus; mais encore nous donnent-ils peut-être la meilleure page de vie humaine écoulée dans des circonstances tragiques où toutes les passions étaient portées à leur suprême puissance.

« Nous arrivâmes à Paris le 16 octobre (vieux style). Ici s'ouvre une scène nouvelle. Nous voilà donc tombés tous trois dans cet abîme des vivants, dans cette Conciergerie de Paris, teinte encore sur tous les murs du sang des victimes du 2 septembre, et où le Tribunal révolutionnaire a dépassé toutes les bornes connues de la scélératesse et de la férocité<sup>1</sup>. Avant d'y parvenir,

1. La description de la Conciergerie et de ses hôtes, par Riouffe,

nous avons été présentés à toutes les prisons de Paris, et promenés pendant trois heures du Luxembourg à la Force, de la Force à l'Abbaye dont la vue seule me fit frissonner. On nous reçut à la Conciergerie. On nous porta dans le premier guichet, et l'on fit venir des serruriers pour dériver mes fers et ceux de l'Espagnol. Ceux de Duchâtel<sup>1</sup> étaient à vis. D'abord on m'assit sur un fauteuil, mais cette posture ne paraissant pas commode à l'ouvrier, on m'étendit à terre; couché comme un animal exposé en vente, j'étais en butte à leurs rires insolents. L'opération finie, je veux me relever; mais n'ayant pas consulté mes forces épuisées, à mon insu, par une longue marche (j'étais resté cent quarante-neuf heures en voiture sans changer de place), je chancelle; aucune main secourable ne se présente; j'étais repoussé de l'un à l'autre comme un homme ivre dont se joue la populace. Je désespérai cette fois de l'humanité, je la maudis, et je tombai la face contre terre. Oui, mon âme est forte, puisqu'elle n'a pas succombé à ces épreuves. O dignité de l'homme, première base de la liberté, quand seras-tu respectée? Bientôt je fus séparé de mes compagnons et plongé, sous le nom de secret, dans le cachot le plus infect de la maison. J'y trouvai des voleurs et un assassin, condamné à mort, qui croyait gagner beaucoup en prolongeant sa misérable existence dans

correspond bien à celle donnée par un Anonyme, dans un très curieux récit sur cette prison publié dans l'*Almanach des Prisons*, pp. 7 et ss. (An III) et publié de nouveau avec quelques corrections par Nougaret, dans son *Histoire des Prisons*.

1. Compagnon de route de Riouffe.

un pareil repaire, au moyen d'un appel en cassation qui ne lui réussit pas. Le soir, trois grands guichetiers, suivis d'énormes chiens, vinrent nous visiter. Je vis mes malheureux compagnons se presser d'aller au-devant d'eux : c'était en effet les seuls êtres par lesquels ils communiquaient encore avec le monde. Ce fut à la lueur de leurs flambeaux, qui apportaient la lumière dans cette caverne où jamais celle du soleil ne pénétrait, que je vis, et de quels hommes j'étais entouré, et quelle habitation m'était échue en partage; elle était de douze pieds carrés au plus. Mes compagnons étaient au nombre de trois : l'un, condamné pour assassinat, était un vieux voleur de cinquante ans, nommé Pampin<sup>1</sup>, tout mutilé par le crime, boiteux et borgne, la figure balafrée et couverte de rides pendantes; mais il avait des bras de fer et les épaules d'une largeur démesurée : le sceau de l'homicide était imprimé sur sa personne, des pieds à la tête; sa voix était rauque et terrible.

Le second était un marchand d'argent, fabricant de faux assignats, être dégradé, qui n'avait pas même le ressort qui peut rester dans l'âme d'un voleur; tout son maintien était patelin et faux; il avait l'air né pour l'espionnage, plus encore que pour le vol. Il feignait de n'avoir pas d'argent, pour vivre aux dépens des autres. Ce qu'il avait, il le mangeait seul et à bas bruit; ses plaintes lâches et hypocrites, ses habitudes mendiantes, son égoïsme, l'eussent mis, s'il était pos-

1. Lapagne le Pampin avait été maire d'Ingouville, faubourg du Havre, où il avait été envoyé par les Jacobins.

sible, au-dessous de l'assassin lui-même, comme Barrière est au-dessous de Robespierre...

Le troisième était un jeune homme que le libertinage avait conduit au vol, auquel il paraissait s'être livré avec un attrait irrésistible. Il ne manquait pas d'une sorte d'éducation : il avait été, dans sa première jeunesse, secrétaire de Diétrich<sup>1</sup> qui, à force de vertu, avait péri sur le même échafaud où ce jeune homme, qui l'avait servi autrefois, fut conduit, peu de temps après lui, à force de crimes. La prison avait été souvent son domicile; il y avait été mis cette fois pour faux assignats, et ce fut la dernière. C'était un véritable *Pilade*. Le nom d'un de ses amis, arrêté comme lui et son complice, était sans cesse à sa bouche; il ne parlait que du bonheur de sacrifier sa vie pour la sienne. Cet ami, de son côté, pourvoyait exactement à tous ses besoins. Le même échafaud a terminé leur sort à tous deux.

Tels étaient les individus que je découvris autour de moi, et auxquels on m'associait parce qu'on me soupçonnait d'être brissotin. Ils étaient fort déguepillés, et portaient leurs professions écrites sur leurs figures sinistres. Les guichetiers les traitaient avec une sorte de bonté, mais avec une grande supériorité protectrice. Pour moi, couché sur mon fumier, je gardais le silence. Un guichetier secoua ma jambe d'une main

1. P. F. baron de Diétrich, né en 1748, premier maire constitutionnel de Strasbourg. Hostile aux Montagnards, inscrit sur la liste des émigrés, il revint se constituer prisonnier à Paris et fut exécuté le 28 décembre 1793.

et la laissa retomber, tandis que de l'autre il me promenait la chandelle devant la figure. J'ai su depuis que c'était la manière dont ils signalaient les nouveaux venus. Je lui dis : « Si ta place te donne le droit de me traiter avec cette indignité, tu as raison ; » et je tournai le dos. Pendant treize jours que je suis resté dans mon cachot, je ne leur ai plus adressé la parole une seule fois.

Pendant ce temps, où j'eus occasion de me trouver avec beaucoup de voleurs, je ne leur ai vu guère d'autre remords que celui de s'être laissé prendre. J'appris de leur bouche beaucoup de leurs exploits souvent ensanglantés par l'assassinat, et c'était presque toujours en riant aux éclats qu'ils les racontaient. J'y ai appris, ce qu'on refuserait de croire, si depuis il n'y avait eu un jury du Tribunal révolutionnaire, qu'un de leurs camarades, exécuté à vingt-deux ans, avait déjà assassiné soixante-trois personnes. Je connus par leurs entretiens, au moment où je feignais de dormir, qu'ils tenaient à tous les voleurs de Paris, à ceux du garde-meuble, et que, si la loi n'en eût fait justice, ils auraient exécuté de nouveaux assassinats qu'ils méditaient jusque dans les fers ; car le jeune homme était vraiment tout noir de crimes, et avait assassiné, mais sans être découvert. Les joueurs de tripots, les marchands d'argent recrutent surtout leur armée. Je les ai vus beaucoup soupirer après le repos, et envier le sort de quelques-uns de leurs camarades qu'ils nommaient, et qui, retirés à leurs campagnes, vivaient du fruit de leurs forfaits restés inconnus.

Leurs habitations les plus ordinaires sont les bourgs environnant Paris : ils ont des correspondants, et vont souvent à soixante ou cent lieues pour des expéditions qu'on leur indique. Ils étaient aristocrates presque tous...

D'ailleurs ils étaient attachés au vieux barreau, sous lequel ils avaient fait leurs premières armes, aux vieilles perruques parlementaires, avec lesquelles ils avaient eu plus d'un démêlé dont ils s'étaient tirés avec bonheur. Pampin parlait toujours avec les plus grands éloges de l'ancienne magistrature.

L'industrie de ces hommes est étonnante. Il en était peu d'entre eux qui ne se fussent sauvés de prison plusieurs fois. J'appris d'eux-mêmes qu'en 1791 et 1792, ils trouvaient le moyen de contrefaire des billets de maisons de secours, et même des assignats, jusque dans leurs cachots, et de les mettre ensuite en circulation. Ils se servaient d'un clou ou d'un ardillon de boucle pour graver les planches. Pour se procurer de la lumière, ils pressuraient leur salade dont ils exprimaient l'huile, et effilaient leurs chemises dont ils tressaient des mèches. Des marchands, ainsi que je l'ai appris de leur bouche, en achetaient pour cent francs par jour à leurs femmes qui les exportaient, avec adresse, de la Conciergerie. Ils m'ont paru, par rapport aux autres hommes, ce que le loup est par rapport aux animaux domestiques ; ils méprisaient beaucoup les *révolutionnaires*, nom donné par eux aux gens arrêtés pour affaires politiques, et les regardaient comme des hommes sans industrie, sans invention,



sans courage, et capables de faire manquer une entreprise.

Malgré leur politesse et même leur amitié pour moi, malgré leur confiance la plus abandonnée, j'étais, au milieu de mes très chers voleurs, navré de tristesse. Je ne trouvais aucun rapport entre mon prétendu girondisme et leurs crimes. Nous étions absolument privés de clarté; l'air était méphitique, la malpropreté, le plus grand des fléaux, nous couvrait, pour ainsi dire, de nos propres immondices; elles refluaient jusqu'à nous dans un terrain de douze pieds, et où nous avons été entassés souvent sept à la fois. Je savais assez bien, au moyen des arrivants, ce qui se passait à Bicêtre, à la Grande et Petite Force, tous les vols que faisaient les petits voleurs; mais j'ignorais ce que faisait le reste du monde; j'étais au secret le plus rigoureux, sans nouvelles de mes camarades d'infortune. On ne m'interrogeait point. J'eus d'abord recours à mon imagination, mais elle n'enfantait plus de prestiges. J'essayais d'évoquer la nature dans ce qu'elle a de plus riant, et d'embellir mes rêveries du charme de ses tableaux; elle était sourde à ma voix. Les vers suivants, faits entre un voleur assassin et un fabricant de faux assignats, me prouvèrent, par le peu d'illuminations dont ma tête était remplie en les composant, qu'elle était glacée aussi bien que mon cœur. C'est la peinture de la moisson, telle qu'elle se fait dans mon pays natal<sup>1</sup>. De quelle plus douce image pouvais-je chercher à embellir ma caverne!

1. En Normandie.

Moissons, dont le zéphyr, dans ces riantes plaines,  
Agitait en courant les vagues incertaines,  
Cérès dans ses greniers appelle vos trésors,  
Et la seule Pomone embellira ces bords.  
Déjà de vos épis l'appui long et fragile  
Va tombant sous la faux du moissonneur agile.  
Quelque temps du soleil épuisant tous les traits,  
De vos javelles d'or vous couvrez les guérets.  
Bientôt un bras nerveux vous enserme et vous lie.  
Le glaneur suit de près la gerbe qu'il envie :  
Il s'anime au travail, et son tas va croissant.  
L'avare laboureur l'éloigne en menaçant,  
Tandis qu'un tendre enfant, guidé par la nature,  
Du pauvre qu'on outrage a ressenti l'injure,  
Et glissant vers la gerbe une innocente main,  
Fait de quelques épis l'honorable larcin :  
Sur le pas du glaneur il les sème avec joie.  
Mais un fouet dans les airs éclate et se déploie;  
C'est un rustique char qui, pesamment traîné,  
Roule vers le hameau de gerbes couronné.

O fortunés travaux, scène heureuse et champêtre!  
Avant la fin du jour vous allez disparaître;  
Où flottaient les moissons mes yeux ne verront plus  
Que des chasseurs cruels dans la plaine accourus.  
Pour moi, qui, dans ces champs devenus solitaires,  
De l'amant de Procris fuis les jeux sanguinaires,  
Paisible promeneur, je respecte en marchant  
L'humble chaume où l'oiseau se cache en palpitant.

J'abandonnai bientôt cette esquisse; mon imagination broncha, les moissons disparurent, et je me trouvais avec mes camarades les voleurs. Le désespoir s'emparait tout de bon de mon âme; je m'abstenais presque entièrement de nourriture, non que je fusse bien déterminé à mourir, mais je trouvais dans l'appauvrissement de mon sang une patience, une résignation que ne pouvaient me donner toutes les leçons

de Sénèque et d'Épictète lui-même. Si je ne briguais pas précisément la mort, j'en acquérais au moins l'immobilité; je restais sans peine quarante-huit heures couché sur le même côté : quand je mangeais, au contraire, comme un jour où je régalais mon camarade Pampin, mon sang reprenait son activité; je retrouvais de la rage et j'étais aux enfers. Une diète excessive me donnait un engourdissement qui n'était pas sans quelque charme : je me sentais cheminer vers la mort par la douce voie du sommeil; mais j'y allais en voyageur paresseux et à mon aise : je savais que je n'avais qu'à vouloir pour arriver au terme.

Vers les onze heures du matin, les verrous retentissent, les quatre ou cinq portes qu'il fallait ouvrir pour arriver jusqu'à nous mugissent sur leurs gonds et retombent avec fracas; les nôtres s'ébranlent : on ouvre; c'était Lebeau<sup>1</sup>, concierge, qui venait lui-même me chercher pour l'interrogatoire. Un de ses enfants qui était avec lui, recule à la vue du cachot, et s'écrie avec la naïveté de son âge : *Que c'est affreux un cachot, papa!* Lebeau lui-même, homme bon et sensible, se tenait à une certaine distance, et détournait la tête.

1. On trouve son nom écrit de bien des façons : *Bault*, *Beau* et *Lebeau*. La première orthographe est la véritable. Bault était un « homme sensible » dont beaucoup de prisonniers ont fait l'éloge. Sa femme « affectait des airs de sans-culotte, mais n'en était que plus dévouée aux prisonniers ». Concierges à la Force, ils avaient été d'abord (11 septembre-21 novembre 1793) à la Conciergerie et se montrèrent humains vis-à-vis de la reine. Le ménage avait aussi une fille dont parle Lenotre (*Massacres de septembre*, p. 5), et qui chercha à faire évader Custine. Cf. *Madame de Custine*, comte Fleury.

moins pour ne pas respirer l'air pestilentiel qui s'en exhalait, que pour ne pas voir un spectacle si déplorable. Pâle, défait, la barbe sale et longue, les habits couverts de paille hachée qui, depuis treize jours, composait mon lit, je partis pour l'interrogatoire : il fut long, et peut-être plus vif que ne le permettaient l'humanité et l'état dans lequel j'étais. Je ne revins plus dans ma caverne, et je suis bien aise d'apprendre aux lecteurs que, peu de mois après, Fouquier-Tinville exila tous les voleurs de la Conciergerie, leur ancien domicile, et ne voulut plus y souffrir que la probité, les talents et les lumières : mon cachot fut supprimé comme trop malsain.

On me mit dans une autre partie de la Conciergerie. Je quittai l'ancre du crime justement enchaîné, j'entrai dans le temple de la vertu persécutée<sup>1</sup>. Vergniaud, Gensonné, Brissot, Ducos, Fonfrède, Valazé, Duchâtel et leurs collègues, furent les hôtes que je trouvai installés dans ma nouvelle demeure<sup>2</sup>. Depuis une année entière que je l'habite, je ne cesse d'y voir l'ombre de ces grands hommes planant sur ma tête et ranimant mon courage. Le sentiment de l'admiration fit place bientôt à celui de la reconnaissance. J'appris que c'était aux sollicitations de Ducos<sup>3</sup> que je devais

1. Dans sa nouvelle demeure, Riouffe occupait le n° 13.

2. C'est-à-dire les Girondins arrêtés le 2 juin 1793. Ils jouissaient, dans la prison, de quelques égards.

3. J.-F. Ducos, né à Bordeaux en 1765. Secrétaire de la Convention, le 30 mai 1793, il prit ouvertement la défense des Girondins. Fut condamné à mort et exécuté à Paris, le 31 octobre 1793, avec les autres Girondins.

d'être sorti du cachot, c'est-à-dire la vie, bien triste présent, sans doute, dans ces temps désastreux, mais dont il m'est bien doux de lui être redevable. L'aimable et intéressant jeune homme ! il m'avait vu une seule fois dans le monde, et il me fit l'accueil d'un frère.

La curiosité se réveille à ces noms fameux, mais j'ai peu de moyens de la satisfaire ; j'arrivai deux jours avant leur condamnation<sup>1</sup>, et comme pour être témoin de leur mort. La France et l'Europe connaissent leur procès, si l'on peut donner ce nom à une proscription la plus atroce ; il fut tout du long la violation la plus solennelle de tous les droits, jusqu'à leur ôter enfin celui de se défendre<sup>2</sup>.

Tous ces athlètes vigoureux, qui réunissaient à eux seuls presque toute l'éloquence française, étaient entraînés dans l'arène, enchaînés de toutes parts ; il leur était défendu de se servir de leurs forces. Vergniaud, une seule fois, avec cette flexibilité d'organe qui va remuer toutes les âmes, laissa échapper une étincelle de son talent : tous les yeux pleurèrent, la tyrannie pâlit et arracha le décret qui mit le sceau à la gloire des proscrits et à l'infamie des proscripteurs.

1. Ce qui permet de « situer » l'incarcération de Riouffe à la Conciergerie dans la dernière semaine d'octobre 1793. Il y arriva donc peu de jours après le départ de la reine pour l'échafaud.

2. Lasource, après sa condamnation, leur cita ce mot d'un ancien :

« Je meurs dans un moment où le peuple a perdu sa raison ; vous, vous mourrez le jour où il l'aura recouvrée. »

Ils étaient tous calmes sans ostentation, quoique aucun ne se laissât abuser par l'espérance. Leurs âmes étaient à une telle hauteur, qu'il était impossible de les aborder avec les lieux communs des consolations ordinaires. Brissot<sup>1</sup>, grave et réfléchi, avait le maintien du sage luttant avec l'infortune ; et si quelque inquiétude était peinte sur sa figure, on voyait bien que la patrie seule en était l'objet. Gensonné<sup>2</sup>, recueilli en lui-même, semblait craindre de souiller sa bouche en prononçant le nom de ses assassins. Il ne lui échappait pas un mot de sa situation, mais des réflexions générales sur le bonheur du peuple, pour lequel il faisait des vœux. Vergniaud, tantôt grave et tantôt moins sérieux, nous citait une foule de vers plaisants dont sa mémoire était ornée, et quelquefois nous faisait jouir des derniers accents de cette éloquence sublime qui était déjà perdue pour l'univers, puisque les barbares l'empêchaient de parler. Pour Valazé<sup>3</sup>, ses yeux avaient je ne sais quoi de divin. Un sourire doux et serein ne quittait point ses lèvres, il jouissait par avant-goût de sa mort glorieuse. On voyait qu'il était déjà libre et qu'il avait trouvé dans une grande résolution la garantie de sa liberté. Je lui disais quelquefois : « Valazé, que vous êtes friand d'une si belle

1. J.-P. Brissot de Warville, chef des Brissotins, écrivain, né en 1754.

2. A. Gensonné, né à Bordeaux en 1758, était avocat avant de prendre place à la Convention parmi les Girondins et d'y combattre les Terroristes.

3. Charles Dufriche de Valazé, né à Alençon en 1751, officier puis économiste, député à la Convention en 1792.

mort, et qu'on vous punirait en ne vous condamnant pas! » Le dernier jour, avant de monter au tribunal, il revint sur ses pas pour me donner une paire de ciseaux qu'il avait sur lui, en me disant : « C'est une arme dangereuse, on craint que nous n'attentions sur nous-mêmes. » L'ironie digne de Socrate avec laquelle il prononça ces mots, produisit sur moi un effet que je ne démêlai pas bien; mais quand j'appris que ce Caton moderne s'était frappé d'un poignard qu'il tenait caché sous son manteau, je n'en fus point surpris, et je crus que je l'avais deviné; il avait dérobé ce poignard aux recherches, car on les fouillait comme de vils criminels, avant de monter. Vergniaud jeta du poison qu'il avait conservé, et préféra mourir avec ses collègues.

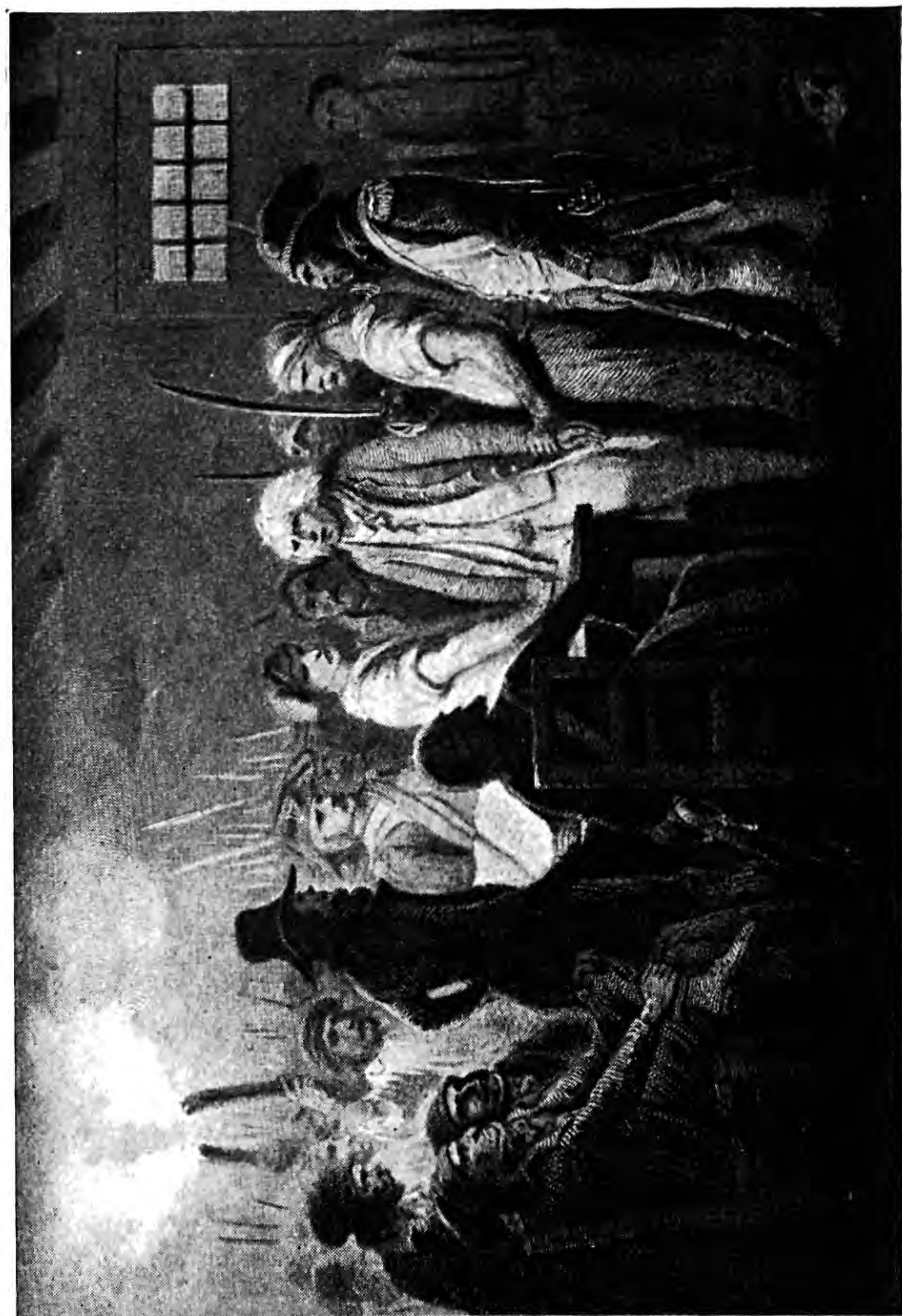
Les deux frères Fonfrède<sup>1</sup> et Ducos se détachaient de ce tableau sévère, pour inspirer un intérêt plus tendre et plus vif encore. Leur jeunesse, leur amitié, la gaieté de Ducos, inaltérable jusqu'au dernier moment<sup>2</sup>, les grâces de son esprit et de sa figure, rendaient plus odieuse la rage de leurs ennemis. Ducos s'était sacrifié pour son frère, et s'était rendu en prison pour partager son sort. Souvent ils s'embrassaient et puisaient dans ces embrassements des forces nouvelles. Ils quittaient tout ce qui peut rendre la vie

1. J.-B. Boyer de Fonfrède, né en 1766 à Bordeaux, était négociant avant d'entrer à la Convention et de s'y signaler par le courage avec lequel il dénonça les massacres de septembre et accusa Marat.

2. On peut en voir une preuve dans un pot-pourri qu'il fit peu de jours avant sa mort.



Le peuple massacre les prisonniers de l'Abbaye Saint-Germain  
(2-6 septembre 1792).



Interrogatoire d'un détenu dans la prison de l'Abbaye Saint-Germain  
(2-6 septembre 1792).

chère, une fortune immense, des épouses chéries, des enfants, et cependant ils ne jetaient point leurs regards en arrière, mais les tenaient fortement fixés sur la patrie et la liberté.

Une seule fois Fonfrède me prit à part, et, comme en cachette de son frère, laissa couler un torrent de larmes aux noms qui brisent les cœurs les plus stoïques, aux noms de sa femme et de ses enfants. Son frère l'aperçoit : *Qu'as-tu donc ?* lui dit-il... Fonfrède, honteux de pleurer et rentrant ses larmes : *Ce n'est rien, c'est lui qui me parle...* Il rejetait ainsi sur moi ce qu'il croyait la honte d'une faiblesse. Ils s'embrassèrent, et s'entrelaçant, ils devinrent plus forts. Fonfrède arrêta ses larmes qui coulaient, son frère arrêta les siennes prêtes à couler, et tous deux redevinrent vraiment Romains. Cette scène se passa vingt-quatre heures avant leur exécution.

Ils furent condamnés à mort dans la nuit du 30 octobre (vieux style) vers les onze heures. Ils le furent tous ; on avait en vain espéré pour Ducos et Fonfrède, qui peut-être eux-mêmes ne s'étaient pas défendus de quelque espérance : Le signal qu'ils nous avaient promis nous fut donné. Ce furent des chants patriotiques qui éclatèrent simultanément, et toutes leurs voix se mêlèrent pour adresser les derniers hymnes à la liberté ; ils parodiaient la chanson des Marseillais de cette sorte :

Contre nous de la tyrannie  
Le couteau sanglant est levé, etc.

1. Fonfrède et Ducos étaient beaux-frères.

Toute cette nuit affreuse retentit de leurs chants<sup>1</sup>, et s'ils les interrompaient, c'était pour s'entretenir de leur patrie, et quelquefois aussi pour une saillie de Ducos.

C'est la première fois qu'on a massacré en masse tant d'hommes extraordinaires. Jeunesse, beauté, génie, vertus, talents, tout ce qu'il y a d'intéressant parmi les hommes, fut englouti d'un seul coup. Si des cannibales avaient des représentants, ils ne commettraient point un pareil attentat. Nous étions tellement exaltés par leur courage, que nous ne ressentîmes le coup que longtemps après qu'il fut porté.

Nous marchions à grands pas, l'âme triomphante de voir qu'une belle mort ne manquait pas à de si belles vies, et qu'ils remplissaient d'une manière digne d'eux la seule tâche qu'il leur restât à remplir, celle de bien mourir; mais quand ce courage, emprunté du leur, se fut refroidi, alors nous sentîmes quelle perte nous venions de faire. Le désespoir devint notre partage; on se montrait en pleurant le misérable grabat que Vergniaud avait quitté pour aller, les mains liées, porter sa tête sur l'échafaud. Valazé, Ducos et Fonfrède étaient sans cesse devant nos yeux. Les places qu'ils occupaient devinrent l'objet d'une vénération religieuse, et l'aristocratie même se faisait montrer,

1. C'est ainsi que plusieurs malheureux se préparèrent à la mort, dans ce temps où rien n'attachait plus à la vie, excepté les affections de famille. Nous avons conservé une romance touchante, pleine à la fois de résignation et de sentiments.

(Note des édit.)

avec empressement et respect, les lits où avaient couché ces grands hommes...

Dans le côté de la Conciergerie où je viens de dire que j'avais été placé, était la prison des femmes, séparée de celle des hommes par une grille<sup>1</sup>. Les prisonniers communiquaient avec elles à travers cette grille, et les fenêtres de deux chambres à rez-de-chaussée qui donnent sur leur cour. C'est là que j'ai vu engloutir une foule innombrable de victimes, de tout âge et de toute condition. Le sang des vingt-deux fumait encore, lorsque la citoyenne Roland arriva. Bien éclairée sur le sort qui l'attendait, sa tranquillité n'en était point altérée. Sans être dans la fleur de l'âge<sup>2</sup>, elle était encore pleine d'agrément; elle était grande et d'une taille élégante. Sa physionomie était très spirituelle; mais ses malheurs et une longue détention avaient laissé sur son visage des traces de mélancolie, qui tempéraient sa vivacité naturelle. Elle avait l'âme d'une républicaine dans un corps pétri de grâces et façonné par une certaine politesse de cour. Quelque chose de plus que ce qui se trouve ordinairement dans les yeux des femmes, se peignait dans ses grands yeux noirs pleins d'expression et de douceur; elle parlait souvent à la grille avec la liberté et le courage d'un grand homme. Ce langage républicain, sortant de la bouche d'une jolie femme française dont on préparait l'échafaud, était un des miracles de la révolution auquel on

1. Cf. plus haut ce que nous avons dit de la topographie de la Conciergerie. Cf. aussi les *Mémoires du comte Beugnot*, tout à fait nécessaires pour compléter ce récit.

2. Elle avait alors trente-neuf ans.

n'était point encore accoutumé. Nous étions tous attentifs autour d'elle dans une espèce d'admiration et de stupeur. Sa conversation était sérieuse sans être froide; elle s'exprimait avec une pureté, un nombre et une prosodie qui faisaient de son langage une espèce de musique dont l'oreille n'était jamais rassasiée. Elle ne parlait jamais des députés qui venaient de périr, qu'avec respect, mais sans pitié efféminée, et leur reprochant même de n'avoir pas pris des mesures assez fortes. Elle les désignait le plus ordinairement sous le nom de *nos amis*; elle faisait souvent appeler Clavière pour s'entretenir avec lui. Quelquefois aussi son sexe reprenait le dessus, et on voyait qu'elle avait pleuré au souvenir de sa fille et de son époux. Ce mélange d'amollissement naturel et de force la rendait plus intéressante. La femme qui la servait me dit un jour : *Devant vous elle rassemble toutes ses forces, mais dans la chambre elle reste quelquefois trois heures appuyée sur sa fenêtre à pleurer.* Le jour où elle monta à l'interrogatoire, nous la vîmes passer avec son assurance ordinaire : quand elle revint, ses yeux étaient humides; on l'avait traitée avec une telle dureté qu'elle n'avait pu retenir ses larmes tout en exprimant son indignation. Un pédant mercenaire outrageait froidement cette femme célèbre par son esprit, et qui, à la barre de la Convention nationale, avait forcé, par les grâces de son éloquence, ses ennemis à se taire et à l'admirer. Elle resta huit jours à la Conciergerie, et sa douceur l'avait déjà rendue chère à tout ce qu'il y avait de prisonniers qui la pleurèrent sincèrement.

Le jour où elle fut condamnée<sup>1</sup>, elle s'était habillée en blanc et avec soin : ses longs cheveux noirs tombaient épars jusqu'à sa ceinture. Elle eût attendri les cœurs les plus féroces; mais ces monstres en avaient-ils un? D'ailleurs elle n'y prétendait pas, elle avait choisi cet habit comme symbole de la pureté de son âme. Après sa condamnation, elle repassa dans le guichet avec une vitesse qui tenait de la joie. Elle indiqua par un signe démonstratif qu'elle était condamnée à mort. Associée à un homme que le même sort attendait, mais dont le courage n'égalait pas le sien, elle parvint à lui en donner avec une gaieté si douce et si vraie, qu'elle fit naître le rire sur ses lèvres à plusieurs reprises.

À la place du supplice, elle s'inclina devant la statue de la liberté, et prononça ces paroles mémorables : *O liberté! que de crimes on commet en ton nom!*

Elle avait dit souvent que son mari ne lui survivrait pas. Nous apprîmes dans nos cachots que sa prédiction était justifiée, et que le vertueux Roland s'était tué sur une grande route, indiquant par là qu'il avait voulu mourir irréprochable envers l'hospitalité courageuse.

Mon cœur, qui devait être déchiré par tant de tenaillements dans cette horrible demeure, n'a point connu de douleur plus amère que celle que me causa la mort de cette femme à jamais célèbre. Le souvenir de son assassinat s'unira dans mon âme à celui de mes infortunés amis, pour l'envelopper jusqu'au tombeau d'un deuil inconsolable.

1. 8 novembre 1793.

Qu'on me permette d'intervertir ici l'ordre des temps, pour faire un rapprochement qui s'offre de lui-même. Roland s'arrache la vie<sup>1</sup>, et ne survit point à une épouse digne de lui. Peu de mois après, Clavière, né dans une république ancienne, et fils adoptif d'une république nouvelle qui lui destine la ciguë, s'enfonce un couteau dans le cœur, en citant ces vers de Voltaire :

Les criminels tremblants sont trainés au supplice ;  
Les mortels généreux disposent de leur sort.

Sa femme l'apprend, et s'empoisonne après avoir consolé ses enfants et mis ordre à ses affaires. Ici c'est l'époux qui se précipite volontairement dans la tombe d'une épouse chérie ; et là c'est l'épouse qui refuse de survivre à son mari. O étincelles de vertu républicaine, vous sillonnez ces longues ténèbres où la France a été plongée pendant plus d'une année entière ! vous élevez l'âme que vous consolez de cet amas de bassesses et de crimes dont l'histoire craindra de salir ses pages !

Sous une lampe funéraire, au bout d'un long corridor, ce vieillard auguste me prend à part. Il venait de lire la liste de ses témoins, et d'y trouver en tête ses plus féroces ennemis, entre autres Arthur, cet étranger devenu membre de la commune de Paris, et encore plus factieux et plus sanguinaire que les Hébert et les Chaumette. « Ce sont des assassins, me dit-il, je veux me dérober à leur fureur. » Alors commence l'en-

1. Roland se donna la mort le 15 novembre 1793, et Clavière le 18 frimaire.

tretien le plus grave et le plus réfléchi sur les moyens de se débarrasser de la vie. Il calcule les coups et la manière la plus sûre de se percer le cœur. Illustre Genevois ! je fus digne de toi ; je t'entendis, sans pâlir, délibérer sur ta mort ; j'approuvai ta résolution républicaine ; je vis le couteau se promener sur ta poitrine, et ta main assurée marquant la place où tu devais te frapper. Je t'eusse imité ; mais, comme toi, je n'en avais pas reçu le signal. Enfin il me quitte... Au bout d'un quart d'heure il n'était plus. On le trouva rendant le dernier soupir dans sa chambre, où il s'était enfermé pour consommer son dessein.

Des jurés du Tribunal révolutionnaire furent appelés. L'apparition subite de ces monstres qui nous dévoraient chaque jour en détail, leur air affreux, leurs bonnets rouges qui nous semblaient teints de notre propre sang, leur langage grossier, leur joie barbare ; d'un autre côté ce corps d'un vieillard dont le front chauve, la bouche entr'ouverte et les yeux à peine fermés, retenaient encore quelques traces d'une vie qu'il venait de terminer lui-même : tout cet horrible spectacle sera longtemps devant mes yeux.

Peu de temps après la mort de la citoyenne Roland, je serrai dans mes bras Girey-Dupré<sup>1</sup> et Boisguyon<sup>2</sup> qui

1. Jean-Marie Girey-Dupré, né à Paris en 1769, exécuté le 20 novembre 1793, ancien sous-inspecteur du département des manuscrits à la Bibliothèque royale, puis collaborateur de Brissot au *Patriote français*.

2. Gabriel N.-F. de Boisguyon, adjudant général et suppléant à la Convention, né à Châteaudun le 27 mai 1758, exécuté à Paris le 21 novembre 1793, « convaincu de conspiration ». Cf. Campardon, *Histoire*.



arrivaient de Bordeaux, tout meurtris de leurs fers. Je ne parlerai point du courage de Girey-Dupré : ce mot suppose un effort ; je dirai seulement qu'il est mort sans y faire attention ; ses fers n'avaient rien changé à sa gaieté ouverte et franche. Il avait la même fleur de santé que je lui avais toujours connue ; il s'abandonnait sans réserve aux moindres amusements. Tout entier au plaisir d'être, on eût dit qu'il ignorait qu'il était dans les fers et que l'échafaud l'attendait. A l'interrogatoire il ne répondit que ces mots : *J'ai connu Brissot, j'atteste qu'il a vécu comme Aristide, et qu'il est mort, comme Sydney, martyr de la liberté.* Une réponse courageuse désarme les grandes âmes, elle irrite la médiocrité. C'est l'effet que produisit celle de Girey-Dupré. On interrompit là son interrogatoire ; et dans son acte d'accusation, on consigna comme criminelle cette réponse qui le couvre de gloire. Il n'alla point à la mort, il y vola. En montant au jugement, il leur offrit la victime toute préparée pour le supplice ; il avait ouvert le col de sa chemise, et parut ainsi à l'audience. Sa raison ferme et inébranlable aux lâches séductions de l'espérance, lui avait démontré qu'il n'y avait plus qu'à présenter sa tête. Si l'on se rappelle le talent qu'il annonçait dans le *Patriote Français*, si, d'un autre côté, l'on considère tant de grandeur d'âme dans un jeune homme de vingt-quatre ans, on sentira qu'il n'est point de perte plus cruelle pour un pays libre que celle d'un jeune citoyen qui donnait de si belles espérances. Doué d'une moralité profonde, il pouvait honorer les places les plus im-

portantes. Il était, pour m'exprimer ainsi, de cette étoffe dont on fait de vrais magistrats dans une république. On l'a moissonné dans la fleur de son âge ; c'est un crime irréparable envers la patrie.

Voici un couplet qu'il fit peu de moments avant de monter au tribunal :

Pour nous quel triomphe éclatant !  
Martyrs de la liberté sainte,  
L'immortalité nous attend.  
Dignes d'un destin si brillant,  
A l'échafaud marchons sans crainte :  
L'immortalité nous attend.

Mourons pour la patrie,  
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Boisguyon était un philosophe pratique, d'une vertu douce et bienfaisante ; recueilli en lui-même, il travaillait sans cesse à se rendre meilleur ; son esprit était fort cultivé ; il passait pour avoir dirigé toutes les opérations de Beysser<sup>1</sup> sous lequel il commandait. Mais, comme en toute chose il était ennemi de l'ostentation, on ne le nommait presque jamais, ou même pas du tout. Ce sont de ces mérites qui n'ont rien à démêler avec le vulgaire, et que l'observateur philosophe se plaît à contempler dans l'espèce de coque mystérieuse où ils s'enveloppent. Pour le peindre en un mot, il avait des pièces qui eussent pu servir à sa

1. Jean-Michel Beysser, officier général, né à Ribeaupillé le 4 novembre 1743, ancien chirurgien-major au service de la Compagnie des Indes, major au service de la Prusse, etc. Général en chef de l'armée des côtes de la Rochelle, il repoussa, à Nantes, les royalistes. Suspecté de royalisme, il fut arrêté le 19 septembre 1793, condamné à mort et exécuté le 24 germinal an II.

justification, mais compromettre des personnes qui n'étaient point ses amis, et qu'on eût plutôt soupçonnées de vouloir le sacrifier ! Il brûla ces pièces, de peur d'être tenté d'en faire usage.

Son patriotisme constant n'avait guère dû être autre chose en aucun temps que de la philanthropie. Mais son âme n'était pas d'une trempe aussi forte que celle de Girey-Dupré ; il écrivit à Robespierre sur lequel il n'était pas encore tout à fait détrompé. Il lui rappelait dans sa lettre que, dans des temps où ils étaient menacés, il avait protégé ses jours. Le tyran l'avait oublié ; il ne répondit point et ne daigna pas faire un signe pour l'arracher à ses bourreaux.

Vers le même temps on amena Bailly, l'homme de la Révolution le plus heureux en honneurs, et celui dont l'agonie fut la plus douloureuse. Il épuisa la férocité de la populace dont il avait été l'idole, et fut lâchement abandonné par le peuple qui n'avait jamais cessé de l'estimer. Il est mort, comme le juste de Platon ou comme Jésus-Christ, au milieu de l'ignominie : on cracha sur lui ; on brûla un drapeau sous sa figure ; des hommes furieux s'approchaient pour le frapper, malgré les bourreaux indignés eux-mêmes de tant de fureur. On le couvrit de boue. Il fut trois heures à la place de son supplice, et son échafaud fut dressé dans un tas d'ordures<sup>1</sup>. Une pluie froide, qui tombait à verse, ajoutait encore à l'horreur de sa situation ; les mains liées derrière le dos, obligé de ravalier l'humeur qui s'écoulait de son nez, il demandait

1. Bailly fut exécuté à Paris le 12 novembre 1793.

quelquefois le terme de tant de maux ; mais ces paroles étaient proférées avec le calme d'un des premiers philosophes de l'Europe. Il répondit à un homme qui lui disait : « Tu trembles, Bailly ! — Mon ami, c'est de froid. » Si on demande d'où nous sommes si bien instruits, qu'on sache que c'était par le moyen du bourreau qui, pendant une année entière, n'a cessé un seul jour d'être appelé dans cette horrible demeure, et qui racontait aux geôliers ces abominables et admirables circonstances.

Si je m'abandonnais à la tâche douloureuse de nommer individuellement tous les êtres intéressants sacrifiés dans cette boucherie, à parler de leur courage et de leurs vertus, j'entasserais des volumes. Qu'on sache seulement que le mépris de la mort était devenu une chose triviale ; et que Socrate, au milieu de quatre mille personnes de tout âge et de tout sexe que j'ai vu massacrer en un an, n'aurait été remarqué que par son éloquence et ses discours sublimes sur l'immortalité de l'âme.

Encore se trouvait-il quelquefois des hommes qui s'exaltaient à leurs derniers moments, et découvraient à leurs camarades d'infortune un monde nouveau dont ils croyaient/déjà être les habitants.

Lamourette, évêque de Lyon<sup>1</sup>, connu par quelques

1. Antoine-Adrien Lamourette, né à Frévent (Pas-de-Calais) le 31 mai 1742, était grand-vicaire à Arras quand il fut nommé, en février 1793, évêque constitutionnel de Lyon. Député à la Législative, il y prit place parmi les modérés. Devenu suspect après le siège de Lyon, il fut exécuté à Paris le 21 nivôse an II.

bons ouvrages et une grande érudition ecclésiastique, son arrêt de mort devant lui, nous parla si fortement sur cette matière, qu'il ramena plusieurs incrédules à son système et fit couler les larmes de tous les yeux. « Non, mes amis, s'écriait-il, on ne peut tuer la pensée. » Sa voix était élevée et son regard animé; c'est avec ces accents que Socrate parlait sans doute. C'est Lamourette qui disait aussi : « Qu'est-ce que la guillotine? une chiquenaude sur le col. » C'était encore un fédéraliste.

Il avait, dans un discours fort éloquent, tâché de mettre ses concitoyens en garde contre les manœuvres de l'anarchie, et tenté de rallier tous les cœurs aux principes et à la morale. Fouquier-Tinville lui prouva que c'était le comble de la scélératesse, et le livra à ses bourreaux.

Si quelques-uns parmi nous étaient entraînés vers les idées religieuses par un attrait invincible, il en était d'autres qui se faisaient gloire de déployer le fanatisme de l'irréligion. Tous ces instruments de la scélératesse de Robespierre, et qu'il s'amusa quelquefois à briser, mouraient dans l'athéisme le plus jactancieux et dans les imprécations. Ainsi moururent les Grammont père et fils, les Momoro, les Vincent, les Hébert, les Lebourgeois, les Ronsin<sup>1</sup>, enfants perdus d'un parti qu'ils forcèrent, tout abominable qu'il

On a de lui : *Délices de la Religion ou le Pouvoir de l'Évangile pour nous rendre heureux, le Prône civique, etc.*

1. Les Hébertistes mis en état d'arrestation le 21 nivôse an II. Nourry-Grammont, « officier de cavalerie révolutionnaire », exécuté avec son père le 24 germinal, n'avait que dix-neuf ans.

était, à désavouer leurs fureurs et presque à en rougir.

L'infortuné Camille Desmoulins mourut indigné de la lâcheté du peuple, et furieux d'avoir été la dupe de Robespierre auquel il avait immolé les plus éclairés de ses collègues et surtout les plus purs; il n'avait jamais eu d'autre mérite que celui d'être un écrivain amusant, et fut constamment le parasite et le prôneur de tous les partis qui dominaient. Il marcha toujours sous la bannière d'un homme, jamais sous celle de la vertu et de la vérité, soit par faiblesse de tête ou autrement; il avilit le caractère de représentant et de citoyen par la lâcheté avec laquelle il endura les outrages de Robespierre; son *Vieux Cordelier* vint trop tard; il ne s'éleva pas à la hauteur de ce qu'il avait écrit, et montra, dans tout son jour, qu'on peut être le plus pitoyable des hommes et un écrivain très piquant.

Peu de jours après, nous vîmes arriver sa veuve, si intéressante et si douce<sup>1</sup>; elle était encore dans le vertige de la douleur; elle marchait et regardait comme Nina. O jeu bizarre des révolutions! La veuve Hébert et la veuve Camille Desmoulins, dont les maris venaient de se traîner à l'échafaud, s'asseyaient souvent sur la même pierre dans la cour de la Conciergerie, et pleuraient ensemble. Elles furent bientôt les rejoindre.

Danton, placé dans un cachot à côté de Westermann, ne cessait de parler, moins pour être entendu

1. Camille Desmoulins fut exécuté le 16 germinal an II (6 avril 1794) et Lucile Desmoulins (née Laridon-Duplessis), le 24 germinal suivant.

de Westermann que de nous. Ce terrible Danton fut véritablement escamoté par Robespierre. Il en était un peu honteux ; il disait, en regardant à travers ses barreaux, beaucoup de choses que peut-être il ne pensait pas ; toutes ses phrases étaient entremêlées de juréments ou d'expressions ordurières<sup>1</sup>.

En voici quelques-unes que j'ai retenues :

« C'est à pareil jour que j'ai fait instituer le Tribunal révolutionnaire ; mais j'en demande pardon à Dieu et aux hommes : ce n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'humanité ; c'était pour prévenir le renouvellement des massacres du 2 septembre. » Étrange langage dans la bouche de Danton.

« Je laisse tout dans un gâchis épouvantable : il n'y en a pas un qui s'entende en gouvernement. Au milieu de tant de fureurs, je ne suis pas fâché d'avoir attaché mon nom à quelques décrets qui feront voir que je ne les partageais pas.

« Si je laissais mes jambes à Couthon, on pourrait encore aller quelque temps au comité de Salut public.

« Ce sont tous mes frères Caïn. Brissot m'aurait fait guillotiner comme Robespierre.

« J'avais un espion qui ne me quittait pas.

« Je savais que je devais être arrêté.

« Ce qui prouve que Robespierre est un Néron, c'est qu'il n'avait jamais parlé à Camille Desmoulins avec tant d'amitié que la veille de son arrestation.

1. Sur l'incarcération des Dantonistes, cf. plus loin le *récit anonyme* sur la prison du Luxembourg, qui est bien d'accord avec celui de Riouffe.

« Dans les révolutions, l'autorité reste aux plus scélérats.

« Il vaut mieux être un pauvre pêcheur, que de gouverner les hommes.

« Les f..... bêtes, ils crieront : *Vive la République!* en me voyant passer. »

Il parlait sans cesse des arbres, de la campagne et de la nature.

Lacroix<sup>1</sup>, fort embarrassé de son maintien, semblait, plus que tous les autres, tourmenté de la conscience que tous les malheureux qu'il voyait, c'était lui qui les avait faits. Il affectait un étonnement qui, ne pouvant être réel, remplissait d'indignation ceux qui en étaient témoins. Il avait l'air de s'attendrir sur le sort de tant de victimes. « Pourquoi cette foule de jeunes filles dans les fers? » s'écriait-il. Tout le surprenait, et la forme du tribunal, et le régime si dur des prisons, et le nombre des prisonniers. « Quoi! lui dit un d'entre eux, jamais des charretées de victimes, se rencontrant sur vos pas, ne vous ont appris qu'il y avait dans Paris une boucherie d'hommes? — Non, répondit-il, je n'ai jamais rencontré des charrettes. » Il avait été un des plus ardents promoteurs des institutions révolutionnaires. Si son ignorance n'eût été feinte, elle n'en eût pas été moins odieuse. Génies destructeurs qui lancent les fléaux parmi les hommes, et ne daignent pas s'informer de leurs progrès!

1. Le conventionnel Lacroix, ancien avocat à Anet, vota la mort de Louis XVI et accompagna Danton dans ses missions auprès des armées françaises. Il fut guillotiné le 16 germinal.

Honte d'avoir été trahis par leur parti, honte de se trouver au milieu de leurs victimes dont ils ne pouvaient comprendre la modération à leur égard, telle était l'expression générale de leur figure : peu ou point de sollicitude pour la patrie. Ils mouraient en cherchant à démêler le fil des intrigues qui les avaient perdus, et comment il était arrivé qu'ils ne fussent pas restés les plus forts. Danton, le véritable géant de ce parti, et qu'il ne faut confondre avec aucun d'eux, généralisait davantage ses idées.

Fabre d'Églantine, malade et faible, n'était occupé que d'une comédie en cinq actes, qu'il disait avoir laissée entre les mains du comité de Salut public, et de la crainte que Billaud-Varennes ne la lui volât<sup>1</sup>.

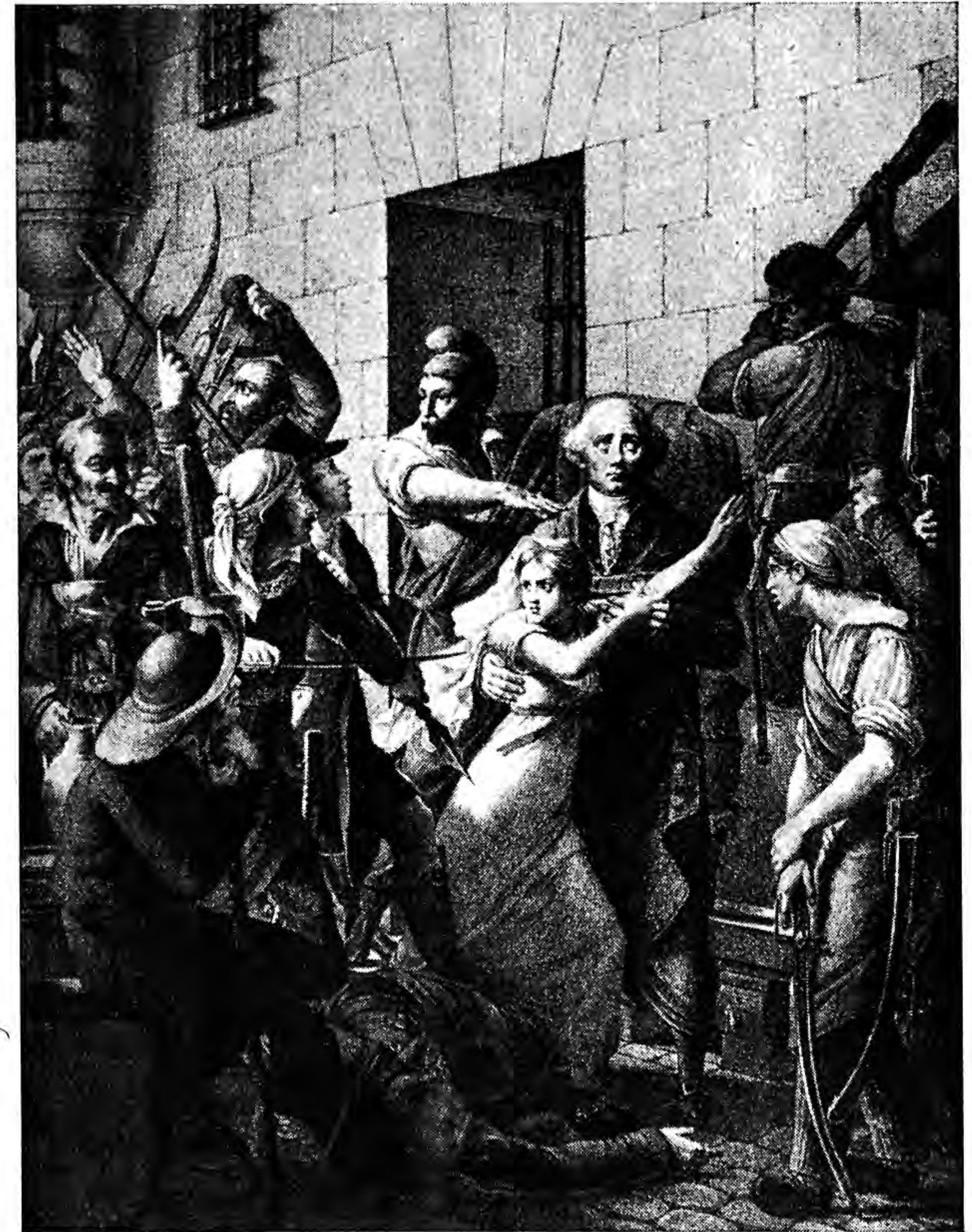
L'orateur du genre humain, l'ennemi personnel de Jésus-Christ, Cloutz<sup>2</sup>, est mort comme il avait vécu, mais avec un courage que je ne lui eusse jamais soupçonné. Il était avec la tourbe Hébert. Ces misérables se reprochaient leur mort. Cloutz prit la parole, et, d'une voix haute, leur cita tout au long ces vers si connus :

Je rêvais cette nuit que, de mal consumé,  
Côte à côte d'un gueux on m'avait inhumé ;  
Et que blessé pour moi d'un pareil voisinage,  
En mort de qualité je lui tins ce langage.

L'apologie eut son effet, on redevint amis, et Cloutz,

1. On sait que Fabre d'Églantine fut compris dans le massacre du 16 germinal an II.

2. Cloutz avait pris le surnom d'orateur du genre humain depuis le jour où il avait paru à la barre de l'Assemblée nationale



Dans la cour de la prison de l'Abbaye, Élisabeth Cazotte s'interpose héroïquement pour sauver son père (2 septembre 1792, 5 heures du soir).



Bénédiction des détenus dans la prison de l'Abbaye avant le massacre  
(3 septembre 1792, 10 heures du matin).

qui se mourait de peur qu'un d'eux ne crût en Dieu, prit la parole et leur prêcha le matérialisme jusqu'au dernier soupir.

Si je dis d'Hébert qu'il a été lâche et qu'il implorait la mort qu'il n'avait pas le courage de se donner, qui s'en étonnera? Ce scandaleux fabricant de feuilles ordurières, qui avait volé jadis à la porte d'un spectacle, ce misérable factieux qui n'avait pu dépouiller la bassesse de son caractère, quoiqu'on l'eût élevé aux magistratures, est mort comme la femmelette la plus faible. Il tomba plusieurs fois en défaillance; il était honteux et humilié. L'instruction de son procès l'avait rendu à toute sa turpitude première; il n'y avait été question que de chemises et d'effets volés. C'est ainsi que Paris choisissait ses magistrats à cette époque. Il mourut cependant pour des crimes imaginaires, lui qui en avait tant commis de réels; un pareil tribunal innocente tous les coupables, et les Hébert eux-mêmes. La conspiration dans laquelle on l'enveloppa, n'était pas plus réelle que toutes les conspirations imaginées par le comité de Salut public. Lorsque le crime est dans le gouvernement, on n'ose plus le punir sous son véritable nom; et c'est par les procédés des tribunaux qu'on acquiert la démonstration qu'il y a tyrannie.

Une singularité très frappante, c'est que Danton, Hébert, Chaumette et Robespierre ont été dans le

(19 juin 1790) à la tête d'un groupe cosmopolite appelé l'Ambassade du genre humain. Il fut guillotiné le 24 mars 1794, prêchant le panthéisme jusqu'à ses derniers instants.

même cachot : tant de travaux, de dissimulations, d'extravagances et de crimes, ont abouti à leur conquérir quatre pieds de terrain à la Conciergerie, et une planche à la place de la Révolution.

Danton y parlait beaucoup, et s'efforçait de donner à ses phrases une tournure précise et apophtegmatique, propre à être citée.

Hébert y tombait en défaillance. Robespierre, étendu sur un lit de douleur, avait l'air de se réveiller d'un long rêve. Il était foulé aux pieds des guichetiers. Je ne prétends pas mettre Robespierre en opposition avec Danton. Le premier était un fou sanguinaire; il avait l'esprit d'un procureur et l'âme de Sylla; c'est un monstre à part, qu'on ne peut comparer à rien. Danton était très pervers, mais il avait quelques sentiments d'homme dans le cœur. Il avait l'instinct du grand plutôt qu'il n'avait du génie. L'exagération était dans sa tête, au point qu'il proposa de mettre tous les aristocrates hors la loi; il imagina le tribunal et l'armée révolutionnaires; mais il ne dirigea rien, et fut accablé par sa propre découverte, comme un enfant qui joue avec de la poudre à canon; il avait senti le besoin de créer l'obstacle et la résistance : en cela il vit peut-être en grand. Il fut exagéré, funeste, inconséquent, cruel dans les moyens qu'il ne put ni régulariser ni prévoir; en cela il fut un homme au-dessous du médiocre, et un des fléaux de l'humanité.

Si l'Assemblée constituante eût senti le besoin d'être révolutionnaire, avec les grands génies qu'elle possédait, elle eût épargné bien des maux à la France. Des

hommes grossiers et ignorants, avec ce mot, ont manqué de tout perdre, jusqu'à la liberté.

Je le répète : Marat franchit du premier pas l'intervalle immense qui sépare un État monarchique d'un État démocratique, et arriva le premier à la loi agraire; c'est ce qui le rendit si fort.

Danton, craignant sans cesse que le char révolutionnaire n'allât pas assez vite, mit dessus tant de chevaux qu'il fut emporté dans les abîmes, et lui-même écrasé sous les roues.

Robespierre hérita de tous deux et s'empara de leurs moyens; mais ces moyens étaient mauvais en eux-mêmes et le perdirent. Quant à lui, il n'inventa rien; il dut toute sa force à la délation.

Marat fut tribun, Danton démagogue, Robespierre délateur.

Ce qu'on appelle le parti de la Gironde, eut des lumières et de la probité; ce fut, à proprement parler, le parti des républicains; mais les talents y étaient répandus avec une telle profusion, qu'il n'avait point de chef et ne pouvait en avoir. Qu'on pèse cette observation!

Un autre personnage, qui n'a point été connu et qui appartient à l'histoire, autant pour le moins que la plupart des députés que je viens de citer, c'est L'Admiral<sup>1</sup>. J'ignore sous quelle couleur on s'est plu à

1. Henry Admiral, né à Auzolet (Puy-de-Dôme) en 1744, était devenu garçon de bureau à la loterie royale après avoir été simple domestique chez le ministre Bertin. Royaliste, privé de sa place par la Révolution, il tira deux coups de feu sur Collot

peindre cet homme. Voici ce que je sais de lui et ce que je puis certifier :

Lorsqu'il arriva dans la Conciergerie, précédé par le bruit du coup qu'il avait tenté sur Collot d'Herbois, les guichetiers se précipitèrent vers lui, comme ils l'auraient fait sans doute vers Damiens et Ravail-lac. En effet, n'était-ce pas un des rois du comité de Salut public, aux jours duquel on avait voulu attenter ? Ils l'accablèrent de reproches et de questions. Ferme et inébranlable au milieu de leurs injures, il leur répondit : « Quand je vous dirais les motifs qui m'ont porté à exécuter un pareil dessein, vous ne m'entendriez pas. »

On mit avec lui dans son cachot un prisonnier condamné aux galères pour vol, et qu'on employait par grâce aux travaux les plus grossiers de la prison. Il y était placé comme mouton, c'est-à-dire espion, mais il ne put rien tirer de lui, sinon qu'il avait voulu servir sa patrie. Ce serait une étrange méprise cependant chez une grande nation, et digne en tout de cette désastreuse époque, que de mettre sous les mêmes verrous ses Brutus avec ses galériens, et de confondre ses Scévola avec ses Cartouche : la postérité jugera. Quoi qu'il en soit, L'Admiral, si c'était un Brutus, n'a dû son courage qu'à l'instinct naturel. Il paraissait

d'Herbois le 1<sup>er</sup> prairial an II. Il fut condamné et exécuté le 30 prairial suivant. On trouvera dans le *Tribunal révolutionnaire*, de H. Wallon, et dans l'*Histoire du Tribunal révolutionnaire*, de Campardon, tous les détails concernant l'exécution des *chemises rouges*, dans laquelle furent compris Admiral, Cécile Renault, etc. Cf. page suivante.

n'avoir pas reçu une éducation plus soignée que celle qu'on donne ordinairement aux artisans. Il puisa dans la force de son âme ce que Brutus avait puisé dans les leçons du Portique. Il monta plusieurs fois pour être confronté. C'était un homme petit, mais musculeusement et fortement constitué : son maintien et sa figure étaient d'une austérité extrêmement sévère et triste. A la vue d'une trentaine de personnes avec lesquelles on le confrontait, il s'écria : « Que de braves citoyens compromis pour moi ! c'était le seul chagrin qui pût m'atteindre, mais il est bien vif. » Il assura qu'il avait conçu seul son projet. « Qu'y a-t-il donc là de si difficile à comprendre ? leur disait-il. Ne sont-ce pas des tyrans ? » Puis, s'en allant gravement après la confrontation, il entonna d'une voix forte :

Plutôt la mort que l'esclavage,  
C'est la devise des Français.

Ces faits m'ont été attestés par une femme qui, toute Robespierrienne qu'elle était, fut mise en jugement et condamnée avec lui, pour lui avoir acheté des meubles, il y avait quatre mois. Nulle autre relation, nul autre rapport ensemble. Quelque accoutumé qu'on soit à ces traits de barbarie sans exemple, on en est toujours étonné<sup>1</sup>.

1. Voici un trait non moins caractéristique, et qui prouve que Robespierre ne manquait pas d'imitateurs. Il s'agit d'un jeune homme arrêté à Brive par ordre d'un certain Desprez, fougueux jacobin.

« Depuis dix ans, dit l'auteur du récit, il ne résidait plus à Brive ; après la suppression des aides où il était employé, il s'attacha à un bienfaiteur qu'il trouva aux environs de Tours. Étant



Ce qui n'étonne pas moins et fait frémir d'horreur, c'est le procès de la jeune fille Renaud<sup>1</sup>, qui alla avec lui à la mort. Cette jeune fille, qui semblait avoir quelque exaltation dans les idées, et même quelque désordre par le mouvement égaré de ses yeux, n'avait point eu le dessein de tuer Robespierre; elle n'avait pas la moindre arme offensive sur elle. Pour ses opinions, elles étaient mauvaises; mais quel rapport entre des opinions mauvaises et l'échafaud? Cependant on l'arrête; on la plonge dans des cachots. Il semble qu'on va inventer de nouveaux supplices, pour prouver au tyran combien ses jours sont sacrés. Tout ce qui connaît cette malheureuse jeune fille doit périr, son père, ses parents, ses amis, ses connaissances; ses frères qui répandent leur sang aux frontières, sont amenés chargés de fers pour le verser sur l'échafaud, et s'ils échappent, c'est parce que, trop avides d'assassiner leur famille, on n'a pas eu la patience de les attendre. Soixante personnes, que la petite Renaud n'a jamais vues, aussi innocentes qu'elle, et dont la plupart étaient en détention depuis six mois, l'accompagnent à la mort comme complices, et couvertes d'une

sur le point de s'y marier avec une femme riche et aimable, il était venu prendre des arrangements avec sa famille, muni de certificats de mœurs civiques et d'un passe-port. Desprez le trouvant dans la rue : *Mon ami, lui dit-il, je t'apprends que ta figure me déplaît; et qu'en conséquence je t'enverrai ce soir à la maison d'arrêt, tenir compagnie à ton cousin Faurie; ce qui fut exécuté.* »

(Note de l'éditeur Baudoin.)

1. Cécile Renault fut arrêtée chez Robespierre et accusée d'avoir voulu l'assassiner. Elle était venue chez lui pour lui parler et « voir comment était un tyran ».

chemise rouge<sup>1</sup>. Sa maison, la rue entière qu'elle habitait, ne vont-elles pas être rasées? Examinez, sous Tibère, la conduite de ce Sénat qui le fatiguait par sa bassesse, et vous ne trouverez rien de marqué au coin d'une adulation plus féroce. Cette conduite du gouvernement d'alors et du Tribunal révolutionnaire surpasse tout ce que Tacite en raconte : ainsi, comme ils ont donné l'exemple de la plus grande férocité, ils l'ont aussi donné de la plus grande servitude.

Mais voici assez de faits particuliers, il est temps de peindre l'esprit qui n'a cessé d'animer ce tribunal abominable, et les scènes d'horreur qui se sont renouvelées dans la Conciergerie. On croyait assez généralement, avant le 22 prairial<sup>2</sup>, que ce tribunal conservait quelques formes; mais je puis attester qu'il n'a jamais été qu'un tribunal de sang, ne suivant d'autres lois que son caprice, ou la férocité des tyrans auxquels il n'a jamais cessé d'être vendu : j'en ai la preuve dans les différents jugements dont j'ai eu connaissance pen-

1. Ou plus exactement 54 personnes de tout âge et de toute condition accusées d'avoir comploté contre la vie de Robespierre et celle de Collot d'Herbois et qui furent exécutées par jugement du 17 juin 1792. On lit au nombre des condamnés, dans la liste fatale, les noms de : « Cécile Renault, Antoine Renault, papetier (92 ans); Antoine-Jacques Renault, *idem*, 31 ans; Céline-Jeanne Renault, ex-religieuse, 60 ans ».

2. Lenotre écrit, dans son *Tribunal révolutionnaire* : « La loi du 22 prairial modifia bien peu la façon d'agir du tribunal. » On sait que cette loi monstrueuse énonçait que : « Tout citoyen a le droit de saisir et de conduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires, qu'il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connaît... que la formalité de l'interrogatoire est supprimée, etc... »

dant une année de détention. Il est vrai qu'il ne poussa pas tout à coup l'impudence jusqu'à entasser, comme *Caligula*, dans un même procès, au nombre de soixante ou quatre-vingts, des hommes qui ne s'étaient jamais connus, et jusqu'à les juger en une heure; mais s'il était moins scandaleux, il n'était pas moins atroce. Comment des êtres qui devinrent les bourreaux des prétendus conspirateurs des prisons, ont-ils pu être en aucun temps des juges intègres? Comment les assassins des vingt-deux députés, de Bailly, de Diétrich, de Houchard, de Custine père et fils, de Lamourette, de Biron, de Lamarlière, de la citoyenne Roland et mille autres, peuvent-ils être soupçonnés d'avoir jamais eu de l'humanité? N'avaient-ils pas commencé par porter la désolation dans Orléans par la boucherie de neuf citoyens des plus considérables de cette ville<sup>1</sup>? Ils ne cessèrent de tuer en détail jusqu'à ce qu'enfin ils aient tué en masse; et si alors l'instruction, au lieu d'être d'une heure, durait quelquefois deux jours, c'était un supplice de plus, car personne n'échappait. Longtemps avant le 22 prairial, un de mes camarades de chambre, receveur de district, assassiné pour fédéralisme, trouva dans le même homme son dénonciateur, son témoin et son juré; et ce juré il l'avait fait condamner pour émission de faux assignats : le crime trouvant partout protection, ce scélérat avait eu le

1. Treize notables d'Orléans furent mis en jugement, le 28 juin 1793, pour avoir *massacré* le conventionnel Léonard Bourdin, qui ne s'en portait pas plus mal. Neuf d'entre eux furent condamnés à mort après quinze jours de procès. Ils montèrent à l'échafaud vêtus de la chemise rouge des parricides.

moyen d'échapper à la vengeance des lois, et de devenir juge, de vil criminel qu'il était : de plus, il était débiteur de celui qu'il condamna comme juré, et sa boule noire n'en tomba que plus vite. J'ai vu le billet entre les mains de ce malheureux jeune homme, nommé Barré<sup>1</sup>, dont le frère et le vieux père moururent de douleur : un brigand, échappé au supplice, porta la désolation dans toute une famille honorée, patriote et paisible, et la fit disparaître de la terre.

Les malheureuses victimes étaient aveuglées jusqu'au dernier moment par l'espérance, et leurrées d'une idée de justice : on ne pouvait croire qu'elle se fût entièrement effacée du cœur d'hommes qui osaient s'appeler juges et jurés. Ceux qui arrivaient des départements éloignés discutaient surtout leurs droits avec confiance : un vieux conseiller du parlement de Toulouse disait, avant de monter, qu'il ne voudrait pas être à leur place, et qu'il les embarrasserait bien; un autre citait le droit romain; cette erreur qui navrait l'âme des prisonniers, habitants anciens et expérimentés de la Conciergerie, prenait sa source dans une ignorance bien naturelle : malheur à l'homme qui eût deviné tant d'horreurs! Au moment d'être jugés, le bandeau s'épaississait plus que jamais sur leurs yeux; la victime désignée sans le savoir, descendant en elle-même, n'y trouvait qu'innocence et que paix; un appareil légal se développait devant elle : un acte d'accusation, une liste de jurés, des témoins, des

1. Charles-Marie Barré mourut révolutionnairement le 11 nivôse an II.

défenseurs chèrement payés, toutes les formes protectrices, tout ce qu'il y a de saint parmi les hommes était mis en usage; mais ce n'était qu'une comédie atroce qu'on jouait pour mieux l'abuser. Est-il étonnant qu'elle en fût la dupe? Custine fils<sup>1</sup>, malgré tout son esprit, malgré sa proscription demandée et obtenue ouvertement par Robespierre, y succomba lui-même : il prit un défenseur, écrivit toute la nuit ses moyens de défense; et faisait à ses bourreaux l'honneur de croire que l'innocence pouvait échapper une fois de leurs mains. L'espérance habite dans le cœur de l'homme jusqu'au dernier moment pour l'amollir et le trahir. Personne, pour le dire, là-dessus n'a fait ce qu'il devait : il fallait les faire succomber sous le poids de l'opprobre, et refuser de leur répondre; ou ces septembristes, habillés en juges, auraient repris les bûches du 2 septembre, ou ils auraient été obligés de lâcher leur proie. Il est bien vrai qu'après le 22 prairial, ils ne gardèrent plus de mesure : la paresse des subalternes y trouvait son profit autant que la cruauté des chefs. On n'avait plus besoin d'examiner des pièces qui s'accumulaient d'une manière effrayante; on envoyait un garçon de bureau prendre les noms, et c'est tout ce qu'on voulait, puisqu'il ne s'agissait plus que de listes de proscription. Les défenseurs furent supprimés, ainsi que les interrogatoires; mais, si l'on ose

1. Philippe-François de Custine, dont le principal crime était d'avoir pour père le général de Custine, fut exécuté le 16 nivôse an II. Sa veuve, Delphine de Sabran, fut l'amie de Chateaubriand. Le public, pendant son rapide procès, se montra sympathique à Custine qu'on espérait sauver.

le dire, cette loi fut salutaire, puisqu'elle ôta tout à fait le masque dont se couvrait ce fantôme de tribunal, qui au fond ne fut jamais composé que d'assassins : on vit alors des hommes condamnés par méprise de nom, le frère pour le frère, le père pour le fils, la mère pour la fille<sup>1</sup>. Un jeune homme de vingt-cinq ans, qui n'avait jamais été marié, fut conduit au supplice comme ayant un fils émigré et qui portait les armes contre sa patrie. On se joua ouvertement et sans pudeur de la vie des hommes. La canaille des huissiers, des sous-greffiers et de tous les subalternes, composée d'anciens recors ou de misérables qui savaient à peine lire, se déchaîna contre l'existence des citoyens; ils insultaient dans leur griffonnage barbare à ceux qu'ils assassinaient. J'ai vu apporter à une femme un acte

1. Lors même que l'on échappait à ces cruelles méprises, il arrivait souvent que des agents subalternes prolongeaient l'anxiété des malheureux. Nous en trouvons un exemple dans une brochure sur la maison d'arrêt dite *des Anglaises*.

« Une jeune personne de seize ans, envoyée en Angleterre pour y faire son éducation, revenait en France : on l'arrête comme émigrée, et on la conduit aux Anglaises. Son père obtient son élargissement du comité de législation. Il se présente à la prison, et remet à Bertrand lui-même l'ordre de sortir; celui-ci monte à la chambre de la prisonnière, et d'une voix dure il lui dit : *Ramasse tes effets*. Cette apostrophe l'intimide; elle demande pourquoi. *Allons, allons, les gendarmes n'ont pas le temps d'attendre*. En se tournant vers plusieurs prisonniers attirés par la curiosité, il passait sa main à son cou; et en regardant la jeune personne qui faisait ses paquets, il disait à voix basse : C'est bien malheureux; et le monstre tenait en ses mains sa liberté. O raffinement de barbarie! ce fut d'une fenêtre que l'on vit dans la rue le père serrer dans ses bras sa fille, et la voiture prendre la route du boulevard et non celle de la Conciergerie. »

d'accusation sur lequel était écrit : *Tête à guillotiner sans remission*. Aucun de ces actes inlisibles n'était orthographié, et on n'y trouvait aucune construction française. Souvent on recevait un acte destiné à une autre personne : alors l'huissier se contentait de substituer votre nom à celui qu'il effaçait. Plusieurs fois, en buvant avec les guichetiers, ils en fabriquaient tout à coup et de gaieté de cœur. Des femmes ont entendu dicter leurs accusations au milieu des ris : *Joi-gnons celle-là à son mari*, criaient-ils en s'enivrant ; et la victime n'échappait pas. En effet, ces actes étant imprimés avec un protocole commun à tous, il n'y avait que quelques lignes à remplir, et c'est dans ce peu de lignes que se commettaient les méprises les plus absurdes, et toujours impunément. La ci-devant duchesse de Biron, entre autres, monta avec un acte d'accusation rédigé pour son homme d'affaires<sup>1</sup>. Oui, c'est l'heureux génie de la France qui les poussa à se démasquer par la loi du 22 prairial. N'avaient-ils pas ôté la parole aux vingt-deux députés et à Danton ? La conscience des jurés ne jouait-elle pas à l'aise dans leurs poitrines, depuis qu'ils pouvaient se déclarer assez instruits ? ne jugeaient-ils pas d'après des inductions ? Pourquoi donc cette loi du 22 ? O vertige des scélérats ! ô inconcevable enchaînement des événements humains !

Enfin, avant le 22 prairial, n'ai-je pas vu des hommes, qui, pendant qu'on les interrogeait, avaient

1. Amélie de Boufflers, duchesse de Biron, morte révolutionnairement le 9 messidor an II. Cf. Campardon et Wallon, *op. cit.*

entendu rédiger leur acte d'accusation dans la pièce voisine ? Avant le 22 prairial, n'insultaient-ils pas de la manière la plus barbare à l'accusé qu'ils chargeaient d'outrages et qu'ils livraient aux risées du peuple ? La pudeur des femmes les plus vertueuses et les plus respectées n'y était-elle pas révoquée en doute, et forcée à rougir aux quolibets grossiers d'une canaille crapuleuse dont le repaire le plus ordinaire était dans les mauvais lieux, et qui souvent siégeaient étant ivres ? Je viens de dire que parmi ces jurés il y avait un faiseur de faux assignats, mais presque tous étaient aussi vils ; et qui voudrait fouiller dans cet égout, y trouverait des hommes flétris par la justice<sup>1</sup>. Coffinhal<sup>2</sup>, Dumas<sup>3</sup> n'étaient-ils pas juges avant cette époque ; et pour *faire feu de file*, avaient-ils attendu le signal de la loi du 22 ? Si c'est une vérité incontestable que le crime à découvert est moins hideux que lorsqu'il prend le masque de la vertu, ne serait-il pas absurde de nier que le tribunal

1. A la première séance du tribunal renouvelé après le 9 thermidor, on chassa un juré qui avait été fouetté et marqué, tant l'épuration prétendue avait été scrupuleuse. Le tribunal présidé par Dobsent n'en continua pas moins à assassiner des fédéralistes, aux yeux de tout Paris, témoin du fait que je viens de citer.

2. Pierre-Antoine Coffinhal-Dubail, ancien médecin et homme de loi, né à Aurillac en 1762, devint vice-président du Tribunal révolutionnaire de Paris. Il était très lié avec Robespierre et mourut avec Fouquier-Tinville. Son inhumanité était célèbre.

3. Dumas, juge au Tribunal révolutionnaire, fut nommé président le 8 avril 1794. Fouquier-Tinville, lui-même, parla, au moment de leur procès après le 9 thermidor, de sa cruauté notoire. Il mourut sur l'échafaud avec la plupart de ses collègues, le 7 mai 1795, couvert de malédictions.

était plus atroce encore avant le 22 prairial qu'après ?

Les furieux du dehors secondaient parfaitement ces monstres : jamais anthropophages n'ont eu de pourvoyeurs plus zélés et plus entendus. On voyait arriver sans cesse de nouvelles victimes ; il semblait surtout qu'ils étaient animés d'une fureur aveugle contre le sexe le plus faible et le plus aimable. Les femmes les plus belles, les plus jeunes, les plus intéressantes, tombaient pêle-mêle dans ce gouffre, d'où elles sortaient, pour aller par douzaine inonder l'échafaud de leur sang.

On eût dit que le gouvernement était dans les mains de ces hommes dépravés. Des jeunes femmes arrivaient traînées de cachots en cachots, leurs faibles mains comprimées dans d'indignes fers. On en a vu qui avaient un collier au cou. Elles entraient, les unes évanouies et portées dans les bras des guichetiers qui en riaient, d'autres en pleurs, d'autres dans un état de stupéfaction qui les rendait comme imbéciles : vers les derniers mois surtout, c'était l'activité des enfers. Jour et nuit les verrous s'agitaient. Soixante personnes arrivaient le soir pour aller à l'échafaud. Le lendemain elles étaient remplacées par cent autres, que le même sort attendait les jours suivants.

De tous les coins de la France on charriait des victimes à la Conciergerie. Elle se remplissait sans cesse par les envois des départements, et se vidait sans cesse par le massacre et le transfèrement dans d'autres maisons. Des guichetiers, chargés d'actes d'accusation, les colportaient de chambre en chambre très avant

dans la nuit. Les prisonniers, arrachés au sommeil par leurs voix épouvantables et insultantes, croyaient que c'était leur arrêt. Ainsi, ces mandats de mort, destinés à soixante ou quatre-vingts personnes, étaient distribués chaque jour de manière à en effrayer six cents. Par la gradation des massacres, j'ai bien connu toute la profondeur des vers de Racine :

Et laver dans le sang vos bras ensanglantés.

D'abord ils avaient entassé quinze personnes dans leur charrette meurtrière ; bientôt ils en mirent trente, enfin jusqu'à quatre-vingt-quatre ; et quand la mort de Robespierre est venue arracher le genre humain à leurs fureurs, ils avaient tout disposé pour en envoyer cent cinquante à la fois à la place du supplice. Déjà un aqueduc immense qui devait voiturier du sang avait été creusé à la place Saint-Antoine. Disons-le, quelque horrible qu'il soit de le dire : tous les jours le sang humain se puisait par seaux, et quatre hommes étaient occupés, au moment de l'exécution, à les vider dans cet aqueduc.

C'était vers les trois heures après-midi que ces longues processions de victimes descendaient du tribunal, et traversaient lentement, sous de longues voûtes, au milieu des prisonniers qui se rangeaient en haie pour les voir passer, avec une avidité sans pareille. J'ai vu quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, trente-trois du parlement de Toulouse, allant à la mort du même air qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies publiques. J'ai vu trente fermiers généraux

passer d'un pas calme et ferme; les vingt-cinq premiers négociants de Sedan, plaignant, en allant à la mort, dix mille ouvriers qu'ils laissaient sans pain. J'ai vu ce Beysser, l'effroi des rebelles de la Vendée, et le plus bel homme de guerre qu'eût la France; j'ai vu tous ces généraux que la victoire venait de couvrir de lauriers qu'on changeait soudain en cyprès. Enfin tous ces jeunes militaires, si forts, si vigoureux, qu'on entourait d'une armée de gendarmes; leur jugement semblait avoir fait sur eux l'effet d'un enchantement qui les rendait immobiles. J'ai vu ces longues traînées d'hommes qu'on envoyait à la boucherie. Aucune plainte ne sortait de leur bouche; ils marchaient silencieusement, et semblaient craindre de regarder le ciel, de peur que leurs regards n'exprimasent trop d'indignation. Ils ne savaient que mourir. Ce n'est pas tant à braver la mort qu'à braver la douleur qu'il faudrait accoutumer les hommes. Que de gens se sont laissé couper la tête, pour avoir eu peur de se faire casser un bras !

1. Le courage n'est peut-être pas le mot propre à caractériser la résignation à une mort inévitable.

Le courage suppose la liberté du choix entre une action lâche et une mort glorieuse. Vergniaud, Gensonné, Ducos et Fonfrède ont donné chez nous le plus grand exemple de ce courage. Il prend sa source dans la grandeur d'âme et dans l'amour de la vertu.

L'autre prend la sienne dans l'éducation, qui donne l'amour des convenances. L'extrême civilisation arrête l'essor des sentiments naturels, et fait regarder comme inconvenable leur manifestation en public. Le ci-devant duc de Villeroy et le ci-devant comte de Brienne, ex-ministre, n'étaient certainement pas des gens courageux : ils mentaient sans cesse à leur conscience et

Dans ce hachis d'hommes, qu'on appelait fournées, on entassait des êtres diamétralement opposés de système et de parti : Thouret avec d'Espréménil, Le Chapelier<sup>1</sup> avec la ci-devant duchesse de Gramont. Plusieurs fois des générations entières ont été absolument détruites en un jour : le respectable Malesherbes<sup>2</sup>, âgé

tombaient à genoux devant un bonnet rouge. Ils refusèrent de jouer une partie de piquet, parce qu'on leur présentait des cartes qui n'étaient pas républicaines. Le lendemain ils allèrent à la mort avec beaucoup de tranquillité.

J'ai vu au contraire des hommes de la dernière classe du peuple qui, en allant au supplice, prenaient à témoin le ciel et la terre, et faisaient tout retentir de leurs lamentations. Quelle différence y avait-il entre les premiers et ceux-ci ? Les uns avaient de l'éducation et les autres n'en avaient pas. Mais s'il eût fallu s'exposer pour secourir son semblable, à coup sûr le dévouement se serait trouvé du côté des hommes grossiers qui pleuraient.

1. Le Chapelier dit à d'Espréménil : « Monsieur d'Espréménil, on nous donne dans nos derniers moments un terrible problème à résoudre. — Quel problème ? — C'est de savoir, quand nous serons dans la charrette, à qui de nous deux s'adresseront les huées. — A tous deux, » reprit d'Espréménil. Ils furent exécutés avec Malesherbes le 3 floréal an II (22 avril 1794). La duchesse de Gramont, sœur du ministre Choiseul, mourut le même jour.

2. Ce vieillard, respecté de toute l'Europe, reçut jusqu'à ses derniers moments les hommages qui sont dus à la vertu. On se souvenait que le premier emploi qu'il fit de son pouvoir étant ministre, fut de rendre la liberté à une foule de citoyens; enfin de visiter les prisons, et d'y adoucir le sort des malheureux. Un citoyen l'aperçoit dans un endroit écarté au fond de l'infirmierie; il tombe à ses pieds d'attendrissement et d'admiration : « Je me suis avisé vers mes vieux ans d'être un mauvais sujet, et de me faire mettre en prison, » lui dit le vieux Malesherbes en le relevant. Il conservait beaucoup de sérénité et même de gaieté. Après avoir lu son acte d'accusation, il dit : « Mais si cela avait au moins le sens commun. »

En descendant l'escalier pour aller au tribunal, il fit un faux

de plus de 80 ans, fut traîné à la mort, à la tête de sa famille entière; il périt avec sa sœur, sa fille et son gendre, et la fille et le gendre de sa fille<sup>1</sup>; M<sup>me</sup> de Montmorin avec son fils. Quatre Brienne furent tués à la fois<sup>2</sup>. Dans d'autres *fournées*, on voyait réuni ce que la nature avait de plus aimable : quatorze jeunes filles de Verdun, d'une candeur sans exemple, et qui avaient l'air de jeunes vierges parées pour une fête publique, furent menées ensemble à l'échafaud. Elles disparurent tout à coup et furent moissonnées dans leur printemps; la cour des femmes avait l'air, le lendemain de leur mort, d'un parterre dégarni de ses fleurs par un orage. Je n'ai vu jamais parmi nous de désespoir pareil à celui qu'excita cette barbarie<sup>3</sup>.

Vingt femmes du Poitou<sup>4</sup>, pauvres paysannes pour la plupart, furent également assassinées ensemble : je les vois encore, ces malheureuses victimes, je les vois étendues dans la cour de la Conciergerie, accablées de la fatigue d'une longue route et dormant sur le pavé.

pas. « C'est de mauvais augure, dit-il, un Romain rentrerait chez lui. »

1. La marquise de Senozan, sœur de Malesherbes; le marquis et la marquise de Rosambo, le comte et la comtesse de Chateaubriand. Et même six : le ministre Loménie de Brienne, le colonel et le chevalier de Brienne, l'abbé de Brienne, coadjuteur de l'archevêque de Sens, et la marquise de Canisy, née Brienne, exécutés le 23 floréal an II.

2. Amable-Gabrielle Le Tellier de Sonné, marquise de Montmorin, et son fils Caliste, exécutés le 21 floréal an II.

3. Les *Vierges de Verdun* furent condamnées et exécutées le 5 floréal an II (24 avril 1794) pour avoir offert des dragées au roi de Prusse, lors de son passage à Verdun.

4. G.-J. Wallon, *op. cit.*

Leurs regards, où ne se peignait aucune intelligence du sort qui les menaçait, ressemblaient à ceux des bœufs entassés dans les marchés, et qui regardent fixement et sans connaissance autour d'eux. Elles furent exécutées toutes peu de jours après leur arrivée. Au moment d'aller au supplice, on arracha, du sein d'une de ces infortunées, un enfant qu'elle nourrissait, et qui, au moment même, s'abreuvait d'un lait dont le bourreau allait tarir la source. O cris de la douleur maternelle, que vous fûtes aigus ! mais vous fûtes sans effet ! Quelques femmes sont mortes dans la charrette, et on a guillotiné des cadavres. N'ai-je pas vu, peu de jours avant le 9 thermidor, d'autres femmes traînées à la mort ? Et ce sont des hommes, des Français, à qui leurs philosophes les plus éloquents prêchent, depuis soixante années, l'humanité et la tolérance !... Si l'on n'eût arrêté ce débordement de sang humain, je ne doute pas qu'on n'eût vu des hommes aller se précipiter d'eux-mêmes sous le tranchant de la guillotine. Comme l'a très bien dit Fréron, la première des affections sociales, l'amour de la vie, s'éteignait déjà dans tous les cœurs<sup>1</sup>. J'ai vu plus de dix femmes qui,

1. Voici encore un exemple de ce dégoût de la vie : il est extrait d'un ouvrage que nous avons déjà cité.

« Un pauvre marchand de serre-têtes, ennuyé de ce que son tour ne venait pas, envoya à l'accusateur public une lettre datée de l'an deuxième de la persécution, dans laquelle il vouait à l'exécration le tribunal, demandait un roi et l'ancien régime. Appelé à un interrogatoire secret, on lui demanda s'il reconnaissait la lettre. « Oui, répondit-il, c'est moi qui l'ai écrite, et « la preuve, c'est qu'en voici la copie, » ajouta-t-il, en tirant un

n'osant prendre du poison, avaient crié *vive le roi*, et chargeaient par ce moyen cet abominable tribunal du soin de terminer leurs jours : les unes pour ne pas survivre à un époux, d'autres par dégoût de la vie, presque aucune par fanatisme royal. Oh ! si des législateurs étaient témoins des terribles effets de lois violentes ou passionnées, combien de victimes elles écrasent, comme ces édifices qui s'écroulent dans une fête publique, ils frémiraient des dangers de leur mission : ils verraient des milliers de citoyens dans les pleurs, les autres en fuite et mourant de misère ; d'autres, dont la raison est aliénée, et qui, dans leur délire, d'une voix de fer, les maudissent le jour et la nuit, avec des imprécations affreuses. Après la loi qui chassait, sous trois jours, tous les nobles de Paris, j'ai vu arriver, entre beaucoup d'autres, une jeune femme qui depuis n'avait pris aucune nourriture ; sa raison était égarée. Née dans l'opulence, elle avait à peine trouvé, depuis un an, dans l'ouvrage de ses mains, de quoi fournir à son existence ; cette loi lui ôtait tous moyens de vivre ; elle n'avait plus de ressource que la mort, et elle était venue la demander en se dénonçant elle-même. Sa pâleur extrême, causée par le chagrin et l'inanition, n'empêchait pas de trouver sur son visage les traces de la décence, de la beauté et de la jeunesse. Ses malheurs n'étaient pas encore au comble ; elle devait apprendre qu'un époux adoré, dont elle ignorait le sort, avait péri sur l'échappier de sa poche. Le malheureux fut expédié le lendemain. »

(Note de l'éditeur Baudoin, 1823.)

faut peu de jours avant. Sur son acte d'accusation, elle lut qu'elle était veuve... elle fut rejoindre son époux.

Si, au milieu de tant de désolations, quelques malheurs enfonçaient des pointes plus acérées dans le cœur des infortunés, au milieu du courage général, quelques actions particulières se faisaient remarquer et brillaient d'un éclat plus vif que toutes les autres. Cette époque, qui offre l'exemple de tous les crimes, offre aussi quelquefois celui de la vertu sublime. De jeunes femmes de chambre ont voulu mourir avec leurs maîtresses, et quand l'espionnage et la délation portaient un coup mortel aux mœurs, elles périssaient par un dévouement généreux. Une bonne religieuse ne voulut pas sauver sa vie aux dépens d'un très léger mensonge. La ci-devant marquise de Bois-Bérenger et sa sœur, la comtesse de Malézy<sup>1</sup>, se conduisirent réellement avec l'héroïsme qui est très exactement décrit dans l'Almanach des Prisons, article Luxembourg.

1. Claire-Félicité de Maleissye, appelée comtesse de Maleissye, bien qu'elle fût jeune fille, morte sur l'échafaud le 21 messidor an II, était ainsi que sa sœur Charlotte-Hyacinthe, baronne de Bois-Bérenger, une des huit enfants du marquis de Maleissye, maréchal de camp, et de Anne-Philiberte de Barillon, morts également sur l'échafaud. (Cf. plus loin.) Sur leur fin tragique, on peut consulter, outre Wallon et Campardon, l'*Histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Lacroix (t. XII, p. 52) et *les Reliques de Jeanne d'Arc*, par le comte Conrad de Maleissye. F. du Boisgobey en a parlé dans son roman sur la Terreur, et Sardou a fait paraître sur la scène M<sup>lle</sup> de Maleissye dans sa pièce sur Robespierre.



Toutes ces femmes étaient très jeunes et de la figure la plus intéressante.

La ci-devant marquise de Bois-Bérenger ne quittait pas sa mère d'un instant; elle veillait sur elle, et on eût dit que la sollicitude maternelle était passée tout entière dans l'âme de la fille<sup>1</sup>. Elle couvait sa malheureuse mère de ses yeux, était sans cesse sur ses pas, l'encourageait par son exemple et par ses discours; pour la mère, elle était, ainsi que toutes les mères que j'ai vues dans ces horribles crises, muette et pétrifiée... C'était Niobé changée en pierre. Elles avaient toutes une piété douce, et semblaient des anges qui prennent leur essor vers le ciel.

1. Le trait de piété filiale que nous allons citer est comparable à tout ce que nous connaissons de plus touchant.

« Une jeune personne, lorsque son malheureux père fut traduit à la Conciergerie, fit 200 lieues à pied pour le suivre. Elle accompagnait la charrette où il était traîné avec ses compagnons. La malheureuse allait dans chaque ville préparer des aliments, mendier une couverture, ou du moins un peu de paille, pour reposer son père dans les différents cachots qu'il habitait. Elle ne cessa point un moment de le suivre, de le consoler par sa présence, jusqu'à ce que la prison de la Conciergerie la séparât pour jamais de son pauvre père. Habitée à fléchir des geôliers, elle essaya l'empire de la pitié sur des bourreaux. Pendant trois mois elle veilla tous les matins à la porte d'anciens membres du comité de Sûreté générale; pendant trois mois elle vécut de promesses perfides, de refus injurieux, de menaces même. Son père parut devant les juges assassins. Au moment où l'exécration Dumas ferma la bouche à ce malheureux qui allait prouver qu'on le prenait pour un autre, la fille voulut faire entendre le cri de la nature; elle fut entraînée avec violence. Le père vit cet affreux spectacle; il marcha à l'échafaud en pensant que sa fille allait rester seule dans le monde, livrée à son désespoir et aux horreurs de l'indigence. »

(Note des éditeurs.)

La ci-devant comtesse de Malézy disait à son père : « Je me serrerai tant contre vous, mon bon père<sup>1</sup>, vous qui êtes si honnête homme, que Dieu me laissera passer malgré mes péchés. » Elle avait une des plus séduisantes figures et des plus aimables qu'il fût possible de voir.

Toutes ces familles proscrites, heureuses de mourir ensemble, s'unissaient étroitement, confondaient leurs âmes dans un épanchement mutuel, persuadées qu'elles allaient se retrouver, et que ce passage d'un monde où elles étaient persécutées, dans un autre monde plus heureux, était désirable pour elles; que mourir, c'était fermer un instant les yeux pour les rouvrir à une lumière éternelle, et qu'elles allaient enfin trouver l'égalité dans un asile de paix où tous les titres disparaissent réellement, et où on ne les rappelle pas sans cesse pour multiplier les assassinats et les persécutions. Mais, pour arriver à ce port tant désiré, que le passage était orageux et terrible! Femmes infortunées, c'était peu d'avoir vu vos longues chevelures tomber sous le fer des bourreaux, vos tendres mains douloureusement serrées par des cordes, et les apprêts de la mort recommencer cent fois pour vous, dans chacune de vos compagnes; il vous fallait encore, avant de fermer les yeux, supporter le spectacle

1. Antoine-Charles de Tardieu, marquis de Maleissye, lieutenant du roi à Compiègne, capitaine aux gardes françaises avec rang de colonel (1777), brigadier d'infanterie (1<sup>er</sup> mars 1780), maréchal de camp (1<sup>er</sup> janvier 1782), lieutenant général (1789), etc. Marié à Anne-Philiberte de Barillon d'Amoncourt. (Communication de M. le comte C. de Maleyssie.)

d'une populace égarée et furieuse, qui vous chargeait d'imprécations. Vous cherchiez en vain dans les regards quelques marques de pitié, elle se cachait dans le fond des cœurs; la fureur seule avait droit de se montrer. Nous entendions ces cris qui, arrêtés par cinq à six portes, s'assourdisaient, en plongeant dans la Conciergerie, et arrivés jusqu'à nous, ressemblaient à des gémissements étouffés. Spectacle plus affreux! nous voyions les sommets des têtes des malheureux qu'on encombrait dans les charrettes.

Mettons fin à ces peintures déplorables. Vous qui, les larmes aux yeux, avez cherché dans mes pages les noms de ceux qui vous ont été chers, ne gardez point de ressentiment contre moi, si vous ne les y avez pas trouvés. Quel volume contiendrait ces listes effrayantes? Ai-je pu même retracer en masse les malheurs dont j'ai été témoin? Ai-je parlé de ceux qui, entassés dans des lits pestilentiels, mouraient de chagrin, d'ennui et de misère, loin de leur famille et privés de tous soins? Ai-je dit qu'on faisait porter au tribunal des hommes mourants? Ai-je peint cet horrible combat entre des jurés cannibales et la fièvre putride, qui se disputaient un cadavre? Roucher<sup>1</sup>, Chénier, Rabaut, Lavoisier,

1. Ces vers, qu'il fit avant de mourir, sont d'un véritable philosophe. Quel courage sans effort! quel calme, quelle simplicité!

Ne vous étonnez pas, objets charmans et doux,  
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage :  
Lorsqu'un crayon savant dessinait mon image,  
On dressait l'échafaud, et je pensais à vous.

(Note de l'auteur.)

Diétrich, Barnave, Linguet<sup>1</sup>, et tant d'autres chers aux sciences, aux beaux-arts et à l'éloquence, je ne vous ai point consacré de regrets particuliers, mais qui pourra vous effacer de mon souvenir? Femmes charmantes, mères éplorées, jeunes filles innocentes et douces, vieillards respectables et courbés sous le poids des ans, élite de citoyens de toute espèce, jeunesse instruite et courageuse, assassinée pour n'avoir pas cru à Marat, où, pour un moment d'erreur, vous tous, je vous ai vu entraîner à la mort. Pourquoi faut-il que la nature m'ait jeté sur la terre dans cette époque désastreuse où le fléau de l'intolérance politique devait frapper la misérable espèce humaine et la rendre malade jusqu'à la moelle? Qu'avais-je fait, et de quel crime originel ma naissance fut-elle marquée, pour être appelé à voir couler tant de sang qui jaillissait presque sur moi? La flèche empoisonnée du désespoir a traversé mon âme, je la porte partout; et si mes bourreaux, dont la rage n'est pas rassasiée par quatorze mois de la plus dure captivité, ne signent pas mon honorable proscription, je succomberai bientôt sous tant de souvenirs affreux, et je mourrai honteux d'avoir été homme. »

1. La plupart de ces noms sont trop connus pour qu'il soit utile de leur consacrer une note. Disons seulement que les moins célèbres d'entre ces victimes, le journaliste Rabaud-Saint-Étienne et le poète J.-Antoine Roucher, moururent, le premier avec les Girondins, le second au 7 thermidor (25 juillet 1794).

## L'Abbaye, l'Hôtel-Dieu, l'Evêché, le Plessis

L'HUMANITÉ MÉCONNUE

OU LES

HORRIBLES SOUFFRANCES D'UN PRISONNIER

PAR J. PARIS DE LÉPINARD

Le prisonnier dont on va lire ici les mésaventures fut successivement détenu à l'Abbaye, à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, au Plessis et à la Conciergerie.

M. Henri Wallon lui rend justice, lorsqu'il écrit<sup>1</sup> que Paris de Lépinard « fait de toute la maison de l'Abbaye, de son geôlier, de ses guichetiers, de ses logements et de son régime un tableau qui ne répond que trop bien à son titre un peu emphatique *l'Humanité méconnue*, etc. ».

L'Abbaye qui évoque le sinistre souvenir des massacres de septembre, dont M. Lenotre nous a récem-

1. *La Terreur*, t. II, p. 32.

ment parlé, ne valait guère mieux que la Conciergerie. C'était la vieille prison de la justice abbatiale des moines de Saint-Germain-des-Prés qui, avec ses cachots du moyen âge et son appropriation plus moderne en prison militaire, offrait un aspect des moins engageants. La malpropreté y régnait en incontestable souveraine et M<sup>me</sup> Roland qui y fut envoyée après son arrestation du 1 juin 1793 a pu écrire : « Lorsque j'entraï entre quatre murs assez sales, au milieu desquels était un grabat sans rideaux, que j'aperçus une fenêtre à double grille et que je fus frappée de cette odeur qu'une personne accoutumée à un appartement très propre trouve toujours dans ceux qui ne le sont pas, je jugeai que c'était bien une prison qu'il s'agissait d'habiter. »

M<sup>me</sup> Roland ajoute, il est vrai : « Cependant l'espace était assez grand; il y avait une cheminée; la couverture du lit était passable, on me donnait un oreiller et, en appréciant les choses par comparaison, j'estimais que je n'étais pas mal. »

Avec de l'argent on pouvait en effet, à l'Abbaye comme dans les autres prisons de Paris, améliorer son sort. Tout s'y payait — et fort cher. Mais pour ceux qui ne pouvaient s'accorder le luxe d'une chambre, le séjour de l'Abbaye était fort pénible. Là aussi il y avait des *pailleux*, c'est-à-dire des prisonniers qui — de même qu'à la Conciergerie — couchaient, sans métaphore, sur la paille humide... des cachots, et n'y recevaient qu'une nourriture insuffisante et malsaine. M<sup>me</sup> Roland s'employa souvent à améliorer de ses propres deniers le sort de ces malheureux « détenus à la paille ».

Les maladies de toutes sortes qu'engendraient ces

conditions d'existence avaient nécessité la formation d'infirmiers spéciales pour les prisonniers. Il y avait à la Conciergerie une de ces infirmiers dont le comte Beugnot nous a laissé une sinistre description. Elle fut bientôt trop petite et on transféra nombre de malades à l'Hôtel-Dieu. A son tour, cet établissement devint insuffisant, et l'Évêché fut transformé en succursale de cet hospice. Il est inutile de donner ici un aperçu des conditions d'existence des détenus dans ces asiles. Pâris de Lépinard s'en charge dans ce qu'on a appelé « le style exalté » de son temps.

Reconnaissons-le, toutefois : l'horreur a ses degrés et le séjour de ces hospices était moins terrible que celui des geôles de la Terreur. Les prisonniers l'enviaient et on conserve aux Archives nationales (W 164) toute une liasse d'attestations médicales délivrées aux prisonniers dont l'état de santé était assez précaire pour justifier leur transfert dans les hospices. Ils sont signés par les médecins dont Pâris de Lépinard nous parlera tout à l'heure. On y retrouve le paraphe de l'ignorant Théry, de Nancy, « saigneur impitoyable », de l'ignare Enguchard à l'écriture malhabile, ou du compatissant Bayard.

Lorsqu'on parcourt ces feuilles éparses, mauvais petits chiffons de papier d'aspect ignoble qui mentionnent une quantité de « dartreux et de fiévreux » dont plusieurs seront soignés... pour être prêts un jour à monter sur l'échafaud, on ne peut se défendre d'un sentiment d'émotion. Elles sont autant de pages intimes de l'histoire révolutionnaire, autant de feuilles de ces chapitres écœurants et sinistres au bout desquels on voit comme une hantise se dresser le spectre fatal de la guillotine. A les lire, il semble que, sans

souci des ans écoulés, on ait devant soi, dans l'atmosphère fétide d'une prison malsaine, la vision de ces malheureux détenus hâves et anxieux attendant l'inexorable arrêt du médecin, presque toujours ignorant et brutal, signant un peu au hasard dans sa hâte d'achever une besogne qui lui apparaît ingrate, puisqu'il manque de cette vertu suprême dont tant d'individus du parti révolutionnaire furent dépourvus : la pitié. Et une fois de plus il apparaît combien, dans leur apparente sécheresse, les documents d'archives, en créant un peu de vie, sont évocateurs toujours et souvent dramatiques.

... La prison du Plessis, située à côté du collège Louis-le-Grand, dans laquelle nous pénétrons en passant l'Évêché, formait avec la Conciergerie et l'Abbaye le trio des prisons les plus redoutées. Le Plessis recevait les détenus que la Conciergerie ne pouvait contenir et, selon l'expression de Wallon, « lui tenait lieu de réservoir ». Aussi avait-elle été placée par un arrêté du comité de Salut public, en date du 23 germinal an II, sous la dépendance immédiate de l'accusateur public Fouquier-Tinville. La prison, bientôt trop petite, fut augmentée des bâtiments du collège Saint-Louis. Les femmes furent détenues au Plessis et les hommes à Saint-Louis. La vie était dure au Plessis et les heures s'écoulaient tristement jusqu'à la tombée du jour. Alors on entendait le bruit des charrettes : le messenger de Fouquier-Tinville paraissait et appelait quarante noms pour la journée du lendemain. En se couchant, on voyait vide auprès de soi la place occupée la veille par l'un des appelés ; et en s'endormant on n'était pas même bien sûr de ne pas recevoir pendant la nuit son *extrait mortuaire* ; c'est ainsi qu'on

appelait l'assignation à comparaître le lendemain devant le tribunal.

Nous n'insisterons point d'ailleurs sur le régime de cette prison. Il sera suffisamment connu de nos lecteurs lorsqu'ils auront lu dans ce volume le récit de Pâris de Lépinard et celui d'un militaire qui sera reproduit plus loin.

Joseph Pâris de Lépinard, bourgeois de Genève et citoyen de Lille, est une des plus curieuses parmi ces figures équivoques qui apparaissent au second plan de l'histoire révolutionnaire. Né à Annecy le 23 juin 1744, il s'expatria de bonne heure et prit du service en France où il semble avoir mené une vie aventureuse. Après seize ans de service, il quitte l'armée en 1776, laissant des dettes dans toutes les villes où il avait tenu garnison. Il passe alors en Hollande où il entre dans l'armée des États Généraux, et où il épousa, paraît-il, l'amie d'un riche Hollandais. Sitôt après le mariage naquit un fils.

Joseph Pâris et sa femme se retirèrent ensuite à Lille où leur présence est établie par un mémoire en date du 28 mars 1778, dans lequel Pâris prend le titre d'officier garde à cheval au service des États Généraux de Hollande. Il vécut d'expédients, demandant au jeu les ressources nécessaires pour subsister, jusqu'au jour où les relations qu'il s'était créées dans la bourgeoisie lui permirent de fonder une gazette périodique dont le premier numéro parut le 3 août 1781, sous le titre d'« Annonces, Affiches, Nouvelles et Avis divers de la province de Flandre... ». Deux ans après, le titre fut changé en celui de « Feuilles de Flandre » qui subsista jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1790, pour devenir ensuite la « Gazette du département du Nord ».

Cette gazette est des plus intéressante pour l'histoire locale.

En 1784, Pâris crée à Lille une petite poste appelée à rendre de grands services au commerce dans toutes les châtellenies. Cette utile institution disparaît en 1791. A cette époque, le 5 août, Pâris avait été arrêté à son domicile, enfermé dans la maison de détention dite des Bons-Fils, puis transféré à Paris. Il comparut le 26 devant le comité de Sûreté générale et fut incarcéré d'abord à l'Abbaye, mis au secret et, après dix mois de détention, transféré à la Conciergerie en messidor an III. Il y tomba malade, fut soigné à l'Hospice national, écroué dans l'ancien collège du Plessis, dit prison de l'Égalité, après sa guérison. Il n'obtint sa libération que le 17 octobre 1794, grâce à l'intervention des représentants Legendre et Bourdon de l'Oise. Malgré ses instances répétées, il ne put jamais connaître les motifs réels de sa détention ni être interrogé soit à la barre de la Convention, soit devant les comités.

Sa femme, Marie-Anne Perette, arrêtée tout d'abord en même temps que son mari, fut relâchée et placée à ses frais sous la surveillance constante d'un gendarme. Néanmoins, elle put se rendre à Paris pour venir en aide à son mari et tenter des démarches en sa faveur.

Tout est mystère dans la dernière partie de la vie de Pâris, et l'on perd sa trace après la Révolution<sup>1</sup>.

Le récit de Pâris de Lépinard fit en son temps grand bruit.

Il parut d'abord — sans lieu ni date — sous le titre de *Mon Retour à la Vie après quinze mois d'agonie*,

1. Sources : Archives nationales, W 164. Archives particulières.

anecdote qui peut servir à la connaissance de l'homme, puis il fut de nouveau publié — modifié — sous le titre de *l'Humanité méconnue ou les horribles souffrances d'un prisonnier*, dans le *Deuxième Tableau des Prisons de Paris*, dans Nougaret et dans les *Mémoires sur les Prisons*<sup>1</sup>.

C'est de ce dernier ouvrage (édition Baudoin) que nous extrayons les pages suivantes. Assurément, *l'Humanité méconnue* ayant subi de nombreux remaniements — corrections, additions et surtout suppressions — offre moins de particularités intéressantes que *Mon Retour à la Vie* — brochure devenue presque introuvable. Il nous a paru cependant moins curieux mais plus utile — ayant pour but de rechercher avant tout la vérité historique — de publier cette pièce de préférence à la première<sup>2</sup>.

Nécessairement, le récit de Paris est parfois tendancieux, car, nous l'avons dit en notre préface, on ne peut guère demander à une victime d'écrire sans passion l'histoire de ses geôliers, mais, comme les mémoires de Riouffe, c'est un long réquisitoire qui vaut d'être entendu et — si l'on tient compte que mon journaliste de cette époque ne dépouille jamais le pamphlétaire — c'est au demeurant l'une des bonnes sources de l'histoire des prisons en même temps qu'un document psychologique d'une rare saveur.

« Sous le règne affreux des tyrans qui ont désolé la

1. Ses accusations souvent injustifiées contre le corps médical l'ont contraint en effet — après protestations de celui-ci — à des retouches et à des suppressions dans la seconde édition de son mémoire.

2. Cf. plus loin au sujet des médecins de l'Hospice national.



Pétion, maire de Paris, chasse les officiers municipaux de la Force  
(2 septembre 1792).



Assassinat de la princesse de Lamballe à la prison de la Force  
par des « travailleurs » (2 septembre 1792).

France par leurs brigandages et leurs fureurs, mon nom fut couché sur les listes fatales de proscription que dressaient, dans les départements, de farouches proconsuls. Ma mort avait été promise; on m'envoya à Paris pour être égorgé par les assassins que Robespierre avait érigés en tribunal.

J'arrive à l'Abbaye, dans cette prison dont les murs étaient encore teints du sang des malheureuses victimes massacrées dans les journées des 2 et 3 septembre<sup>1</sup>. On me fouille avec la plus scrupuleuse exactitude; je suis dépouillé et jeté dans un cachot où le désespoir semblait avoir fixé son séjour. Une table vermoulue et dégoûtante de malpropreté, un amas de vieille paille hachée, et un méchant grabat soutenu par une sangle à demi déchirée, formaient tout l'ameublement de mon nouveau séjour. Je voulus me reposer; une vermine abondante vint se disputer mes membres défaillants, et excitait en moi les douleurs les plus aiguës : je ne respirais que pour la souffrance.

Vingt-quatre heures s'écoulaient; que dis-je, un siècle se passe, et mon énorme porte reste immobile sur ses redoutables gonds; le silence de la mort m'environnait; il est tout à coup interrompu par l'arrivée d'un effroyable guichetier.

« Tiens, me dit-il avec son accent rauque, voilà une cruche remplie d'eau, tu pourras boire à la santé

1. J'ai lu une brochure dans laquelle sont racontés quelques événements arrivés lors de cette épouvantable époque; on a eu l'impudeur d'y faire l'éloge de Danton. J'affirme que c'est Danton qui, aidé du génie infernal de Fabre d'Églantine, a conçu et fait exécuter cette horrible boucherie. (Note de l'auteur.)

de tes amis; voilà aussi un morceau de pain : ça n'est pas trop régalant; mais que veux-tu, frère, nous sommes dans un temps de pénitence. »

Je jette machinalement les yeux sur la cruche : les araignées avaient ourdi leurs toiles dans l'intérieur; pour le pain, il était si malpropre que je crus qu'il avait été ramassé dans un égout. Je n'osais fixer mon guichetier, je croyais entrevoir dans cet homme un de ces bourreaux dont le sublime Rubens a peint les traits dans sa Descente de croix. Je tressaillis, puis me remettant un peu, j'osai lui demander, les larmes aux yeux, comme une grâce singulière, qu'on eût l'humanité de faire nettoyer mon antre. Je le priai de me faire accorder une chaise grossière, pour asseoir mon corps exténué, une plume, de l'encre, du papier et de la chandelle.

« Tu es au secret et tu ne peux rien avoir de ce que tu demandes, » me répondit le guichetier, et aussitôt les verrous se referment sur moi avec un bruit effrayant qui retentit au fond de mon âme.

Me voilà donc livré aux réflexions les plus accablantes, seul avec mon infortune; une éternité de douleur s'ouvrait devant moi. Je fus deux jours sans recevoir la visite de mon terrible guichetier; enfin il arriva : il m'apporta du pain dont l'aspect était peu fait pour exciter l'appétit. Je lui témoignai mon dégoût; il me dit que, si je n'étais pas accoutumé à me nourrir de pain sec, il m'apporterait ce que je lui demanderais, et qu'avec de l'argent, il y avait bonne cuisine en bas. Je le remerciai, en lui répétant que je n'exigeais rien

de sa bonté qu'en payant; mais que je ferais tout au monde pour me procurer une chaise, du papier, de l'encre, des plumes et de la chandelle. Le tigre me répondit que je pourrais avoir tout cela quand j'aurais été interrogé.

J'étais à jeun depuis trois jours, une fièvre brûlante me consumait : aussi j'approchais d'heure en heure de ma destruction; en un mot ma situation était si déchirante, que je parvins à amollir le cœur de bronze de mon guichetier; il parut s'attendrir sur mon sort. J'avais opéré un prodige; il retourne auprès du geôlier, son maître, et lui fait sans doute le tableau fidèle de mon triste état; il vint bientôt m'annoncer, comme une grâce insigne, que j'avais obtenu la permission de sortir de mon cachot. Je veux marcher : mes jambes, tout mon corps s'affaissent sous moi; mon guide me prête son aide, et je me trouve transporté dans une espèce de salon décoré du produit des dépouilles des victimes encombrées à l'Abbaye.

Arrivé devant le premier vizir et déposé sur une chaise, j'entends bégayer quelques paroles, car ce despote était presque ivre-mort. « Ah! ah! me dit-il, tu n'es donc pas accoutumé aux prisons... Je suis concierge, je suis greffier, je suis magistrat, je suis tout ici... Mes gens m'ont rendu compte que tu ne voulais pas manger... J'en ai informé le comité, c'était mon devoir; on m'a répondu : Eh bien! il faut le laisser crever ou le faire conduire à Bicêtre... A cette heure, arrange-toi, mange, ne mange pas... cela m'est bien égal. » Il baisse la tête, puis la relevant : « Écoute,



j'ai un bon chef dans ma cuisine, on trouve tout chez moi, tout ce qu'on désire (puis, comme s'applaudissant d'une saillie d'esprit), avec de l'argent s'entend... D'où es-tu, que fais-tu ? (Sur ma réponse que j'habitais Lille) : Ah ! ah ! je connais cette ville... j'y ai été avec Caumartin. (Vous observerez qu'en effet il devait le connaître, il avait été son laquais.) Et que diable, tu pues la fièvre ! retire-toi... pouah ! »

Il appelle le guichetier, qui me prend, me charge sur son dos ; il me portait à mon cachot, lorsque d'infortunés détenus qui avaient entendu les propos interrompus du geôlier à la porte du salon, restée entr'ouverte, m'arrêtent : « Quoi, citoyen, vous vous laissez abattre de cette sorte ! Au nom du ciel, nous vous prions, nous vous conjurons de prendre quelque nourriture ! »

Il est donc des consolations dans les peines les plus accablantes ! Je me trouve suffoqué de reconnaissance ; je voulais exprimer ce sentiment délicieux, ma voix expire au milieu d'une abondance de larmes ; je n'ai que la faculté d'indiquer par des gestes combien je suis touché, pénétré de ces témoignages de sensibilité.

Mes compagnons d'infortune m'enlèvent de dessus les épaules de mon guichetier, et me rapportent au salon où leurs sollicitations pressantes, leurs vives instances me forcent, après huit jours d'une abstinence absolue, à prendre quelque nourriture.

La vie était devenue pour moi un fardeau insupportable ; je voulais mourir, et j'espérais qu'en mangeant et en mangeant beaucoup, je me procurerais une in-

digestion qui mettrait fin à une existence qui m'était à charge. Mon extrême faiblesse et une fièvre ardente qui me consumait semblaient me promettre une arrivée assez prompte au terme où j'aspirais. Je mangeai donc avec excès. Plein de cette assurance qui me flattait, on me replongea dans mon cachot ; et ce qui me surprit et me consterna, je ne ressentis aucune incommodité : il me fallut donc rentrer malgré moi dans la vie.

Le lendemain, je reçus la visite de mon guichetier plus tôt que de coutume, et je fus redevable de cette sorte d'empressement à la sollicitation des hommes sensibles que mon état avait intéressés. Vers les deux heures, on vint me chercher, et l'on me conduisit au salon. J'eus la douleur de ne point revoir mes bienfaiteurs. Étant au secret, il ne me fut pas permis, malgré mes prières, mes supplications, de jouir de leur présence ; j'appris que l'intérêt que je leur avais inspiré ne perdait rien de sa vivacité, et qu'ils demandaient continuellement de mes nouvelles.

Après mon deuxième repas, je fus totalement abandonné à moi-même plus de cinquante heures. Je me plaignis au guichetier d'un délaissement si rigoureux : il me parut étonné. Ces messieurs jouissent dans la décade d'un jour de congé, pendant lequel ils vont divaguer dans la ville. Dans l'absence de mon guichetier, j'avais été oublié par son camarade : c'était la cause de ce malentendu. Dans la crainte que je ne portasse mes plaintes au chef suprême, il se dépêcha de m'apporter à dîner.

Le lendemain, j'éprouvai, de la part du même homme, un changement d'humeur : il avait l'air menaçant, et, après quelques altercations que nous eûmes ensemble, il voulut me frapper avec le trousseau de clefs qu'il tenait à la main. Aussitôt mon sang s'allume, l'indignation me prête des forces, la querelle s'échauffe, son arrogance devient extrême, je lui lance à la tête une bouteille, et profitant de son étourdissement, je le précipite sur les marches de l'escalier.

Le bruit de notre combat attire dans mon cachot toute la meute des guichetiers. Tous vomissent contre moi des torrents d'injures, s'exhalent en menaces et en imprécations : aucun n'ose approcher. Après s'être épuisés en vociférations, ils se retirent.

Cette aventure alluma contre moi toutes les vengeances, et mes bourreaux m'en firent ressentir les cruels effets pendant dix mois entiers que je fus condamné au secret le plus sévère dans cette infernale demeure.

Dans l'impossibilité où j'étais de donner de mes nouvelles à mon épouse, j'eus recours à l'industrie qui semble être la science du malheur. Je composai de l'encre avec de la rouille, du charbon que j'avais trouvé dans un tas d'ordures, et du noir que je grattai sur les murailles et sur la porte; des chalumeaux de paille que j'avais taillés avec mes dents devaient me servir de plumes, et quelques chiffons de papier que j'avais démêlés dans cette même paille, me tenir lieu de celui dont j'étais privé. J'allais me servir de mon invention, lorsque j'aperçus un clou dans le mur; je

l'en arrachai, et je l'employai à me tirer du sang : c'est avec cette encre que je me hâtai de tracer à mon épouse le tableau de ma déplorable situation.

J'ignorais comment je pourrais lui faire tenir ce billet; le besoin de lui communiquer ma pensée travailla extraordinairement mon imagination, et lui fit trouver un moyen pour y parvenir. Les détenus, pour satisfaire à leurs besoins naturels, montaient jusqu'à la troisième porte de mon cachot; on n'avait point fermé les deux autres. Je priai un prisonnier de faire remettre à la poste une lettre que j'étais près de lui faire passer par-dessous la porte; mais elle était si épaisse, et mon billet si petit, qu'il ne put l'apercevoir, ni me rendre le service que j'attendais.

Désespéré d'avoir échoué dans mon projet, je laissais couler mes larmes, lorsqu'un bruit sourd vint frapper mes oreilles. C'étaient les prisonniers habitant la chambre au-dessous de mon cachot qui frappaient au plancher; je leur répondis avec le talon de ma botte. Je m'occupai ensuite à lever un carreau du pavé, à creuser dans le ciment, afin de pouvoir établir une conversation avec mes voisins, mais l'épaisseur du plancher était telle qu'il fallut renoncer à cette espérance.

Le soir, les prisonniers avec lesquels j'avais voulu lier conversation, revinrent aux lieux d'aisance, et me suggérèrent l'idée de faire descendre nuitamment par ma fenêtre une ficelle à laquelle ils attacheraient du papier, une plume, de l'encre : je devais me servir du même expédient pour leur faire tenir ma lettre et leur

demander les petits services qu'ils étaient en état de me rendre.

Je saisis avidement le moyen qu'ils venaient de m'indiquer. Je déchirai des bandes de ma couverture, et j'en formai une espèce de corde que je suspendis à travers les barreaux de ma lucarne. Au signal convenu, je retirai ma corde, et j'eus le plaisir inexprimable d'y voir attaché un petit cornet d'encre, des plumes et du papier.

Je m'applaudissais du succès de notre heureuse invention ; j'épanchais avec ivresse mes pensées, sur le papier je conversais avec mon épouse, le cours de mes douleurs était suspendu. J'attendis la nuit avec cette impatience qu'on sent mieux qu'on ne peut l'exprimer ; enfin elle couvrit l'univers de ses ombres, et j'en profitai pour faire descendre une lettre dans laquelle était renfermée l'expression de ma reconnaissance pour mes serviables voisins, et un billet adressé à mon épouse.

Le billet parvint à son adresse ; mais la réponse qui était arrivée à l'Abbaye excita contre moi le plus terrible des orages. Un détachement de guichetiers, précédé du geôlier et de la geôlière, fond dans mon cachot, fouille partout, renverse tout, sans m'adresser la moindre parole. Si leur bouche était muette, leurs regards étaient étincelants, et indiquaient assez la fureur qui les transportait de ne recueillir aucun fruit de leur très active perquisition. J'avais mis à l'abri de toutes ces recherches les instruments de ma correspondance ; je les avais cachés dans le trou que j'avais pratiqué dans le plancher, et qui était recou-

vert avec adresse du carreau que j'avais déplacé. La tourbe de mes inquisiteurs, furieuse de n'avoir rien trouvé, éclata en menaces et en invectives plus grossières les unes que les autres. Le geôlier tenait en ses mains la lettre de mon épouse ; je me précipite sur lui, je la lui arrache et la mets dans mon sein ; la fureur étincelle dans les yeux de mes bourreaux ; des imprécations se font entendre. Je ramasse toutes mes forces, et me retranche derrière la porte ; le geôlier veut s'avancer, je m'élançe sur lui, et le saisissant d'un bras vigoureux, je parviens à le rouler dans l'escalier. C'était la répétition de la scène qui s'était passée quelques jours auparavant entre moi et un de ses satellites. L'alarme se répand aussitôt dans la maison ; c'est un feu dévorant qui a gagné toutes les parties d'un édifice. Les prisonniers appellent à leur secours, et crient qu'on les assassine ; enfin, après un torrent d'injures on ferme ma porte, et je me trouve seul dans ma triste habitation.

Après un pareil acte de violence, je m'attendais à ressentir les cruels effets de la vengeance du geôlier et de ses guichetiers ; mais quelle fut ma surprise lorsqu'on vint me demander si je voulais prendre mon repas chez moi ou en bas ! Cette invitation me parut si singulière que je gardai le silence. La geôlière vint elle-même, escortée de trois guichetiers et de quatre chiens. Elle n'était plus fière ni arrogante comme le matin ; mais adoucissant son ton, elle me dit avec bonté que ce qui s'était passé n'était arrivé que faute de s'entendre. Elle finit par me parler beaucoup de

son humanité, et par me prier en grâce de tout oublier, ajoutant, avec un air aimable de protection, que, quoique je fusse au secret, elle prendrait sur elle, à l'insu de son mari, de me laisser écrire à ma femme, pourvu que je me bornasse uniquement à ne lui demander que ce qui était relatif à mes besoins.

Je souscrivis de bon cœur à cette inespérée conciliation; je représentai que depuis près de trois semaines je n'avais pas changé de linge, que j'étais dévoré de vermine; je la suppliai de me procurer les moyens de pourvoir aux besoins de la plus rigoureuse nécessité. L'officieuse geôlière m'apporte elle-même papier, plume et encre; je trace quelques lignes à mon épouse, le billet est porté à son adresse, et je reçois quelques heures après un paquet de linge.

Je continuais à prendre tous les jours mes repas dans le salon ou dans la chambre de la geôlière, jusqu'au moment où deux détenus vinrent partager les horreurs de mon cachot. Mes nouveaux hôtes étaient un agent d'un commissaire de police et un commis du bureau de la Guerre. Ce dernier a été mon compagnon d'infortune pendant plus de six semaines.

Je n'avais pu jusqu'alors obtenir la faveur qu'on nettoiyât mon cachot et qu'on m'apportât de la lumière; mes deux collègues, plus heureux que moi à cet égard, me firent jouir de ce double avantage. A cette époque je cessai de descendre dans le salon. Le dîner de ces deux prisonniers était plus abondant que le mien, et ils ne payaient point. J'ignorais la cause de ce privilège, je la leur demandai; ils me répon-

dirent que c'était la nation qui les défrayait, et ils ne furent pas peu étonnés lorsque je leur appris qu'on m'extorquait 4 francs pour un mauvais breuvage qu'on appelait bouillon, pour un très petit morceau de viande détestable et une bouteille de vinaigre baptisé du nom de vin.

Mes camarades écrivirent à leurs parents pour se procurer un ordinaire un peu moins économique que celui de la prison. Quelque temps après ils obtinrent la liberté. Cette séparation fut pour moi douloureuse, je retombai dans mon accablement, borné à mes repas solitaires et toujours rançonné avec la même effronterie, sans que la moindre plainte me fût permise.

Deux autres citoyens vinrent dans mon cachot remplacer ceux que leur heureuse étoile en avait retirés; c'étaient des municipaux de la commune de Paris; l'un d'eux me demanda comment l'on était nourri dans cette maison; je leur donnai les mêmes détails qu'à mes anciens camarades; alors ils lèvent les mains et les yeux au ciel, et frappant du pied, ils s'écrient avec une sorte de colère, « que je devais jouir de cinquante sous par jour, somme que la nation accordait à chaque prisonnier de l'Abbaye, et que ce qu'on m'avait fait payer était un vol manifeste ».

« Dans ce cas, répondis-je, on me vole donc impunément 4 francs par jour, depuis trois mois et demi que je vis enterré ici, excepté les premiers jours où je n'ai pris aucune espèce de nourriture. »

On apporte à dîner pour trois personnes; les deux municipaux demandèrent à parler à la geôlière, parce

qu'ils n'entendaient pas payer comme moi 4 francs par jour. La très arabe geôlière se garda bien de monter. Le lendemain, même invitation et même obstination : elle aima mieux ne plus me faire payer que de s'exposer à la honte d'une avanie.

Alors je fus nourri comme mes compagnons d'infortune ; mais cet état dura peu ; les deux municipaux sortirent de mon cachot<sup>1</sup> ; je fus replongé dans une nuit de douleurs, et réduit aux horreurs de ma solitude ; le seul adoucissement que j'éprouvai dans mes

1. Mes deux compagnons furent appelés au Tribunal révolutionnaire. Nos adieux furent touchants et arrosés de nos larmes ; elles ne cessèrent, de mon côté, que lorsque j'appris qu'ils avaient eu l'insigne bonheur d'avoir été acquittés. L'un d'eux, nommé Jobert, a été guillotiné depuis comme membre de la municipalité rebelle de Paris, et l'autre est le citoyen Moille, père de quatre enfants en bas âge, bon époux, citoyen vertueux, homme instruit, d'une société à rechercher, aimant à faire le bien comme un besoin qui lui est naturel. Il a constamment pris part à mes maux, il m'a aidé à les supporter en les allégeant par tous les services qu'il était en son pouvoir de me rendre, et surtout en me procurant des livres de sa bibliothèque. (Note de l'auteur.)

Augustin-Germain Jobert, négociant, membre de la Commune et administrateur de police, et Claude-François Moille, suppléant du procureur de la Commune, furent compromis dans le fameux *complot de l'œillet*, qui avait pour but de sauver Marie-Antoinette. Faute de preuve, ils furent acquittés et libérés tous deux le 29 brumaire an II — ce qui permet de donner une date précise aux événements dont parle ici Paris de Lépinaud. Dans un récit précieux à consulter, Moille a narré depuis ses relations avec la famille royale incarcérée au Temple Cf. Lenotre, *le Vrai Chevalier de Maison-Rouge*. Moins heureux, Jobert, condamné comme membre de la municipalité de Paris, fut, en effet, compris plus tard dans la journée du 9 thermidor et mourut victime d'une juste réaction contre ses confrères, le 11 thermidor an II, le lendemain de l'exécution de Robespierre.

tortures, fut d'obtenir tous les quatre jours une très petite chandelle en la payant.

Ma nourriture était toujours exécrable et très insuffisante ; on ne me donnait pour toute substance, pendant la journée, qu'un hareng pourri ou un morceau de viande mal cuite, à peine du poids de deux onces, et qui ressemblait plutôt à de la chair humaine qu'à de la chair de bœuf<sup>1</sup>.

Le froid était déjà très rigoureux ; je demandai du bois et du feu, on me refusa ; une toux opiniâtre était venue se joindre à mes autres souffrances ; elle ne me donnait trêve ni jour ni nuit ; elle était si violente que les prisonniers qui habitaient au-dessous de moi, et ceux même de l'autre côté de la cour, se plaignaient de ce que je les empêchais de se reposer.

A force de sollicitations je parvins à obtenir un poêle ; seulement on me donnait par jour pour l'alimenter un bâton de falourde de deux pouces de dia-

1. On ne pourra jamais ôter l'idée aux détenus de cette abominable prison, qu'on n'y mangeait pas de la chair humaine. Je fus un jour averti que les commissaires devaient pénétrer dans mon cachot ; je leur mis sous les yeux ma portion ; l'un d'eux, tout barbares qu'ils étaient, recula en faisant un mouvement d'horreur, et ne put s'empêcher de dire, en ma présence et celle de mes compagnons, au geôlier qui avait grand soin de les accompagner, « qu'on ne nourrissait pas des hommes de cette manière ». Malgré ce reproche, je n'aperçus aucun changement dans ma trop malheureuse situation ; cela ne fit au contraire qu'aigrir les esprits contre moi. Ce qui donnait lieu à cette croyance, au sujet de la viande, parmi les détenus, c'est qu'il est arrivé souvent que pendant la nuit on entendait des voix gémissantes qui semblaient s'éteindre dans les tortures et le râle de la mort.

(Note de l'auteur.)

mètre au plus, et qu'on me faisait payer douze sous. Ma poitrine était très affaiblie; les efforts de la toux provoquèrent un crachement de sang très abondant, et, pour comble d'infortune, je fus attaqué de la dysenterie. J'étais tombé dans un état de faiblesse voisin de la mort; mon existence était un fardeau que je ne pouvais plus porter; je résolus de m'en affranchir. Toute mon imagination se tendit vers ce but désiré.

J'avais un chandelier de cuivre; je m'étais procuré du vinaigre: j'essayai de composer du vert-de-gris. Je remplis de cette liqueur les rainures du pied du chandelier; je la laissai dessécher et je grattai ensuite cette composition meurtrière avec la pointe du clou avec lequel je m'étais tiré du sang, lorsque j'écrivis pour la première fois à ma femme.

J'avais déjà recueilli une forte dose de poison, quand mon projet fut découvert. J'avais laissé le chandelier sur la table; le guichetier, voulant y poser quelque chose, renverse la liqueur homicide sur ma serviette qui tout à coup prend une couleur verte. Le guichetier paraît frappé de surprise; il me fait plusieurs questions auxquelles je ne répons pas; il fronce les sourcils, murmure entre ses dents, emporte le chandelier, et me laisse dans une profonde stupéfaction.

La méfiance, depuis cette aventure, s'empara de mes geôliers; ils me donnèrent le même jour trois compagnons hongrois, et prisonniers de guerre, un officier, un trompette et un hussard. Tous parlaient allemand, l'officier et le trompette savaient le latin. Nous parvînmes à nous entendre dans cet idiome.

Cette nouvelle société apporta quelques adoucissements à mon sort. Le malheur rend les hommes confiants et sensibles. Après quelques ouvertures mutuelles sur les causes de notre détention, ces militaires compatissants, plus occupés de mes maux que des leurs, s'empressèrent de me prodiguer tous les soins qui dépendaient d'eux. Ils m'aiderent à nettoyer mon grabat des ordures et de la vermine qui l'infestaient; ils se chargèrent même de servir d'appui à ma faiblesse, jusque dans ces besoins dégoûtants où la nature défaillante se répugne à elle-même. Les services que j'ai reçus de ces hommes généreux seront toujours présents à mon souvenir.

Cependant mon état empirait de jour en jour; déchiré par des souffrances aiguës, je demandai un médecin qu'on me refusa; on voulut bien, pour tout remède, m'accorder un morceau de bois de réglisse, dont je me composai une tisane froide; le feu me manquait pour la faire bouillir, et la prudence impitoyable de mes geôliers n'aurait pu se ployer à m'accorder ce léger secours.

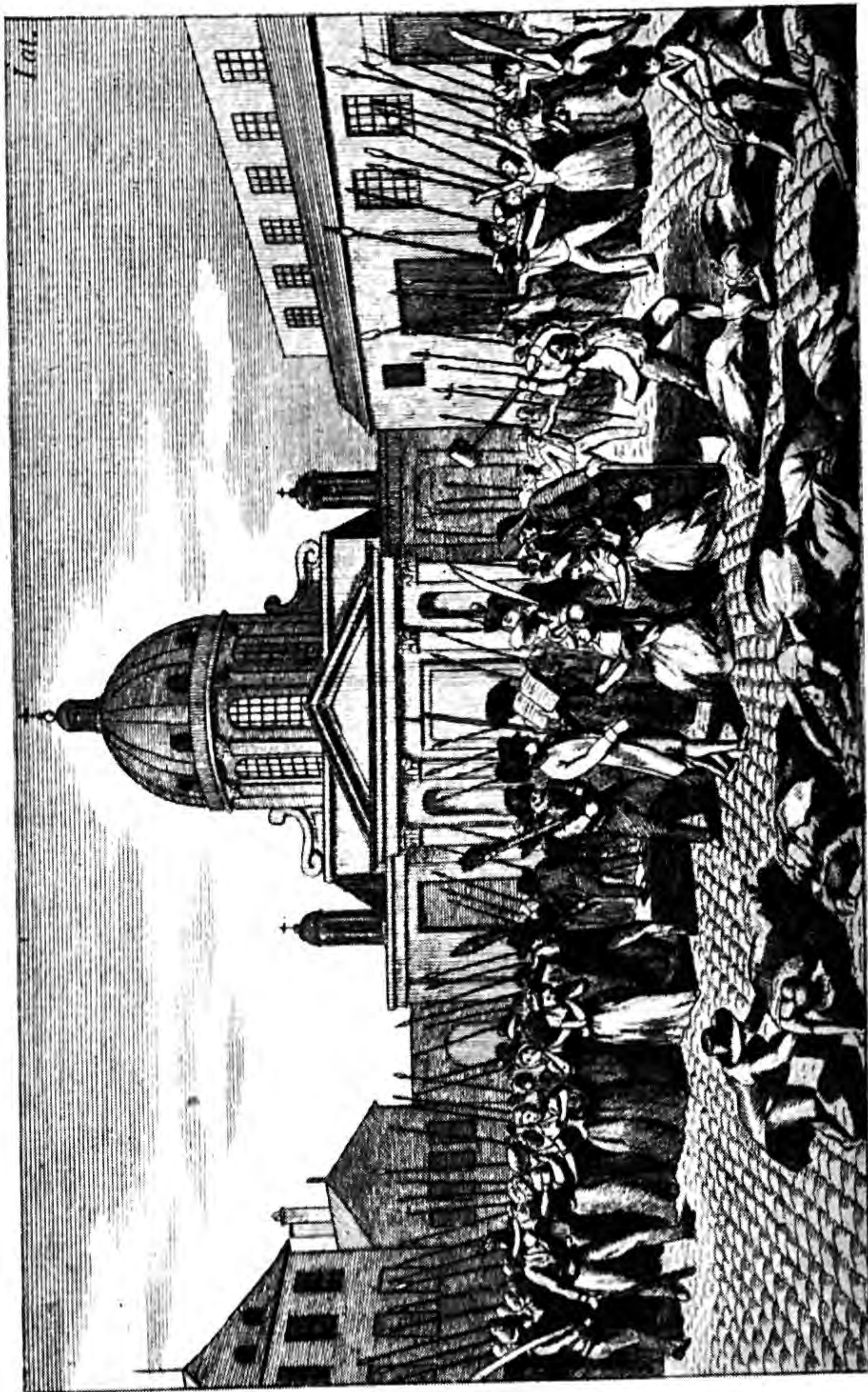
Il y avait à peu près dix mois que je luttais ainsi contre la mort, et que les tristes restes d'une santé robuste s'épuisaient dans cette longue agonie, lorsque une nuit, à deux heures du matin, nous entendons ouvrir à grand bruit la porte de notre cachot, et nous voyons entrer quatre gendarmes, le sabre nu à la main; une cohorte de guichetiers venait ensuite, et après eux quelques hommes se disant officiers municipaux, avec leur écharpe. A cette apparition ter-

rible, nous crûmes qu'une nouvelle septembrisation allait commencer et que nous touchions à notre dernière heure. Le jeune trompette se jette à genoux sur son lit, les mains jointes, et demandant grâce. L'officier et le hussard se lèvent sur leur séant, et moi, revenu de ma première émotion, cherchant à recueillir le peu de forces qui me restaient, je me mets en état de défense. Mon sang bouillonnait dans mes veines; j'étais déterminé à vendre chèrement le souffle de vie qui m'animait encore : mais que pouvait un malheureux, sans armes, affaibli par la maladie, contre dix ou douze sbires armés, auxquels il n'échappait point de mouvement, point de regard qui ne portât la terreur et la certitude de la mort? Mon attitude hostile les intimida cependant de telle sorte, qu'en une minute ils disparurent tous. Un instant après, un municipal se hasarda d'entrer. Il avait eu la précaution de se décorer de son écharpe. Son premier soin fut de me rassurer, en m'annonçant qu'on n'en voulait qu'à mes assignats. Je jetai mon portefeuille avec humeur et me recouchai. Il fallut signer sur je ne sais quel registre. Je sollicitai inutilement une reconnaissance des assignats et des effets. On me promit seulement de prélever sur mon argent une somme de 50 livres par décade que je toucherais avec exactitude. Les 50 livres et le portefeuille sont encore attendus.

Quelques jours après cette scène, un huissier vint me chercher pour me conduire au Palais où je devais subir mon premier interrogatoire. J'arrivai devant le juge; il m'interpelle sur mes nom, prénom, âge et



Marie-Antoinette s'évanouit à la vue de la tête de la princesse de Lamballe au bout d'une pique  
(2 septembre 1792).



Massacre, à l'hôpital de la Salpêtrière, de quarante-cinq femmes accusées à tort d'avoir trempé dans la conspiration des prisons (3 septembre 1792).

qualité. Mes réponses le convinquirent que je n'étais point l'accusé qu'il avait à interroger. Il allait me renvoyer à l'Abbaye. Mais je fis des instances si vives, j'exposai d'une manière si énergique, et mon état, et celui de l'affreux cachot que je venais de quitter, que j'obtins par grâce d'être conduit à la Conciergerie. Hélas ! j'ignorais que je changeais un tombeau contre un tombeau !

En descendant le grand escalier du Palais, je voulus engager l'huissier qui me conduisait à me faire donner place parmi d'honnêtes gens ; cet homme, avec une froide naïveté, me répondit que rien n'était plus facile que d'exaucer ma demande, tous les détenus qui se trouvaient dans cette prison étant d'honnêtes gens. « Comment ? lui dis-je, et l'on en guillotine tous les jours ! — Ah ! cela est vrai ; mais l'on guillotine ici pour les opinions. Les fripons et les voleurs sont à la Force. » J'allais me répandre en nouvelles questions ; mais le fatal guichet s'entr'ouvre, et je suis précipité dans ce nouveau gouffre.

Un sombre cachot m'y était encore destiné ; j'obtins, avec beaucoup de peine, d'être admis dans une espèce de salle moins horrible, appelée le chauffoir. On me donna, moyennant 25 livres, un lit de sangle et un matelas, au pied duquel était un baquet destiné à recevoir les excréments de vingt personnes. Mon état de faiblesse m'a forcé de rester couché jusqu'au moment de ma translation.

De quel spectacle, grand Dieu ! j'ai été le témoin, pendant les trois jours et demi que j'ai passés dans



cette prison ! A l'Abbaye, je buvais sans mélange la coupe de ma propre infortune ; ici j'avais à dévorer encore le spectacle journalier de celle des autres. J'ai vu des malheureux entassés pêle-mêle sur de la paille pourrie, en proie à la vermine, aux rats et aux souris qui venaient dévorer jusqu'aux souliers de leurs pieds ; et tout cela, pour ne pouvoir payer 50 écus un lit de sangle et un matelas, qui souvent ne servaient qu'une nuit. Quelques-uns de ces infortunés ont expiré, sous mes yeux, victimes d'un traitement si barbare. Il fallait bien se garder de les plaindre. La peine de mort était prononcée contre quiconque aurait osé leur donner la plus légère marque de compassion.

Le soir, on distribuait, par un soupirail, les actes d'accusation aux victimes destinées à l'holocauste du lendemain. Les distributeurs, dans les épanchements d'une gaieté féroce, appelaient cela le journal du soir. Souvent il était impossible aux accusés d'en prendre connaissance, faute de lumière. Qu'était-il besoin, au reste, de les lire ! En voir un, c'était les connaître tous. La formule, les chefs d'accusation et les témoins étaient les mêmes pour chacun. Le nom seul de la victime lui était particulier. L'embarras était ensuite de faire parvenir les extraits mortuaires aux défenseurs officieux. Les guichetiers exigeaient jusqu'à 15 livres pour les leur remettre. Si par hasard il se rencontrait identité de nom, on ne se donnait point la peine de chercher l'individu qu'on avait eu dessein d'accuser. « Bon, bon, disait-on au malheureux à qui sa mauvaise étoile faisait échoir un tel cadeau, prends tou-

jours ; que ce soit aujourd'hui ou demain, il faudra bien que tu y passes. » Un monstre femelle gouvernait ce sombre repaire dont les murs dégouttent encore du sang des victimes des 2 et 3 septembre. Malheur au prisonnier qui déplaisait à cette mégère, ou refusait de se laisser dépouiller par elle ! On m'a assuré que, liée de commerce avec Fouquier, elle lui payait 12.000 livres par décade sur le produit des pirateries et des vols sans pudeur auxquels les malheureux détenus étaient soumis. Si le fait est vrai, on aura une idée de ce que les autres prisons devaient rapporter à Fouquier.

Après quatre jours et trois nuits, je fus transféré à l'Hospice national (l'Hôtel-Dieu). Je n'eus besoin que de quelques heures pour apprécier au juste ma nouvelle demeure. Des grilles, des verrous, des guichets, des maçonneries propres à obstruer l'air, la transformaient en une Bastille menaçante. Il me fut aisé de juger que l'hypocrisie avait seule décoré du beau nom d'Hospice national cet asile dégoûtant de la misère. Chaque jour la mort y moissonnait cinq à six personnes. J'ai vu des gens se bien porter la veille, souper avec appétit, et le lendemain gisant sur leur lit de mort. On me plaça dans une salle où, en moins de dix heures, trois infortunés expirèrent sous mes yeux. Il eût fallu plus que de l'indulgence pour attribuer tous ces événements à des causes naturelles. L'idée de poison se présenta soudain à mon imagination et la remplit des plus noires terreurs.

Le matin, il me fallut essuyer la visite des médecins

de la maison. Quoique bien résolu de n'exécuter aucune de leurs ordonnances, je ne pouvais me dispenser de me soumettre à cette formalité. Ils me tâtèrent le pouls. Je crachais le sang; une oppression de poitrine m'empêchait de respirer et même de me tenir couché: ils me prescrivirent la saignée, la diète et la tisane. Dieu sait l'effet qui serait résulté de l'exécution d'une telle recette.

J'avais, la première nuit de mon entrée, lié connaissance avec un officier de santé, dont la physionomie douce appelait la confiance. Ce brave homme, que je m'empresse d'offrir à l'estime publique, se nomme Bayard, chirurgien-major de l'Indivisibilité, rue Louis, au Marais<sup>1</sup>. Il avait, dans l'hospice, ce qu'on appelait un département, c'est-à-dire une salle de malades sous son inspection; je m'adressai à lui dans la cruelle anxiété où m'avaient jeté l'ordonnance et la visite des médecins. Je lui fis part du régime qu'ils m'avaient imposé. Il ne voulut pas me porter le coup mortel en me révélant le danger que je courais d'exécuter ce qui m'était prescrit. Il se borna à me faire placer dans son département. Tous les soins alors me furent prodigués; il me visitait trois ou quatre fois le jour et très souvent la nuit. Je restai longtemps dans un état qui lui fit craindre pour mes jours. Dès qu'il eut saisi quelque espoir de me rendre à la vie, il m'avoua que j'eusse été perdu, si l'ordonnance du médecin, rela-

1. Cf. *Almanach national*, 1793. L'écriture et la signature de Bayard, sur diverses pièces, semblent prouver qu'il était fort peu lettré. (Archives nationales, W 164.)

tive à la saignée, eût eu son exécution. Il me conseilla de me procurer quelques sirops qu'il m'indiqua, et qu'on ne trouvait point à l'hospice; je n'osais pas d'abord lui avouer que j'étais sans argent. Sa bonté toutefois me rendant moins timide, je hasardai cet aveu. Je lui déclarai que je n'avais aucun moyen de faire tenir mes lettres; que le geôlier de l'Abbaye, prison où j'avais essuyé le plus rigoureux secret pendant dix mois entiers, était venu une nuit, avec une escorte armée, m'enlever mon portefeuille. Je le priai de m'indiquer la marche à suivre pour le recouvrer; il se chargea avec bonté de cette commission. En attendant, il me fit offre de toutes les avances qui m'étaient nécessaires et employa toute la délicatesse imaginable pour ne pas effaroucher la mienne, et m'engager à accepter. Il parvint, peu de temps après, à me faire remettre un paquet que ma malheureuse épouse m'envoyait au hasard; car il y avait plus de quatre mois que je me voyais dans l'impossibilité de lui donner de mes nouvelles; mais quelque adresse qu'il employât, il ne put parvenir à me procurer la rentrée de mon portefeuille et d'une partie de mes effets, restés entre les mains de la geôlière de ma première prison.

Sur ces entrefaites, cet homme, que les circonstances me rendaient si précieux, quitta l'hospice, victime de quelque manœuvre odieuse. Sa retraite me laissa dans l'abandon le plus absolu. Je ne parlerai point de ma douleur et de mes regrets; tous mes compagnons d'infortune les partagèrent. De convalescent que j'étais, je retombai dangereusement malade. Ma rechute fut

encore plus terrible que ma première maladie ne l'avait été. On me parla de nouveau de me faire saigner. Les aveux de Bayard m'avaient rendu plus suspecte cette opération; je refusai sans balancer. Cependant, comme on me menaçait de me garrotter pour me la faire subir, et que j'avais vu exercer envers quelques autres cette barbarie, la crainte du même sort me fit prendre le sage parti d'entrer en négociation avec mon chirurgien. C'était un détenu, comme moi, qui s'était chargé volontairement de panser les malades, sans autre récompense que celle d'être utile; je l'engageai à m'apposer au bras une ligature teinte de sang. Ce sensible jeune homme, qui savait que j'étais inscrit sur la liste de proscription, ne fit aucune difficulté de se prêter à mon stratagème. Le lendemain, à la visite, le médecin, persuadé que j'avais été saigné, ne manqua pas de trouver chez moi un mieux sensible<sup>1</sup>. Il prononça qu'il fallait encore me rouvrir la veine, et ne pas m'épargner une opération dont les résultats étaient si heureux; on observa que j'avais alors une transpiration si abondante, que les infirmiers furent, pendant huit jours consécutifs, obligés de me changer toutes les heures de chemise, de draps et même de

1. Voici un exemple de l'intérêt qu'on prenait à la santé de ces malheureux, et du regret qu'excitait leur perte : « Un jour, à la Conciergerie, le docteur en chef s'approche d'un lit, et tâte le pouls du malade. « Ah ! dit-il, il est mieux qu'hier. — Oui, citoyen docteur, répond l'infirmier; mais ce n'est pas le même; « le malade d'hier est mort, et celui-ci a pris sa place. — Ah ! « c'est différent : eh bien ! qu'on fasse la tisane. »

(Note de l'éditeur Baudoin.)

matelas : tel était le mieux sensible que mon médecin avait remarqué en moi depuis ma prétendue saignée.

Je me rétablis cependant peu à peu; je fus redorable de cette espèce de miracle à mon tempérament robuste; il me fallait en effet toute l'énergie de la nature pour résister si longtemps à des maux sans nombre, joints à l'horrible puanteur des cadavres qu'on ne suffisait pas à enlever; des mourants, des femmes enceintes ou accouchées depuis vingt-quatre heures. On eût dit qu'on avait pris plaisir à accumuler ainsi, dans cette étroite enceinte, toutes les images terribles de la mort. On venait à chaque instant enlever celles des victimes désignées pour le sacrifice du jour. On les jetait sur des civières et on les portait ainsi au tribunal.

Les chaleurs de l'été triplant encore le nombre des malades, on résolut d'en transférer une partie dans un autre hospice qui servirait comme de supplément au premier. On choisit pour cet établissement la maison du ci-devant Évêché. A peine les premiers arrangements furent pris, qu'on y entassa à la hâte ceux d'entre nous qui purent supporter le trajet. Je fus de ce nombre. On y amena bientôt quelques détenus de la Conciergerie, atteints d'une maladie épidémique qui s'y était manifestée. Des règlements sages avaient d'abord été dressés pour arrêter les progrès de la contagion. Ils furent exécutés, dit-on, les premiers jours. Mais quelque profusion qu'on ait mise à en tapisser les coins des rues de Paris, je suis témoin qu'ils cessèrent bientôt de l'être.

On nomma aussi des officiers de santé. Théry, membre du comité de santé, créature de Robespierre, son compatriote et son fidèle coopérateur, fut mis à leur tête<sup>1</sup>. Le meilleur remède qu'on pût attendre de ce nouveau docteur, était sans contredit d'être privé des siens. Heureusement son règne ne fut pas de longue durée. Nommé, par le crédit de son exécration protecteur, secrétaire du comité, il fut obligé d'abandonner l'hospice. On doit être bien persuadé qu'il n'emporta aucun regret.

Le second officier fut Naury, homme ignorant, sanguin impitoyable, d'une avidité effrénée; au reste, ami de Fouquier et membre épuré des jacobins, il pouvait marcher de front avec son collègue Théry<sup>2</sup>. Enfin, le troisième fut ce Bayard qui avait déjà acquis tant de droits à ma reconnaissance. Ma joie fut inexprimable de me voir encore une fois sous la direction de cet homme sensible. Il était en effet l'ange tutélaire des détenus. Sa femme et ses filles le secondaient. On m'a assuré qu'elles prodiguaient aux prisonnières malades les soins les plus assidus, et versaient sur leurs plaies le baume des plus douces consolations.

1. Théry avait été précédemment médecin à l'infirmerie de la Conciergerie, d'où il était parti suivi des malédictions des prisonniers.

2. Naury avait été collègue de Théry à la Conciergerie. Tous deux signèrent le procès-verbal constatant le suicide de Clavière, le 19 frimaire an II, lendemain de sa mort. (A. N. W<sup>1</sup> 300). Au moment où le service de santé des prisons avait été organisé par le Tribunal révolutionnaire, Théry avait été recommandé par Robespierre. (Campardon, *op. cit.*, t. I, p. 159, et Lenotre, *op. cit.*, p. 77.)

Théry ayant décidément abandonné l'hospice, le jour qui suivit sa sortie fut un jour de fête pour les détenus. La Providence les avait délivrés d'un de leurs premiers bourreaux. Effectivement il est prouvé que, dans l'espace de deux mois, soit ineptie, soit scélératesse, plus de soixante individus, la plupart cultivateurs, ont péri dans les mains de ce misérable. Ses malades ne s'élevaient guère qu'à ce nombre. Mais à mesure que la mort en enlevait, ils étaient sur-le-champ remplacés par d'autres tirés des diverses prisons de Paris<sup>1</sup>. Par ce moyen Théry trouvait toujours son compte. Ceux que leur heureuse étoile porta dans le département de Bayard, éprouvèrent un sort bien différent. Je puis dire que, pendant cinq décades, il n'est point venu à ma connaissance qu'il y ait péri un seul individu. La mort n'avait confié sa faux qu'à Théry. Je ne suis pas le seul qui rende cette justice à Bayard. Plusieurs détenus, dans des mémoires imprimés pour leur justification, se sont plu à consacrer son nom et leur reconnaissance.

De jour en jour l'hospice de l'Évêché prenait des accroissements considérables, par la multitude de malades que l'on tirait de la Conciergerie et des autres prisons. Fouquier nomma, pour remplacer Théry, un

1. Beugnot, dans ses mémoires, est aussi sévère que Paris (quand il parle de son séjour à l'infirmerie de la Conciergerie) au sujet des médecins. Il cite l'exemple du docteur en chef venant tâter le pouls d'un malade et Beugnot ajoute cependant « qu'à l'Évêché, les malades, à ce que l'on dit, étaient beaucoup mieux traités ». Mais Beugnot parle ici d'après la renommée, tandis que Paris est témoin des faits.

nommé Enguchard, chassé de plusieurs hôpitaux, et notamment de celui de Compiègne. Sa figure, sa manière de se coiffer, son maintien, tout, aux moustaches près, annonçait un de ces hussards qu'on expose quelquefois sur nos théâtres à la récréation publique. Ce coupe-jarret avait indubitablement le mot d'ordre pour exécuter les *empoisonnades*, comme Carrier les *noyades*, Collot les *fusillades*. La grande recette de celui-ci était la saignée, encore la saignée, et toujours la saignée. Ce fut lui que je trompai à l'Hospice national avec une ligature teinte de sang.

Cet Enguchard et Naury se liguèrent bientôt pour faire éliminer Bayard, dont l'humanité contrastait si fort avec leur barbarie. Ils associèrent à cet effet l'apothicaire Quinquet<sup>1</sup>, autre jacobin à face jésuitique, bien digne de figurer dans ce sanguinaire triumvirat. La grande cause de leur haine contre Bayard était l'attention qu'ils lui voyaient prendre à ce que ses malades ne se gorgassent point de drogues avant qu'il les eût examinées. Il prenait même une espèce d'autorité pour leur prescrire cette précaution. C'est ainsi qu'il en a usé plusieurs fois à mon égard. On voit que les griefs de ces scélérats étaient bien légitimes.

Tous les jours des actes d'accusation arrivaient dans ce sépulcre anticipé. La mort y était à l'ordre du jour, sous toutes les formes et de toutes les manières. Bayard refusait souvent de livrer aux messagers du crime les victimes que le tribunal réclamait. Il s'y

1. Sur les médecins des prisons pendant la Révolution, cf. *la Terreur*, de Wallon, t. II, p. 106.

transportait lui-même pour y certifier leur malheureux état et l'impossibilité absolue où elles se trouvaient d'arguer un seul mot pour leur défense. Sur cent exemples que je pourrais citer des malheureux qui devaient leur vie à Bayard, je choisis celui-ci comme frappant : La municipalité de Sedan, composée de dix-sept pères de famille, ayant plus de quatre-vingts enfants, chefs, pour la plupart, des premiers ateliers de la ville, fut guillotinée sans exception, le 10 prairial<sup>1</sup>. Le procureur de la commune était à l'hospice, on l'envoya chercher cinq fois de suite. La civière était devant son lit, la dernière fois, pour le porter à l'échafaud; Bayard survint, refusa de livrer son malade, et dans le pourparler, il s'écria : « Si l'on est si altéré de sang, qu'on me guillotine moi-même. » Le citoyen dont il s'agissait se nomme Veyrier<sup>2</sup>, il est actuellement en liberté. J'ai vécu longtemps avec lui, nous nous sommes voué une amitié réciproque.

Un certain Blamond, fourrier d'un bataillon en garnison à Landrecies, mon compagnon d'infortune,

1. Cf. plus haut *Mémoires de Riouffe*.

2. Verrier (Pierre), juge au tribunal du district de Sedan, était au nombre des vingt-huit notables de Sedan accusés d'avoir protesté, après le 10 août, contre la déchéance du Roi. Vingt-sept montèrent à l'échafaud. Verrier, seul, échappa à la condamnation, qui eut lieu le 15 prairial an II, étant atteint d'une fluxion de poitrine. Ce détail, rapporté au procès, prouve en faveur de l'authenticité du récit de Paris de Lépinard et nous permet aussi de donner quelques dates pour éclairer son texte. Il était à l'Abbaye, avec Jobert, le 29 brumaire an II. Il est à l'Hôtel-Dieu, vers le 15 prairial, avec Verrier, ce qui implique une durée de près de sept mois.

essuie une maladie des plus graves. Une espèce de miracle le rend à la vie; les plaies que les vésicatoires avaient laissées à ses jambes ne guérissant point, faute des remèdes nécessaires, il osa se plaindre un peu trop vivement au médecin. Sur-le-champ une potion est ordonnée, qui le rejette bientôt dans les convulsions de la mort. Vainement ce malheureux, dévoré par une soif ardente, réclamait des boissons rafraîchissantes; il fut obligé de mettre à contribution toutes les cruches de tisane qu'on donnait aux malades. Il n'est revenu de cet horrible état qu'avec des ménagements infinis. Des attaques épouvantables de mal caduc en sont la suite.

Je ne finirais pas si je voulais raconter toutes les anecdotes de douleur dont j'ai été le témoin, ou qui m'ont été racontées. Je sais bien qu'il en est d'inconcevables, et que la vraisemblance rejette. Mais j'accuse ici publiquement, j'accuse à haute voix, en présence de ma patrie que ces horribles cannibales ont ensanglantée; je les défie de me poursuivre juridiquement; si je n'appuie pas tous ces faits de pièces authentiques, par des témoins irréprochables, j'appelle sur ma tête le glaive des lois, je consens à être puni comme un vil calomniateur.

Une circonstance imprévue occasionna ma translation au collège du Plessis, appelé, sans doute par dérision, prison de l'Égalité; je fus enlevé avec un grand nombre de détenus; cet événement fut plus heureux pour moi que je ne devais l'espérer, voici pourquoi : dans la visite du matin, il m'avait été ordonné des re-

mèdes qu'on devait me forcer à prendre le lendemain; c'était une vengeance éclatante que les médecins et le geôlier voulaient tirer des sanglants reproches que je leur avais adressés quelques jours auparavant, dans un accès de désespoir; le geôlier m'avait soustrait une lettre de ma femme; je le sus et m'en plaignis avec amertume. L'indignation me fit sortir des bornes de mon caractère, j'allai jusqu'à mettre sous les yeux de cet homme le parallèle de son état passé et de son métier actuel; métier qui le dégradait au-dessous des scélérats dont il servait les vengeances. Je ne m'en étais pas tenu à cette explosion, j'avais écrit à Fouquier : c'était la cinquantième lettre au moins; celle-ci ne gardait plus de mesures; je lui marquais que, puisque j'étais une victime destinée à l'abreuver de mon sang, je préférerais l'assassinat ou d'être traîné à l'échafaud, au poison lent que ses agents faisaient couler journellement dans mes veines. Ma lettre était adressée à *l'exterminateur public* : j'espérais que cette adresse singulière commanderait en quelque sorte la lecture; car je n'avais reçu aucune réponse à toutes celles que je lui avais écrites précédemment, soit pour implorer un jugement prompt, soit pour réclamer mon portefeuille et mes effets. C'est cette lettre qu'on communiqua, selon toutes les apparences, au médecin Enguchard, et qui m'attira de sa part, avec une abondante dose d'injures, la certitude d'être empoisonné le lendemain.

Heureusement Fouquier me réclama comme sa proie; je fus transféré au Plessis pour y attendre la

première place vacante à la Conciergerie. Je n'eusse pas sans doute languï longtemps dans mon nouvel asile, si le jour des vengeances nationales eût été moins prochain.

Un grand nombre de mes camarades, aussi malades que moi, furent engloutis dans la même bastille. On nous assigna, pour demeure, un local appelé la Souricière. Nous y trouvâmes au moins cent malheureux arrivés des départements, et qui, depuis vingt-quatre heures, attendaient leur tour pour être fouillés, volés, écroués et précipités ensuite dans leurs cachots respectifs. Pour nous, un peu moins maltraités du sort, nous en fûmes retirés au bout de deux heures, et placés dans des corridors, sans lit et sans matelas. La sueur avait inondé tous mes vêtements; je changeai de linge et m'étendis sur le pavé.

Le lendemain, les détenus des autres quartiers s'empressèrent de venir nous rendre visite. Ils étaient à peu près dix-neuf cents<sup>1</sup>... On voyait des septuagénaires à cheveux blancs en sixième, tandis que des sourds et muets, des enfants, des femmes et de jeunes filles étaient en rhétorique, en philosophie. Ces rapprochements eussent prêté matière à des allusions plaisantes, s'il eût été permis de rire dans ce grave sujet.

Je fus assez heureux pour être reconnu par un grand

1. Un état des prisons, du 13 fructidor an II, donne 406 prisonniers pour le Plessis. Il est vrai que, depuis le 10 thermidor, les prisons s'étaient notablement vidées. (Cf. Lecointre, *les Crimes des sept membres des anciens Comités.*)

nombre d'incarcérés; je me liai plus particulièrement avec mes anciens amis. Un détenu d'Amiens, père de six à sept enfants, qui m'avait servi à l'hospice, me saute au cou; voyant que j'étais sans logement et que je pourrais attendre encore longtemps à me procurer un lit, il me mène dans la chambre qu'il occupait lui sixième, et me force d'accepter son lit; il coucha par terre. Ce brave homme se disposait à me continuer les mêmes services qu'il m'avait rendus à l'hospice; mais le lendemain fut un jour heureux pour lui, il obtint sa liberté après un séjour d'une année dans les cachots. Mes regrets de le quitter furent adoucis par la satisfaction de voir le terme de ses malheurs.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur cette prison, j'ai eu le bonheur de n'y pas rester assez longtemps pour en faire l'essai. Je ne dirai qu'un mot du geôlier Haly. On m'a rapporté qu'avant d'exercer son noble métier, ce digne ministre de Fouquier gagnait sa vie à promener dans le monde une ménagerie africaine: c'était, comme on le voit, au milieu des bêtes féroces, que Haly avait fait l'apprentissage de geôlier<sup>1</sup>. Haly, d'ailleurs, avait plus d'un talent. Les conspirations étaient son fort. Personne ne dénonçait avec plus d'audace, ne servait de faux témoin avec plus de sang-froid. Lorsque j'entrai au Plessis, quinze à seize prisonniers allaient porter la tête sur l'échafaud, victimes de ses dépositions, si Fouquier n'eût été arrêté lui-même. Haly s'était affidé quelques brigands qu'il lançait parmi les détenus pour les épier et jouer en-

1. Pour Haly, cf. plus haut.

suite le rôle de dénonciateurs et de témoins. Le défaut de mémoire ou d'ordre dans les enregistrements fit découvrir la ruse; ils dressèrent une liste de proscriptions sur laquelle ils inscrivirent un certain nombre de proscrits. Il se trouva que, parmi ces prétendus conspirateurs, plusieurs avaient été déjà guillotins; d'autres avaient été transférés dans des prisons différentes; d'autres enfin avaient été élargis. Des méprises pareilles n'étaient pas rares. J'ai vu dans cette prison, ainsi qu'à la Conciergerie, des malheureux qu'on appelait pour briser leurs fers, et ils venaient d'être guillotins. Un jour on apporte plus de quatre-vingts mises en liberté délivrées par le comité de Sûreté générale, et il se trouve que le tribunal en avait fait égorger soixante-deux. Quelques-uns des dénonciateurs d'Haly, ayant trop parlé, ont été guillotins; lui-même est encore en place.

Enfin arriva l'époque à jamais mémorable des 9 et 10 thermidor. Les craintes que nous conçûmes d'abord furent bientôt converties en cris de joie, lorsque nous apprîmes la victoire éclatante remportée par la Convention nationale sur la faction exécrationnelle qui avait couvert la France entière de bastilles et d'échafauds. Nous cherchions à nous assurer de notre résurrection; nous nous serrions dans nos embrassements réciproques, l'excès du sentiment nous suffoquait. Tout ce que nous pouvions faire, c'était de nous embrasser de nouveau et de lever au ciel nos yeux ranimés. On pense bien que les gens préposés à notre garde n'étaient pour rien dans ces transports. Conster-

nés, anéantis, ils avaient sur leur front la pâleur de la mort. Ils ne perdirent cependant rien de leur avidité. Nous payâmes jusqu'à 150 livres une feuille qui rapportait les événements les plus marquants de la journée.

Notre élargissement survint quelques jours après; je dus le mien aux représentants Legendre et Bourdon de l'Oise<sup>1</sup>. »

1. L'*Histoire des Prisons* contient, sur le récit qu'on vient de lire, la note suivante :

« Le lecteur a dû voir avec surprise, dans cette déchirante relation, la manière dont s'exprime le détenu au sujet de la concierge qui devait être alors la citoyenne Richard, femme dont tous ceux qui l'ont connue n'ont cessé de louer l'humanité. Il est à présumer que l'auteur de ce dernier récit, confiné dans un cachot, dès en arrivant à la Conciergerie, se sera imaginé que la geôlière de cette prison ressemblait à la plupart des autres. »



## La Mairie, la Force et le Plessis

SOUVENIRS D'UN MILITAIRE DÉTENU  
DANS CES TROIS PRISONS

Pâris de Lépinard nous donne sur la prison du Plessis quelques détails que l'on peut compléter par la lecture de divers mémoires dont nous donnons la liste en appendice de ce volume.

Il en est un, parmi eux, dont la publication s'impose ici et dont la première édition fut donnée à Paris chez « Brigitte Mathé », an III, sous le titre de « Souvenirs d'un jeune prisonnier ou Mémoires sur les prisons de la Force et du Plessis pour servir à l'histoire de la Révolution ».

L'auteur était militaire et son père mourut sur l'échafaud. C'est tout ce que l'on sait de ce mystérieux mémorialiste dont aucune recherche n'a pu jusqu'ici dévoiler l'anonymat.

Avec lui nous franchissons le seuil de la Mairie.

Sans son récit cette prison serait peu connue. Le séjour qu'y faisaient les détenus était en effet trop court pour leur inspirer plus tard l'idée de fixer en quelque mémorial l'image des souffrances qu'ils y avaient endurées.

La Mairie avait été primitivement l'hôtel du premier président du Parlement. Occupé depuis par Pécchin, deuxième maire de Paris, ce local avait pris le nom de Mairie qui lui fut longtemps conservé. C'est maintenant le dépôt de la Préfecture de Police. Pendant la Terreur cette prison était un entrepôt général auquel on envoyait tout d'abord les individus arrêtés sans motifs énoncés<sup>1</sup>.

Quant à la Force, c'est une prison trop connue par tout ce qui a été publié sur elle à propos des massacres de septembre pour qu'il soit utile d'en donner ici une description nouvelle. On sait que Louis XV avait acheté cet hôtel du duc de La Force en 1754. Louis XVI la transforma en 1780 en une prison civile et y ajouta un bâtiment nouveau au milieu des jardins, qui formèrent plusieurs cours plantées d'arbres. Un autre hôtel, l'hôtel de Brienne, dont l'entrée était rue Pavée-Saint-Antoine, avait déjà été distrait de l'hôtel de la Force. En 1785 on en fit une prison de femmes connue sous le nom de Petite-Force et ce fut là encore le quartier des femmes sous le règne de la Terreur<sup>2</sup>.

1. M<sup>me</sup> Elliott parle de la Mairie dans ses Souvenirs. Mais ses Souvenirs sont trop sujets à caution pour que nous les ayons cités parmi ceux qui doivent être consultés sur l'histoire des prisons.

2. Cf. Wallon, *la Terreur*, II, p. 64; Saint-Victor, *Tableau pittoresque de Paris*, II, p. 652; Lenotre, *les Massacres de septembre*; Blanqui, *op. cit.*, etc. Le récit qui suit fait autorité et Wallon lui a emprunté son tableau de la Force.

« Échappé à tous les dangers qui ont menacé mes jours, je veux consacrer quelques veilles à écrire mes souvenirs, donner des larmes aux compagnons que l'échafaud m'a ravis, aux amis que j'ai perdus, et le témoignage de ma juste sensibilité à celle qui a tout fait pour moi, qui m'a constamment servi par ses soins, son zèle, sa tendre amitié, et qui seule a nourri dans mon cœur, pendant la durée de ma captivité, la patience inutile à la douleur, et l'espérance nécessaire au courage. A la lueur de ma lampe, je vais peindre tout ce que j'ai souffert dans la nuit des tombeaux ! Je veux descendre encore dans ce séjour d'horreur.

Le 12 septembre 1793, j'apprends qu'une loi ordonne à tous les militaires, démissionnaires et autres, de quitter Paris et de s'en éloigner à vingt lieues. Je me rends au bureau de la Guerre pour m'assurer positivement, et savoir si ceux domiciliés sont compris dans la rigueur du décret... Sans me douter du piège, je me présente sur la foi des traités : à peine avais-je pénétré dans cette caverne qu'une foule de gendarmes m'entoure ; des suppôts de police, un essaim de commis bien insolents, à cheveux noirs et luisants, me parlent à la fois, me demandent qui je suis, et ce que je veux. « Il est bien mis, c'est un conspirateur, disait l'un. — Il est grand, il paraît fier, c'est un suspect. » On m'entraîne dans une écurie ; un moment après on me dépose dans un cachot.

En vain je réclame, j'invoque les lois, la justice,

tout est sourd ; des éclats de rire seuls se prolongent sous les voûtes. Je supplie un gendarme d'écouter mes raisons, de faire valoir mes motifs : il est muet ; j'interroge sa pitié : il me répond que je l'importune, que nous sommes tous comme ça, qu'on ne peut pas écouter tout le monde, et qu'à mon tour je serai interrogé. Je le suppliai de me faire parler à l'amie qui m'accompagnait ; inutiles prières. Mon gendarme crut sûrement que je parlais une langue étrangère. Je ne pus le fléchir. C'est ainsi que je disparus de la société. Je supprimai donc des plaintes vaines, et j'attendais qu'on disposât de mon sort, quand tout à coup la porte s'ouvre, la lumière qui pénètre dans mon cachot me fait apercevoir que je ne suis pas seul, et que trois malheureux m'ont devancé dans cette obscure prison. On nous signifie de nous lever et de marcher : une voiture nous attendait ; des gendarmes à cheval nous escortent au comité de surveillance de la section du Mont-Blanc.

Les membres qui le composaient, tous Jacobins renforcés, ordonnèrent qu'on nous surveillât exactement, et qu'on ne nous laissât communiquer avec personne. Ils ajoutèrent que nous ne serions interrogés que le lendemain.

On aura peine à croire tous les genres de vexations et de cruauté qu'on nous fit essuyer. D'abord, fouillés : les bijoux furent déclarés suspects et saisis. Ceux qui avaient de l'or étaient des agents de Cobourg, on les en dépouilla ; ceux qui avaient des assignats étaient des contre-révolutionnaires, on les leur prit. Ainsi

volés, on nous prévint que nous pouvions nous coucher et attendre le lendemain.

Que cette nuit fut longue ! que les heures furent lentes ! Enfin le soleil parut, et nous ramena le jour et l'espérance ; j'aperçus par la fenêtre un jeune homme qui cherchait à découvrir les issues de ma demeure, et parlait à une sentinelle, dont sans doute il fut rebuté, car il s'éloigna.

Les membres du comité s'assemblèrent à dix heures, et sur-le-champ nous fûmes introduits : le moins ignorant nous interpelle dans un mauvais jargon. Chacun exhibe sa carte, décline son nom, sa demeure, et demande raison d'une arrestation aussi arbitraire. L'aréopage révolutionnaire se regarde, délibère, et ordonne de nous conduire à la Mairie. Nous y arrivâmes à huit heures du soir, et sans pouvoir être entendus, nous fûmes déposés dans une longue et étroite chambre, où quatre-vingts malheureux attendaient leur sort. Ils vinrent au-devant de nous, et nous exhortèrent à la patience ; le président nous fit un petit discours, en nous engageant à contribuer selon nos facultés au soulagement de ceux de nos compagnons que l'infortune rendait plus à plaindre. Nous les aidâmes de grand cœur du peu qu'on nous avait laissé.

La Mairie était l'entrepôt général des personnes arrêtées sans motifs énoncés. On les laissait dans la gêne la plus dure ; sans lit, sans chaise, sur de vieux matelas couverts de vermine. On les oubliait là huit jours ; on les transférait ensuite dans une maison d'arrêt. Quand je quittai la Mairie, on ne m'aurait pu

toucher sur aucune partie du corps sans m'écraser un insecte. Les administrateurs venaient quelquefois visiter les prisonniers, faisaient mille questions, n'écoutaient pas une réponse, recevaient cent mémoires et ne répondaient à aucun. Une mauvaise nourriture nous était fournie aux dépens de l'administration ; on mangeait en communauté. Tous les vagabonds arrêtés pendant la nuit augmentaient chaque jour notre société ; ils n'y demeuraient pas longtemps. Ceux qui avaient des ressources obtenaient quelques douceurs, en payant largement un concierge avide<sup>1</sup>, il prêtait même de l'argent à ceux qu'il jugeait pouvoir bien le lui rendre. Celui que j'ai connu a été guillotiné ; il aimait les assignats, et sa trop grande facilité à mettre de côté des sommes qui ne lui appartenaient pas a causé sa perte : d'ailleurs il n'avait pas l'extérieur rebutant et les façons grossières des geôliers ses confrères ; il était complaisant, et souvent, en prenant un salaire plus fort que celui qui lui était dû, il donnait un bon conseil qu'il ne devait pas.

On avait établi à la Mairie une police fraternelle ; les matelas étaient roulés le jour, la nuit chacun s'y jetait, quand il y avait place pour tous ; dans le cas contraire, à de certaines heures on se relevait pour faire reposer ceux qui avaient veillé, et qui attendaient sur des bancs une surface pour étendre leur corps.

J'ai passé huit jours à la Mairie ; je fus transféré à la Force en vertu d'un ordre de police, exécuté par deux gendarmes, les plus insignes coquins qui jamais

1. Le 5 prairial an II. Il se nommait J.-B. Gauthier.

aient porté l'habit bleu. Ils s'informèrent d'abord si j'avais de l'argent. « D'autres ont été plus pressés, leur dis-je, et ne m'ont rien laissé. » Ils me lièrent alors étroitement et me traînèrent ainsi jusqu'au lieu de mon nouveau domicile, en m'assurant qu'incessamment je voyagerais en sens contraire. Il n'est pas de sots propos, de plates plaisanteries dont la gaieté de ces messieurs ne me régalaît.

J'arrivai à sept heures du soir à la Force; les geôliers étaient à table, et ne crurent pas devoir se déranger pour un simple suspect. « Qu'on le f... à la souricière, » articula une voix forte. Il fallut aller à la souricière.

La souricière est un cachot obscur et incommode, où l'on dépose les prisonniers jusqu'à leur comparution devant le concierge. On est là, livré à ses tristes réflexions; un baquet au milieu, un pot et de la paille aux deux coins; voilà tout le mobilier. Un malheureux que j'y trouvai m'accueillit avec intérêt, me donna partie de sa litière. Il a été depuis guillotiné dans la prétendue conspiration des Carmes. Au bout de quelques heures on m'apporta du pain, je me réclamai d'un détenu de ma connaissance arrivé de la veille, et comme moi parti de la Mairie; j'observai que j'avais des ressources, que je payerais honnêtement l'humanité de ceux qui pourraient me procurer un lit et quelques aliments; que depuis dix-huit jours ne m'étant pas déshabillé, j'avais besoin de repos. Le citoyen Valois<sup>1</sup>, grand monsieur bien planté, ayant des façons

1. Concierge de la Force.

tout à fait aimables, d'un ton vraiment imposant, me dit de le suivre; je pris congé de mon compagnon, escorté de deux chiens monstrueux, je fléchis la tête sous dix portes de fer, et traversai ces cours fatales, où tant de victimes innocentes avaient péri dans les massacres des 2 et 3 septembre.

On me signala, et je fus placé dans le département de la police; le chien de garde vint me flairer, dès lors je fus sous sa responsabilité, et vainement j'aurais cherché à fuir. Je l'ai vu ramener par le poignet, et sans lui faire de mal, un prisonnier qui s'était caché et qui s'était un moment soustrait à sa vigilance<sup>1</sup>.

La chambre neuve me fut offerte, cette désignation me prévint. Mais quelle fut ma surprise en voyant ce dégoûtant local! c'était cependant le moins affreux. Quatre murailles bien noires, sur lesquelles l'ennui et la douleur gravèrent de sévères maximes, et l'ineptie barbouilla de dégoûtantes images. Une fenêtre grillée et barrée, huit grabats, un baquet pour recevoir tous les besoins de la nuit, et une chaise pour le repos du jour. Six infortunés reposaient : le bruit de mon en-

1. Un Bostonien avait été amené à la Force; on lui citait l'instinct de cet animal, et la certitude qu'il terrassait l'homme le plus fort. Le chien était monstrueux. « Qu'on l'excite et qu'on me le lance, » dit l'Américain. Ils prennent du champ : le chien, stimulé par son maître, se précipite, saisit au collet le Bostonien qui, ferme sur ses pieds, résiste au premier choc, passe adroitement un doigt dans la gueule de l'animal, la lui sépare, et saisissant vigoureusement la mâchoire inférieure et la supérieure allait déchirer la tête du chien si son maître n'eût demandé grâce. La gueule séparée, l'animal perdit sa force et son mouvement; ses jambes s'allongèrent sans la moindre résistance. (Note du narrateur.)

trée, mon installation faite aux aboiements de deux dogues, au cliquetis d'un trousseau de clefs, réveillèrent tout le monde. Ces malheureux étaient arrivés depuis peu, et cette demeure leur était aussi étrangère qu'à moi. Ils goûtaient un premier sommeil que je me reprochai de troubler. J'ai su par la suite combien il est affreux d'être réveillé, quand le corps, affaissé par tous les genres de fatigue, se livre enfin à un sommeil nécessaire. Le lendemain je fis connaissance avec tous mes voisins de lit et de chambre. Francœur, ancien directeur de l'Opéra, par sa gaieté naturelle, l'honnêteté de ses manières, attira bientôt ma confiance : il ignorait le motif de ses malheurs, je lui racontai le prétexte des miens. Son fils, sur nos frontières, garantissait notre liberté naissante; rien ne put protéger celle de son père<sup>1</sup>.

Ne pouvant compter sur aucune espèce de justice, je cherchai à adoucir la rigueur de ma position. On pouvait encore écrire à ses parents et les voir. Le troisième jour de mon arrivée à la Force, ma sœur et mon amie vinrent me demander; timides et tremblantes, elles m'attendaient dans une cage de fer qui servait de parloir. Une voix de Stentor fait résonner mon nom; je m'élançai et me trouvais dans leurs bras. Un gros bu-

1. Francœur, ancien surintendant de la musique de l'Opéra, échappa à la mort. Son fils Benjamin, né en 1773, entra à l'École Polytechnique dès sa fondation, devint membre de l'Institut et mathématicien distingué. Il mourut en 1849. Sur les Francœur pendant la Révolution, cf. *Notice sur la vie et les ouvrages de Benjamin Francœur* (1853), par son fils, professeur de mathématiques à l'École des Beaux-Arts.

tor de porte-clefs était présent, il bâillait et s'étendit sur le seul banc, nous restâmes debout. Elles ne me dissimulèrent pas la peine qu'elles auraient à me faire obtenir justice, et se préparant à toute espèce de sacrifices, elles m'exhortèrent au courage.

La loi du 17 septembre venait de paraître; chaque jour amenait à la Force un grand nombre de personnes suspectes. Les brigands révolutionnaires peuplaient les prisons; leur armée ravageait les campagnes; le brigandage, l'assassinat étaient partout à l'ordre du jour. Le ci-devant duc de Villeroy<sup>1</sup>, le plus nul des hommes et le plus circonspect, fut une des premières victimes; ses domestiques en pleurs l'accompagnèrent et ne le quittèrent que quand les verrous se furent tirés sur lui. Personne n'avait fait plus de dons à la nation : sommes immenses, chevaux, équipages, il avait tout offert à son pays! Ses gens avaient l'ordre de ne plus le servir, de faire exactement leur service dans la garde nationale; à ces conditions, ils étaient par lui nourris, logés et vêtus. Il était riche, il faisait le bien, il fut à l'échafaud. La famille Vandenyver<sup>2</sup> vint ensuite. Un vieillard respectable, banquier fameux par ses richesses et sa probité, périt avec ses deux fils. Un

1. Louis-Gabriel de Neufville, duc de Villeroy, ancien ministre de la Guerre, accusé comme complice des « crimes de Capet ». Chercha à se sauver en disant au tribunal qu'il était mal vu du *cy devant* (n'osant dire le Roi et répugnant à dire le tyran). Il n'en périt pas moins le 9 floréal an II.

2. Jean-Baptiste Vandenyver, ancien banquier, et ses deux fils Antoine-Augustin et Edme-Jean-Baptiste, compromis avec M<sup>me</sup> du Barry, dont ils étaient les banquiers, moururent le 17 frimaire an II, le lendemain de l'exécution de la favorite.

triste pressentiment de ses malheurs et de sa destinée occupait mes noires rêveries et souvent troublait mon sommeil; il couchait à côté de moi; vingt fois, dans l'horreur de mes songes, je l'ai vu sur l'échafaud; me réveillant agité, je le trouvais encore reposant, sans crainte et sans alarmes. Ils restèrent peu de temps à la Force, et suivirent à la mort la fameuse du Barry.

Le fils de Sombreuil<sup>1</sup> arriva, escorté de trente gendarmes. Vingt ans, le goût des plaisirs que la jeunesse entraîne, et l'éloignement politique des affaires, que nécessitent la dissipation et la chasse, n'ont pu le garantir du sort des conspirateurs. Une femme adorable et tendrement adorée venait le voir quelquefois; elle le trouva un jour dans un accès de fièvre affreux : à la hâte, elle dépouille les habits de son sexe, se couvre des siens, s'attache au chevet de son lit, et lui donne ses soins. Elle y resta trois jours et trois nuits.

Achille du Châtelet<sup>2</sup> vint nous montrer sa belle figure et ses jambes maltraitées par le sort des combats; à l'attaque de Gand, il avait perdu un mollet d'un coup de feu; il perdit la vie à l'infirmerie, où il s'empoisonna.

Brochet de Saint-Prés<sup>3</sup>, maître des requêtes, esprit fin et méchant; Custine fils<sup>4</sup>, intéressant et instruit;

1. Pour Sombreuil, cf. plus haut.

2. Son père Marie-Louis Florent, duc du Châtelet, colonel des gardes françaises, fut exécuté le 23 frimaire an II.

3. Transféré au Luxembourg et compromis dans la fameuse *conspiration*, Charles Brochet de Saint-Prest fut mis à mort le 19 messidor an II.

4. Pour Custine, cf. plus haut.

Charost-Béthune<sup>1</sup>, jeune écervelé, sans esprit et sans moyens; Gamache, phraseur insipide<sup>2</sup>; Lévis-Mirepoix, constituant<sup>3</sup>; d'Espagnac, immoral abbé<sup>4</sup>, grand calculateur; Gusman<sup>5</sup>, Espagnol, scélérat déterminé; Lamarelle père et fils<sup>6</sup>; Bochart de Saron<sup>7</sup>, grand astronome; Ménard de Chousy<sup>8</sup>; Fleury<sup>9</sup>; Duval de Beaumontel<sup>10</sup>; de Bruges<sup>11</sup>, constituant, se succédèrent rapidement dans les fers et à la mort. Le baron de Trenck, cet aventurier célèbre, échappé des fers d'un roi, vint en chercher en France<sup>12</sup>. En nous publiant ses folies, il fut témoin des nôtres : il est mort dans la prétendue conspiration de la maison Lazare, où il fut

1. Armand, comte de Béthune-Charost, fut exécuté dans une « fournée d'aristocrates » le 9 floréal an II.

2. Denis-Éléonor-Michel comte de Gamache, guidon de gendarmerie, et Claude-Henri de Gamache moururent révolutionnairement le 27 prairial an II. Cf. plus haut.

3. C.-P.-M. Gaston de Lévis-Mirepoix, maréchal de camp, exécuté le 8 prairial an II.

4. Marie-René, abbé Sahuguet d'Espagnac, guillotiné le 16 germinal an II.

5. André-Marie Gusman, Espagnol au service de la France, mort sur l'échafaud le 16 germinal an II.

6. Cf. plus haut.

7. C.-J.-B. Gaspard Bochart de Saron, premier président du Parlement de Paris, exécuté le 1<sup>er</sup> floréal an II.

8. Didier-René-François Mesnard de Chousy, ancien ministre plénipotentiaire, guillotiné le 29 germinal an II.

9. Marie-Maximilien-Hercule de Rosset, comte de Fleury, mort sur l'échafaud le 29 prairial an II.

10. Marie-J.-B. Duval de Beaumontel, lieutenant-colonel du 1<sup>er</sup> régiment de cavalerie, guillotiné le 21 messidor an II.

11. Michel-Ange de Bruges, ancien grand-vicaire de l'évêque (insermenté) de Mende, exécuté le 5 thermidor an II.

12. Frédéric baron de Trenck, échappé de la prison de Magdebourg en 1763, guillotiné le 7 thermidor an II.

transféré de la Force. Cinquante années de malheurs et vingt-cinq de misère n'ont pu garantir sa vieillesse d'une fin tragique. C'était d'ailleurs un fort mince personnage que ce baron fameux, sale, malhonnête, ignorant et menteur.

Adam Lux<sup>1</sup>, remarquable par son caractère de député de la ville de Mayence et son amour pour l'étonnante Charlotte Corday, vit venir la mort avec la tranquillité la plus stoïque. Il causait avec nous sur le danger des passions et le défaut de jugement, qui toujours entraîne au delà du but une âme neuve et ardente, lorsqu'on l'appela pour lui remettre son acte d'accusation; il le lut avec sang-froid et le mit dans sa poche en haussant les épaules. « Voilà mon arrêt de mort, nous dit-il. Ce tissu d'absurdités conduit à l'échafaud le représentant d'une ville qui m'envoyait pour se donner à vous. Je finis à vingt-huit ans une vie misérable! Mais dites à ceux qui vous parleront de moi que si j'ai mérité la mort, ce n'est pas au milieu des Français que je devais la recevoir, et que j'en ai vu l'approche avec calme et mépris. » Il passa la nuit à écrire, et le matin déjeuna avec appétit, donna son manteau à un malheureux prisonnier, et partit pour le tribunal à neuf heures; à trois heures il n'était plus.

Vergniaud, l'homme le plus éloquent, et Valazé, le plus froidement déterminé, nous quittèrent pour aller à la Conciergerie. « Si on nous permet de parler, nous

1. Adam Lux, député de Mayence, exécuté le 14 brumaire an II.

nous reverrons, nous dirent-ils en partant; sinon, adieu pour toujours. » On décréta que la conscience des jurés était suffisamment éclairée, ils périrent sans être entendus.

Le tableau sans cesse renaissant des malheureux qui arrivaient et de ceux qui nous quittaient nous expliquait assez l'énigme de l'avenir. La mort était le mot. Linguet<sup>1</sup>, sans cesse raisonnant, cessa d'être raisonnable; il attendait sa liberté promise, quand on lui annonça qu'il était destiné au tribunal. Kersaint<sup>2</sup>, ne pouvant l'éviter, s'y préparait avec courage.

Nos jours s'écoulaient tristement vers le sombre avenir. Il fallait vaquer aux devoirs du ménage, faire nos lits, balayer, assister aux différents appels, obéir à ces féroces geôliers, sourire à leurs cruelles inepties, payer largement le plus léger de leurs services, et recevoir souvent leurs dégoûtantes accolades. Le soir, à l'heure de la retraite, chacun rentrait chez soi; deux chiens, dont j'ai parlé plus haut, couraient les corridors pour presser les paresseux; on faisait résonner les barreaux pour s'assurer d'eux. Comptés comme d'imbéciles moutons, trois portes de fer se fermaient jusqu'au lendemain matin.

Le comité de Salut public commençait à cimenter sa puissance; celui de Sûreté générale fit rendre un décret par lequel aucun détenu ne pouvait plus voir ni ses

1. Simon-Nicolas-Henri Linguet, « homme de loi et de lettres et cultivateur », exécuté le 9 messidor an II.

2. Armand-Guy-Simon comte de Kersaint, le fameux député à la Convention, frère de la duchesse de Duras, exécuté le 14 frimaire an II.

parents ni ses amis. Tout prit un aspect de terreur ; les guichetiers, retroussant leurs manches, armés de gros bâtons, se promenaient au milieu de nous, et rappelant les massacres dont ils avaient été témoins, ils semblaient présager ceux que l'on avait à craindre. La consternation devint générale : l'espérance s'éloigna ; les émissaires du tyran parcouraient les prisons et désignaient les victimes ; la mort planait sur toutes les têtes ; le plus coupable était celui qui avait le plus d'ennemis acharnés, ou contre lui le plus de fripons en crédit. Le nommé Calon<sup>1</sup> et son fils, dénoncés par le plus insigne scélérat, furent aussi des premières victimes.

Maillard<sup>2</sup>, ce président sanguinaire du tribunal dressé dans les guichets de la Force, venait souvent reconnaître et compter ses victimes ; il les suivait ordinairement jusqu'à l'échafaud, et, avec son collègue Héron, allait sur la place de la Révolution voir tomber les têtes qu'ils avaient dévouées. Le greffe ne désemplissait plus ni jour ni nuit : à tout moment il arrivait quelque infortuné. La vieillesse des deux Brancas<sup>3</sup>, leurs vertus bienfaisantes ; la résignation tranquille du

1. Ce nom — peut-être mal orthographié — n'est mentionné sur aucune liste des victimes du Tribunal révolutionnaire.

2. Sur Maillard, dit *Tapedur*, organisateur des émeutes des 5 et 6 octobre 1789 et président du tribunal de sang au moment des massacres de septembre, cf. *Procédures du Châtelet* sur les journées d'octobre, la biographie que lui consacre Lenotre dans *les Massacres de Septembre*, etc.

3. Louis-L.-F. de Brancas-Lauraguais comte de Lauraguais, ancien mestre de camp, libéré le 19 vendémiaire an III (et Pauline de Gand de Mérode de Montmorency, sa femme ?).



Massacre de prêtres dans l'ancien couvent des Carmes  
(2 septembre 1792).





Dernières paroles de Joseph Charlier dans les prisons de Lyon  
(16 juillet 1793).

vieux maréchal de Mouchy<sup>1</sup>; les qualités heureuses des deux frères Sabatier<sup>2</sup>, unis d'une amitié touchante et rare; l'opinion publique en faveur du respectable Périgord<sup>3</sup>; Villeminot, gendre du banquier Vandenyver<sup>4</sup>, courant les comités pour servir son père; Quartermen, Écossais, descendant d'une des quatre familles qui soutinrent glorieusement la constitution de leur pays, réduit à la misère, vint vivre d'aumônes dans les fers<sup>5</sup>; Cazo, président au parlement de Bordeaux<sup>6</sup>; quarante citoyens de la section du Muséum, artisans, ouvriers, généraux et soldats, tous vinrent habiter nos cachots. Les militaires destitués nous arrivaient en foule; leur sein couvert de cicatrices honorables, leur sang versé pour la patrie, ne purent les garantir de l'inquisition exercée par les représentants auprès des armées.

C'est alors que les soixante-treize députés sacrifiés aux vues ambitieuses des idoles du jour vinrent augmenter le nombre des victimes de la tyrannie.

Plus notre position devenait affreuse, plus on redoublait de rigueur pour river nos chaînes et nous abreuver de douleur, plus nos parents, nos amis étaient ingénieux à nous procurer quelques consolations.

1. Philippe de Noailles, duc de Mouchy, dont on connaît la belle mort sur l'échafaud le 9 messidor an II.

2. Dominique Sabatier du Colombier, employé dans les fourrages, et son frère.

3. Le comte de Talleyrand-Périgord, dont la femme, Sabine de Viriville, fut exécutée le 8 thermidor.

4. Cf. Wallon, *Tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 221.

5. Il fut libéré.

6. Acquitté le 8 floréal an II.

Tendres écrits, serments d'être fidèles, de secourir le malheur, de n'abandonner jamais la nature et l'innocence, vous surpreniez la vigilance de nos féroces gardiens<sup>1</sup>. Dans le pli d'un mouchoir, dans le bec d'un pigeon, dans l'ourlet d'une cravate, vous nous portiez paroles d'amour, de tranquillité et d'espérance.

La cour où pendant la triste durée des jours nous pouvions respirer un peu d'air et beaucoup d'ennui, était séparée par un seul mur du département occupé par les femmes. Un égout était la seule communication possible. C'est là que se rendait tous les matins et chaque soir le petit Foucaud, fils de la citoyenne Kolly, condamnée à mort, et qui depuis a subi son jugement. Ce pieux enfant, qui, à peine à son adolescence, connaissait déjà toutes les misères de la vie, s'agenouillait devant cet égout infect, et, la bouche collée sur le trou, échangeait les sentiments de son cœur contre ceux de sa mère ! C'est là que son plus jeune frère, âgé de trois ans, le seul compagnon de ses derniers moments, beau comme l'Amour, intéressant comme le malheur, venait lui dire : « Maman a moins pleuré cette nuit, un peu reposé, et te souhaite le bonjour ; c'est Lolo qui t'aime bien, qui te dit cela. » Enfin c'est par cet égout que cette malheureuse, allant à la mort, lui remit sa longue chevelure, comme le

1. La citoyenne Beau, concierge de la Force, a seule conservé ces formes d'humanité, si désirables dans ceux préposés à la garde du malheur. Je doute que personne ait eu à s'en plaindre, mais ses subalternes la surveillant l'obligèrent quelquefois à des devoirs rigoureux.

(Note du narrateur.)

seul héritage qu'elle pouvait lui laisser, en l'exhortant à faire réclamer son corps, ainsi que la loi le lui permettait, pour le réunir aux mânes de son époux et de son ami, qui périrent le même jour<sup>1</sup>.

Mes amis parvinrent enfin à faire connaître toute l'injustice de ma détention : les portes de fer s'ouvrirent, les guichets se haussèrent, je recouvrai ma liberté. Je rentrai dans le monde. Tout était changé, les mœurs et le costume. Les carmagnoles, les bonnets rouges, remplaçaient les habits, les chapeaux, comme le crime remplaçait la vertu, et la terreur le repos. Des insensés, au nom du peuple, couraient les rues, couverts de chapes et d'amusses. Les dépouilles de ses temples traînées dans la boue, ses ministres à l'échafaud, ses tyrans en triomphe, ses représentants fidèles réduits à errer d'asile en asile, à craindre de reparaître et sous leurs toits domestiques, et sur leurs chaises au sénat : tel était mon pays quand je sortis des cachots ! Hélas ! je ne sortis des portes de la mort

1. Les citoyens Kolly et Beauvoir, exécutés sur la place du Carrousel.

(Note de l'auteur.)

La citoyenne Kolly, née Joséphine de Rabec, fut condamnée en même temps que son mari Pierre Kolly, fermier général, le 2 mai 1793. Son exécution fut ajournée deux fois sous prétexte de grossesse, mais il lui fallut enfin monter à l'échafaud le 28 brumaire an II. François de Beauvoir, ex-noble, « son ami », avait en effet péri en même temps que Kolly, le 2 mai 1793. Une curieuse correspondance échangée entre Beauvoir et M<sup>me</sup> Kolly (*Archives nationales*, W<sup>1</sup> 269, dossier 23) révèle indiscrètement la nature des rapports qui les unissaient. Dans son cynique compte rendu de *Dame Guillotine*, Tisset écrit grossièrement : « La Kolly ne se décide que sept mois plus tard (à mourir) ayant un petit Beauvoir à mettre au monde. »

que pour rentrer bientôt dans le séjour de l'infortune. Mon destin était de vivre dans les prisons.

(Suit ici une description un peu longue d'un séjour de l'auteur à Neuilly où il est arrêté en vertu de la promulgation de la loi de prairial, et d'où il est transféré au Plessis. C'est à l'instant de cette nouvelle arrestation que nous lui rendons la parole.)

Notre départ fut affreux ; des enfants arrachés du sein de leur mère et remis sans pitié aux premières mains qui s'offrirent ; jetés sur des tombereaux sans banquettes, sans toile pour nous garantir à la fois du soleil brûlant et des outrages de la populace trompée, c'est ainsi qu'à travers les huées, les menaces, les imprécations de la multitude qu'un cortège aussi nombreux attirait sur notre passage, nous fûmes amenés à Paris. Nous entendions des gens apostés crier que nous étions des brigands de la Vendée, qu'on allait fusiller au Champ de Mars.

Cependant l'aspect d'une foule d'enfants en bas âge, de jeunes femmes encore parées<sup>1</sup>, de vieillards ; une réunion qui offrait à la fois l'innocence et les grâces, paraissait au peuple, curieux et surpris, un enlèvement bien extraordinaire ; et quoi que Barère eût fait pour nous peindre sous ces traits à la tribune de la Convention, en nous désignant comme des monstres, comme des bêtes fauves dont on avait fait une battue,

1. Ayant été arrêtés à trois heures après midi, nous avons gardé longtemps les mêmes vêtements sans pouvoir les changer.

(Note de l'auteur.)

on avait peine à reconnaître des coupables sur des visages où régnaient le calme et la dignité. Nous arrivâmes à deux heures sur la place de la Révolution, sans que pendant la route nous eussions pu nous procurer un peu d'eau pour étancher la soif la plus dévorante : le soleil pesait à pic sur nos têtes. On nous arrêta devant le lieu des exécutions journalières pour nous faire contempler à loisir les carreaux que tant de sang avait arrosés, et que le nôtre devait rougir encore. Cette barbare affectation de faire respirer les chevaux n'obtint de nous que le sourire de l'indignation : je ne vis pas un visage s'altérer, et certes, sans faiblesse, on peut concevoir quelque émotion.

Nous continuâmes notre route par les quais ; enfin, après vingt-quatre heures de douleurs et d'outrages, nous fûmes déposés dans la maison d'arrêt de l'Égalité, autrefois le collège du Plessis. Nous espérions trouver dans notre nouvelle demeure le repos et les égards que prescrit l'humanité. Hélas ! nous nous trompions ; nous n'y rencontrâmes que barbarie et férocité. Le geôlier<sup>1</sup> de cette prison n'est qu'un premier bourreau : je le signale ici aux autorités chargées de poursuivre les scélérats et de corriger les coquins.

1. Ou plutôt le concierge qui se nommait Haly. Voir au sujet de cet homme, *l'Humanité méconnue* (cf. plus haut). Ce concierge, que Wallon appelle un « petit despote, l'homme de Fouquier-Tinville » (*la Terreur*, t. II, p. 72), était généralement haï des prisonniers. Suivant Coittant, « son cœur au fond était bon ». Il est beaucoup question de lui dans le *Journal...* de M<sup>me</sup> de Duras qui parle avec effroi de son « visage pâle et livide ». (Pour M<sup>me</sup> Haly, fille du concierge Bault, cf. plus loin.)

Jamais homme ne poussa si loin l'impudence et la cruauté. Fripon tant que durait le jour, le soir féroce, quand, au nom de Fouquier-Tinville, on venait lui demander les quarante victimes que journallement on envoyait à la mort. Tout lui était égal, l'un ou l'autre, le militaire ou le chanoine : selon lui, on devait s'expliquer au tribunal, et Dieu sait si jamais il en revint un seul de ceux que l'erreur y porta. Un petit messager de l'accusateur public, dont je regrette de ne pouvoir consigner ici le nom, affreux comme le cœur de son maître, venait tous les jours, avec une longue liste, enlever les victimes désignées; elles partaient dans des voitures couvertes, passaient la nuit à la Conciergerie, à neuf heures du matin paraissaient devant les juges, à cinq allaient au supplice. Une femme cependant parut au tribunal et revint au milieu de nous.

La citoyenne d'Argouges n'eut jamais de frère; on lui remit son acte d'accusation, portant qu'elle avait entretenu des correspondances avec son frère émigré. On la tourna dans tous les sens pour lui persuader qu'elle en avait un en Allemagne. « Hélas! dit-elle, je n'en eus jamais; la nature m'a refusé cette consolation. — Tu insultes à la majesté du peuple, lui répond Fouquier; ton frère est émigré, voilà sa propre lettre sous les yeux des jurés : tu logeais avec lui en tel endroit, telle rue, tel numéro. — Je n'occupai jamais les logements qu'on me désigne. Une erreur va causer ma mort; je n'eus jamais de frère, et je recommande mon innocence à la vertu des citoyens qui

m'écoutent. » Le peuple fit entendre un mouvement de pitié; on la renvoya. En la voyant revenir, chacun se précipite au-devant d'elle; c'était un phénomène. Sa femme de chambre, livrée à la douleur la plus amère depuis qu'on l'avait séparée de sa maîtresse, s'élança dans ses bras et faisait éclater sa joie.

Au moment de notre entrée au Plessis, les prisonniers respiraient dans la cour; ils sortaient de table. Tout à coup l'affreux signal de rentrer se fait entendre; les portes se ferment, la grille s'ouvre, et quinze tombereaux vomissent cent quatorze malheureux. La curiosité fixait tout le monde aux fenêtres; au travers de quinze cents barreaux on voyait autant de figures livides et velues. On ne peut s'imaginer l'horreur de ce tableau. Chacun nous questionnait à la fois. « Oh! que nous vous plaignons, citoyens! nous disait-on. Cette maison est affreuse; c'est ici que Fouquier rassemble ses victimes : soyez discrets, ne parlez à personne; si vous avez de l'argent, des bijoux, cachez-les. On prend tout; on ne vous laisse que le désespoir. »

A peine descendus des chariots, on nous sépare; ce fut un coup terrible pour l'amitié et la tendresse : les familles divisées, les larmes coulèrent. On nous déposa à la *souricière*; elle ne put suffire; on eut recours aux cachots. L'espace était si étroit, si court, qu'assis par terre nous ne pouvions y contenir; il fallut donc rester debout. En vain demandâmes-nous des logements, on n'avait garde de nous en donner. En arrivant au Plessis, il faut faire un petit séminaire de tor-

ture, et cela pour la plus grande fortune du concierge ; dans la souricière on vit à ses frais et dépens ; cependant, du jour de votre entrée, l'administration de police paye trois livres par chaque individu pour la nourriture commune, où vous n'êtes souvent appelé que le troisième ; cette friponnerie augmente considérablement le casuel de la geôle, qui d'ailleurs dîme sur toutes les fournitures faites par les autres fripons, ses agents. Nous payâmes vingt-sept livres un canard et quatre bouteilles de vin.

A force d'instances, on nous permit de coucher dans la cour, pour, du moins, pouvoir nous étendre. La nuit précédente, nous l'avions passée sur l'herbe des tombeaux ; nous passâmes celle-là sur les pavés pointus d'une cour bien sale, disputant la surface de nos corps à tous les verres cassés et au fumier que le concierge Hali laissait amasser de toutes parts.

Pendant la terrible durée d'une nuit aussi longue, plusieurs traits méritent d'être connus : ils ont touché mon cœur : ils intéresseront le vôtre, hommes sensibles qui lirez cet écrit ; la plupart peut-être auront souffert autant que moi.

Un père avait auprès de lui un fils âgé de quatorze ans ; cet enfant, plein de candeur et de grâce, succombant sous le poids de ses peines, avait enfin trouvé le sommeil, ce doux réparateur de nos misères. Il faisait froid, et il n'opposait à la fraîcheur de la nuit qu'une veste légère. Cet enfant se ramassait, se pelotonnait, se pressait contre son père. Celui-ci fixe cet être innocent ; une larme tombe de ses yeux paternels, et sa

redingote, dont il se dépouille à la hâte, couvre avec précaution les membres délicats de son fils, qui reposa.

Un gendarme avait reçu d'une femme un médaillon et des cheveux ; la crainte qu'on ne lui ravît des bijoux aussi chers à son cœur la détermina à interroger la pitié d'un soldat et à lui confier ces gages. A l'instant où nous sommes débarrassés d'une partie de nos avides surveillants, que l'ivresse éloignait de l'attention ordinaire qu'ils donnent à tout ce qui se passe auprès d'eux, le gendarme se glisse doucement, radoucit sa voix rauque et dure, appelle la femme qui lui a remis un portrait précieux. Elle paraît, veut récompenser sa probité. « Non, madame, répond cet honnête citoyen, je trouve un plaisir trop pur à vous rendre en secret ce qui peut alléger vos peines, et je serais malheureux si je n'étais pas quelquefois utile à l'infortune ; prenez, et je m'éloigne. » Le concierge, faisant sa revue, découvre cet homme charitable, le rudoie, l'invective, croit apercevoir une conspiration et veut le dénoncer. Le gendarme réplique avec force ; la querelle s'engage : les gardiens accourent ; les chiens aboient ; on entoure le gendarme, qui, pour se dégager, tire son sabre ; mais, bientôt assailli, il succombe, et le cachot fut son partage.

Les femmes furent les premières à passer au *rapillage*. Cette expression technique a besoin de développement. A l'instant où l'on se propose de sortir un prisonnier de la souricière et de le rendre à ses nouveaux compagnons, il est fouillé, volé ; on ne lui laisse

que son mouchoir. Boucles, couteaux, ciseaux, argent, assignats, or et bijoux, tout est pris; vous vous trouvez nu et dépouillé. Ce brigandage s'appelle rapioter.

Le lendemain, les hommes passèrent aussi au rapiotage; on ne nous laissa que cent sous; l'excédent fut mis de côté. On nous installa dans des chambres déjà complètes. « Un lit de sangle se place partout, » nous dit-on. Les chaleurs étaient excessives; les maladies pestilentielles, dont bientôt quelques personnes furent victimes, commençaient à joindre leurs ravages à celui des bourreaux.

Les fenêtres avaient été diminuées d'ouverture; pour voir ou respirer, il fallait monter sur des chaises, encore travaillait-on à nous placer des abat-jour. Le Plessis, autrefois l'école de l'enfance, était alors celle du malheur et de la mort. La plupart des prisonniers y avaient passé cette première jeunesse qui ne connaît que les peines légères de ses jeux contrariés ou de ses goûts astreints. Dans cette même cour où ils avaient exercé une gaieté folâtre, compagne de nos premiers ans, ils attendaient un acte d'accusation. On ne descendait qu'à l'heure du repas; trois heures de promenade, vingt et une de cachot. Voilà comment nos moments s'écoulaient, jusqu'à celui où tout s'arrête, où la folie et la sagesse, l'amour et l'espérance ne comptent plus de lendemain. — Le Plessis était la prison la plus dure de Paris; elle était administrée par Fouquier-Tinville, et immédiatement sous sa discipline; on était gouverné avec la plus sévère barbarie; on n'en sortait ordinairement que pour aller à la mort.

Un de mes compagnons, d'un jugement froid et d'une conception ardente, que je consultais sur la manière de me faire rendre justice, me prit la main et me dit à l'oreille : « Nous sommes dans un tombeau; gardons-nous d'en soulever la pierre; mais creusons dessous. » Ce prisonnier se sauva la nuit même; mais il fut ressaisi et plus resserré.

Nous n'avions pu encore reposer un instant; sous différents prétextes, on nous refusait des draps. Le concierge, au fait du sort qui nous était préparé, nous regardait déjà avec ce mépris dont les hommes durs et sanguinaires honorent les derniers moments de la vertu malheureuse. La seconde nuit de notre arrivée, on nous réveilla tous à minuit; des voix sépulcrales se font entendre : « Tous les prisonniers de Neuilly au tribunal; allons, qu'on s'habille; point de paquets, ils n'en ont pas besoin, » criait-on dans les corridors. Pères, enfants, amis et frères se réunissent, déplorent leur sort, et se résignent à mourir. Peu d'heures leur sont comptées; ils sont innocents et l'échafaud se dresse. Les voitures n'arrivaient pas; quelle horrible attente! Des femmes faibles et timides s'affligeaient d'une position aussi douloureuse et si peu méritée. « Ah! laissez-moi tarir mes pleurs, nous disait une citoyenne, j'en dois l'hommage à la nature et à l'amour. J'appartiens encore à mes enfants, à mon époux; tout à l'heure, je serai à moi, toute à l'honneur, et je saurai mourir. » Quelques-uns songeaient à réclamer la justice du peuple, à lui tracer le tableau de tous les crimes qu'on exerçait en son nom. La plu-

part, absorbés dans les réflexions sévères que présente le moment où l'on va cesser d'être, s'arrachaient à tous les sentiments, qui alors se réunissent avec tant de charmes, pour arriver au néant sans regrets et sans faiblesse. Des enfants en bas âge, pressant leur mère, voulant se confondre, s'identifier, pour n'offrir qu'une vie en présentant trois têtes ! Des malheureux écrivant leurs dernières volontés, et cherchant des hommes sensibles qui, à l'abri d'un pareil sort, pussent un jour remettre ces écrits à une amante adorée, à une mère respectée, à une épouse chérie.

Le jour parut, et avec lui un premier rayon d'espérance. Les voitures commandées pour venir nous prendre avaient été au Luxembourg, et en avaient ramené quatre-vingts malheureux qui périrent. Le greffier avait fait sa liste sur celle de cette maison, qui, d'ailleurs, devait avoir lieu le lendemain. Cette erreur nous a sauvé la vie. Le comité de Sûreté générale, craignant qu'un aussi grand nombre de malheureux, sacrifiés avec tant d'éclat, d'impudence et de précipitation, n'inspirât au peuple de la commisération et des remords, donna contre-ordre; il fut décidé que nous serions assassinés dans les conjurations de prisons. On nous annonça que nous pouvions être tranquilles, qu'il n'y avait plus de translation à craindre pour le moment. On nous donna des draps, et enfin nous reposâmes. Les furies lâchèrent leur proie.

La nourriture était détestable; rien ne pouvait parvenir du dehors. Un mauvais vin nous était vendu fort cher; c'était le bénéfice des gardiens. A trois heures,

on dressait au milieu de la cour une longue table mal fixée, on y rangeait cent assiettes malpropres, on la couvrait de trois plats dégoûtants. Il fallait déchirer la viande avec les doigts; privés de couteaux, nos seuls meubles utiles étaient un pot, un couvert de buis, une coupe. Quand les ongles par leur longueur devenaient incommodes, le gardien vous prêtait des ciseaux, et ne vous quittait pas que cette toilette ne fût achevée<sup>1</sup>. Un barbier venait tous les jours raser et friser ceux qui en avaient besoin. Le même bassin, le même savon, le même rasoir servaient aux galeux, aux teigneux, aux dartreux; il en coûtait cinq sous.

Un malheureux perruquier, qui depuis un an courait les prisons, avait eu l'adresse de soustraire un rasoir au rapiotage des geôliers; il s'en servait journellement pour ceux qui le payaient bien. Il avait une sentinelle pour le temps qu'il opérait; son rasoir était sa fortune et lui rapportait beaucoup. Il en avait refusé cent écus. Car malgré la vigilance des guichetiers, les assignats passaient dans les paquets de linge, dans les semelles des souliers, et je n'ose dire où, quand M<sup>lle</sup> Beaulieu<sup>2</sup> voulait bien s'en charger.

Il fallait vaquer aux devoirs du ménage; comme

1. Tous ces détails sont très exactement confirmés par la duchesse de Duras (*op. cit.*, p. 110) : « Les tables sans nappes n'étaient jamais lavées; comme on y répandait beaucoup de vin, c'était une odeur insoutenable; les plats étaient remplis de cheveux. Des cochons se promenaient dans le réfectoire pendant le dîner. On y afficha un jour qu'il ne fallait nous donner que ce qui était nécessaire pour nous empêcher de mourir. »

2. Fille du prisonnier Beaulieu, l'auteur des *Essais*.

dans toutes les prisons, faire les lits, balayer, charrier les baquets, chercher l'eau. La fontaine était dans le bâtiment des femmes; c'était la corvée que chacun désirait. On pouvait au passage voir sa femme, ses enfants, sa sœur, s'étreindre douloureusement et se recommander du courage.

Le concierge s'aperçut que l'eau était le prétexte de voyages fréquents dans le département des femmes; il défendit que personne, à l'avenir, fût chercher l'eau nécessaire; il fit former un aqueduc pour nous la conduire. Ce cruel Hali ne savait qu'imaginer pour tourmenter et nuire. Son cousin, grand sommelier de la maison, insolent et fripon, faisait transférer à Bicêtre ceux qui trouvaient son vin mauvais ou trop faible. Le cuisinier, qui avait le même pouvoir, employait la même ressource quand on lui représentait que ses viandes étaient gâtées, couvertes de vermine; que le salé qu'il donnait n'était que de la chair de guillotins.

Si la durée des jours était affreuse au Plessis; si, fatigués du soleil brûlant qui pesait sur nos têtes, dans une cour étroite et pavée où trois heures de promenade nous réunissaient, nous désirions le soir, pour faire place aux femmes et respirer le vent frais qui annonce la nuit, alors un bruit terrible se faisait entendre; deux chariots, précédés d'un messenger de mort, annonçaient que quarante de nous n'avaient plus que peu de temps à vivre. L'oiseau de proie criait quarante fois; autant de victimes se présentaient, nous disaient adieu, confiaient à notre mémoire leurs dernières paroles, à nos

cœurs leurs derniers gages, pour être remis à leurs parents, à leurs amis. « Dites-leur du moins que nous sommes morts avec courage et en pensant à eux! » Telles étaient leurs dernières recommandations<sup>1</sup>.

C'est par l'appareil des échafauds et de la mort que nous nous disposions au sommeil. Le même compagnon qui la veille était notre voisin, qui reposait à nos côtés, avec qui nous partagions nos frugales ressources, descendu dans la tombe, déchirait les entrailles d'un père ou d'une amante. Vingt-quatre heures d'ennui et de désespoir, tel était l'avenir de tous les prisonniers du Plessis, quand ils avaient échappé à la translation du soir. Quelquefois même le matin, on venait chercher ceux qu'on avait oubliés la veille.

On ne laissait jamais pénétrer les journaux à deux pas de la rue; nous n'avions aucun commerce avec les vivants. Notre correspondance permise était la seule

1. J'étais dernièrement dans une maison dont autrefois la maîtresse fut heureuse et opulente; un mauvais feu nous réunissait auprès d'un foyer mal échauffé et plus mal éclairé encore. On annonce un étranger, un homme qui sort de la maison des Carmes, où il est resté un an. « Un prisonnier qui longtemps partagea avec moi l'horreur d'une longue captivité, nous dit-il, et dont les soins généreux adoucirent ma misère, a confié à ma reconnaissance et à mon zèle ces gages infortunés de son amour pour sa mère : je viens vous les remettre, citoyenne; un jour, je l'espère, je viendrai acquitter ma dette particulière. » Cette malheureuse mère, à un souvenir si cher, pousse un cri, tombe. Une longue chevelure se déroule dans ses doigts : c'était celle de son fils! Une lettre y était attachée; cet infortuné ignorait les motifs de son sort et marchait au trépas! Il la conjurait de partager avec ses sœurs les tristes dépouilles de sa jeunesse et de parler quelquefois de lui dans leur dernier entretien.

(Note de l'auteur.)



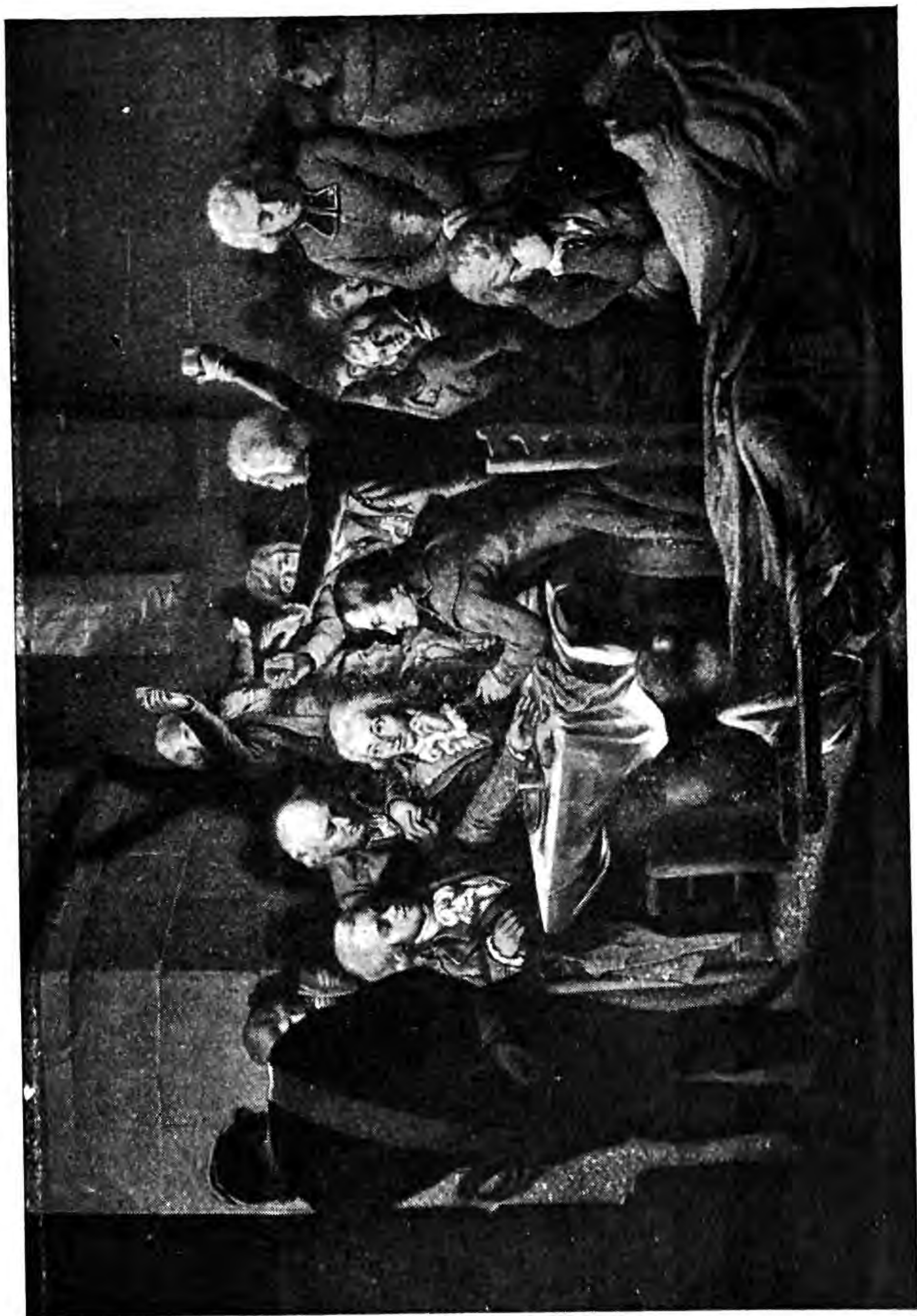
demande de linge; aucune consolation ne passait le seuil de notre tombeau; on recopiait chez le concierge les billets que nous recevions, où l'on en effaçait les lignes de tendresse que nous traçait l'amitié.

Quelques jours avant le 10 thermidor, trois personnages célèbres dans les conspirations de Saint-Lazare, des Carmes, du Luxembourg, vinrent au Plessis<sup>1</sup>. On les devina bientôt, et chacun s'en méfia. Inutiles détours, précautions infructueuses! ces monstres parcouraient les chambres, demandaient les noms; les listes se formaient; elles étaient à leur perfection, quand la Providence renversa le tyran et ouvrit les cachots. Ils ne purent dissimuler leur rage. Le sang de l'innocence allait être respecté, les cachots s'ouvrirent, pour rendre à la société des êtres intéressants, qui depuis six mois étaient abandonnés de la nature entière. C'était une contre-révolution. Dans les premiers moments du 10 thermidor, ces scélérats, par leurs discours et leur conduite approuvés par le concierge, comprimaient encore la joie que nous ressentions d'un événement aussi mémorable. Mal instruits, craignant de nous livrer à d'infidèles rapports, nous cachions nos transports et dissimulions notre espérance; l'opinion s'étant formée, notre allégresse éclata, leur insolence fut muette; ils devinrent rampants et nous prenaient à témoin de leur conduite et de leurs généreux procédés. L'arrogance de leurs discours avait un jour indigné quelques prisonniers peu endurants; ils demandèrent un commissaire de police pour faire leur plainte, re-

1. Les nommés Joubert, Manini et Coqueri. (*Note de l'auteur.*)



Charlotte Corday, meurtrière de Marat, est conduite à l'échafaud  
(21 juillet 1793).



Banquet des Girondins (24 octobre 1793).

cevoir leur dénonciation. Le commissaire vint, les témoins et les déposants furent entendus; le surlendemain, déposants et témoins furent renfermés à Bicêtre. C'était après le 10 thermidor.

Une aventure piquante nous donna la mesure de ces hommes. Ils étaient ivres et se prirent de querelle; on les entoure, on les excite; à force d'aveux et de franchise, chacun veut terrasser son adversaire; il s'ensuit que tous ont dénoncé une foule de victimes innocentes, qu'ils ont été les agents et les dénonciateurs de ces prétendues conspirations des prisons.

En dépit du service exact des gardiens, quelques journaux passaient. Quelquefois ils coûtaient fort cher. Ce que Feuillant vendait deux sous, nous l'achetions vingt-cinq livres. L'article du tribunal était toujours l'objet de notre sollicitude et de notre curiosité. Tous les jours soixante victimes, parmi lesquelles nous retrouvions nos infortunés compagnons.

Un colonel de hussards, fils d'un marchand de drap de Besançon, jeune homme d'une belle figure, vigoureusement constitué, cinq pieds cinq pouces, œil noir, jambe nerveuse, nez aquilin, est appelé le 6 thermidor pour aller au tribunal; il descend fièrement, prend gaiement congé de tout le monde, va chercher les officiers de son corps, avec lesquels on l'avait envoyé à Paris. Ne les trouvant pas auprès de la fatale charrette, il refuse d'y monter, assure que c'est une erreur, et que puisque ses camarades ne sont pas avertis, ils ne peut pas être appelé. Un gendarme insiste, ce jeune homme le repousse vigoureusement; d'autres s'ap-

prochent, il les terrasse<sup>1</sup> ; il en impose si fortement au reste, qu'on se décide à faire partir les voitures déjà pleines, et à ordonner qu'on le mît au cachot en attendant qu'on vînt le rechercher. Il y fut oublié trois jours ; le 10 thermidor lui rendit la vie et la liberté.

Les administrateurs de police venaient journellement visiter la maison, se faire rendre compte de l'esprit qui y régnait, insultaient froidement aux malheureux prisonniers, et ne sortaient jamais sans ordonner un traitement plus barbare !

On se résignait tranquillement, et on attendait la fin de la décade, espérant que son successeur serait plus humain. Le successeur arrivait : mêmes formes, même individu, même bourreau.

Depuis mon entrée dans cette prison, je n'avais voulu informer de mon sort aucun de mes amis ; craignant de les compromettre, j'endurais mes douloureuses privations et la plus affreuse indigence ; enfin je crus pouvoir m'adresser à un dont le patriotisme connu assurait l'existence, et dont les entours protégeaient le repos. Je me flattais qu'il volerait à mon secours, et que, me devant quelque argent, il acquitterait à la fois une dette envers la reconnaissance et l'amitié. Je n'obtins qu'un refus.

La Révolution a mis à découvert le côté faible des hommes : égoïstes, craintifs ou dissimulés, ils ont toujours marché de profil, recherchant les hommes en

1. Il fut assez heureux pour trouver près de la charrette un long bâton ferré dont il se servit merveilleusement.

(Note de l'auteur.)

place, les sacrifiant à leur chute. Les femmes au contraire ont retrempé leurs âmes dans le désordre commun ; elles ont tout bravé pour donner consolation à l'infortune et asile à la proscription. J'ai vu une femme suivre à l'échafaud l'homme le plus tendrement aimé. Elle accompagna ses tristes dépouilles jusqu'au lieu où l'on devait les ensevelir. Là, elle flatte la cupidité du fossoyeur, si on veut lui remettre la tête qu'elle réclame. « Des yeux bleus où régnait l'amour, et que la mort vient d'éteindre ; la plus belle chevelure blonde, les grâces de la jeunesse flétries par le malheur ! voilà l'image de celui que je viens chercher ; cent louis sont la récompense, c'est le prix que je mets à votre service. » La tête est promise. On vint en tremblant la prendre dans le suaire le plus beau, L'amour ne veut confier qu'à lui seul ses transports et ses projets ; mais la nature ne peut partager son délire. Cette infortunée ne peut résister aux combats qu'elle éprouve, elle tombe au coin de la rue Saint-Florentin, et son dépôt et son secret paraissent aux yeux effrayés des voisins et des passants. Elle fut conduite au comité révolutionnaire de la section des Champs-Élysées.

Parmi les victimes qu'on venait journellement enlever au Plessis, la citoyenne Grimaldi, par son courage et sa noble fierté, fut celle qui nous laissa les plus douloureux souvenirs. Elle refusa de lire son acte d'accusation ; pas la plus légère émotion n'altéra ses traits ; elle distribua aux indigents qu'elle soulageait habituellement tout l'argent qui lui restait, embrassa

sa femme de chambre, et se sépara de nous comme après une longue route on quitte des compagnons de voyage dont la société nous fut utile et douce.

La citoyenne L... C...<sup>1</sup> dormait auprès de ses enfants en bas âge, qu'on lui avait permis de garder auprès d'elle, quand à minuit les portes s'ouvrent avec fracas, et des voix sinistres font entendre son nom. Éperdue, elle prend pour un songe l'image de la mort qu'on lui présente, au milieu des intéressantes créatures qui lui doivent le jour. Elle s'élançe de leurs bras, présente leurs grâces naïves comme l'emblème de son innocence, veut attendrir ses bourreaux par le spectacle séduisant d'une mère éplorée. « Aujourd'hui huit ans, leur dit-elle, je donnai la vie à ces jumeaux; déjà votre rage a assassiné leur père; vous ne voulez donc plus laisser sur cette terre sanglante que des scélérats et des orphelins, des cendres et des cabanes? » On l'enleva sans lui donner même le temps de s'habiller; elle ne revint pas.

Le tribunal acquittait parfois quelques pauvres étrangers ou quelques malheureux des faubourgs; ils revenaient triomphants chercher leur sac, s'enivrer avec les gardiens, et nous vanter l'équité des juges et des jurés.

La petite vérole avait atteint plusieurs personnes; en vain demandait-on au concierge un médecin, des

1. Ces simples initiales permettent difficilement d'identifier le personnage en parcourant la liste des détenues de la Mairie et des victimes de la guillotine. Ces deux lettres, L... C..., désignent peut-être Marie-Jeanne Le Breton, veuve Carmen, exécutée le 2 messidor.

soins et un hospice. Tout était inutile. « Vous m'ennuiez, répondait-il, je n'ai pas le temps; vous m'étourdissez, j'ai mille affaires, les administrateurs sont au greffe. » Ils y venaient en effet souvent, boire le vin qu'on envoyait aux prisonniers<sup>1</sup>. Ce petit Hali était plus despote dans son fauteuil que l'empereur du Mogol sur son trône d'ivoire. Le jeune Carillon, au bout de trois jours de maladie, mourut sans secours dans les bras de son père; la citoyenne Déréo paya aussi le fatal tribut à l'humanité, la fièvre et la misère terminèrent ses jours. Une autre, atteinte de la même maladie, dans un premier accès, se précipita du haut des toits, pour terminer plus tôt ses peines, et tomba à nos pieds morte et brisée. Un ancien capitaine de cavalerie, moribond sur son grabat, ne pouvant obtenir aucun soulagement, aucun remède, eut le courage de se traîner en chemise jusque dans la cour, pour effrayer par son aspect la pitié du concierge; il en fut encore rebuté, jeté dans cet état déplorable sur un mauvais matelas, au fond d'un cachot où il mourut. Ce cadavre y était oublié, quand des prisonniers arrivant de Normandie furent amenés au Plessis; des femmes nourrissant leurs enfants furent mises dans cet horrible lieu, et parcourant leur sombre demeure, rencontrent ce corps inanimé; leur sang se glace, elles reculent épouvantées; l'intérieur de ce

1. Hali arrêtait tout ce qui lui convenait : vin, pâtés, volailles, linge, etc. Il faisait démarquer sur-le-champ les chemises et les mouchoirs. Il en avait volé pour plus de six cents livres au citoyen Bonnard, qui, l'ayant poursuivi depuis, en a obtenu un remboursement de trois cents livres. (Note de l'auteur.)

cachot n'offre plus qu'un sol jonché de malheureux!

Le 8 thermidor, on vint demander le nommé Vermantois, chanoine de Chartres; personne ne parut, personne n'avait été chanoine. Il me faut un chanoine, répétait sans cesse l'envoyé de Fouquier. Enfin, après mille recherches, on découvre un particulier du nom de Courlet-Vermantois<sup>1</sup>, mais autrefois militaire, fils d'un conseiller de Dijon. On lui remet l'acte d'accusation du chanoine : il n'eut jamais rien de commun avec aucune cathédrale; n'importe, on l'emmène pour s'expliquer avec l'accusateur public : il fut exécuté le lendemain.

Nous étions dans le plus morne abattement, quand le tocsin se fit entendre; la cloche funèbre faisait retentir ses sons redoublés. Aux armes! criait-on de toutes parts. On se rappelle les affreuses boucheries des 2 et 3 septembre. On convint de défendre sa vie et de la vendre cher aux assassins. Nous ignorions absolument le prétexte des rassemblements; depuis plusieurs jours, les défenses étaient devenues plus rigoureuses, rien ne nous était parvenu du dehors, les commissaires mêmes n'entraient plus. On avait élevé un mur transversal qui, coupant la cour en deux parties égales, laissait place pour les échafauds dans l'une et pour les victimes dans l'autre. Ce projet avait été adopté par les comités du gouvernement, qui, d'abord séparés par leurs prétentions et leurs craintes particulières, avaient été réunis pour ne s'occuper que d'un

1. François-Désiré-Mathieu Courlet-Beaulop, dit *Vermanty*, ci-devant noble, fut exécuté le 9 thermidor an II.

intérêt commun et marcher de concert à un but déterminé. Ce but n'était autre chose que le massacre des prisons, celui de la majeure partie des représentants du peuple, l'arrestation ou la fuite du reste. Les députés épargnés, ceux en mission, nécessairement se seraient réunis aux deux comités triomphants, et ce peu d'hommes se fussent emparés de l'autorité suprême.

Dans l'ignorance totale des mouvements qui se faisaient entendre, abandonnés de nos gardiens, que la frayeur avait éloignés, nous convînmes que la prudence réglerait nos mesures, mais que la valeur et le désespoir nous feraient raison des bourreaux. Il fut décidé qu'au premier signal de danger nous nous armerions des bois de nos lits; que réunis dans la cour, nous placerions au milieu de nous nos femmes, nos enfants; qu'un mur de matelas, porté par les hommes les plus forts, nous garantirait des premiers coups, et qu'ainsi nous chargerions les assassins. Le tocsin redoublait; les cris du peuple, les tambours, la traînée des canons, ajoutaient à la terreur que notre position inspirait. Quel parti triomphera? que deviendront les prisonniers? et nos enfants seront-ils massacrés? Il faut nous défendre, périr avec courage! Voilà quel fut l'entretien de toute la nuit.

Enfin le jour parut et ne fut jamais plus désiré; une proclamation nous annonça la victoire et le triomphe de la vertu. Nous fîmes éclater notre joie; on s'embrassait, comme, après un combat opiniâtre, de rang en rang on retrouve ses amis. Au maintien embarrassé

des geôliers, à leurs nouvelles prévenances, nous aurions pu tout augurer ; mais tant de pièges nous avaient été tendus, qu'il était encore prudent de taire ce qu'il eût été si doux d'avouer ! Enfin la voix forte de Saint-Huruge retentit du fond de son cachot, et nous apprit que Robespierre, Lebas, Couthon et Saint-Just, mis hors la loi, devaient porter leur tête criminelle sur un échafaud déjà prêt. Sa fenêtre donnait sur quelques maisons du voisinage, dont les habitants montèrent sur les toits, et, par leurs signes, nous annoncèrent le succès des événements, et ce que nous devions attendre d'un aussi beau jour.

C'était un étrange spectacle que celui de ces hommes sensibles, de ces femmes compatissantes, qui, du haut des cheminées, des mansardes, des gouttières nous envoyaient la consolation et l'espérance. Saint-Huruge ne garda plus de ménagement, il traita en prisonnier cruellement ulcéré tous les individus attachés à la faction qui venait de succomber et qui nous arrivaient en foule.

Le 10 thermidor vit fléchir la rigoureuse sévérité des gardiens ; on ouvrit nos chambres de bonne heure ; tout le monde se précipita vers le département des femmes, pour leur porter des nouvelles de paix, d'espérance et de bonheur.

Tout prit, à cette époque, un aspect différent. Le concierge flûta sa voix, sa femme miella la sienne. Tous les fripons se radoucirent ; les secrets furent ouverts. Chaque représentant qui comptait un ami malheureux venait l'arracher aux horreurs du tombeau.

Le premier qui sortit fut un nommé Lafond, qui, pour ne pas avoir avoué la retraite de son père, pourrissait au secret depuis six mois. En sortant, ses premiers regards se reposèrent sur une foule de jolies détenues, qui furent au-devant de lui au cri redoublé de : « Vive la Convention ! » Il promit de s'occuper de ses compagnons d'infortune, et obtint effectivement la liberté de plusieurs.

Les hommes et les femmes se réunissaient à la promenade. Tout devint riant, aimable ; la toilette des hommes devint plus propre, celle des femmes plus recherchée. La sécurité remplaça la terreur. Le repos succéda aux alarmes, les vers aux pétitions. Les bons déjeuners se donnaient, se rendaient ; tout le monde y prenait part. Le Plessis n'était plus qu'une maison immense réunissant une nombreuse famille.

Le Plessis n'était plus une prison ; la porte était cependant toujours assiégée par une foule de personnes que souvent les sentinelles, par un reste de robespierrisme, rudoyaient cruellement, quand, au travers des guichets ou même au-dessous, elles cherchaient à découvrir un parent, un ami, dont elles étaient privées depuis longtemps. J'ai vu les plus jolis visages braver la puanteur des égouts pour dire à un père, à un époux, combien ils étaient aimés, désirés dans leur famille, et les instruire des démarches qu'on faisait en leur faveur.

C'est à travers un de ces aqueducs pestilentiels que j'entendis un jour prononcer mon nom, et une voix douce et tremblante appeler un ami. Je n'éprouvai de

ma vie une sensation plus douce. Hélas! depuis ma captivité, j'étais abandonné de la nature entière. Cet ange tutélaire, amie sans faiblesse, bienfaisante sans intérêt, n'avait deviné mes malheurs que par mon silence, et, croyant encore pouvoir les adoucir, accourait du fond de sa retraite. Elle reçut avec l'eau infecte que charriait l'égout, les larmes d'attendrissement et de reconnaissance que m'arrachaient ses bontés. Oh! jamais, non, jamais je n'oublierai mon égout. Chaque jour y ramenait l'amitié, et c'est par lui que la consolation et l'espérance entrèrent dans mon cœur...

Les comités venaient d'être renouvelés; on pouvait sans effroi approcher du lieu de leurs séances et solliciter pour les malheureux. La voix de l'opprimé commençait à s'y faire entendre. Les oreilles farouches des anciens membres et commis se familiarisaient enfin avec les mots humanité et justice.

Alors les bons habitants de Neuilly, que la terreur longtemps avait comprimés, se rappelèrent qu'on avait arraché à leur commune, à l'asile qu'ils avaient offert à la proscription, cent quatorze individus de tout sexe, de tout âge, de tout état; ils s'ingénierent pour leur être utiles et les rendre à la liberté. Tous les habitants vinrent nous réclamer; les chariots et les brandons vinrent nous prendre; mais des formes, des lenteurs prolongèrent notre captivité; on voulut nous rendre justice avec précaution. On avait fait le mal avec tant de zèle! La municipalité fut interrogée, et un moment l'arbitre de notre liberté. Les officiers municipaux ne voulurent rien faire en notre faveur. Le seul agent na-

tional sut être honnête homme, et, suivi de deux membres du comité de surveillance, vint au comité de Sûreté générale avouer notre innocence. Nous fûmes enfin rendus à la liberté<sup>1</sup>... »

1. Ce récit est suivi d'un appendice un peu décousu que nous n'avons pas cru devoir publier ici, tout l'intérêt du récit étant « ramassé » dans les pages qui précèdent.

## Les Madelonnettes

RÉCIT DE P.-E. COITTANT

Cette ancienne maison religieuse était située quartier Saint-Martin-des-Champs, entre les numéros 14 et 16 (anciens) de la rue des Fontaines. En 1793, le couvent devint une prison publique affectée aux voleurs et aux repris de justice. Mais après les *journées* de septembre 1793 les Madelonnettes perdirent leur caractère de maison de force pour être transformées en maison d'arrêt. Pendant la Terreur, les prisonniers incarcérés aux Madelonnettes furent donc de deux sortes : ceux de l'Ancien Régime, voleurs réunis aux fabricateurs de faux assignats et connus — comme à la Conciergerie — sous le nom de pailleux, et les victimes du Régime révolutionnaire, aristocrates et autres que, mû par un sentiment d'humanité, le concierge Vaubertrand avait placés tant bien que mal dans des chambres, ou plutôt dans des réduits de dix pieds carrés, naguère destinés aux pailleux, mais aménagés par lui dans la mesure du possible.

L'honnête Vaubertrand avait fait tous ses efforts pour que ses prisonniers, ses *pigeonniers*, comme disait le jeune Vaubertrand, son fils, ne fussent point trop mal à l'aise dans leur prison. Mais il n'avait atteint qu'un médiocre résultat. Les Madelonnettes, en effet, étaient disposées pour recevoir environ deux cents personnes, et ce nombre avait été de beaucoup dépassé. Aussi bien fallait-il s'entasser au nombre de douze dans les médiocres réduits que nous venons de citer. On y étouffait, on y était mal couché et mal nourri, et, bien qu'il y eût un préau, on ne prenait l'air que dans l'antichambre de la prison.

« Qu'on juge de l'antichambre ! écrit un des détenus. Quatre corridors de cinquante pas de long. A l'une des extrémités se trouvent des latrines destinées à trois cents détenus. Aussi répandent-elles des miasmes insupportables. Quand les jours sont nébuleux, il est impossible de tenir les portes ouvertes sans courir le risque de tomber en asphyxie. — Il est vrai qu'à l'autre bout de ces corridors est placée une petite fenêtre ; mais à peine fournit-elle un courant d'air suffisant pour renouveler l'impureté de l'atmosphère... »

Malgré ces incommodités, le séjour des Madelonnettes était moins redouté que celui de la Conciergerie ou de l'Abbaye, à cause de l'humanité de Vaubertrand. La vie de société s'y était conservée mieux peut-être que dans toute autre prison. Les détenus — il n'y avait que des hommes dans cet ancien couvent — y faisaient salon dans les corridors infects, et se réunissaient pour causer et chanter assis, qui sur un tas de bois, qui sur un escabeau boiteux.

Après la première représentation de *Paméla ou la Vertu récompensée*, de François de Neufchâteau, jouée



à la Comédie française le 1<sup>er</sup> août 1793, les comédiens et l'auteur furent écroués aux Madelonnettes. Ils furent reçus avec enthousiasme par les détenus et jetèrent une note de gaieté dans la maison. « Je vois encore, écrit l'acteur Fleury en parlant de son arrivée dans la prison, la longue file de prisonniers rangés sur un double rang, chapeaux bas d'abord; j'entends leurs longs vivats, leurs applaudissements répétés... Je nous vois passer au milieu des grands, des ministres du roi, des généraux, des magistrats; je vois même des sans-culottes, vrais croyants, nous saluer de leurs vives acclamations. »

Fleury, dont les mémoires ont été rédigés par l'acteur Lafitte, mais sous sa propre dictée, est à consulter pour l'histoire des Madelonnettes pendant la Révolution. De même Blanqui, et les *Huit mois d'un Détenu...* par La Chabeaussière et l'*Almanach des Prisons*. Ici même nous donnons le récit, plein de piquant et de naturel, d'un des détenus : Philippe-Edme Coittant, employé aux domaines, habitant la section du Muséum, qui, âgé de quarante-cinq ans, fut enfermé aux Madelonnettes le 6 septembre 1793, puis aux Carmes le 7 thermidor (25 juillet 1794)<sup>1</sup>.

« Les nombreuses arrestations des premiers jours de septembre 1793 (vieux style) encombrèrent tout à coup cette prison, et d'une maison de force en firent une maison d'arrêt. Au commencement de ce mois,

1. Tourneux, *op. cit.*, t. I, p. 405. La relation de Coittant fut publiée dans le *Tableau des Prisons de Paris*, dans Nougaret et dans Dauban, *op. cit.*

les Madelonnettes comptaient peu de prisonniers; ce qu'on appelle la *paille* logeait au troisième étage; elle se composait de fabricateurs de faux assignats, de faussaires et de voleurs. Cette tourbe ayant voulu s'évader, on la fit descendre au rez-de-chaussée où on eut soin d'empêcher de nouvelles tentatives.

Les premiers suspects, qui étrennèrent cette maison, furent les citoyens des sections de la Montagne, du Contrat-Social, des Marchés, etc., au nombre de quinze et vingt par contingent de chaque section; les citoyens de la Montagne furent placés dans le corridor du troisième, et jurèrent de ne point se séparer que d'après un ordre supérieur; les sections qui vinrent ensuite furent confinées dans le local qu'occupaient les pailleux : c'étaient des chambres de cinq pieds carrés, de neuf de haut, donnant sur les derrières, ayant chacune deux fenêtres de six petits carreaux et ornées de grilles bien solides; dans chacune de ces chambres se trouvaient douze crèches accolées trois ensemble; chaque crèche avait un pied et demi de large sur six pieds de long, et garnie d'une mauvaise paille chargée de vermine.

Le concierge de cette maison, Vaubertrand fils<sup>1</sup>, homme exact mais sensible, dont le caractère ne s'est jamais démenti pendant cent jours que je suis resté

1. Vaubertrand, appelé par quelques-uns Desaubertrand, est signalé dans plusieurs mémoires du temps (cf. entre autres l'*Almanach des Prisons*) comme un excellent homme. Fleury le vante beaucoup et écrit qu'il se distingua des autres geôliers par son humanité; à remarquer cependant que Bault et Richard se signalèrent aussi par leur « sensibilité ».

dans cette maison, cherchait toutes les occasions d'adoucir le sort des citoyens qui n'étaient que suspects. L'institution des crèches inventées pour avilir l'espèce humaine disparut par ses soins, et les objets de première nécessité furent distribués avec affabilité aux prisonniers.

La première nuit de notre arrivée il fallut coucher sur la paille; le lendemain on nous donna des matelas, et quelques jours après nos chambres furent décorées de tablettes et de petits meubles très commodes.

Les bois de lits tenant plus de place que des crèches, on n'en put placer que huit dans chaque chambre; chacun mit la main à l'œuvre, et en moins d'une heure les crèches furent démontées et les lits placés, ce qui réduisit les chambrées, de douze qu'elles étaient, à huit citoyens.

Ces premiers jours de captivité peuvent être appelés avec vérité le siècle d'or. Nous étions tous sensibles à la perte de notre liberté; mais n'ayant rien à nous reprocher, nous supportions cette privation avec la fermeté qui caractérise l'homme probe, le véritable républicain qui sait se soumettre aux lois. Hélas! nous ne prévoyions pas les jours de douleur et de désespoir qui ont marqué depuis notre existence. On n'égorgeait pas encore, les boucheries n'étaient pas en permanence... Mais n'anticipons pas sur les événements.

Nous jouissions alors de la permission de voir nos femmes, nos parents, nos amis, qui venaient tous les jours nous apporter des consolations et de l'espérance.

Les commensaux de notre corridor étaient plusieurs artistes du Théâtre-Français, Boulainvilliers<sup>1</sup>, de Crosne<sup>2</sup>, le général Lanoue<sup>3</sup>, Fleurieu<sup>4</sup>; ils nous avaient précédés de quelques jours, et ils occupaient à deux des chambres de huit pieds carrés.

Cette maison, qui ne devait contenir que deux cents personnes, en renferma bientôt de deux cent soixante-dix à deux cent quatre-vingts; cette augmentation resserra les prisonniers, et on couchait dans les corridors.

Ces corridors avaient cinquante pas de long. A l'une des extrémités, étaient des latrines infectes qui répandaient dans toute la maison une odeur tellement insupportable, qu'il était impossible de s'y promener, et l'on ne pouvait tenir les portes ouvertes sous peine de tomber en asphyxie. A l'autre extrémité était une petite fenêtre qui fournissait à elle seule un petit courant d'air insuffisant pour neutraliser le méphitisme des latrines. Aussi il survint une sorte d'épidémie qui aurait emporté beaucoup de monde, sans les secours et les soins infatigables de l'honnête et zélé Dupontet, méde-

1. Bernard de Boulainvilliers, prévôt de Paris, président au Parlement.

2. Louis Thiroux de Crosne, lieutenant de police et conseiller d'État, fut condamné et exécuté à Paris le 28 avril 1794 (19 floréal an II).

3. Lanoue, ayant servi sous Dumouriez, devint suspect après la défection de celui-ci et fut arrêté et condamné à mort.

4. Charles-Pierre Claret comte de Fleurieu, ancien ministre de la Marine (1791), incarcéré comme suspect, fut libéré après le 9 thermidor et mourut sénateur en 1811.

cin de la section de l'Homme-Armé. Nous aurons occasion par la suite de reparler de ce citoyen. Dupontet fit ouvrir toutes les portes et fenêtres à une certaine heure et pendant un temps déterminé, fit brûler du vinaigre, et prescrivit pour ordonnance de prendre de l'exercice avant de dîner et de rentrer. On exécutait régulièrement des marches et des évolutions que commandait le général Lanoue ou Saint-Prix<sup>1</sup>, artiste du Théâtre-Français. De cette manière nous conjurons la maladie.

On remarquait dans ces évolutions l'ex-lieutenant civil Angrand d'Alleray<sup>2</sup> qui, quoique octogénaire, se tenait aussi droit que le plus vigoureux jeune homme. Aux exercices du soir, il paraissait, une bougie à la main, marchait au pas, et ne manquait point une évolution. De Crosne était aussi de la partie.

Malgré toutes ces précautions, la petite vérole se manifesta, et Sabran<sup>3</sup> en fut victime. Dupontet, malgré tous ses soins, toutes ses veilles, et Seignelai<sup>4</sup> son infirmier, ne purent le sauver.

Lecamus de Laguibourgère<sup>5</sup> la prit de lui, et fut

1. J.-A. Foucault dit Saint-Prix, né en 1758, sociétaire de la Comédie française, mort en 1834.

2. Denis-François Angrand d'Alleray fut exécuté à Paris le 28 avril 1794 (9 floréal an II) en même temps que M. de Crosnes. Il avait 78 ans.

3. Le marquis de Sabran, ancien colonel de cavalerie.

4. Seignelai, marchand de vin, de la section de Grenelle.

5. Louis-François Lecamus de Laguibourgère, ancien conseiller au Parlement de Paris (grande chambre), fut condamné à mort le 1<sup>er</sup> floréal an II (20 avril 1794), la fameuse « fournée » des conseillers au Parlement.

assez heureux pour en revenir. Heureux ! que dis-je?... Quelques jours après Laguibourgère fut supplicié.

Chaque fois qu'il entra un administrateur de police, nous lui portions nos plaintes sur ce qu'il n'y avait pas d'infirmerie dans une maison où les prisonniers étaient amoncelés en aussi grand nombre : l'arrogant municipal faisait fort peu de cas de nos réclamations ; il promettait vaguement, rien ne s'exécutait. On demandait une cour, offrant de payer le supplément de garde que cette permission nécessiterait : on promit encore une fois, et la cour ne fut ouverte que le 18 frimaire, temps où il n'était plus possible de jouir de la promenade, vu la rigueur de la saison.

Tous les agents de l'autorité étaient de glace pour nos maux. Arrivait-il quelqu'un d'entre eux, aussitôt il était entouré ; on lui faisait le tableau déchirant de l'affreuse situation de plusieurs détenus : l'agent de la tyrannie écoutait avec distraction, jouait l'homme affairé, lâchait quelques mots insignifiants, disparaissait et laissait dans l'abattement des malheureux luttant contre la mort et le désespoir<sup>1</sup>.

Le 8 octobre (vieux style), on nous annonça la visite des administrateurs de police, dont l'un était Marino<sup>2</sup>, de la section de la Montagne, l'un des bour-

1. Quand on leur remettait des mémoires (aux administrateurs), souvent ils prenaient l'écrit de bas en haut, et feignant de lire : « Cela n'est pas possible ; au reste je ferai mon rapport. » *Mémoire sur la maison des Anglais.*

2. Jean-Baptiste Marino, né à Sceaux en 1757, ancien peintre en porcelaine, administrateur de la police du district de l'Égalité, mourut à son tour sur l'échafaud le 29 prairial an II (17 juin 1794).

reaux de Lyon, connu de tous les prisonniers comme le plus hardi scélérat. Il arrive avec une grotesque dignité, une allure insolente, un habit sale, chapeau gras, écharpe pareille : on se précipite autour de lui ; on lui présente des mémoires ; on cherche à exciter sa sensibilité. L'anthropophage administrateur donne à tout le monde des réponses évasives et entre dans la chambre qui renfermait les citoyens de sa section. Il parcourt des yeux ses victimes (car c'était d'après ses dénonciations que ses co-sectionnaires avaient été arrêtés) ; il les contemple avec le souris du tigre et les accable de grossièretés. Avec un pareil brigand, on ne pouvait pas parler de sa liberté ; on se contente de lui demander le jardin : « Patience, bons citoyens, répond le Néron écharpé, on établit de belles maisons d'arrêt à Picpus, à Port-Libre, etc. Ceux qui auront le bonheur ou le malheur d'y aller y trouveront des jardins où ils pourront se promener. » Puis un prisonnier s'évertua jusqu'à se plaindre à Marino de sa détention, qui n'était motivée que sur des suspicions très légères ; son écrou portait : « Suspecté d'être suspect d'incivisme. » L'administrateur lui répondit froidement : « J'aimerais mieux être accusé d'avoir volé quatre chevaux, volé enfin ou assassiné, que d'être suspecté d'incivisme. »

Il figure au nombre des huit juges « ceints de leurs écharpes et présidant à la Force aux massacres de septembre ». Cf. les *Mémoires de Méhée de la Touche*. Membre de la commission temporaire à Lyon du temps de Fouché, il s'y signala par ses rigueurs. On trouve beaucoup de détails sur lui dans *Une Famille noble sous la Terreur*, de M<sup>lle</sup> Giraud des Écherolles.

Un grand hussard, à larges moustaches, logeait au premier ; il présenta humblement sa requête à Marino ; il l'appela avec respect *Monsieur*. — « Parle en républicain, je tutoie tout le monde : point de *Monsieur* ; mais *Citoyen*, et tutoie-moi. — Eh bien, par la S..... nom d'un Dieu, fais-moi sortir d'ici et donne-moi la liberté. »

Il sortit le troisième jour : on avait besoin d'hommes à moustaches.

Marino termina la visite en nous annonçant, avec un visage rayonnant, l'arrêté de la commune qui nous défendait de communiquer au dehors ; l'ordre fut exécuté sur-le-champ.

Il fallut donc nous séparer de vous, épouses vertueuses, amis trop chers ! La farouche tyrannie avait prononcé ses arrêts, il ne restait à ses victimes qu'à obéir. Cet ordre rigoureux paralysa en nous toute espèce de sentiment, nous en fûmes anéantis. Le temps et la philosophie cicatrisèrent nos blessures, et nous reprîmes l'attitude d'hommes qui savaient supporter le malheur. L'espérance jetait quelques fleurs sur nos chaînes, l'amitié les alléga, les goûts sympathisèrent, et dès lors se formèrent des liaisons que la mort seule détruira.

Des scènes épisodiques venaient quelquefois nous distraire des ennuis de notre captivité : le concierge Vaubertrand avait un fils âgé de quatre ans<sup>1</sup> : cet enfant avait déjà toutes les vertus de ses parents ; l'affa-

1. « Enfant charmant qui nous appelait ses pigeonniers, » écrit Fleury. Cf. plus loin.

bilité, la douceur et la sensibilité brillèrent dans son jeune âge. Il venait souvent nous voir, et affectionnait particulièrement le citoyen Dazincourt, artiste du Théâtre-Français, qui le divertissait beaucoup, et le citoyen Coittant, qui lui faisait avec des cartes des petits chats, des ânes, des chiens, des oiseaux, etc.

Le 11 octobre (vieux style), deux jeunes femmes qui ne connaissaient pas l'arrêté de la commune fondirent en larmes à la porte de la prison, et faisaient les plus vives instances pour voir leurs maris. Une d'elles trouvant sur son passage cet aimable enfant, le prit dans ses bras, en le priant d'obtenir du gardien l'entrée de la prison qu'il lui avait refusée. L'enfant se jette aux genoux du gardien. « Je t'en prie, laisse entrer la citoyenne; tu vois, je suis à tes genoux. »

Rien n'émeut l'inflexible gardien, l'enfant supplie et n'obtient rien; les larmes coulent, le désespoir est dans les yeux des deux femmes sensibles, elles sont obligées de s'en retourner sans avoir rien obtenu.

La fille du citoyen Fleury<sup>1</sup>, artiste du Théâtre-Français, enfant de quatre ans, aussi intéressante qu'on l'est à cet âge, quand on réunit tout ce qui en fait le charme, se présente dans le dehors et dit bon-

1. J. Bénard, dit Fleury, célèbre comédien, né à Lunéville en 1750, réussissait parfaitement dans les rôles de petits-maitres et de courtisans à la Comédie française. Suspecté d'incivisme, il fut incarcéré aux Madelonnettes et relaxé après le 9 thermidor. Retiré à Valençay, il y mourut en 1822. On sait que les acteurs de la Comédie française, arrêtés le 1<sup>er</sup> août 1793 à la suite de la représentation de *Paméla*, échappèrent à l'échafaud grâce au dévouement de l'acteur La Bussière, devenu employé au comité révolutionnaire, qui détruisit leurs dossiers.

jour à son papa, qu'elle aperçoit par la fenêtre; on l'arrache de sa vue, les pleurs de l'innocence ne peuvent toucher le stupide gendarme.

Malgré tous les dégoûts dont on cherchait à nous abreuver, nous jouissions cependant de la douceur de parler à nos proches par nos fenêtres; le son de leur voix était un bonheur pour nous; on nous en priva, et voici ce qui en fut cause: un des gendarmes préposés à notre garde se conduisit grossièrement envers la femme d'un prisonnier; on dit même qu'il s'oublia jusqu'à se porter à des voies de fait. Une douzaine de femmes à la langue déliée et aux gestes significatifs, qui étaient venues voir leurs maris, furent témoins de la scène; elles traitèrent le gendarme d'une manière assez verte; celui-ci alla porter ses plaintes à la commune, et les ordres furent donnés de ne plus parler par les croisées.

Séquestrés du monde entier, nous passions cependant quelquefois des moments assez agréables. Dans notre corridor, surtout celui du troisième, il s'était établi une amitié dont les nœuds se resserraient tous les jours par le malheur commun. La nouvelle d'un décret favorable, d'un succès, d'une victoire, nous rendait notre gaieté.

Les bons mots, les plaisanteries faisaient un peu de diversion à notre ennui. Dazincourt était toujours jovial. « N'est-il pas étonnant, disait-il, de me trouver ici? Qu'on y retienne des empereurs, des rois, des tyrans, des ducs et des marquis, cela se conçoit, mais que je me voie en leur compagnie, moi qui ne suis

qu'un pauvre valet sans-culotte, oh ! certes, il y a de l'injustice ! »

Notre petit ange, Vaubertrand fils, nous donnait aussi des consolations. Voici la conversation qu'il eut un jour avec son aimable mère, femme autant estimable que sensible, qui venait souvent examiner s'il ne nous manquait rien de ce que la loi nous accordait. Il y avait dans la maison un petit jardin, où le concierge seul avait droit d'entrer. « Nous ne voyons personne dans le jardin, dit l'enfant ; allons rendre visite à nos *pigeonniers* (c'était ainsi qu'il nous appelait). — Eh bien, mon fils, allons-y. — Maman, il faut leur ouvrir les portes ; ils n'ont rien fait de mal ; oh ! je t'en assure, ils n'ont rien fait. — Mais, mon fils, tu veux donc me faire guillotiner ? — Non, maman. — Mon ami, ce n'est pas moi qui ai les clefs, ce sont les gardiens. — Oh bien, si tu veux, je vais les amuser, et pendant ce temps tu les prendras, et nous leur ouvrirons les portes. » — Ainsi s'exprimait ce charmant enfant.

Nous avons établi dans notre prison une police correctionnelle. C'était à ce tribunal qu'étaient traduits les dénonciateurs qui venaient grossir le nombre des prisonniers. On les recevait de manière à les guérir de la manie dénonciative, en cas qu'ils recouvrassent leur liberté.

Le 23 octobre (vieux style), le ci-devant chevalier de Bussey, Américain, est reconnu par le citoyen Saint-Hilaire<sup>1</sup>, qu'il avait fait arrêter. « Quoi ! dit

1. Probablement Charles-Joseph Jocaille dit *Saint-Hilaire*, marchand de linons et de toilette, guillotiné le 9 floréal an II.

Saint-Hilaire, coquin, scélérat, te voilà ici ? il y a donc une justice humaine ? Citoyens, cet homme est un monstre qui a employé des moyens infâmes pour me faire arrêter : c'est un espion. » Aussitôt on entoure le ci-devant chevalier, qui pâlit et qui cherche en vain une réponse pour justification. On insiste pour qu'il parle : toujours même silence. Les sarcasmes, les huées tombent sur lui ; il bat en retraite dans une chambre où on ne veut pas le recevoir. L'indignation est prête à éclater, lorsqu'un gardien vient le chercher pour le mettre à la paille. Les pailleux, déjà instruits, ne veulent pas de sa compagnie et le repoussent très rudement. Enfin, on le relègue provisoirement dans la loge du cochon, jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé un autre gîte...

Quelques jours après cette mésaventure, une scène d'un autre genre vint nous égayer ; un jeune homme, ci-devant conseiller au parlement, était logé au second étage, dans une chambre à huit personnes ; il voulut occuper celle de Saint-Prix, dans laquelle il vaquait une place par la sortie de Duval, son commensal.

Il la disputait à un ci-devant procureur au parlement, Duchemin<sup>1</sup>, homme aussi doux et honnête que l'autre était altier et bouffi d'orgueil. Le concierge l'avait promise à Duchemin, à qui elle appartenait par droit d'ancienneté. Après quelques contestations, le jeune conseiller lui dit : « Je suis étonné que vous éleviez des difficultés de vous à moi ; il ne devrait pas

1. Duchemin, successeur de Dufour, était procureur rue de la Tixanderie.

y en avoir. — Monsieur, lui répondit le procureur, si vous aviez mis plus d'honnêteté dans votre demande, j'aurais pu vous satisfaire; mais ici nous sommes tous égaux, et je soutiendrai mes droits : c'est au concierge à décider entre nous deux. » Et de suite il lui tourna le dos. Le père du conseiller, Villiers de Montmartin<sup>1</sup>, était là, et dit au procureur : « Et à moi, monsieur, me la disputerez-vous? — Sans doute, répliqua Duchemin, si c'eût été pour vous, votre âge aurait pu me faire transiger, mais c'est pour votre fils, aussi jeune que moi, et je ne céderai rien de mes prétentions, qui sont fondées sur la justice et sur mon droit d'ancienneté. » En définitive, la chambre lui resta. Dazincourt dit à ce sujet : « Je suis bien persuadé qu'il n'aurait pas demandé à être dans la mienne si elle eût été vacante, car il se serait sans doute refusé à demeurer avec un pauvre valet; il aimait mieux partager la chambre d'un empereur<sup>2</sup>. » Le jeune La Tour du Pin-Gouvernet, âgé de treize ans<sup>3</sup>, ayant été témoin de la dispute, dit : « Voilà comme sont tous ces nobles de robe ! » Le citoyen Laborde, de la section de la Montagne, lui répondit : « Va, va,

1. Ancien conseiller à la chambre des requêtes du Parlement de Paris.

2. Saint-Prix remplissait au théâtre les premiers rôles du tragique.

3. Philippe A. G. Victor de la Tour du Pin-Gouvernet et Jean-Frédéric de la Tour du Pin-Gouvernet, ministre de la Guerre, arrêtés tous deux à Auteuil, furent condamnés à mort par jugement du 9 floréal an II (28 avril 1794). Le jeune la Tour du Pin devait être avec eux aux Madelonnettes.

tu as beau dire, ta noblesse est aussi bien f..... que la sienne. »

Un factieux fit les deux couplets suivants, qui furent affichés à la porte du corridor et qui coururent toute la prison, de sorte que le sobriquet, *de vous à moi*, resta au conseiller :

AIR : *Du haut en bas.*

LE CONSEILLER.

De vous à moi,  
Faites, monsieur, la différence.  
De vous à moi,  
Dit le conseiller en émoi,  
Je dois avoir la préférence;  
Eh! songez donc à la distance  
De vous à moi.

LE PROCUREUR.

De vous à moi,  
Quelle est donc cette différence?  
De vous à moi,  
Soyez enfin de bonne foi;  
Égaux en droits par la naissance,  
Je n'admets aucune distance  
De vous à moi.

Duchemin tomba malade assez dangereusement. Pendant le temps de sa maladie, il n'eut point d'autre garde-malade que Saint-Prix, son camarade de chambre, qui lui donnait bouillon, médecine, etc., et qui, après trois nuits de veille, en sortit une fois avec les lèvres aussi noires que du charbon.

Le citoyen Boivin<sup>1</sup> était accusé d'avoir souffert la

1. Marchand de vin porte Saint-Bernard.

vente du numéraire dans sa maison; il avait déjà été interrogé au Tribunal révolutionnaire; il y allait paraître une seconde fois pour être jugé. Un matin il est appelé; il part. Nous n'étions pas sans inquiétude sur l'issue de son jugement. Enfin, nous apprenons qu'il est acquitté. Lui-même arrive sur les cinq heures du soir et nous confirme cette heureuse nouvelle, et il ajoute : « J'ai été acquitté sous caution; on m'a demandé mille écus; ne les ayant pas, j'ai offert de souscrire un engagement beaucoup plus fort; j'ai été refusé. Il me faut la somme demandée, sinon je vais rester en prison jusqu'à ce que je l'aie trouvée. » Logette, négociant, rue de la Chanvrerie, voyant son embarras, lui dit : « Il ne vous manque que cela pour avoir votre liberté? Voilà mille écus; allez jouir de ce bien précieux. — Permettez au moins que je vous fasse mon billet. — Non : la parole d'un honnête homme me suffit. »

Les larmes de la reconnaissance sont la récompense du bienfaiteur; ils s'embrassent, et Logette, pendant cette scène attendrissante, paraissait lui-même l'obligé.

Cependant la nouvelle s'était répandue dans la prison que Boivin devait garder prison jusqu'à ce qu'il eût trouvé mille écus pour sa caution. Elle parvint jusqu'à Vanhove l'aîné, qui faisait sa partie de piquet avec Fleury; il tire son portefeuille en s'écriant : « Que je suis heureux! je puis faire sa somme. J'ai à peu près quatre mille cinq cents livres; quinze cents me suffiront pour le temps que je compte rester en prison. Où est-il? » Il court pour les lui offrir. Il

apprend que Logette l'avait prévenu; il se console de n'avoir pu obliger un frère en pensant qu'il s'est trouvé dans la prison un homme que la fortune avait mis dans la position de venir au secours d'un malheureux.

Jadis les prisons étaient presque toujours l'école du crime : la nôtre était devenue celle de la bienfaisance. Combien de fois l'honnête Dupontet n'a-t-il pas été éveiller la sensibilité des détenus, en leur présentant le tableau déchirant de l'infortune et des besoins de quelques-uns de nos camarades! Et je dois dire que ses démarches n'étaient pas infructueuses : l'indigence était secourue et jamais humiliée.

Un jour, un pailleux, recommandable par sa probité, est acquitté par le Tribunal révolutionnaire. Le décret qui accorde une indemnité aux citoyens dont l'innocence a été reconnue n'existait pas encore; ce malheureux est absolument nu. Il avait vingt lieues de route à faire pour retourner chez lui. On fait une collecte; il est aussitôt équipé de pied en cap; on lui donne de quoi se rendre dans ses foyers; et comme le produit de la collecte avait été considérable, le surplus fut distribué aux autres pailleux, qui, en reconnaissance, formèrent des vœux pour leurs bienfaiteurs.

Le temps n'adouçissait pas nos maux; la tyrannie se faisait une étude de les rendre plus accablants; pour nous distraire, nous faisons de la musique. On exécutait tant bien que mal des quatuors de Pleyel. Notre charmante concierge ne nous abandonnait pas et assistait assez régulièrement à ces petits concerts.



C'était la seule femme que nous voyions. Voici un couplet qui fera connaître cette aimable famille; il n'a pas été chanté.

AIR : *Jeunes amants, cueillez des fleurs.*

On voit l'amour et la beauté  
En voyant le fils et la mère;  
De même on voit l'humanité  
En voyant le fils et le père.  
O mes amis, qu'on est heureux  
De trouver en lui le bon frère,  
L'ami sincère et généreux  
Qui souffre de notre misère!

Ce couplet donna l'idée de faire des bouts-rimés sur les mêmes rimes; voici ceux qui remportèrent le prix; ils sont de Reynal, de la section de la Montagne<sup>1</sup>.

A LA CITOYENNE VAUBERTRAND.

*Même air.*

Dans ton sourire, la. . . . . *bonté*  
Nous peint la plus tendre des *mères*;  
De ton époux . . . . . *l'humanité*  
Peint aussi le meilleur des. . *pères* :  
Chacun de nous serait. . . . *heureux*  
Si la loi, qui nous fit ses . . *frères*,  
Voulait que ses soins. . . . . *généreux*  
Puissent adoucir nos. . . . . *misères*.

Concierges du 10 thermidor, que ne peut-on en rimmer autant en votre honneur!

Le 7 novembre, vieux style, Marino nous honora

1. Qui fut libéré le 26 brumaire an III.

d'une seconde visite. Sa mission consistait à établir une sorte d'égalité dans la maison, de faire manger le riche avec le pauvre, le tout aux dépens du premier. Il voulait aussi que les prisonniers de la paille quittassent leurs affreuses demeures pour occuper des chambres, et *vice versa*; il voulait que les suspects allassent prendre la place des pailleux. Heureusement ce projet n'eut pas lieu; on lui fit observer que la paille était presque entièrement composée de criminels, de voleurs, de fabricateurs de faux assignats, et qu'il y aurait de l'inconvenance, malgré son grand système d'égalité, à favoriser des brigands en déplaçant des citoyens qui n'étaient prévenus que d'incivisme. Marino n'insista pas sur cet objet, mais il donna l'ordre d'organiser les tables communes. Puis il parcourut toute la maison, interrogea les individus sur leur fortune, et assigna aux personnes aisées des pauvres à nourrir.

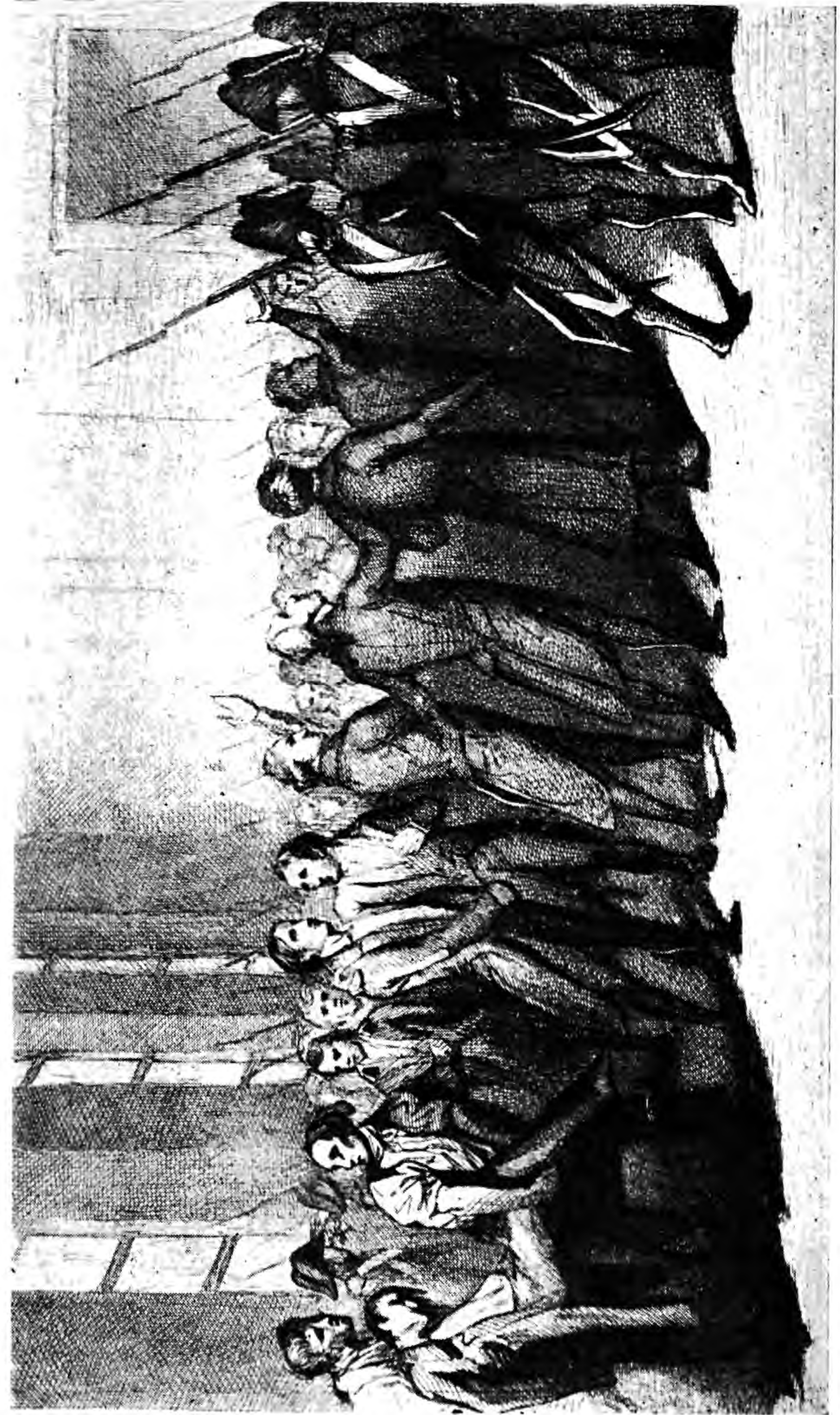
Arrivé à la chambre de la Montagne, où étaient ses co-sectionnaires, ceux-ci voulurent l'entretenir des causes de leur détention; mais Marino, sans les écouter, alla chercher de Crosne (il a été guillotiné dans une journée), l'amena dans cette chambre et lui dit : « Tiens, mon fils, voilà les hommes de ma section; il faut que tu en aies soin, entends-tu bien? — Oui, citoyen. — Assieds-toi là. — Oui, citoyen. » En le flattant sur la joue : « Ah çà! tu payeras le fricot, entends-tu bien? — Oui, citoyen. — La chambre, les frais, le vin? — Oui, citoyen. — Tiens, voilà le président, en désignant Jousseran, il fera la carte de toute la

dépense, entends-tu? — Oui, citoyen. — Tu as de la fortune, ils n'en ont pas, c'est à toi de payer, entends-tu? — Oui, citoyen. — N'y manque pas. — Non, citoyen. — Et tu leur donneras le gigot à l'ail, les pommes de terre et la salade. — Oui, citoyen. » Après ce colloque, il quitta de Crosne en lui donnant le petit soufflet sur la joue.

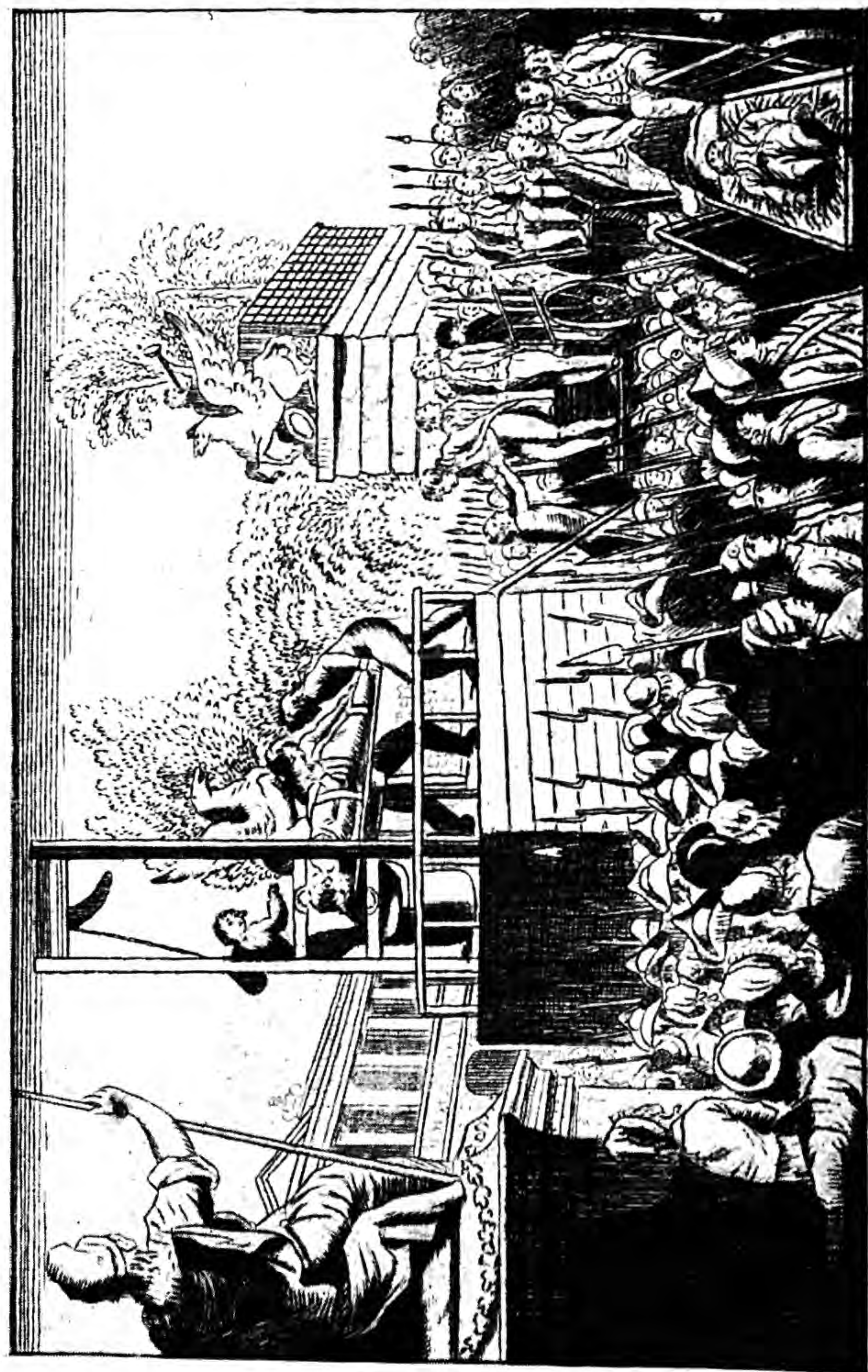
Sorti de cette chambre, il distribua des tables aux citoyens la Michaudière, Villemain<sup>1</sup> et autres, et dit aux artistes du Théâtre-Français qu'il leur enverrait un fermier général pour les nourrir, parce qu'il sentait le besoin qu'ils pouvaient en avoir. Il dit aussi à de Crosne et à Villemain que sous le règne de l'égalité ne devant pas y avoir de paille, il enverrait chercher leurs matelas; il leur recommanda surtout, pour pièce fondamentale, le gigot à l'ail.

Marino était ce jour-là en belle humeur, et sa visite nous avait égayés. Il fallut de suite exécuter ses ordres. Tout s'arrangea à merveille : de Crosne s'offrit de bonne grâce; mais la chambre de la Montagne, qui, sans renfermer des citoyens très fortunés, n'avait eu besoin jusqu'alors des secours de personne, car tout le monde était solidaire, déclara qu'elle était en état de se suffire à elle-même. De Crosne insista pour être utile aux moins aisés, et demanda si un bon curé que l'on avait accueilli dans cette chambre n'éprouvait pas

1. Claude-Ignace Villemain, ancien secrétaire du roi, fut acquitté le 7 germinal an II. Sa femme, Madeleine de Lambertye, accusée d'avoir favorisé l'émigration de ses frères, fut condamnée le même jour et exécutée. (*Archiv. nation.*, W 340, doss. 625.)



Les Girondins sortent en chantant du tribunal révolutionnaire  
(31 octobre 1793).



Exécution de Brissot et de vingt Girondins sur la place de la Révolution  
(31 octobre 1793).

des privations sensibles. Ce curé s'était ouvert depuis quelques jours sur son peu de fortune à l'un des citoyens avec lesquels il vivait; ceux-ci s'étaient déjà fait un plaisir de l'obliger. De Crosne apprit d'eux que ce bon curé devait le loyer de sa chambre et partie de la nourriture qu'il faisait venir du dehors, et dès lors il eut soin de délivrer le curé des inquiétudes qu'il aurait pu avoir sur ces deux articles.

On nous entretenait depuis longtemps d'une translation de prisonniers qui devait s'exécuter; elle eut lieu définitivement. On commença par nous enlever tous les curés, parmi lesquels était celui de Saint-Roch. Il avait une fièvre brûlante, accompagnée d'un transport très violent; son état ne toucha point les administrateurs de police, qui le firent partir avec ses autres confrères. Nos adieux furent touchants; les larmes inondaient nos visages. Tous furent transférés à Bicêtre, et nous apprîmes, le lendemain, qu'ils avaient été réunis cinquante-six dans une même salle, où ils avaient passé la nuit sur des chaises, et qu'il leur était impossible de se procurer rien du dehors, même en payant.

Les défenseurs officieux étaient les seules personnes qui eussent le droit d'entrer dans la prison. Cahier<sup>1</sup>, l'un d'eux, était dans ce qu'on appelait le foyer du troisième; il cherchait un prisonnier dont la défense lui avait été confiée; ses yeux se fixent sur un brave

1. Louis-Gilbert Cahier (1752-1832), membre de la commune en 1792. Attaché au parti constitutionnel et devenu suspect, il fut incarcéré mais remis bientôt en liberté. Il fut accusateur public en l'an V et il exerça ses fonctions jusqu'au 18 fructidor.

sans-culotte, le citoyen Grappin, qui, le 2 septembre 1792 (vieux style), l'avait arraché des bras des assassins et lui avait sauvé la vie. Ils restent immobiles, se reconnaissent, les larmes s'échappent de leurs paupières, tous deux se précipitent, confondent leurs embrassements, et restent plusieurs minutes dans cette attitude, sans pouvoir proférer une parole; ils la recouvrent et la perdent de nouveau dans de douces étreintes. « Eh! brave homme, s'écrie Cahier, pourquoi te trouvé-je ici? » Grappin lui raconte les motifs de son arrestation. « Quelle injustice! reprend Cahier; dispose de moi, de ma fortune; ma vie t'appartient, tu me l'as donnée une seconde fois; sois tranquille, je ne dormirai pas que je n'aie obtenu ta liberté. » Cette scène avait attendri tout le monde, chacun fondait en larmes. Grappin, qui avait sauvé plus de soixante personnes à l'Abbaye, lors des massacres, ne recouvra sa liberté que par la révolution du 10 thermidor<sup>1</sup>.

1. Le rôle de Grapin dans les massacres de septembre est, comme celui des « douze escrocs » qui, selon l'expression de Méhée, formaient le tribunal de sang de Maillard, assez énigmatique. Domicilié dans la section des Postes, cet homme obscur avait été envoyé à l'Abbaye pendant les massacres pour réclamer deux prisonniers au nom de sa section. Grapin séduit par le gain, écrit Lenotre, s'installa auprès de Maillard et l'aida pendant 63 heures à faire justice au nom du peuple. Peut-être épargna-t-il le sang. « Il faut reconnaître, écrit encore Lenotre (Massacres de septembre), que si quelques prisonniers échappèrent aux massacres, c'est au semblant de tribunal improvisé par Maillard qu'ils durent la vie. » Grapin fut ensuite incarcéré à Port-Libre. Coittant dans une relation sur cette prison, que nous donnons dans ce volume, en fait un grand éloge et le représente comme un libérateur de la famille de Sombreuil. L'étendue de cet ouvrage

On parlait toujours de la translation générale des prisonniers; le but de l'administration était de rendre cette maison à sa première institution, c'est-à-dire de n'en plus faire qu'une maison de force. Nous nous préparions à une séparation douloureuse; on nous promettait que dans notre nouveau séjour nous pourrions voir nos parents et nos amis, et que nous jouirions d'un air plus salubre; cette espérance diminuait les regrets que nous avions de quitter nos aimables concierges. Cependant on saisissait tous les moyens de rendre nos chaînes plus pesantes, et on y parvenait aisément. Le 5 frimaire, une femme apporta une paire de souliers à un des trente-cinq voleurs qui étaient à la paille; elle y avait caché une lime. Elle voulut remettre ces souliers par les barreaux de leurs chambres, qui sont au rez-de-chaussée; un des gardes s'y opposa, et voulut voir les souliers; la femme essaya de retirer la lime, mais elle le fit si maladroitement que l'on s'en aperçut. Le rapport de cette tentative fut aussitôt envoyé à la commune; elle expédia un ordre portant défense à tous les prisonniers de se mettre à la fenêtre ni de parler à personne.

Dans le commun malheur, tout le monde fraternisait. Ceux qui, jadis dans le monde, avaient joué les personnages les plus brillants, se trouvaient fort heureux de venir prendre leur café dans le passage d'un étroit corridor qui servait de chauffoir commun, modestement assis sur une mauvaise paillasse, ou sur une

ne nous a pas permis de donner au public la partie du récit de Coittant qui concerne Grapin.

pile de bûches. Quand le petit ménage était fait, qu'on s'était seulement salué et qu'on avait déjeuné, on voyait le ci-devant lieutenant de police, perruque bien poudrée, souliers bien cirés, chapeau sous le bras, se rendre chez les ci-devant ministres, la Tour du Pin, Saint-Priest, le frère de l'ex-ministre, et puis chez Boulainvilliers; puis enfin chez les ci-devant conseillers au Parlement. De retour chez lui, venaient à leur tour Boulainvilliers, la Tour du Pin, les ex-conseillers, en grande cérémonie, qui rendaient la visite; c'était là l'occupation de la matinée.

Le 27 frimaire, la translation tant annoncée s'exécuta, et cinquante-quatre prisonniers furent conduits des Madelonnettes à Port-Libre, rue de la Bourbe.

Nous nous croyions assez forts pour supporter avec résignation cette douloureuse séparation. Ce moment fut terrible : le visage inondé de larmes, nous ne pouvions nous décider à nous quitter, nous nous embrassions, nous nous pressions mutuellement, et les sanglots s'échappaient avec peine de notre cœur oppressé. La même scène se passait dans tous les corridors, dans toutes les chambres; on se dit adieu comme pour l'éternité. Hélas! combien furent éternels! On promit de s'écrire, et aucun prisonnier ne négligea ce devoir sacré de l'amitié. Quand on fut sorti des guichets les yeux humides, on se tendait encore les bras... Enfin, nous sommes partis. »

## Port-Libre, les Carmes

RÉCIT DE P.-E. COITTANT

### PORT-LIBRE

On lit dans *l'Histoire des Prisons* (t. II, p. 27) les lignes suivantes qui sont écrites par un ancien détenu, soucieux de garder l'anonyme : « Le Luxembourg, le Port-Libre, les Carmes, les Bénédictins anglais, Saint-Lazare, les Anglais du faubourg Saint-Antoine, où d'heureux détenus coulaient des jours délicieux au milieu des jardins, des vergers, des berceaux et des présents de la nature, toutes ces prisons ne sont que des prisons muscadines. O vous qui avez vécu dans ces maisons, si vous voulez savoir ce que c'est que d'être en prison, tâchez de vous faire mettre à la Conciergerie! »

Cette apostrophe marque à merveille la relativité du bonheur et prouve que tout ici-bas n'est qu'affaire de comparaison. Il est certain que l'auteur vante avec

quelque complaisance les prisons énumérées plus haut parce qu'il ne les a point habitées. Mais quelque excessives que soient ses louanges, il est certain aussi que le séjour de Port-Libre était moins pénible, en 1793 surtout, que celui de la Conciergerie.

On sait que Port-Libre — autrement appelé prison de la Bourbe — était l'ancienne abbaye de Port-Royal de Paris, situé rue de la Bourbe, et transformé en 1790 en prison. La vie qu'on y menait devint beaucoup plus sévère par suite de l'aggravation des lois sur les prisons et du nombre considérable des nouveaux détenus pendant l'année 1794.

Coittant fut transféré à Port-Libre le 26 frimaire an II (15 décembre 1793)<sup>1</sup>.

Que faut-il penser au juste du récit de ce Coittant sur Port-Libre et sur les Carmes? L'authenticité de son récit n'est point douteuse. Les dates qu'il nous donne sont exactes, car il figure bien aux registres d'écrou des deux maisons au temps qu'il nous indique. Par ailleurs, Coittant était un observateur et un homme très averti des choses de la Révolution, puisque M. Tourneux croit pouvoir lui attribuer la paternité des œuvres très importantes qui sont l'*Almanach* et les *Tableaux des Prisons*. Mais quel est son degré exact de véracité? C'est ce qu'on ignore, car l'existence et le caractère de ce fonctionnaire obscur sont

1. Cette relation parut sans nom d'auteur dans le *Tableau des Prisons de Paris*, dans le *Second* et dans le *Troisième Tableau des Prisons de Paris*, en morceaux détachés qui ont été réunis avec des additions considérables par Nougaret dans le deuxième volume de son *Histoire des Prisons*. Elle a été réimprimée par MM. Berville et Barrière dans le deuxième volume des *Mémoires sur les Prisons* et dans l'*Histoire des Prisons* de Dauban. C'est le texte de ce dernier que nous adoptons ici.

mal connus. Rédigea-t-il, comme il nous le dit, son journal sur Port-Libre en prison, ou écrivit-il postérieurement en rassemblant ses souvenirs?

Nous inclinons pour la première version. On sent dans son récit un accent de vérité qui ne trompe guère. Il possède sur la plupart des historiographes de son temps une supériorité incontestable. Il évite l'emphase et la déclamation, et son « mémoire » écrit avec simplicité possède l'aspect fort engageant d'un « au jour le jour » qui vaut infiniment par la précision des détails. C'est une page de vie. Dans l'ensemble, donc, son récit apparaît digne de créance, car nous ne le trouvons presque jamais en faute sur les faits que nous pouvons contrôler, tels que l'identité de ses compagnons d'infortune, la date de leur écrou, celle de leur mort ou de leur libération<sup>1</sup>.

Supprimant ici toute la première partie de l'œuvre de Coittant sur Port-Libre, quand cette prison était encore « humaine », nous retiendrons de son récit le

1. On peut au reste, pour ce qui concerne Port-Libre, comparer le récit de Coittant avec *la Nouvelle-Chartreuse ou la Détention à Port-Libre*, de Vigée (Paris, an II, et réimpressions diverses), et — qu'on nous pardonne de nous citer — *les Souvenirs du baron Hüe, officier de la chambre des rois Louis XVIII et Charles X* (détenu à Port-Libre) que nous avons publiés (Paris, Calmann-Lévy, 1903). Et pour ce qui regarde la prison des Carmes, on complétera avantageusement la relation de Coittant par la lecture du volume de M. Sorel et de l'opuscule intitulé : *Les Représentants du peuple détenus à Port-Libre*, Paris, 1794 (réimprimé plusieurs fois depuis).

C'est dans les *Tableaux de Paris* et dans Nougaret qu'on trouvera tout au long, comme nous l'avons dit plus haut, le journal de Coittant et ses addenda. Nous nous sommes borné à en donner ici les extraits qui suivent. L'œuvre, en effet, comporte des longueurs parfois insupportables.

chapitre pathétique qui commence à l'instant où la guillotine diminue chaque jour le nombre des deux cents co-détenus dont il a partagé les souffrances. Nous devons même pratiquer quelques coupures dans son mémorial un peu touffu. Il en résultera peut-être quelques obscurités, mais l'essentiel demeurera : « Une tranche de vie » dans les geôles...

*Du 23 floréal an II.*

« Les cris perçants et affreux des filles de M. Fougeret<sup>1</sup> nous apprennent que cet infortuné vient d'être égorgé par le tribunal. C'est quelque chose d'horrible que d'être le témoin de l'excès de la douleur de toutes les familles qui ont un père, un fils, un époux, une épouse à redemander aux assassins brevetés du gouvernement. On meurt autant de fois qu'on enlève une victime et qu'on apprend sa mort.

M<sup>me</sup> Fougeret annonça cette triste nouvelle à ses trois filles en leur disant : « Votre père est tué. » Ces enfants, qui adoraient leur père, le venaient voir régulièrement deux fois par jour, tel temps qu'il fût, aux Magdelonnettes où il était ci-devant détenu. Je les ai vues arriver ici avec leur mère; elles bénissaient le ciel de leur arrestation, puisqu'elles étaient réunies à leur père. Infortunées! elles étaient bien loin de prévoir alors le coup qui les frappe aujourd'hui. M<sup>me</sup> Desmemères, sœur de M. Fougeret, était dans un état

1. Jean Fougeret, seigneur de Châteaurenard, receveur général, né en 1734, exécuté le 23 floréal an II (12 mai 1794). Cf. Campardon, *op. cit.*, p. 435.

horrible; comme elle est sujette aux attaques de nerfs, elle est tombée dans des convulsions effrayantes. Ces sortes de spectacles se renouvellent souvent dans cette prison. Quelle vie! grands dieux!...

*Du 3 prairial.*

La nourriture commence à devenir détestable, l'ennui nous assiège, l'incertitude nous tue. J'avais demandé quelques livres philosophiques, on n'en a pas permis l'entrée. On ne tolère que les romans. Les livres dits de dévotion sont absolument prohibés, comme pouvant exalter les têtes. Les livres de morale sont également proscrits, parce qu'on ne veut pas que l'on pense. Misérables tyrans! pauvre espèce humaine! quelle révolution!

*Du 4.*

La nouvelle du jour est que Collot d'Herbois a failli être tué d'un coup de pistolet; on assure aussi que les jours de Robespierre ont été en danger. Ces bruits n'ont attristé personne.

Une nouvelle disposition de police vient de niveler les prisonniers pour la nourriture; on nous accorde à chacun cinquante sous pour nous restaurer; les plus riches même ne dédaignent pas de recevoir la petite ration pécuniaire; la crainte d'être notés les rend très exacts à toucher la rente journalière. C'est cependant quelque chose d'assez original que de voir l'ancien

garde des sceaux de France, Hüe de Miroménil<sup>1</sup>, aller chercher modestement les cinquante sous alloués par la nation. Tout ceci se fait au nom de l'égalité<sup>2</sup>.

Du 8.

La femme Momoro<sup>3</sup> vient d'obtenir sa liberté. Elle était si étonnée de ce bonheur, qu'elle avait peine à le croire; la bonne femme s'est mise à pleurer en sortant.

Du 14.

On nous a enlevé trois prisonniers pour approvisionner le tribunal : M<sup>me</sup> Le Pescheux, de Lyon<sup>4</sup>, et deux juges de paix du département des Ardennes.

Du 15.

Encore cinq procès pour le Tribunal révolutionnaire : Viart<sup>5</sup>, Mézeray<sup>6</sup>, commis; Roger<sup>7</sup>, agent national

1. Armand Hüe de Miromesnil, garde des sceaux, ancien président du parlement de Rouen, né en 1723, mort en 1796.

2. « A Troyes, dit l'auteur d'un Mémoire sur la terreur exercée dans cette ville, le conseil général de la commune ordonna que la viande fût retranchée aux détenus, et qu'on versât et mêlât dans un même tonneau toutes les boissons qui leur viendraient du dehors, sous prétexte que l'Égalité voulait que la nourriture et la boisson fussent les mêmes pour tous. » (Note de l'éditeur Baudoin.)

3. Femme d'Antoine-François Momoro, imprimeur-libraire et commissaire du pouvoir exécutif, guillotiné le 4 germinal an II.

4. Françoise Barberic, femme d'Antoine Lepêcheux, manufacturier à Lyon, fut libérée le 13 fructidor an II.

5. Pierre-François Viard, acquitté le 15 prairial an II.

6. Paul Mézeray, exécuté le 17 prairial an II.

7. Roger fut acquitté.

d'un district, prévenu de s'être approprié une partie de l'argenterie de l'église de Gennevilliers; le ci-devant marquis Villeneuve de Trans<sup>1</sup>, et Laigle<sup>2</sup>, domestique; ils sont tous accusés d'avoir blasphémé contre le gouvernement révolutionnaire, dans un petit café qui est dans l'enceinte de notre prison. Sept témoins ou *moutons* sont assignés pour témoigner. Les jacobins dont j'ai déjà parlé ont voulu jouer un tour au docteur Dupontet qui le leur a bien rendu. Ces messieurs, qui s'étaient laissé gagner au jeu quelques assignats par le docteur, lui dirent, pour se venger, qu'on le demandait au greffe pour aller au Tribunal révolutionnaire. Le bon docteur, un peu étourdi, descend en robe de chambre et bonnet de nuit; il s'aperçoit alors qu'on a voulu le jouer. Il avait dans sa poche deux grains d'émétique qu'il portait à un malade. Il va dans la chambre d'un des jacobins, et verse l'émétique dans une bouteille de vin. Le terroriste a été purgé d'importance.

Du 17.

Les *moutons* sont revenus du tribunal; ils nous ont raconté qu'il n'y en avait que trois de condamnés. Viart avait tellement perdu la tête, qu'on fut obligé de le faire descendre du fauteuil.

Voici les noms des *moutons* : Cupif, ci-devant inspecteur du jardin des Tuileries; Cruan, cordonnier;

1. Louis-Antoine, marquis de Villeneuve-Trans, ancien lieutenant-colonel, exécuté le 17 prairial an II.

2. Acquitté.



Latour, ex-dragon; Caron, ancien domestique et officieux dans la prison; Folâtre, ancien commandant du bataillon de Bonne-Nouvelle; Schaff, horloger; Roger, surnommé le *Sot*. Quatre de ces *moutons* étaient plus connus par leur scélératesse, c'étaient : Cupif, Cruan, Latour et Roger<sup>1</sup>. Comme ils craignaient le ressentiment ou le désespoir des malheureux prisonniers, ils demandèrent à l'administrateur Benoît d'être transférés; celui-ci, qui les protégeait, les fit placer dans un petit corps de bâtiment adjacent à la première cour.

Ces quatre brigands étaient inaccessibles; mais ils avaient la faculté d'aller partout pour exercer leur ministère. Dès ce moment ils marchaient la tête levée, et des hommes n'ont pas rougi d'aller mendier leur protection.

Les administrateurs de police venaient plusieurs fois par décade recevoir les dénonciations que ces scélérats avaient concertées entre eux.

La chambre qui renfermait ces quatre monstres était située au fond de la cour, à droite, dans un angle du bâtiment. Elle communiquait auparavant dans l'autre aile, par une chambre voisine de la leur, dont on avait condamné la porte. Les prisonniers qui l'habitaient entendaient assez distinctement tout ce qui se disait dans la chambre des *moutons*, et ils auraient été entendus de même, s'ils n'avaient pris la précaution d'étendre une couverture très épaisse sur la porte, de manière que le son de la voix ne pénétrait pas dans

1. Pour les *moutons* de Port-Libre, cf. Wallon, *Histoire de la Terreur*.

l'autre pièce. Un citoyen qui était dans cette chambre, ayant vu monter l'administrateur Benoît, eut la curiosité d'entendre leur colloque; en conséquence, il se plaça entre la porte et la couverture. Il entendit les quatre dénonciateurs passer en revue la plupart des prisonniers. Benoît tenait la plume et prenait note des dénonciations. Celui-ci était un aristocrate; celui-là avait l'air de mépriser les sans-culottes; un autre était accusé d'avoir de la tristesse sur la figure, quand il apprenait l'exécution d'un prisonnier; un autre était ennemi de Marat, de Robespierre, etc...

Du 20.

Nous avons célébré la fête de l'Être Suprême. J'avais fait un hymne qui fut chanté, et dont les dames entonnèrent les strophes; tout cela alla tant bien que mal; on dansa ensuite la carmagnole en grande ronde et à grands chœurs. Puis vint une prière à l'Être Suprême, de la composition de Vigée, chantée par M<sup>lle</sup> Béthisy qui y mit beaucoup d'onction.

L'air *Si vous aimez la danse* eut son tour; puis *la Marseillaise*.

Larive déclama, par intermède, des vers de *Guillaume Tell*, et le pauvre hymne de Chénier, répudié par Robespierre. Vigée<sup>1</sup> fit la clôture de la fête par la lecture

1. Vigée est, comme on l'a dit, l'auteur d'un poème intitulé *la Nouvelle Chartreuse ou Ma détention à Port-Libre*. Sans vanter à l'excès les charmes de la prison, il écrit cependant :

Je ne peindrai donc pas l'enfer  
Quand je ne suis qu'en purgatoire.

d'un hymne pour la fête du malheur, et d'une ode à la liberté, de sa composition.

L'administrateur Benoît assistait à la cérémonie, tout ébahi; car le bonhomme n'avait jamais entendu tant d'hymnes...

*Du 25.*

On nous a enlevé l'ancien président Le Rebours<sup>1</sup>. On n'a trouvé que lui sur le registre des écrous<sup>2</sup>, parmi plusieurs victimes qu'on cherchait dans notre maison. On a donc été ailleurs.

*Du 26.*

J'étais à me promener ce matin sous les arbres du petit cloître, lorsqu'un camarade d'infortune, s'avancant tristement vers moi, me demanda si j'étais capable de fermeté. Je lui répondis affirmativement. « Eh bien! prépare-toi, on vient te chercher pour le tribunal avec Gamache. Le gendarme est au greffe. » Je montai alors dans ma chambre; je confiai à mon ami ma montre, ma boîte et le portrait de mon Hélène; je le priai de remettre ces divers objets à mon amie. Il me le promit; il descendit ensuite pour s'assurer de ce qui se passait au greffe. Il revint tout

1. Jean-Baptiste Le Rebours, président de chambre au Parlement de Paris, exécuté le 26 prairial an II.

2. Le nombre des prisons et des prisonniers était alors si grand dans Paris que pareil fait se présentait souvent. Fouquier-Tinville apprit un jour que la princesse de Chimay était incarcérée aux Oiseaux. « Aux Oiseaux, s'écriait-il! Il y a trois mois que je la cherche. » Il la fit guillotiner.

joyeux, au bout d'un quart d'heure, en m'annonçant qu'une erreur de nom l'avait fait trembler pour mes jours. Cette nouvelle me rassura un peu; cependant j'étais parfaitement résigné.

L'inférieur Benoît vient de nous signifier l'ordre de ne plus nous servir de lumière; nous avons obéi sans murmure. Nous soupçons et nous nous couchons à la lueur du réverbère.

Nous avons appris l'exécution du président Le Rebours et de Fréteau<sup>1</sup>.

*Du 27.*

Nous ne serons plus obligés de nous coucher sans lumière; l'administrateur de police vient de nous permettre d'en avoir jusqu'à dix heures un quart.

On est venu hier soir chercher Gamache, et il est parti pour le tribunal. Il dit au gendarme qui vint le prendre: « Mon ami, je suis un vieux militaire, je ne sais point résister à la consigne ni aux ordres supérieurs; je n'ignore point que tu as le droit de me lier; mais ne crains rien, je saurai mourir en homme de ma race. » On nous assure qu'il n'a point été garrotté, et qu'il est mort avec beaucoup de courage. Il était fort entiché des principes de l'ancienne noblesse<sup>2</sup>.

1. Emmanuel-Philippe Fretteau, conseiller au parlement de Paris, acquitté une première fois le 27 floréal, fut en effet condamné et exécuté le 26 prairial an II.

2. Denis-Éléonor-Michel Rouault, comte de Gamache, ancien guidon de gendarmerie, exécuté le 27 prairial an II.

*Du 28.*

Il est défendu au concierge de laisser parvenir jusqu'à nous le journal.

*Du 30.*

Nous avons célébré une fête patriotique, rassemblés dans le corridor du deuxième étage : la citoyenne Beaufort, femme de lettres, et qui possède aussi le talent de la peinture, a prononcé un discours ; puis on a chanté des hymnes, et on est passé dans le jardin où l'on a dansé la carmagnole.

On met au nombre des guillotinéés le fameux Marino<sup>1</sup>, de ma section (celle de la Montagne), ce scélérat, qui sans doute est cause de l'arrestation de beaucoup d'entre nous. Plusieurs administrateurs de police ont eu, dit-on, le même sort. Nos ennemis périssent, et nous sommes toujours dans les fers.

*Du 1<sup>er</sup> messidor.*

J'étais engagé à souper sans lumière, puisqu'il est défendu d'en avoir, passé dix heures. Nous nous y sommes amusés autant que des prisonniers pouvaient le faire dans notre position : c'était chez la citoyenne Collet, de Châlons, avec Vigée et autres.

*Du 2.*

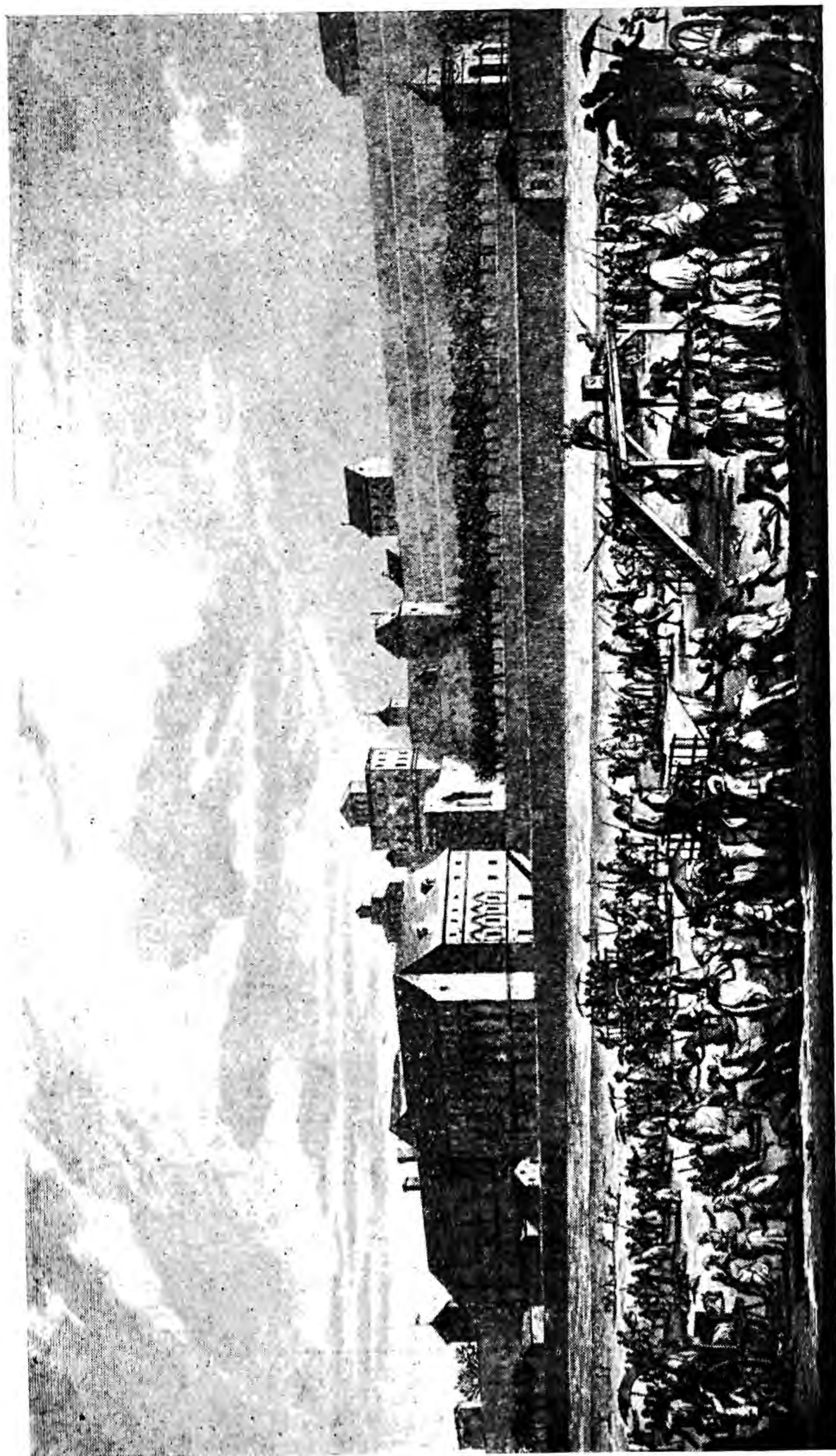
J'ai été voir, ce matin, mon portrait, peint de mé-

1. On a vu plus haut que Marino fut, en effet, exécuté le 29 prairial.



Madame Roland salue la déesse de la Liberté : « O Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! »  
(9 novembre 1793).

PL. XVI.



Exécution de Bailly, ancien maire de Paris, dans les fossés du Champ-de-Mars  
(18 novembre 1793).

moire par le citoyen Fougeret, ainsi que plusieurs camées où semblait respirer la malheureuse famille de cet artiste estimable. En sortant de chez lui, j'ai été entendre, à la chapelle, des quatuors d'harmonie fort bien exécutés, grâce à ma basse et à ma quinte.

En passant par le greffe, on m'a dit que nous n'avions plus la faculté d'écrire ni de recevoir des lettres : nous voilà resserrés plus que jamais...

*Du 8.*

Brogie, ex-constituant<sup>1</sup>, est parti ce soir pour le tribunal... Sans doute nous ne le verrons plus. Quoiqu'il fût informé de son sort deux heures d'avance, il n'en fut pas moins tranquille. On venait d'achever son portrait en miniature; il en disposa en faveur d'une de ses amies. Vigée était chez lui, et lisait quelques-uns de ses ouvrages; il tira sa montre et lui dit : « L'heure approche; je ne sais si j'aurai le temps de vous entendre jusqu'à la fin; mais n'importe, continuez toujours en attendant qu'on vienne me chercher... »

*Du 11.*

J'ai eu une grande conversation avec le citoyen Loppin, membre de la commission, à qui j'ai assuré que j'ignorais les motifs de mon incarcération depuis dix mois. Il m'a promis de s'en occuper. Quelques personnes m'ont fait observer que cet entretien me

1. Le prince de Broglie fut exécuté le 9 messidor an II.

ferait peut-être aller plus vite à la guillotine<sup>1</sup>. Mais qu'importe la perte de la vie, quand on gémit dans les fers?...

*Du 14.*

Je me flattais hier de ce que nous avons été quelques jours tranquilles; ma consolation n'a pas duré longtemps. Ce matin on nous a enlevé quatre de nos compagnons d'infortune: Boisgelin<sup>2</sup>, avec qui nous avons été aux Magdelonnettes, ex-noble, et qui en avait la hauteur; la citoyenne Coquet<sup>3</sup>, belle-mère de Duvaucel, fermier général guillotiné, et dont une fille est émigrée: sachant que sa dernière heure approchait, elle se coupa elle-même les cheveux en disant: « Les coquins n'auront pas cet honneur; » et elle les déposa, avec son portrait, entre les mains d'une de ses amies, pour les remettre à sa fille. Le troisième est le citoyen Poirier, marchand de vin, rue Saint-Thomas-du-Louvre<sup>4</sup>: on ne connaît pas son affaire, non plus que celle du quatrième, le nommé Brousse, cultivateur<sup>5</sup>.

Notre nouvel administrateur veut que les prisonniers

1. Rien n'était plus vrai, car ce Loppin signa mon arrêt de mort, que j'ai vu aux archives du comité de Sûreté générale depuis ma sortie, et qui est joint à mon dossier. (*Note de l'auteur.*)

2. Jelli-Dominique, marquis de Boisgelin, maréchal de camp, fut exécuté le 15 messidor an II.

3. Anne-Thérèse Raffé, veuve Coquet, belle-mère de Louis-Philippe du Vaucel, fermier général, exécuté le 19 floréal an II, fut guillotinée le 15 messidor an II.

4. Jacques-François Poirier, marchand de vins, mort le 15 messidor an II.

5. Ou serrurier.

soient bien traités; il a accordé la promenade aux deux femmes qui sont au secret, les citoyennes Audouin<sup>1</sup> et l'infortunée de Lachabeaussière qui, renfermée depuis si longtemps, ne pouvait faire un pas sans se reposer.

On nous a amené un cordonnier enchaîné, puis un septembriseur: ce dernier n'a pas trouvé seulement à se loger.

*Du 16.*

Il nous a fallu renvoyer nos basses, quintes, violons, parce qu'on nous a signifié qu'on ne voulait plus ici de musique.

On nous enleva, ce matin, le nommé Thiéri, président de la section du Bonnet-Rouge: nous ne savons si c'est une nouvelle victime pour l'échafaud.

Cinq personnes sont parties d'ici, savoir: quatre pour le Tribunal révolutionnaire, Cassenac et sa femme, Tourangeaux<sup>2</sup>, et deux autres du même pays; puis Hegasse, pour le Tribunal criminel du département: l'affaire de ce dernier est pour faux assignats par lui reçus il y a deux ans, et rendus à celui qui les lui avait remis; mais accusé de n'en avoir pas fait sa déclaration, Cassenac et sa femme sont prévenus d'avoir eu des correspondances avec les émigrés, d'avoir été à la Vendée combattre avec les révoltés, et mis en liberté par la commission militaire de Tours, soupçonnée de ne la donner qu'aux aristocrates. Les deux autres

1. Fille de Pache.

2. Alexandre-Michel Cassenac et Marie-Anne Breton, sa femme, furent acquittés le 5 vendémiaire an III.

Tourangeaux étaient membres de cette commission.

On a amené trois personnes de la Force ici, dont deux femmes qu'on dit être filles publiques, et un nommé Férière.

*Du 18.*

Deux gendarmes sont venus chercher Prestat<sup>1</sup> et Doinel<sup>2</sup>. Le premier a seulement été interrogé par la commission, relativement à des vols qui furent faits le 10 août au château des Tuileries. Il paraît que Daubigny, adjoint du ministre de la Guerre et membre de la commission, prévenu d'avoir volé une grande quantité d'assignats, et qui avait été acquitté, va être repris sous-œuvre : il faut que tôt ou tard les coquins soient punis...

*Du 19.*

On nous a amené, ce matin, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Beaumarchais, qui auraient été des nôtres si nous avions eu de la place pour les loger. Elles ont été renvoyées ailleurs.

Nous avons encore eu l'arrivée de la femme d'un membre du comité révolutionnaire qui, d'après son écrou, s'est permis des injures contre Robespierre...

1. Prestat (Étienne) fut acquitté.

2. Également acquitté.

3. Cf. à ce sujet *l'Incarcération et les Terreurs paniques* de Beaumarchais. *Mémoires sur les Prisons*, Paris, Baudoin, 1823, t. I, p. 205.

*Du 24.*

Le réfectoire est enfin organisé; il nous paraît fort sage. Il y aura deux tables de deux cent quarante couverts chacune, et l'on sera divisé de dix en dix. La première sera servie à une heure, la seconde à deux heures. Les détenus auront de la viande deux fois par décade; ils se pourvoiront de ce qui leur est nécessaire, attendu que le traiteur ne fournira que soupères et plats : chaque détenu se fournira de vin jusqu'à nouvel ordre, et on leur allouera, pour cet objet, deux sous par jour; il aura un pain d'une livre et demie journellement. Nous nous proposons de nous amuser à ces grandes tables.

On a amené ce matin quatre détenus au Tribunal révolutionnaire, entre autres les curés de Saint-Cyr et de Marly. Celui de Saint-Cyr est un sieur Benaud-Murcier qui composait un journal de harpe et de clavecin<sup>1</sup>.

*Du 25.*

Nous sommes tous descendus pour voir la première table. Elle était nombreuse en femmes. C'était réellement un beau coup d'œil. Les commensaux de cette première table se rassemblèrent sous le cloître; et il était piquant de voir, par exemple, la ci-devant princesse Saint-Maurice et autres de sa trempe, attendre, avec les sans-culottes qui mangent à cette table, mais en petit nombre, le moment d'entrer pour prendre

1. Ils furent exécutés le jour même.

leur réfection. Quelle différence!... je ne dis pas seulement d'un temps plus éloigné, mais d'hier, où ces personnes mangeaient des mets délicats et recherchés!

Notre dîner fut médiocre, et il y eut un peu de confusion. On nous avait donné de la soupe, de la raie et sept médiocres artichauts pour dix; mais le tout était en trop petite quantité. Les sans-culottes se plaignent hautement, avec d'autant plus de raison qu'il n'y aura qu'un seul repas par jour.

Mouchet<sup>1</sup>, envoyé au tribunal depuis le matin, en est de retour; il resta deux heures sur le fauteuil, en attendant qu'on eût interrogé seize prévenus; quand on voulut s'occuper de lui, on reconnut qu'il y avait erreur de nom, et on le fit retirer.

*Du 26.*

On nous a amené aujourd'hui deux membres d'un comité révolutionnaire, dont l'un, dit-on, porte sur les épaules les marques de la féodalité, c'est-à-dire une fleur de lis. Leurs figures ont quelque chose de répugnant. Ils furent fort mal accueillis des citoyens de leur section qu'ils avaient fait incarcérer. Mais le moment le plus désagréable pour eux a été celui où ils sont entrés au réfectoire avec trois ou quatre coquins de leur espèce, qui sont ici depuis peu; les huées dont on les a assaillis, leur ont fait voir quelle était l'opinion publique à leur égard.

L'ordre a été parfaitement rétabli au réfectoire,

1. P.-Claude-François-Philibert Mouchet, cultivateur, ne fut acquitté que le 14 septembre 1793.

pour que les mets fussent mangés chauds. Comme c'était notre jour de viande, on a servi à chaque table de dix un morceau de bœuf de cinq livres, des choux et des haricots verts.

Les sans-culottes de la maison ont, ce soir, célébré l'anniversaire du 14 juillet par des discours, des chants et des danses.

*Du 27.*

On nous a amené ce matin un homme bien estimable, le chevalier de Florian, auteur de *Numa*, d'*Estelle*<sup>1</sup>, etc. Il nous a appris que Parny, le poète du naturel et des grâces, était aussi incarcéré; mais il ignore dans quelle maison d'arrêt.

*Du 28.*

On est venu chercher ce matin, pour le tribunal, une malheureuse sœur converse qui servait de berceuse à l'enfant de M<sup>me</sup> Malessi<sup>2</sup>. On nous a amené en même temps vingt personnes, neuf de Tours, dont, parmi les hommes, un marche avec des béquilles, et deux ou trois femmes dont une superbe. Les onze autres sont les maîtres, les valets et commensaux d'un

1. Le poète Florian avait cependant fait preuve de « civisme » pendant la Révolution, au grand chagrin de son protecteur le duc de Penthièvre (on lira de curieux détails à cet égard dans les *Mémoires du comte de Moriolles*, publiés par F. Masson). Il fut arrêté à Sceaux et libéré au 9 thermidor, mais sa santé avait été ébranlée par une pénible détention et il mourut le 18 septembre 1794.

2. La marquise de Tardieu de Maleissye.

hôtel garni, rue des Deux-Portes, près Saint-Séverin, où se cachait, dit-on, un homme mis hors la loi.

On a renvoyé tous les chiens de la maison; il n'y en avait que cent quatre-vingt-dix; mais on a respecté celui de M<sup>me</sup> de Lachabeaussière<sup>1</sup>. Il est certain que cet animal est incomparable. Aujourd'hui, le gardien alla prendre M<sup>me</sup> de Lachabeaussière pour la conduire à la promenade; le chien l'accompagnait: quand il vit de quel côté l'on tournait, il prit les devants et attendit à la porte l'arrivée de sa maîtresse; la porte ouverte, il se jette au cou du gardien et le lèche, en signe de remerciement et de reconnaissance, puis alla se cacher dans la chambre de celle qu'il aurait voulu ne quitter jamais...

*Du 3 thermidor.*

Dès le matin, à notre réveil, nous apprenons qu'il y a trois chariots à la porte et dix gendarmes à cheval qui attendent quarante prisonniers. Aussitôt l'alarme se répand de toutes parts, chacun craint pour soi. Enfin, nous apprenons qu'il s'agit de transférer ceux des détenus qui se sont plaints le plus vivement des abus de la maison. Gonille, ci-devant commissaire national au Tribunal criminel du département, ayant voulu plaisanter le greffier en feignant de désirer être de l'émigration, fut mis sur la liste à son insu, contraint de partir avec les autres, dont il faillit enrager de dépit.

1. A.-J. de la Chabeaussière, « citoyenne Charras », fut exécutée le 29 germinal.

On nous enleva, à cette époque, la plupart des maris qui faisaient mauvais ménage avec leurs femmes, tels que le ci-devant marquis de Ferrières<sup>1</sup> et Poissonnier<sup>2</sup>.

*Du 4.*

Nous apprîmes que nos transférés, conduits au Luxembourg, étaient vingt-sept dans une pièce et seize dans une autre.

On nous avait amené, dans la nuit, une riche marchande du Palais, prévenue d'avoir suivi le culte religieux, d'avoir fait dire la messe dans son domicile. Elle pleure et se désespère.

*Du 5.*

On a ouvert le guichet à quatorze religieuses de Sainte-Aure qui, dans ce quartier, vivaient en communauté. Les vieilles et les jeunes ne paraissaient nullement effrayées. Elles ont mangé au réfectoire, et étaient là comme chez elles.

Le soir, on a amené neuf autres femmes, dont la plus jolie est la citoyenne Van-Robais<sup>3</sup>; les unes venaient des Anglaises et les autres de différentes maisons de santé. Toutes nous ont assuré qu'on leur avait dit que notre maison allait être spécialement destinée

1. François, marquis de Ferrières-Sansebœuf, fut libéré le 27 frimaire an III.

2. M<sup>me</sup> Poissonnier était attachée au service de la reine.

3. Femme d'un riche fabricant de draps d'Abbeville.



aux femmes en arrestation et que nous serions transférés.

A la nuit tombante, on est venu chercher le citoyen Dublaisel, ancien lieutenant-général, pour le traduire au Tribunal révolutionnaire. Cet homme, âgé de soixante-dix-huit ans, était retiré aux Chartreux depuis quinze années, et ne se mêlait en rien de la révolution<sup>1</sup>. Il n'emporta qu'une chemise et un bonnet, en disant : « Voilà, sans doute, la dernière que je mettrai. » Il fut guillotiné.

Du 6.

Il nous est arrivé, ce soir, quarante-cinq femmes venant des Bénédictines anglaises. Tout cela nous annonce quelque grand changement dans notre maison...

Il n'était que trop vrai; une grande partie d'entre nous est arrachée de son ancienne retraite et transférée à la maison d'arrêt des Carmes. »

## LES CARMES

Coittant n'a consacré que quelques pages, reproduites ici, sur la prison des Carmes. Au vrai, l'histoire de cette trop fameuse maison d'arrêt est trop connue pour qu'il nous ait paru nécessaire, au cours de ce

1. Le lieutenant-général comte du Blaisel.

volume de publier quelques autres documents sur elle.

En effet, M. Félix-André Sorel, dans un ouvrage connu de tous les amateurs du passé : *le Couvent des Carmes et le Séminaire de Saint-Sulpice*, a minutieusement conté l'histoire de ces lieux voués à la religion et dont l'un devint au moment de la Révolution « l'autre du crime ».

M. Lenotre a repris la question dans *les Massacres de Septembre* et publié les seuls récits intéressants qui nous aient été laissés par les contemporains échappés aux massacres.

Nul n'ignore que le couvent des Carmes, rue de Vaugirard, est un des endroits les plus évocateurs et les plus émouvants de l'ère sanglante. Nul n'ignore que là furent massacrés en septembre 1792 les prêtres qui attendaient leur déportation quand les septembriseurs entrèrent dans les jardins et le couvent pour s'y livrer à une véritable boucherie humaine... Presque rien n'a changé de ce décor des Carmes que les pèlerins visitent encore pieusement. Seule la chapelle a été déplacée par le percement du boulevard Raspail, mais les pierres en ont été religieusement respectées qui conservent encore les traces du sang des victimes.

Et pourtant ! que de vicissitudes a subies cette maison aux temps inouïs de drame et de plaisir que furent les dernières années du xviii<sup>e</sup> siècle !... Demeurée maison d'arrêt en 1792, le couvent des Carmes devint peu après l'établissement « d'un marchand de vins-traiteur », un *Bal des Tilleuls*, qui fut là le *dancing* de l'époque. On dansa follement là où quelques mois plus tôt avait coulé à flots le sang des victimes. Des intrigues se nouèrent, multiples, en cette guinguette à la mode où le raclement des violons faisait taire la

voix des morts... Personne ne s'en étonnait, tant le prix de la vie baisse aux époques de grande névrose sociale...

Mais en novembre 1793 les violons se turent et le traiteur déménagea en hâte. De nouveau la France avait besoin d'une prison. Le 21 décembre, le citoyen Roblàtre, menuisier de son état, s'y installait en qualité de concierge d'un « troupeau » de détenus aussi mal logés que traités. Du 16 décembre 1793 au 28 octobre 1794, près de huit cents prisonniers y souffrirent d'un aménagement hâtif et malsain, dans l'attente perpétuelle de la mort...

## TRANSFÈREMENT

D'UNE PARTIE DES DÉTENUS DE PORT-LIBRE  
A LA MAISON D'ARRÊT DES CARMES.

« L'orage, après avoir grondé pendant quelques jours, éclate enfin; nous supportions à Port-Libre la perte de notre liberté; nous y avons fait des connaissances, des amis: tout à coup, le 7 messidor, an deuxième, des listes de transfèrement se distribuent, et il nous faut monter dans de funestes chariots, au nombre de quarante-cinq, sans savoir où nous allons. Parmi les transférés, on remarquait Coittant, Laroche, Quoinat, Vigée. Plusieurs de ceux qui devaient aussi être compris dans l'émigration s'étaient rachetés à force d'argent.

Nos doutes se dissipèrent après que nos chariots eurent longtemps roulé avec lenteur, entourés d'une forte escorte de gendarmerie à cheval; on nous descendit dans la maison d'arrêt des Carmes. Qu'elle était désagréable, affreuse, en comparaison de celle que nous venions de quitter! On nous renferma dans une vilaine écurie où nous restâmes plusieurs heures sans qu'on eût l'air de songer à nous. Après une attente qui nous parut bien longue, nous en sortîmes quatre à quatre, pour aller coucher dans des corridors, dans des cachots où l'humidité était si grande que le matin nous tordions nos habits. Nous n'en fûmes tirés qu'à dix heures et demie, dévorés par mille insectes de toutes espèces et tous presque morts de faim; car on avait refusé de nous laisser prendre quelques provisions à Port-Libre. En attendant l'heure du réfectoire, on nous distribua un morceau de pain.

Ici les corridors ne sont point éclairés; on n'a pas toujours la jouissance du jardin; l'on n'a pu longtemps entrevoir que par leurs fenêtres les femmes qui sont détenues au nombre de vingt, et ne mangent au réfectoire qu'après les hommes. Les corridors sont vernis; quoique spacieux, ils sont peu aérés et infectés par le méphitisme des latrines. Les fenêtres sont bouchées aux trois quarts, de sorte qu'on ne reçoit le jour que d'en haut; et encore le peu d'ouverture qu'elles ont est-il grillé avec de forts barreaux. C'est directement une prison de force dans toute son horreur. Les détenus ne soignent point leurs personnes comme à la Bourbe; ils sont décollétés, pour la plupart sans cra-

vate; en chemise, en pantalon, malpropres, les jambes nues, un mouchoir autour de la tête, point peignés, la barbe longue. Les femmes, nos tristes compagnes d'infortune, sombres, rêveuses, sont vêtues d'une petite robe ou d'un pierrot, tantôt d'une couleur, tantôt d'une autre. Du reste, on est assez bien nourri; à l'unique repas du réfectoire, nous avons le pain à discrétion, et chacun une demi-bouteille de vin. Mais notre concierge est dur, rébarbatif<sup>1</sup>.

Pendant toute la nuit du 9 au 10 thermidor, nous avons entendu beaucoup de bruit, battre le rappel, la générale, sonner le tocsin, des cris dans le lointain, des proclamations qui nous parvenaient d'une manière confuse. On nous avait verrouillés de bonne heure dans nos cellules; tout cela nous causait la plus vive inquiétude.

Le lendemain, notre anxiété se dissipa en partie. Nous apprenons qu'à trois heures du matin, on est venu mettre Santerre en liberté. Nous ne sommes instruits qu'en partie des étranges événements qui se sont passés, de ceux non moins extraordinaires qui arrivent. Mais nous acquérons la certitude que sans la chute de Robespierre, et celle de la commune, nous devions tous être massacrés. Le nommé Crépin, administrateur de police, à la tête d'une troupe de scélérats, attendait à notre porte l'affreux signal du carnage; dans son impatience féroce, deux fois il se fit ouvrir la porte de notre prison, et c'était pour nous égorger<sup>2</sup>.

1. Il se nommait Aubert.

2. On prenait à tâche de varier le mode et la forme des dési-

Lorsqu'il apprit que l'humanité triomphait, il accourut se cacher au milieu de nous; mais on refusa de le recevoir: il pleura, il dit qu'il n'avait été élu que malgré lui, qu'il n'était d'aucun complot, qu'il ne voulait que le bien.

Destournelles<sup>1</sup>, ex-ministre des contributions publiques, que nous avons eu pour commensal aux Magdelonnettes, partageait nos alarmes dans la maison des Carmes; mais il était toujours le même, affectant des prétentions à l'esprit, et se donnant ridiculement les airs d'un ministre; il paraissait avoir oublié tout le monde, entre autres Coittant, quoiqu'il le connût depuis dix-sept années.

Santerre vint nous faire une courte visite d'amitié le 11, et nous donna l'espoir consolant que l'on s'occupait de briser les fers des patriotes. En réjouissance des heureux événements, nous chantâmes des hymnes dans les corridors, et nous ne rentrâmes dans nos cellules qu'à dix heures du soir.

gnations meurtrières. A Troyes, par exemple, « une liste de neuf victimes est présentée à la Société populaire; elle est adoptée avec le mode d'exécution, portant que des écriteaux peints en jaune seront affichés à la porte de ces individus, sous le titre d'assassins du peuple. En présentant cette liste, qu'il donne comme provisoire, le rapporteur du principal comité s'excuse sur ce qu'elle est trop peu nombreuse, et rassure les patriotes énergiques, en disant que le comité s'occupera de la grossir ». (*Note de l'éditeur Baudoin.*)

1. Louis Deschamps-Destournelles, né à Rouen en 1746, mort à Passy en 1796, directeur de l'enregistrement à Paris, président du conseil de la commune au 10 août, ministre des contributions le 13 juin 1793, remis en liberté le lendemain du 9 thermidor.

Deux nouveaux administrateurs de police nous ont assuré que notre sort allait être adouci : la promenade du jardin nous est accordée ; nous aurons du papier, des journaux ; nous pourrions écrire et recevoir des réponses. Les détenues pourront se promener avec nous.

Nos prisonnières les plus remarquables sont les citoyennes Custine jeune<sup>1</sup>, Lameth<sup>2</sup>, d'Aiguillon, Naravelle-Fenaud, Beauharnais<sup>3</sup>, Croiseille<sup>4</sup>, âgée de quatorze à quinze ans et enceinte. Ce fut pour cette dernière qu'ont été faits les vers suivants, composés et gravés dans un cachot, aux Carmes, par Beauvoir, qui fut guillotiné avec les quarante-six victimes de cette maison<sup>5</sup> :

1. Il s'agit ici de la fameuse M<sup>me</sup> de Custine, née Boufflers, qui fut plus tard l'amie de Chateaubriand. On connaît suffisamment sa vie, la mort des deux Custine père et fils sur l'échafaud, et la belle lettre de Custine à sa femme avant de mourir, pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement ici.

2. La marquise de Lameth était femme de Charles de Lameth, officier général, l'aîné et le moins connu des trois frères Lameth.

3. Jeanne-Victoire de Navailles, duchesse d'Aiguillon (du Plessis-Richelieu), écrouée aux Carmes le 19 pluviôse an II. Elle s'y lia avec Joséphine de Beauharnais. On la disait « belle comme une médaille antique ».

4. Pour le séjour de Joséphine aux Carmes, sa liaison avec M<sup>me</sup> d'Aiguillon, l'intervention de Tallien en sa faveur (elle fut libérée le 19 thermidor an II), il faut consulter l'*Histoire des Prisons* de Nougaret, les *Mémoires de Georgette Ducrest* qui doivent être compulsés avec une extrême prudence, *Joséphine de Beauharnais aux Carmes* de Fleischmann (*op. cit.*, p. 105) et surtout les travaux définitifs de Frédéric Masson sur l'impératrice Joséphine.

5. Charles-Louis-Ange de Beauvoir, colonel général d'infanterie, fut exécuté le 5 thermidor an II, avec les 46 condamnés de la *Conspiration des Carmes*. Cf. Wallon, *op. cit.*, t. V, p. 94.

Amour, viens recevoir ma dernière prière ;  
Accorde à Désirée un avenir heureux :  
Daigne ajouter surtout à sa belle carrière  
Les jours que me ravit un destin rigoureux.

Si de l'excès des malheurs qu'on essuie,  
Naît quelquefois notre félicité,  
Bientôt sera répandu sur ma vie  
Le charme heureux qui suit la volupté.  
Mon cœur brûlant adore Désirée.

Quand Atropos viendra trancher mes jours,  
Le dernier des soupirs sera pour les amours,  
Qui lui diront combien elle fut adorée.

On a conduit parmi nous, ce soir, la veuve du guillotiné Fleuriot, ex-maire de Paris<sup>1</sup>.

Nous avons appris l'exécution à mort de six de nos compagnons de la maison de la Bourbe, Saint-Roman, les Moncrif père et fils, Button le jeune, Lavoisier<sup>2</sup>. Le jour que nous en partîmes, on enleva pour le tribunal la citoyenne Derigny, son fils et de Thiars<sup>3</sup>. Rien ne nous était plus sensible que ces enlèvements, et c'est une consolation que de n'en être plus les douloureux témoins.

1. Jean-Baptiste-Edmond Fleuriot-Lescout, substitut de l'accusateur public, secrétaire des Jacobins le 20 nivôse an II, maire de Paris le 21 floréal an II, ne mourut sur l'échafaud qu'au 9 thermidor avec son ami Robespierre. Il y a donc dans ce mot « veuve » de Fleuriot une erreur grave que nous avons signalée plus haut.

2. Pierre-Louis de Moncrif, conseiller du comte d'Artois ; Louis-César-Maurice de Moncrif, son survivancier ; Jacques de Serre de Saint-Romain, conseiller au parlement de Paris, etc., etc., firent partie de la « fournée » fatale du 9 thermidor an II.

3. Henri-Charles comte de Thiars, ancien lieutenant général, gouverneur de Bretagne, fut guillotiné le 8 thermidor an II, à l'âge de 72 ans.

Tandis que les mises en liberté sont très fréquentes, ou vient de nous amener Lebas, grand et bel homme<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, 19 thermidor, trois mises en liberté, Destournelles, Dufourny et un autre.

Dans le nombre des sorties d'aujourd'hui, nous avons eu celle de la citoyenne Beauharnais. Cette femme était généralement aimée ici. Le plaisir d'apprendre que Tallien venait soulager ses peines en brisant ses fers, excita mille applaudissements auxquels elle fut si sensible, qu'elle s'en trouva mal. Quand elle fut revenue à elle-même, elle nous fit ses adieux et sortit au milieu des vœux et des bénédictions de toute la maison<sup>2</sup>.

Laroche vient d'obtenir sa sortie (21 thermidor) : le voilà donc libre, et sa fille bien heureuse, car elle l'aime tendrement.

Vigée est aussi rendue à ses amis ; les muses n'auront plus la douleur de voir un de leurs favoris relégué dans le fond d'une prison.

Pour affliger encore nos âmes, il vient de nous arriver vingt-huit prisonniers du département du Nord, arrêtés par ordre de Joseph Lebon. Ils viennent pour être jugés par le Tribunal révolutionnaire. Ils ont été traités en route avec une barbarie qui fait frémir. Ils étaient partis au nombre de cinquante-huit ; mais on a eu l'inhumanité d'éloigner les maris de leurs épouses, les pères de leurs enfants. Un de ces malheu-

1. Jean-Pierre Lebas, curé de Coulommiers.

2. C'est maintenant l'épouse du vainqueur d'Italie, du général Bonaparte. (Note de l'auteur.)

reux était au désespoir : on l'avait séparé de sa femme et de ses six filles plus aimables les unes que les autres.

Notre concierge, Aubert, le 25 thermidor, reprend sensiblement ses manières brutales. Sans doute que les prisonniers sont menacés de nouvelles mesures attentatoires à leur repos. La conduite des concierges et guichetiers à notre égard est le thermomètre de notre position future. Quand nous les voyons doux et s'efforcer d'être gracieux, les circonstances nous sont favorables. Se montrent-ils insolents et farouches, soyez sûr que le vent n'est plus en notre faveur.

Sous le règne de l'ancien concierge et de l'ancienne municipalité, on a pris à deux détenus de cette maison, à l'un onze cents livres, à l'autre dix mille livres ; non seulement on refuse de leur restituer ces sommes, mais on a l'inhumanité de les laisser au dépourvu de tout, sans draps, sans chemises, sans bas et sans souliers. »

## Le Luxembourg

TABLEAU DU LUXEMBOURG FAIT PAR UN SUSPECT

(RÉCIT ANONYME)

Le palais du Luxembourg, dans sa belle ordonnance, ses jardins souriants dont l'harmonie est si délicieusement française n'évoquent guère que des souvenirs où la majesté le dispute à la grâce. Il semble qu'entre les statues de marbre et les arbres plusieurs fois centenaires que chaque automne enveloppe d'une mélancolie tendre et chantante quand la brise cueille les feuilles d'or ou de bronze qui tombent, mourantes, sur le miroir des bassins et des vasques, on aperçoive encore — fantôme léger — l'ombre de Marie de Médicis à la démarche altière dans sa robe « de brocart gaudronné » ou la silhouette du comte de Provence promenant entre les parterres son énigmatique amie, la piquante M<sup>me</sup> de Balbi « aux yeux de velours ».

... Et nul ne songe qu'en un temps ce palais fut une geôle.

Pendant la Révolution, le Luxembourg devint une maison d'arrêt pour gens de qualité.

Au début, cette prison fut presque un lieu de plaisance. Les députés fédéralistes, les Anglais arrêtés à Paris et les aristocrates jouissaient des relatives douceurs que peut offrir une « cage dorée ». Ils goûtaient la splendeur des ombrages, la vue qui — de leurs chambres — s'étend à l'infini sur la grande ville que chaque soir d'été baignait dans la lumière empourprée du couchant et — détail plus réaliste — ils appréciaient la nourriture abondante et saine que leur procuraient de beaux écus sonnants.

Là, comme à Port-Libre, on trouvait toute la grâce un peu futile de la vieille France. La galanterie... poussée jusqu'à l'extrême comme en toute époque de crise... le jeu, les « petits vers » — assez médiocres — la médisance — telle que la comprenait l'école de Laclos — et la musique, rompaient le cours monotone des journées trop égales. C'était le « dernier salon où l'on cause » — comme on savait causer.

Mais un moment vint où, tandis que la Mort fauchait partout à grands coups, cessa peu à peu cette dernière douceur de vivre célébrée par Talleyrand. Les Dantonistes furent incarcérés au Luxembourg et ils y laissèrent un funèbre souvenir, la célèbre Conspiration des Prisons, un des plus tristes mensonges d'un gouvernement qui avait peur, fit tomber sous le couteau des victimes de choix, et les mesures les plus rigoureuses furent prises contre les infortunés détenus. Tout annonçait dès lors, nous dit Réal, que le Luxembourg n'était qu'un vaste tombeau destiné à ensevelir les vivants.

L'extérieur même de la prison avait pris un aspect

sinistre... A chaque arbre [du jardin] on lisait cet écriteau : « Citoyens, passez vite votre chemin sans lever les yeux sur cette maison d'arrêt. »

Et ce fut un lieu d'horreur.

Enfin sonna l'heure libératrice de Thermidor et la mort des bourreaux sauva la vie de ceux qui allaient mourir...

Sur les diverses phases du régime de la prison il y a beaucoup à lire<sup>1</sup>, mais un des meilleurs récits parmi ceux laissés par les détenus est le mémoire anonyme que nous donnons ici. Il n'est point « entaché d'aristocratie outrée » puisqu'il est dû à un républicain presque montagnard, et sa ressemblance avec celui du royaliste Beaulieu a fait dire à Dauban : « On trouvera que la conformité des faits relatés par les deux écrivains est une présomption bien faite en faveur de la parfaite exactitude des deux récits. »

« Le Luxembourg, où l'on renferma d'abord les députés accusés du prétendu crime de fédéralisme, ne devint prison pour les autres citoyens qu'au 20 vendémiaire, époque à laquelle on y conduisit des Anglais et des Anglaises. C'est par ces étrangers que fut reçu le brillant contingent de suspects de la section de Grenelle. Des enfants, des adolescents, quelques dames de la première distinction, traînant à leur suite de fringantes femmes de chambre, des nobles avec leurs

1. Cf. notamment les *Essais historiques...* de C.-F. Beaulieu, les *Mémoires* de Miss Williams, naguère traduits dans la collection Funck Brentano (Tallandier), etc. Pour le récit qui suit, cf. Appendice n° I à la fin de ce volume.

domestiques, et quelques plébéiens honnêtes et pauvres, arrivèrent au nombre de cinquante-deux, sur les dix heures du soir, à la lueur d'une quantité prodigieuse de flambeaux, escortés par un bataillon entier, après avoir traversé à pied les rues de Paris processionnellement.

Le concierge, nommé Benoît', septuagénaire, plus respectable encore par ses vertus que par son âge, les reçut avec humanité ; il n'avait pas de lits à leur offrir ; mais on voyait qu'il souffrait plus encore que ceux auxquels il ne pouvait présenter que les quatre murailles.

Chacun se prête un mutuel secours ; les blouses, les redingotes et manteaux servent de matelas pour reposer la chair délicate des dames, et le gentilhomme se trouve fort heureux de bivouaquer sur une chaise à côté du sans-culotte. Dès le lendemain chacun reçut son lit de sangle, son petit matelas, et le traversin économique.

A mesure qu'il arrivait de nouveaux pensionnaires, le sensible Benoît les conduisait vers ceux qui, par leur profession, leur pays, leur caractère, leur section ou leur âge, semblaient promettre au détenu une société plus agréable. Déjà se formaient les connaissances, déjà les petits comités se resserraient dans un cercle plus étroit : l'amour avait le plus de part dans le choix des sociétés. Les Anglaises, moins vives, mais

1. L'humanité du concierge, Jean-Louis Benoist, est également vantée par l'auteur anonyme d'une *Relation sur le Luxembourg (Almanach des Prisons)* cité plus haut. Beaulieu vante aussi ses bons offices.

aussi tendres que les Françaises, se rangèrent à leur tour sous les drapeaux de la galanterie; les petits vers, les couplets, le jeu, la médisance et la musique remplissaient les journées.

Cependant le Luxembourg se peuplait; tous les jours on voyait arriver des légions de citoyens de Paris, arrachés à leur commerce et à leur famille; on les traînait à travers les rues; on les peignait au peuple sous les traits les plus noirs, et c'était pour la plupart de malheureuses victimes de la vengeance ou de la scélératesse. Ils entendaient autour d'eux les cris funèbres : *A la guillotine!* et arrivaient à demi morts au Luxembourg où ils étaient tout étonnés de trouver un concierge humain et sensible qui prévenait leurs besoins, et cherchait à deviner où il pourrait les placer pour qu'ils fussent plus avantageusement. Chaque arrivant était, d'ordinaire, conduit dans la chambre de ses co-sectionnaires. Il trouvait en eux des camarades, des amis et des frères. L'on vivait ensemble dans la plus étroite union; chacun à son tour balayait la chambre, allait à l'eau, faisait la cuisine; les frais étaient tous en commun, et chacun y payait son écot, qui, tout compris, n'excédait pas quarante sous par jour.

Un citoyen était-il trop pauvre pour subvenir à sa subsistance, le bon concierge prévenait presque toujours une demande qui pouvait l'humilier, et chargeait un prisonnier opulent d'y pourvoir.

Parmi les détenus célèbres dans les fastes du Luxembourg, il faut compter le fameux Vincent, secrétaire

du ministre Bouchotte<sup>1</sup>. Ce petit homme violent et emporté injuriait les nobles avec la dernière insolence. Quand on amena le général O'Hara et plusieurs autres prisonniers de marque, tant anglais qu'espagnols, il entra en fureur contre eux; et, après les avoir accablés d'injures, il les aurait frappés, sans la contenance ferme des gendarmes. Son épouse avait la permission d'entrer et de le voir. Un jour qu'assise sur son lit, elle l'entretenait tout bas de ses affaires, il saute à terre, en écumant de rage, prend un couteau, et courant à un gigot cru et saignant qui était suspendu à la fenêtre, il en coupe une tranche et la dévore en disant : *Que ne puis-je manger ainsi la chair de mes ennemis!* Hébert venait souvent le voir; et tous les jours de nouvelles députations, tant des sociétés populaires que des comités révolutionnaires, venaient le consoler et s'enivrer avec lui. Enfin, il partit au bruit des instruments et des chants de victoire d'une députation nombreuse qui le porta en triomphe chez lui. Il laissa dans la prison un scélérat associé aux projets sanguinaires qu'il avait formés avec Hébert : c'était Savard, d'horrible mémoire, qui reçut à bras ouverts les Grammont, Duret et Lapalu, chargés dès lors de l'exécution publique<sup>2</sup>. Grammont, peu content d'avoir assassiné à Versailles les prisonniers d'Orléans, osa se vanter, en

1. Nicolas Vincent, clerc de procureur et secrétaire général à la Guerre, exécuté le 4 germinal an II.

2. P.-J.-F. Savard, défenseur officieux, fut guillotiné le 1<sup>er</sup> messidor an II. Le général Nourry-Grammont, Antoine Duret, adjudant général, Jean-Marie Lapalu, commissaire du comité de Sûreté générale, moururent sur l'échafaud le 24 germinal an II.



plein café, au Luxembourg, d'avoir bu dans le crâne de l'un d'eux. Il avait élevé son fils dans ses principes atroces<sup>1</sup>, et ce monstre était encore plus féroce que son père : l'un et l'autre étaient officiers dans l'armée révolutionnaire. Duret, qui en était adjudant général, avait fait ses preuves avec Lapalu qui déclara n'avoir fait périr que sept mille hommes dans les départements environnant la ville de Lyon, où cet anthropophage faisait tout à la fois les fonctions de dénonciateur, de témoin, d'accusateur, de juge et de juré; il ajoutait, il est vrai, qu'il y avait dans ces départements quatre cent mille têtes fédéralisées qu'il aurait pu faire couper avec la même facilité, pour peu qu'il eût aimé à verser le sang. Digne héritier des projets de Vincent, ce scélérat, qui portait empreintes sur son visage la scélératesse et la férocité, devait, en sortant de sa prison, faire égorger la plupart de ses compagnons d'infortune. Déjà l'on faisait des listes, déjà plusieurs détenus avaient été sondés sur les motifs de leur arrestation; on prenait leurs écrous; on donnait des espérances aux uns, on menaçait ouvertement les autres. Il s'était entouré de tous ceux qui lui paraissaient

1. Alexandre Grammont, fils de l'acteur Nourry-Grammont, devenu général, était officier dans la cavalerie révolutionnaire. Il fut exécuté en même temps que son père. Les démagogues dont l'auteur parle ici furent compris — avec Chaumette et Dillon — dans la prétendue conspiration des prisons d'avril 1794. Au cours des débats, qui durèrent trois jours, furent signalés les excès de Grammont, Lacroix, Lapalu, etc., dont le portrait tracé ici paraît à peine poussé au noir. Cf. Archives nationales, W 345, dossier 676, Wallon, *op. cit.*, t. III, p. 209, *Correspondance de Camille Desmoulins*, Paris, 1830, p. 238.

capables de seconder ses infâmes desseins; mais la guillotine l'arrêta au milieu de sa carrière, ce qui réjouit singulièrement tous les habitants du Luxembourg.

Une quarantaine de malheureux pères de famille, cultivateurs ou artisans, avaient été envoyés par Lapalu dans les prisons de la Conciergerie. Dans cet affreux séjour, manquant de tout, sans ressources, sans connaissance et sans secours, ils étaient pour la plupart tombés malades. On les transféra au Luxembourg, et dès le premier jour, deux périrent par le manque de soin et les fatigues du transfèrement. Il se fit aussitôt une collecte dans la maison. Tous furent, en moins de vingt-quatre heures, habillés, couchés, chauffés et nourris. On eut le plus grand soin des malades; mais on avait beau faire, il en mourait toujours de temps à autre, tant ils avaient été maltraités. Quand on annonçait la mort de l'un d'eux à leur persécuteur, il répondait avec un air farouche : *Tant pis, c'en est un de moins pour la guillotine!*

Enfin, ce monstre délivra le Luxembourg de sa présence, et il alla attendre, à Saint-Lazare, avec ses autres complices, la juste punition de ses forfaits.

Depuis son exécution, les détenus paraissaient respirer plus librement. La joie et la confiance animaient tous les visages.

Un bien ne vient jamais seul; on vit arriver le président d'un comité révolutionnaire : c'était un morceau friand pour les détenus.

Ce président était le riche Kalmer, juif et allemand

d'origine<sup>1</sup>, qui, par intérêt, avait abjuré la religion de ses pères, et s'était fait révolutionnaire par spéculation. Ce millionnaire était en sabots, affublé d'un méchant bonnet rouge et couvert de haillons. Parmi ceux qu'il lui avait plu de faire incarcérer au Luxembourg, se trouvaient deux frères pour la liberté desquels il ne demandait que mille écus : ils furent lui rendre leur visite. Il était sans cesse accablé d'importuns compliments ; les uns lui demandaient : « Combien compte-t-on d'étrangers ou de gens payés par eux dans les comités révolutionnaires ? » Un autre : « Combien en as-tu fait arrêter ? » Un troisième : « Quel est maintenant entre vous le prix courant de la chair humaine ? » Quelques-uns voulaient savoir combien se payait une fausse dénonciation. On allait jusqu'à lui demander si les Juifs ne se regardaient pas actuellement en France comme en pays d'Égypte. D'autres, qui le connaissaient plus particulièrement, lui demandaient le prix de l'or et de l'argent, et celui des femmes. Il répondait, sans se déconcerter, qu'il était le fondateur d'une société populaire, et qu'il avait mis un comité révolutionnaire au pas. Il voulait donner de l'argent aux deux frères, espérant qu'ils se taieraient par intérêt ; mais tout tourna à sa honte ; honni et vilipendé, il eut la douleur de les voir sortir par ordre du comité de Sûreté générale, sans lui avoir compté

1. Antoine-Louis-Isaac Calmer, naturalisé en 1769, président ultra-révolutionnaire du comité de surveillance de Clichy, avait été dénoncé comme arrêtant arbitrairement les autorités, etc. Il fut exécuté le 29 messidor an II (Archives nationales, W 420).

les mille écus. Il avait voulu d'abord se nourrir avec lésinerie, espérant se faire passer pour un véritable sans-culotte ; mais voyant qu'il n'était que trop connu, il donna dans un excès contraire. Tous les jours un âne chargé de provisions de toute espèce arrivait au Luxembourg pour satisfaire ses appétits gloutons. Ne mit-on pas le malheureux âne en réquisition ? Ce chagrin fut compensé par le plaisir qu'il eut de voir arriver celui qui l'avait dénoncé au comité de Sûreté générale, et que son comité révolutionnaire faisait mettre en prison, pour consoler et venger son cher président : mais, hélas ! les joies sont courtes ; le dénonciateur eut sa liberté, et Kalmer, ce sans-culotte à 200.000 livres de rentes, fut guillotiné pour intelligences avec les ennemis extérieurs.

Après lui, vint un certain bossu, jadis écrivainleur dans la chicane : les uns, sur sa seule inspection, le garantissaient courtier d'espionnage ; les autres, avec plus de justice, le déclaraient septembriseur. Il n'eut pas d'autre nom que celui de *petit septembriseur*, nom qui lui était à peu près indifférent. Il disait un jour : « Au moins on ne m'accusera pas d'avoir volé. » Mais certain fournisseur de l'armée qui, avant la révolution, n'avait pas un sou vaillant, et qui disait avoir donné plus de 100.000 livres à la nation, crut que c'était une épigramme lancée contre lui : il se fâcha, s'emporta. « Mon camarade, lui disait l'autre, je n'ai point eu l'intention de t'insulter, ni toi, ni tes confrères. » Enfin, on les apaisa, et ils s'embrassèrent : les loups ne se mangent point.

Mais ces petites jouissances n'étaient rien en comparaison de la joie que causa la nouvelle de l'arrestation d'Hébert, Vincent et Momoro<sup>1</sup>. Déjà les détenus se félicitaient tous de n'avoir plus à redouter un nouveau septembre; déjà ils croyaient toucher au moment heureux où la justice allait examiner les dénonciations, et rendre à leurs familles des hommes respectables par leur innocence et leur probité. L'espérance renaissait dans tous les cœurs consternés. On vit arriver à son tour le fameux Chaumette. Ce n'était plus ce redoutable procureur de la commune, la terreur des filles de joie : c'était tout bonnement un individu tout honteux, aux cheveux plats et luisants. Semblable au renard surpris dans des filets, il portait la tête basse, son œil était morne et baissé, sa démarche lente et mal assurée, sa contenance triste et douloureuse, sa voix douce et suppliante. On ne pouvait l'entrevoir d'abord que par une chatière; chacun s'empressait d'y courir; enfin on ouvrit les corridors, et les députations ne lui furent pas épargnées. Parmi les divers compliments qui lui furent faits, on distingua celui d'un certain original qui lui dit, avec la gravité d'un sénateur romain : *Sublime agent national, conformément à ton immortel réquisitoire, je suis suspect; tu es suspect*. Puis montrant un de ses camarades : *Il est suspect, nous sommes suspects, vous êtes suspects, ils sont suspects*; et lui faisant ensuite une profonde révérence, il se retira avec ses camarades et fit place à une autre députation. Ce premier choc étant

1. Comparer ce passage avec le récit de Coittant.

passé, Chaumette, tout étourdi, n'osait descendre dans la cour dont les détenus jouissaient depuis un mois environ. Mais on le rassura en lui disant qu'il n'avait à craindre que quelques froides plaisanteries auxquelles un homme d'esprit comme lui pouvait toujours répondre avec avantage. Il se remit un peu, et cependant craignant quelques huées générales, il ne vint que jusqu'au café. Là, il se disculpa de son réquisitoire sur les gens suspects, avec une douceur, une sensibilité qui semblaient annoncer le cœur le plus pur et le plus vertueux. Quelqu'un lui reprocha son réquisitoire sur le recrutement pour la Vendée. « Tu demandais, disait-il, qu'on choisît de préférence les clercs de notaires ou d'avoués, les modérés, les muscadins et les aristocrates, en y mêlant quelques patriotes clairsemés. Qu'est-il arrivé de ton réquisitoire? c'est qu'au lieu d'inspirer à la jeunesse française les élans sublimes de la valeur, tu l'as abreuvée de dégoûts. Les jeunes gens sont restés chez eux, et c'est l'argent à la main qu'on s'est procuré des héros de 500 livres, qui, après avoir exercé sur leur route toutes sortes d'horreurs, passèrent en partie du côté des rebelles, ou revinrent à Paris faire le même commerce. C'est encore toi qui insultais les volontaires de la première réquisition; c'est toi qui disais qu'ils n'avaient point le corps velu ni les bras chargés de poil; qu'ils n'étaient bons qu'à être mis à la bouche du canon, etc., etc. Tu as tout fait pour exciter du mouvement dans Paris, en aigrissant ainsi ceux qui allaient verser leur sang pour la défense de leur patrie et de

leurs magistrats. » Il fit, à cette inculpation, une réponse précieuse à recueillir. Il dit que, trompé par les exagérations de quelques malveillants, il s'était figuré que les jeunes gens de Paris ne partiraient pas sans peine, vu qu'ayant été élevés mollement et délicatement, ils ne devaient pas être très braves; qu'ainsi, crainte de mouvement, il était toujours prudent d'indisposer le peuple contre eux.

« Au surplus, ajouta-t-il, j'ai bien réparé mon erreur, car c'est moi qui ai le plus contribué à faire juger et innocenter les jeunes gens arrêtés aux Champs-Élysées; et si j'ai, en effet, affligé la jeunesse parisienne; si j'ai, sans le vouloir, compromis son honneur, je lui en demande un pardon solennel. Eh! mes amis, quel est celui qui ne se trompe pas quelquefois! »

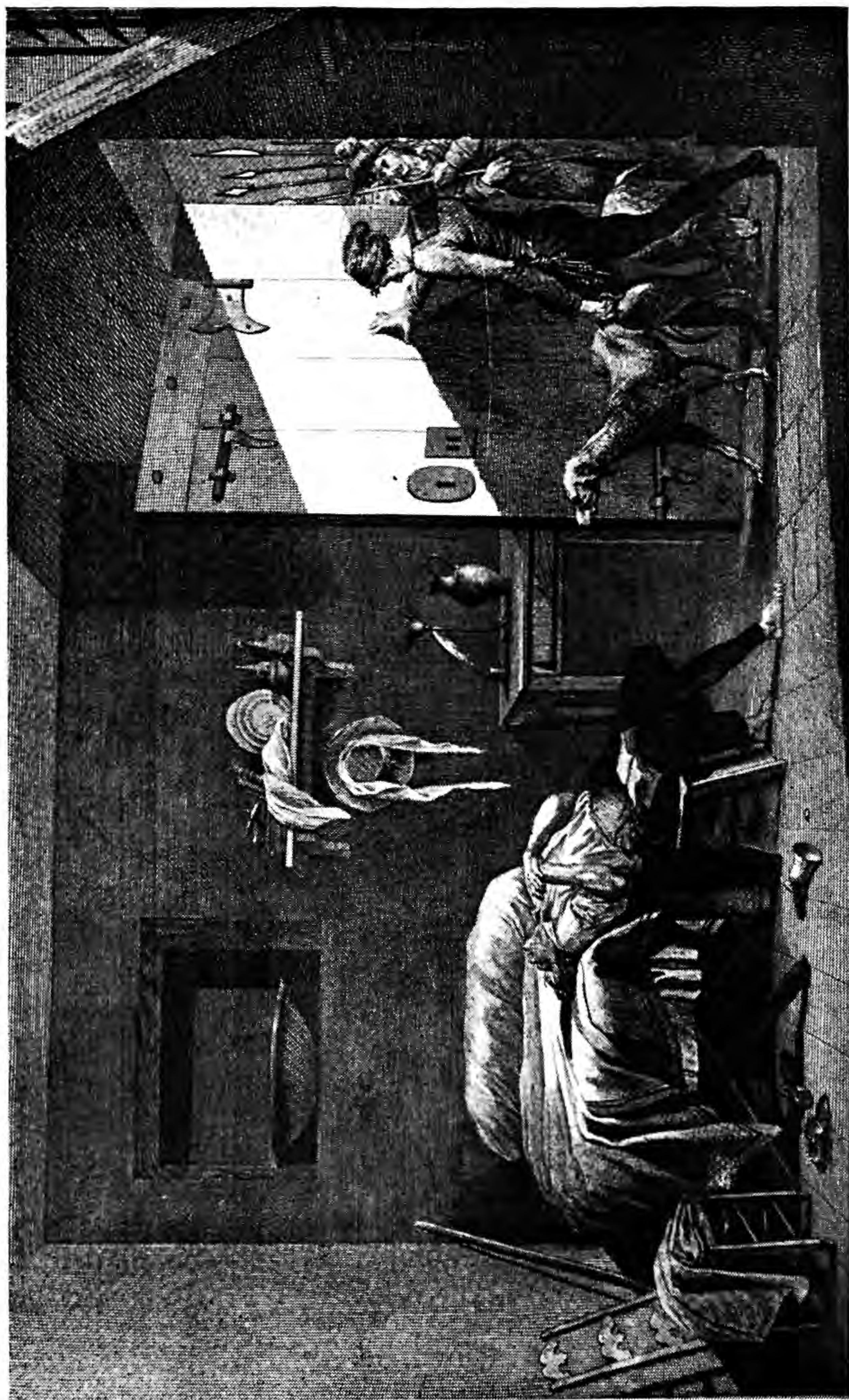
M. Cousin<sup>2</sup> lui demanda s'il ne s'était pas aussi trompé, lorsque, pressé par un peuple immense qui demandait des subsistances à une municipalité également perfide et ignorante, il avait fait un réquisitoire pour qu'il fût mis deux gendarmes chez lui, tandis que depuis un an il avait rendu ses comptes, et qu'il venait de quitter son lit où il était gisant depuis trois mois, pour voler au secours de ses concitoyens menacés de la famine, et se rendre au vœu des adminis-

1. Pour le procès de Chaumette voir le *Moniteur* du 19 germinal, Masson, *Correspondance de Camille Desmoulins*, Archives nationales, W 345, etc.

2. Jean-Élisabeth-Barthelmy Cousin, ancien receveur des États de Bourgogne, mourut dans la journée du 25 messidor an II pour avoir envoyé des fonds aux émigrés.



La princesse Élisabeth, sœur de Louis XVI, est arrachée de la Conciergerie.



Condorcet, philosophe et conventionnel, s'empoisonne dans sa prison à Bourg-la-Reine  
(29 mars 1794).

trateurs qui ne savaient plus où donner de la tête. « Je connaissais parfaitement ton intègre probité, lui répondit Chaumette; je savais bien que tes comptes avaient été vérifiés et épurés, mais enfin nous étions fort embarrassés : il fallait bien trouver un moyen de satisfaire le peuple qui était alors fort agité, et je n'ai pas trouvé d'expédients plus favorables que de mettre les scellés et des gardes chez tous ceux qui, depuis 1789, avaient administré les subsistances. — Grand merci de l'expédient, répliqua M. Cousin; je ne suis pas riche, et, pour te tirer d'embarras, je me serais bien passé de dépenser cent pistoles à payer les gardes qu'il t'a plu de faire mettre chez moi. » Quant à notre converti, voyant que l'on n'avait pas grande foi à sa contribution, il resta dans sa chambre, n'ayant, pour toute société, que quelques hébertistes.

Un hypocrite bien plus adroit, mais qui ne fit pas plus de prosélytes, arriva, au grand étonnement de tous les détenus qui le regardaient comme l'un des agents les plus affidés de Robespierre. C'était le tartuffe Lulier<sup>1</sup>, président du département de Paris. Il refusa, crainte de se compromettre, de coucher dans la chambre de son frère Chaumette; il coucha dans celle d'un homme fort riche, fort généreux, et qui par là-dessus joignait le mérite d'avoir dans sa cave les meilleurs vins de Paris. Lulier prétendait qu'un homme comme lui ne devait pas rester six heures en prison. Il ne

1. Louis-Marie Lullier, homme de loi, président de la commune de Paris et procureur syndic du département de Paris, fut acquitté le 16 germinal an II.

parlait que des services qu'il rendait au public et aux particuliers; que de la délicatesse de ses sentiments, de la sensibilité de son cœur, de sa tendresse pour sa femme et sa fille. A l'entendre, il n'avait pas fait faire une seule arrestation; son âme était déchirée de voir tant d'innocentes victimes (il y en avait seulement au Luxembourg une quarantaine de sa section). Ceux qui le connaissaient voyaient clairement que le patelin en voulait au vin de M. Dumoulin<sup>1</sup>, connu par son humanité, et qu'il jouait les sentiments pour s'attirer ses bonnes grâces, comme il avait joué le patriotisme pour se donner une place bien lucrative. Voyant toutefois que les lettres qu'il écrivait à Robespierre restaient sans réponse, la terreur par laquelle il avait voulu régner s'empara de son âme. Les larmes étaient sa seule ressource, sa seule philosophie. Il ne voyait aucun de ses co-sectionnaires; mais en revanche, quand il ne pleurait ni ne buvait, il était à faire sa cour au duc de Gesvres, et il inspirait à tous les détenus le mépris et la pitié. Enfin il alla porter à Sainte-Pélagie son fougueux désespoir; et là, dans l'un de ses accès, il se punit par sa propre main de ses fourberies et de ses crimes. Il était encore au Luxembourg, lorsqu'on annonça que Danton, Lacroix, Philippeaux et Camille Desmoulins étaient chez le concierge<sup>2</sup>.

1. Pierre Lévêque-Dumoulin, fermier de l'abbaye des Châtilliers, exécuté le 1<sup>er</sup> messidor an II?

2. Cf. plus haut les *Mémoires* de Riouffe. Consulter aussi l'*Almanach des Prisons* (récit anonyme) et les *Essais* de Beaulieu, déjà cités. On y lira de curieux détails sur l'arrivée des Dantonistes au Luxembourg.

Réal, l'accusateur public du tribunal assassin du 17 août, était arrivé la même nuit; il leur disait qu'ils seraient probablement de la même charretée, qu'ils joueraient les premiers rôles, tandis que lui, victime obscure et inconnue, son nom ne passerait pas même à la postérité. Il vit que Camille avait apporté des livres sombres et mélancoliques, tels que les *Nuits* d'Young et les *Méditations* d'Hervey. « Est-ce que tu veux mourir d'avance? lui dit Réal: tiens, voilà mon livre, moi; c'est *la Pucelle d'Orléans*. » Quand Lacroix parut, Hérault de Séchelles quitta sa partie de galoche<sup>1</sup> pour aller l'embrasser. Le député Simon en fit autant. Ce dernier n'était pas aussi bien vu que son collègue; on lui reprochait d'avoir dit à la Convention qu'il fallait que les détenus allassent grossir le limon de la Loire; d'ailleurs il était prêtre constitutionnel, et il conserva, tant qu'il fut au Luxembourg, la dénomination de *Simon-Limon*.

A son arrivée, Lacroix ne parla point; les prisonniers un peu distingués jouissaient infiniment, et l'un d'eux, appelé La Roche du Maine<sup>2</sup>, qui était fort gouguenard, dit, en le voyant passer: « Voilà de quoi

1. Les prisonniers, pour passer le temps, s'amusaient à jouer à *la galoche*, c'est-à-dire qu'on mettait sur un bouchon de liège des pièces de monnaie qu'on essayait d'abattre avec des gros sous. (*Note de l'auteur.*)

2. Le marquis de la Roche du Maine « était un homme aimable, plein d'esprit, de gaieté, déterminé à braver la mort... Il fut à l'échafaud avec un courage héroïque » (Beaulieu, *op. cit.*). Beaulieu, d'accord avec l'auteur ci-dessus, le représente comme moqueur et gai, accablant le duc de Gesvres, dans la prison, de ses plaisanteries parfois cruelles.

faire un bon cocher. » Camille et Philippeaux n'ouvrirent pas la bouche; mais lorsqu'on conduisit Danton, celui-ci dit, en affectant un rire forcé : « Quand les hommes font des sottises, il faut savoir rire. Je vous plains tous, si la raison ne revient pas promptement : vous n'avez encore vu que des roses. » Puis rencontrant l'anglais Thomas Payne, il lui dit bonjour en sa langue, et ajouta : « Ce que tu as fait pour le bonheur de la liberté de ton pays, j'ai en vain essayé de le faire pour le mien; j'ai été moins heureux, mais non pas plus coupable... On m'envoie à l'échafaud; eh bien! mes amis, j'irai gaîment. » Quand ils furent chacun dans leur chambre (celles de Danton et Lacroix étaient contiguës), ils furent obligés d'élever la voix, de manière à être entendus de beaucoup de détenus.

« Oh! si j'avais su qu'ils voulaient m'arrêter, s'écriait Lacroix. — Je le savais, répliqua Danton, on m'en avait prévenu, et je n'avais pu le croire. — Quoi! Danton était prévenu, et Danton s'est laissé arrêter! C'est bien ta nonchalance et ta mollesse qui t'ont perdu. Combien te l'a-t-on prédit de fois? »

Le général Dillon<sup>1</sup> vint plusieurs fois pour parler à Lacroix; mais comme ils ne parlaient que près de leurs fenêtres, et qu'ils avaient grand soin d'écarter les curieux, on n'entendit rien. Quand les députés reçurent leur acte d'accusation, Camille remonta en écumant de rage, se promenant à grands pas dans sa

chambre; Philippeaux, sensiblement ému, joignait les mains, regardait le ciel; Danton revint en riant, et plaisanta beaucoup Camille Desmoulins : rentré dans sa chambre : « Eh bien! Lacroix, qu'en dis-tu? — Que je vais me couper les cheveux pour que Samson n'y touche pas. — Ce sera bien une autre cérémonie quand Samson nous démantibulera les vertèbres du cou. — Je pense qu'il ne faut rien répondre qu'en présence des deux comités. — Tu as raison, il faut tâcher d'émouvoir le peuple. »

Quand ils partirent pour le tribunal, Danton et Lacroix affectèrent une gaîté extraordinaire; Philippeaux descendit avec un visage calme et serein; Camille Desmoulins avec un air rêveur et affligé. Il dit, avant d'entrer chez le concierge : « Je vais à l'échafaud pour avoir versé quelques larmes sur le sort des malheureux; mon seul regret, en mourant, est de n'avoir pu les servir. » Delaunay d'Angers partit sans même lever les yeux. Fabre d'Églantine était excessivement malade : on l'aida à se traîner jusqu'à la fatale voiture; Bazire partit avec Héault de Séchelles qu'il embrassa plusieurs fois de suite avec affection. Ce dernier, qui n'avait point du tout été mis au secret, s'était promené tranquillement dans la cour environ deux heures, en attendant qu'on le vînt chercher pour le tribunal. Il fit ses adieux à ses connaissances, comme s'il les quittait pour aller à une partie de plaisir. Son domestique, éploré, fondait en larmes; il l'invita à prendre courage, et consolait tous ses amis. Quant à Chabot, il était transféré depuis quelques jours à l'infirmerie

1. Ce général buvait beaucoup, et quand il n'était pas ivre, il jouait au trictrac. (Note de l'auteur.)

de la Conciergerie : il s'était procuré au Luxembourg du sublimé corrosif, et la douleur lui ayant arraché des cris qui donnèrent l'alarme dans la maison, on prolongea sa vie et ses souffrances. Au milieu de ses tourments, il ne parlait que de son ami Bazire<sup>1</sup> : « Pauvre Bazire, qu'as-tu fait ? etc. »

Dillon recevait deux fois par jour des nouvelles du tribunal. L'on formait, on ne sait pourquoi, dans la maison, des vœux ardents pour Camille Desmoulins. Le surlendemain tous les détenus sont consignés dans leur chambre; toutes communications avec l'intérieur et l'extérieur sont interdites; la circulation des journaux est interceptée, et chacun attendait, dans le silence et l'effroi, les motifs d'une consigne aussi rigoureuse.

On apprit bientôt que La Flotte avait dénoncé au comité de Sûreté générale un complot tramé par Simon et Dillon : les papiers publics en ont parlé dans le temps. Les prisonniers demandèrent avec instance, aux administrateurs de police, le transfèrement de ces deux prévenus de conspiration, dans une autre maison d'arrêt, espérant qu'après les mesures s'adouci-raient, qu'on leur rendrait la cour où ils ne pouvaient plus se promener, la faculté d'écrire à leurs parents et de lire le journal du soir, comme par le passé. Chau-mette, Simon, Dillon et autres, furent transférés et

1. On sait que le conventionnel Bazire, ennemi des Girondins, fut exécuté avec Delaunay et Fabre, le 16 germinal. Bazire avait tenté de s'empoisonner après avoir rédigé son testament politique, la *Lettre aux Français*, qui est conservée au Musée des Archives.

même guillotiné; mais les mesures, au lieu de s'adoucir, devinrent de jour en jour plus vexatoires et plus tyranniques.

Une calamité inattendue vint tout à coup porter l'alarme et la douleur dans le cœur des détenus : c'était l'arrestation du concierge. Cet homme sévère, mais complaisant, était véritablement précieux pour les malheureux. Septuagénaire, père de six enfants, connu pour son intacte probité, sa disgrâce devait affliger toutes les âmes honnêtes et sensibles<sup>1</sup>. Un nommé Lenain<sup>2</sup>, homme riche, et qui venait de marier sa fille à l'un des fils d'un garde du corps nommé Saint-Circq de Montplaisir, détenu lui-même au Plessis, lui avait remis dans la matinée un dépôt en or, qu'un noble avait caché, et dont il avait révélé l'endroit avant d'aller au supplice. Benoît donne un reçu à Lenain et prévient de suite l'accusateur public, tandis que Lenain, plus avide de sa liberté que d'argent, envoie le reçu au comité de sûreté, et tâche de s'en prévaloir dans sa dénonciation pour obtenir son élargissement. Le soir même Benoît est arrêté, les scellés sont apposés chez lui; sa famille éplorée vient faire aux détenus ses adieux. Chacun était dans la désolation et croyait avoir perdu un ami et un père. Un seul homme se réjouissait au milieu de la consternation générale : c'était le fameux Brichet<sup>3</sup>, ci-devant

1. Il fut acquitté le 2 prairial an II.

2. Jacques Lenain, huissier à Paris, fut exécuté le 17 messidor an II.

3. Jean-Baptiste Brichet fut aussi commis à la guerre. Il fut exécuté le 25 messidor an II.



valet chez M<sup>me</sup> de Polignac, et qui depuis était devenu membre d'un comité révolutionnaire. Il ne devait pas trouver beaucoup d'amis dans le Luxembourg où ses victimes et sa réputation l'avaient devancé. Il n'est point d'humiliations qu'il n'ait éprouvées. Il était venu, selon l'usage de ses pareils, en sabots et en bonnet rouge. Après avoir essuyé les injures et les huées de tous les détenus, il alla chez le concierge; il voulait que ce brave homme mît dans un cachot et au secret quiconque l'appellerait *monsieur Brichet*. Le concierge se contenta d'inviter les détenus à respecter le malheur dans tous les individus, et lui conseilla de monter à sa chambre, ce qu'il fit en jetant sur Benoît et les détenus un regard furieux et menaçant. Mais ceux-ci, sans s'effrayer, lui criaient encore : *Adieu, monsieur Brichet*. Le nom lui était resté; il prétendait que c'était la faute du concierge, et monsieur Brichet ne pardonnait rien.

Quelques jours après l'arrestation de Benoît, arriva la fameuse visite (mot honnête pour une chose qui ne l'était guère). Chaque détenu, à son réveil, trouva à sa porte une ou plusieurs sentinelles. Un administrateur de police, polonais d'origine et savetier de profession, nommé Wiltchériz<sup>1</sup>, vint signifier aux prisonniers l'ordre de ne point communiquer entre eux. Les détenus se crurent à la veille d'un nouveau deux septembre; déjà ils se faisaient leurs adieux et se préparaient à la mort : mais on ne voulait, cette fois, que

1. Martin Wiltchériz « cordonnier et administrateur de police » mourut comme complice de Robespierre le 11 thermidor an II.

les dépouiller. Argent, bagues, assignats, argenterie, bijoux, boucles, nécessaires : c'était ce que l'on demandait d'abord; ensuite les rasoirs, couteaux, canifs, ciseaux, fourchettes, clous, épingles, etc.<sup>1</sup>. Ils entassaient tout ce qu'ils prenaient dans une chambre, et n'en faisaient qu'un paquet qu'ils cachetaient, sans en faire l'inventaire. Dans tous ces moments de crise, il n'était point permis de recevoir ni de renvoyer ni linge, ni provisions, de façon que la majeure partie de ce qui était envoyé se trouvait égarée. Cette opération dura trois jours entiers; mais les deux derniers ne furent pas aussi lucratifs que le premier; on en devine aisément la raison. Les inquisiteurs reçurent même quelques plaisanteries qui les fâchèrent beaucoup. Dans une chambre, un citoyen, après leur avoir abandonné son portefeuille, s'en croyait débarrassé; on lui demanda sa bague : « Quoi ! reprit-il, vous donnez donc aussi dans la joaillerie ? » On lui demande ses boutons de manche, ses boucles à jarretières, sa boucle à col et ses boucles à souliers. « Citoyens, répliqua-t-il, vous auriez plus tôt fait de me déshabiller. — Citoyen, répondit Wiltchériz, tout cela te sera rendu à la paix, je t'en répons. » Parisau<sup>2</sup> leur dit : « Ci-

1. Le général O'Hara ne fut pas exempt de ces perquisitions, et s'y prêta même de bonne grâce. Quand il fut dépouillé, il dit à Wiltchériz : « Monsieur l'administrateur, j'ai une grâce à vous demander, c'est qu'aucun Français n'entre dans ma chambre. » Il parlait un jour de la liberté de la presse à un prisonnier, et disait : « En Angleterre, nous pouvons écrire : *le roi George, il est bon*; mais vous, ne pouvez pas écrire : *Robespierre, il est un tigre*. » (Note de l'auteur.)

2. Auteur connu par plusieurs pièces dramatiques. Quelques

toyens, je suis désolé, vous arrivez trop tard; j'avais bien ici 500 livres, mais un citoyen vous a devancés et me les a dérobés; je désire que vous soyez plus heureux ailleurs; cependant comme on m'a dit que vous laissiez 50 livres, et que je n'en ai que 25, s'il vous plaisait de parfaire la somme... — Oh! non, citoyen. — J'entends, vous ne venez que pour prendre. Il est malheureux qu'il y ait des citoyens plus actifs que vous. Au surplus, et suivant la marche que vous prenez, vous n'y perdrez rien, et tout rentrera dans vos mains. Vous êtes un océan auquel vont se joindre toutes les petites rivières.

— Vous êtes bien honnête, repartit le Polonais; mais ce n'est pas des compliments dont nous sommes en recherche aujourd'hui. »

Ils voulurent enlever dans une chambre une cafetière d'argent; le propriétaire, pour la conserver, disait qu'elle était de métal anglais, et qu'il l'avait eue d'occasion.

« C'est possible, répliqua l'un des administrateurs, car j'en ai une à la maison toute semblable.

— Qui vous est venue d'occasion? reprit le propriétaire.

— Que vous importe! répliqua l'administrateur, en rougissant.

— Ne vous fâchez pas, citoyen; vous ne seriez pas le premier homme en place qui aurait eu des faiblesses. »

jours après la mort du tyran, on vint au Luxembourg pour lui apporter la liberté; le malheureux avait péri dans une des masses ordonnées par Robespierre. (Note de l'auteur.)

On avait laissé aux horlogers, aux tailleurs, aux cordonniers et aux graveurs, les outils nécessaires à leur état; les perruquiers recevaient chaque matin leurs rasoirs, et les remettaient le soir à un guichetier.

Ainsi, chacun pouvait encore travailler librement à son état; il était enjoint seulement aux perruquiers de ne prendre que cinq sous par barbe; mais chacun continuait de payer selon ses facultés. Le financier Laborde payait la sienne dix livres<sup>1</sup>; les autres prisonniers opulents n'étaient pas aussi généreux, mais ils ne payaient pas au *maximum*.

Privés de toute communication, de toute nouvelle, de toute espérance d'être jugés, on demandait à Wilchériz les journaux, la cour et les moyens de se justifier; sa réponse éternelle était: « Patience, la justice est juste; ce durement ne peut pas durer; patience.

— Patience, lui répliqua-t-on un jour, c'est la vertu des ânes et non celle des hommes.

— Tu n'es donc pas républicain? » répondit-il avec une présence d'esprit admirable.

Chacun se mit à rire de l'à-propos, et par compa-

1. Il ne faut pas confondre Joseph marquis de Laborde, ancien banquier du Gouvernement, accusé à tort comme complice d'émigration pour avoir écrit à son fils, qui avait vendu en Angleterre des tableaux, avec le fermier général Jean-Baptiste de la Borde, incarcéré à l'hôtel Talaru. Le premier mourut sur l'échafaud le 4 thermidor an II, le second le 29 germinal. Tous deux étaient célèbres par leur amour des beaux-arts et des belles-lettres. Le marquis de Laborde, auquel la Biographie Michaud a consacré un excellent article, est l'ancêtre de toute une lignée d'artistes et de savants bien connus.

gnie, il se mit aussi de la partie, et riant aux éclats, il croyait avoir dit la chose du monde la plus spirituelle<sup>1</sup>.

Que de ruses ingénieuses, que d'artifices innocents la tendresse inventait pour tromper la vigilance des cerbères, et essuyer les larmes de l'amitié! Dans une botte d'asperges, bien serrées l'une contre l'autre, on trouvait un petit mot d'écrit; dans un ourlet, une main habile cousait une lettre consolante; dans le corps d'un poulet, le détenu trouvait aussi des aliments pour son cœur; on enveloppait du beurre, du fromage, des

1. Un Mémoire sur la maison d'arrêt de Picpus nous a conservé un trait précieux de sottise et d'ignorance. Il peut trouver ici sa place.

« Dupommier, administrateur de police, chargé de la surveillance de cette maison, donna plusieurs fois l'occasion de connaître son ignorance.

« Il vint un jour faire une visite. Il entre dans la chambre d'un prisonnier qu'il trouve occupé à lire. « Qu'est-ce que tu fais là? — Vous le voyez. — Ce n'est pas ainsi qu'il faut répondre. Qu'est-ce que tu lis là? — Vous en êtes témoin, je lis. — Eh! quelle est cette lecture? — Tenez, voyez. » Il lui présente le livre.

« Dupommier, qui ne savait pas lire, lui dit avec colère : « Ton procédé est de la dernière insolence. Songe à me répondre. « f..., car sans cela je verrai ce que je dois faire. — Je ne puis mieux faire que de vous présenter ce livre, et si vous ne savez pas lire, je vais vous apprendre quel en est le titre. — « Oui, f..., je veux le savoir : ces b...-là sont si insolents, qu'on n'en viendra jamais à bout. — Puisqu'il faut vous le dire, c'est... — Eh bien! dis donc. — C'est *Montaigne*. — Oh! puisque c'est de la Montagne, continue de lire; voilà ce qu'il faut; mais une autre fois, ne sois pas si impertinent. Malpeste, « un livre fait par la Montagne! Bravo, bravo! » (Note de l'éditeur Baudoin.)

œufs ou du fruit dans différents morceaux de papier, qui, rapprochés les uns des autres, offraient un journal intéressant ou des lignes tracées par l'amour.

Un des moyens qu'on employa avec le plus de succès au Luxembourg pour fasciner les yeux des argus, fut le ministère d'un chien fidèle : cet animal s'insinuait tous les jours dans l'intérieur de cette prison, pénétrait jusqu'à la chambre de son maître, l'accablait de caresses, et semblait partager ses peines. Un jour surtout, ses démonstrations de joie parurent si multipliées, si importunes même, que le maître en parut inquiet; plus il s'obstinait à vouloir renvoyer son chien, plus l'animal redoublait de caresses; il sautait sur lui, pleurait, aboyait, et courbant la tête, il lui montrait son collier. Le maître le croit blessé, cherche partout, et ne lui trouvant aucune apparence de blessure, il veut s'en débarrasser et le mettre à la porte. L'animal insiste toujours; enfin on ôte son collier. Aussitôt le chien saute de joie : il aboie encore, mais ce n'est plus de douleur. Le maître examine le collier et y découvre un billet de son épouse; il répond par le même courrier, et chaque jour le fidèle commissionnaire facilitait à ce couple sensible la même correspondance. Tous les jours, à la même heure, on le voyait arriver et sortir avec son invisible message; et tel était l'instinct de cet animal, qu'il ne se laissait toucher ni même aborder par aucun guichetier : il les eût étranglés plutôt que de souffrir leur approche.

Un autre chien non moins fidèle eut un sort bien différent. Son maître prenait l'air à l'une des fenêtres

du Luxembourg; son chien, qui était au jardin, le reconnaît; aussitôt il saute, il court, il aboie; il fait le tour des palissades, cherche une ouverture pour parvenir jusqu'à son maître; la sentinelle, exécutant religieusement sa consigne, lui oppose sa pique, et veut en vain l'éloigner des palissades. Le maître siffle, l'animal redouble d'ardeur; il furète de tous les côtés, partout il trouve des obstacles; le plaisir, l'impatience et la joie le faisaient bondir. Arrive sur ces entrefaites le général Henriot, qui s'aperçoit des vives démonstrations du chien: il interroge la sentinelle qui lui répond qu'elle croit l'animal enragé. Alors le commandant général de la brigade parisienne enfonce son chapeau sur sa tête, met le sabre à la main. Deux de ses valeureux aides de camp suivent son exemple, et guerroient tous les trois contre le chien<sup>1</sup>; ils l'atteignent, le frappent, et l'animal tombe baigné dans son sang, sous les yeux de son maître vers lequel il tournait ses regards mourants.

Les prisonniers étaient au nombre de dix ou douze dans une chambre; chacun y faisait ses dispositions

1. Dans un ouvrage intitulé *les Crimes des quatre législatures*, on trouve ce trait qui prouve que la puérilité peut s'allier à la barbarie.

« Un des juges proposa en pleine audience de mettre en jugement le chien du nommé Saint-Prix, invalide condamné, parce que ce chien mordait les jacobins et allait pousser tous les jours des hurlements sur la place de la Révolution où son maître avait été exécuté. Ce juge opinait pour le faire assommer par l'exécuteur des hautes-œuvres. » (*Note de l'éditeur Baudouin*, qui, à la suite de ce récit, a donné une autre note trop longue pour être insérée ici sur les chiens dans les prisons.)

comme Robinson, lorsqu'il n'espéra plus voir rentrer dans la baie aucun vaisseau du continent; chacun avait son lit de sangle et le petit matelas. Les uns faisaient leur cuisine, pendaient le gigot à la fenêtre pour l'attendrir; les autres avaient recours à la marmite perpétuelle du traiteur Coste.

Les gens riches avaient soin des pauvres; cela se faisait de bonne grâce et sans recommandations; tout le monde fraternisait; cependant chacun paraissait s'éloigner de celui qu'on nommait, sous l'ancien régime, *son altesse sérénissime le prince Charles de Hesse*, révolutionnaire par appétit, et renfermé par mesure de sûreté<sup>1</sup>.

C'est là qu'on voyait les hommes de tous les partis et de toutes les factions; le royaliste pur était auprès du monarchien qui se querellait avec le modeste feuilant. Le brissotin pestait contre tous les trois, et leur prouvait qu'ils n'avaient rien entendu à la contre-révolution, et que tout se serait arrangé pour le mieux sans la révolution du 31 mai.

Le bruit se répandit que les commissions populaires tant promises allaient bientôt être en activité au Luxembourg. La joie des détenus était inexprimable; on embrassait le concierge, homme nul, qui avait succédé à Benoît, et dont on avait plus à se plaindre qu'à se louer, moins à cause du mal qu'il faisait lui-même.

1. Il s'agit ici du fameux général républicain Charles Constantin, prince de Hesse-Rhinfels, déporté plus tard (3 nivôse an IX) à l'île d'Oléron, après le complot de la machine infernale. Ce personnage n'est pas au nombre des moins curieux de la Révolution.

qu'à cause des vexations dont il permettait à un scélérat, nommé Vernet, d'accabler les détenus.

Les prisonniers voulurent, comme toute la France, célébrer la fête de l'Être Suprême; Wiltchériz s'était mis en costume de représentation : il avait de grands souliers tout neufs avec de superbes boucles d'argent mises de côté, de beaux bas de soie blancs ravalés, une large culotte de drap de soie noire, une longue veste de satin noir et un habit de taffetas rose; sa tête était chargée d'une demi-livre de pommade et d'une égale quantité de poudre; il tenait avec grâce un énorme chapeau à la main gauche, et de la droite l'administrateur muscadin portait une rose avec délicatesse, et l'enfonçait successivement tout entière dans chacune de ses narines.

« Comme vous voilà brave, lui dit un détenu; mais, en vérité, je crois que vos boucles... et vous nous disiez, en prenant les nôtres, qu'un bon républicain n'en devait pas porter.

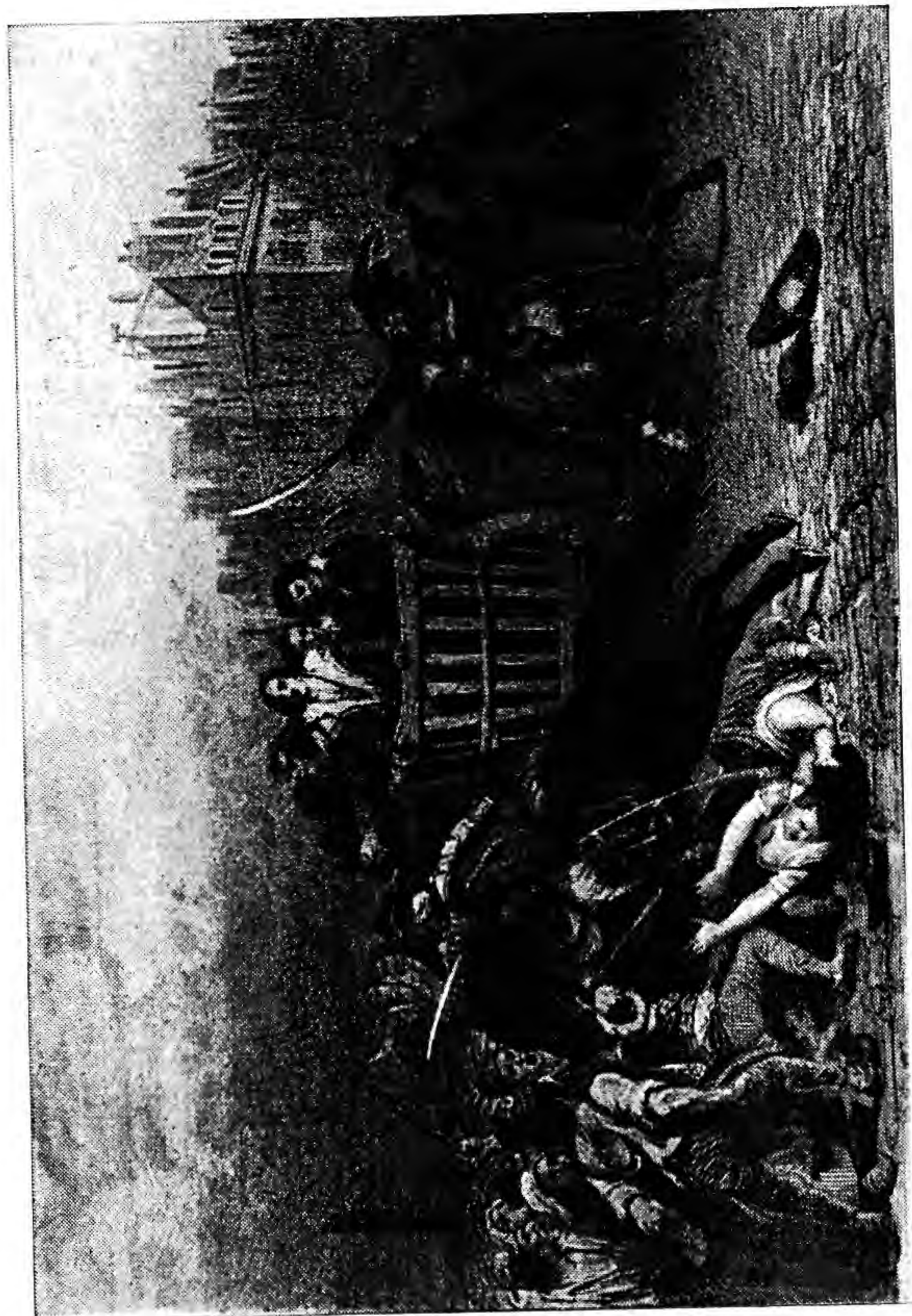
— Tu ne vois pas, ajouta un autre camarade, que ces boucles-là ne sont pas d'argent; c'est une *composition anglaise*. — Ta composition, disait un autre malin, je la déclare suspecte; est-ce que le citoyen aurait eu ça *d'occasion, par hasard?* » Et tout le monde de rire et d'applaudir.

« Votre hasard et votre occasion, répondit avec dignité Wiltchériz, sont autant de grossièretés; au reste, je déclare, je donne ma parole d'honneur que je les avais avant la visite.

— Oh! nous n'avons pas besoin de ce témoi-



Henriot, commandant de la garde nationale, fait retourner les condamnés à la guillotine  
(27 juillet 1794, 9 thermidor).



La dernière charrette (9 thermidor).

gnage... notre conscience était suffisamment éclairée; et, d'ailleurs, il n'y a encore personne dans la maison qui les ait reconnues pour avoir été à lui. »

C'était avec de pareilles plaisanteries que les détenus s'amusaient aux dépens du pauvre Wiltchériz, qui, au demeurant, n'aimait pas la raillerie; mais il ne mettait pas son plaisir à tourmenter les individus, et ne faisait qu'exécuter machinalement les ordres qu'on lui donnait.

C'est à cette époque que le brave Benoît fut acquitté par le Tribunal révolutionnaire<sup>1</sup>.

L'allégresse était générale dans la maison; tous les détenus étaient au comble de leurs vœux; on eût dit une famille à laquelle un père était rendu; chacun s'attendait à le voir rentrer dans ses fonctions; mais quelle fut la douleur des citoyens lorsqu'ils virent leurs espérances déçues, Benoît obligé de quitter le Luxembourg, son successeur expulsé, et l'ancien concierge de la Cave des Morts de Lyon envoyé par le sanguinaire Couthon!

La consternation était générale; on semblait prévoir les funestes événements qui ne tardèrent pas à avoir lieu.

Guiard (c'est le nom de cet homme féroce) était à peine entré dans la maison qu'il inventa des vexations inconnues jusqu'à ce jour<sup>2</sup>.

1. Ce qui permet de situer les événements ci-dessus au 2 prairial an II, date de l'acquittement.

2. Jean Guyard fut arrêté comme complice de Fouquier-Tinville au moment du procès de celui-ci avec le président Herman et divers « dénonciateurs » et acquitté le 17 floréal an III. Ce

Il n'était plus permis de respirer l'air à la fenêtre, parce que deux malheureux s'étaient donné la mort en se précipitant du haut des toits.

La nuit, des hommes armés de barres de fer, de sabres nus, venaient, avec deux ou trois chiens énormes, éveiller tous les citoyens, leur faire sortir la tête du lit, les compter et les accabler d'outrages.

Il n'était plus possible de reposer; les sentinelles avaient ordre de crier toute la nuit et sans interruption : « *Sentinelle, prenez garde à vous!* »

Tout billet qui renfermait quelques mots de consolation ou d'amitié était impitoyablement déchiré.

On souffrait avec plus de patience que jamais, parce qu'on voyait que la commission interrogeait avec douceur un grand nombre de citoyens.

On espérait que les détenus qui n'avaient pas contre eux le crime de la naissance ou de la richesse, seraient enfin rendus successivement à la liberté.

Cet espoir fut confirmé par un mot de Guiard.

Après l'enlèvement des assignats, on délivrait aux détenus 2 livres 10 sous par jour, depuis le 1<sup>er</sup> floréal : un matin que ce monstre payait, il dit, avec le sourire du crime : « Oh! la première fois, il y en aura deux cents de moins à payer. »

On était bien éloigné de soupçonner ce qui arriva. Nuit fatale! nuit désastreuse! où cent vingt-neuf vic-

« tigre » avait été concierge de la *Cave des Morts* à Lyon. Couthon l'y avait connu et — appréciant ses vertus civiques — l'avait choisi pour garder le Luxembourg. Il sera encore question de lui dans ce volume.

times furent arrachées au sommeil, pour être traînées dans des chariots à la boucherie.

Qui pourrait peindre la consternation et l'effroi de ceux qui avaient vu partir de leurs chambres des camarades, des amis, des parents, pour être traînés à l'échafaud!

Personne n'osait descendre dans la galerie; la terreur et la mort étaient dans tous les cœurs; les détenus, se rencontrant, n'osaient se regarder ni se demander des nouvelles de leurs amis.

Les femmes, éplorées, étaient accourues en foule à la porte et au jardin.

Dans tous les moments de crise, ces courageuses citoyennes ne manquèrent jamais de venir prodiguer à leurs époux infortunés les tendres consolations de l'amitié; les détenus eurent le spectacle déchirant du désespoir de quelques-unes, qui, cherchant en vain des yeux leurs malheureux maris, tombaient en défaillance et noyées dans leurs larmes.

O vous, femmes sensibles et courageuses, dont le zèle infatigable, dont la tendresse ingénieuse versa sur les plaies de vos époux le baume de la consolation; vous qui, bravant les rigueurs des saisons, les menaces et les injures de guichetiers insolents, partageâtes si longtemps le poids de leurs chaînes; vous qui leur fîtes supporter la vie et la rigueur de leurs maux, la postérité admirera les généreux efforts de votre sensibilité et de votre vertu! Elle s'arrêtera avec plaisir sur l'histoire touchante de vos souffrances et de vos sacrifices; vous serez l'honneur et le modèle de votre sexe;

mais, en attendant que vous viviez éternellement dans la mémoire de nos descendants attendris, jouissez, dans les bras de vos heureux époux, de la juste récompense de votre dévouement courageux. Si le caprice ou l'inconstance vous préparaient de noirs chagrins, rappelez-leur votre conduite, et, à l'instant, ils oublieront leur injustice, et le nuage sera dissipé; recueillez leur amour et l'estime de vos contemporains, et que vos enfants, instruits par un si bel exemple, apprennent, de la bouche de leur mère, que l'humanité et la sensibilité sont les vertus dont les devoirs sont les plus doux à remplir.

Cependant on vit revenir triomphants les brigands qui avaient été déposer au tribunal contre les prévenus de conspiration. Il n'y en avait pas eu un seul d'acquitté : les dénonciateurs étaient au nombre de sept.

Un d'entre eux avait employé presque à lui seul toute la séance du tribunal; il avait parlé une heure et demie sur l'existence d'une prétendue conspiration dont aucun détenu n'avait jamais eu le moindre indice.

On avait mis à la Conciergerie un des premiers guichetiers, pour avoir déclaré qu'il n'avait aucune connaissance de cette conspiration.

On avait voulu faire convenir un autre porte-clefs que cette conspiration avait existé; il l'avait formellement nié. On lui dit au tribunal : « Mais quand tu portais quelques paquets à ces contre-révolutionnaires, est-ce que tu ne les entendais pas tenir des propos aristocrates ? »

— Écoutez-moi, écoutez-moi tous, leur répliqua le bon Suisse, entendez-vous ce qui se dit derrière cette porte qui est là-bas ? — Non. — Eh bien, moi, c'est tout de même pour la conspiration<sup>1</sup>. »

Le peuple ayant applaudi, celui-ci ne fut pas emprisonné.

Parmi les témoins qui allèrent déposer, le premier et le plus scélérat de tous était un déserteur de l'armée de l'Empereur, entretenu jadis par une *dame* de haut parage : il s'appelait Boyenval<sup>2</sup>. Ce jeune homme était garçon tailleur de profession, et depuis qu'il était au Luxembourg, il s'en était évadé; mais, rencontré par un porte-clefs sur le Pont-Neuf, il avait été obligé de rentrer le soir même dans la prison. Il était accusé d'avoir voulu faire des enrôlements pour les puissances étrangères.

C'était un homme taré qui était le premier faiseur de listes. D'autres scélérats furent choisis pour faire les additions et changements qu'ils jugeaient convenables.

Boyenval revint du tribunal avec un visage enflammé, les yeux étincelants, et se vantait hautement d'avoir parlé deux heures, d'avoir, presque à lui seul,

1. Wallon, Campardon, Lenotre (*op. cit.*) ont longuement parlé de cette prétendue conspiration du Luxembourg qu'il est inutile de résumer ici.

2. Pierre-Joseph Boyaval et non Boyenval, ancien lieutenant d'infanterie, fut arrêté, au moment de la réaction de thermidor, comme « dénonciateur » et fut exécuté le 17 floréal an III pour avoir fourni des victimes à Fouquier-Tinville et à Herman lors de la conspiration du Luxembourg.



rempli toute la séance du tribunal, et d'avoir déclamé avec tant d'éloquence, qu'il en était surpris lui-même, et qu'il n'en était pas échappé un seul des cinquante-neuf qui furent mis le premier jour en jugement.

Le second dénonciateur était Beausire<sup>1</sup>, ex-noble, et connu même dans l'ancien régime par ses intrigues. Pour en donner une idée, il suffit de dire qu'il épousa la d'Oliva qui, après avoir fait publiquement le métier de courtisane au Palais-Royal, fut choisie pour faire un rôle dans l'affaire du collier.

Cet homme, accusé d'avoir été jadis attaché à la maison d'Artois, avait joué un certain rôle dans la révolution; en 1790, commandant de la force armée de la section du Temple, il s'en était retiré lorsque son crédit commençait à baisser, et s'était réfugié à Choisy où il était parvenu à se faire nommer procureur de la commune.

C'était le premier espion de Boyenval qui disait cependant de lui qu'il s'en servait, mais que Fouquier-Tinville ne l'aimait pas, et qu'il le ferait guillotiner quand il le voudrait.

On a remarqué que tous ceux qui avaient gagné à ce Beausire de l'argent au jeu, avaient été compris dans la conspiration.

Le troisième était un nommé Benoît<sup>2</sup>, ci-devant

1. Sur le triste personnage que fut J.-B. Beausire, arrêté comme dénonciateur et acquitté le 17 floréal an III, on lira les détails les plus curieux dans *l'Affaire du Collier* de Funck-Brentano.

2. Pierre-Guillaume Benoît partagea le sort de son complice Boyaval et mourut sur l'échafaud le 17 floréal an III.

mouchard, qui, à force d'intrigues, était parvenu à se faire nommer commissaire du pouvoir exécutif dans le département de l'Eure : il paraissait, par ses récits, qu'il y avait fait arrêter un assez grand nombre de citoyens. Il n'était pas richement payé par l'administration de police, car il devait à tout le monde et ne trouvait plus à qui emprunter. Il était tellement méprisé, que ses complices même ne voulaient pas frayer avec lui, et finirent par le faire transférer aux Carmes où il continua à servir Robespierre.

Venait ensuite un aide de camp de l'armée de Cartaux, nommé Amans<sup>1</sup> : ce jeune homme, plus coupable que les autres, parce qu'il avait plus d'éducation, réunissait toutes les qualités d'un scélérat accompli : à une dissimulation profonde, il joignait un empire si absolu sur lui-même, une hypocrisie si parfaite, que le miel semblait couler de ses lèvres empoisonnées. On le nommait, avec quelque raison, *le troisième volume de Robespierre*.

Quant au cinquième, nommé Letellier, c'était un des commissaires de police de la section révolutionnaire (en septembre 1792) de la police de la Conciergerie, et tout à fait digne de cette place. C'est lui qui fut chargé de l'opération, vraiment conforme à ses goûts, de faire laver les habits ensanglantés des victimes égorgées, et, ce qui était plus lucratif, de délivrer leurs extraits mortuaires. Disgracié par sa section, et bientôt remplacé, il se trouvait compris dans la loi du 17 septembre.

1. Amans échappa au sort de ses complices ainsi que Letellier.

Il avait longtemps laissé pousser ses moustaches; mais à l'affaire de Lapalu, Grammont, etc., l'administrateur Danger lui avait dit publiquement qu'il ne les aimait pas; depuis qu'il avait vu un de ces hommes à moustaches convaincu, au Tribunal révolutionnaire, de faux témoignage, et guillotiné à la place des malheureux qu'il avait voulu faire traîner à l'échafaud, il avait pris le parti de les faire couper, et de renoncer au moins à l'extérieur des faux dénonciateurs.

Aussitôt que l'on connut la cheville ouvrière de cette horrible machination, on vit plusieurs détenus, soit par frayeur, soit par désir de sauver leurs parents, leurs amis, ou leurs personnes, former auprès de ces tyranneaux subalternes une cour très assidue.

Rien n'égalait l'audace et la ridicule insolence de ces assassins<sup>1</sup>. Boyenval surtout révoltait autant par l'atrocité de ses propos, que par la scélératesse de sa conduite. « Le premier qui me regarde de travers, disait-il, je le fais transférer à la Conciergerie. » Il se permettait publiquement les familiarités les plus indécentes vis-à-vis la femme d'un peintre, dont, deux heures auparavant, il avait fait guillotiner le mari, pour avoir reçu dans sa chambre des nobles qui ve-

1. « J'ai entendu Amans, dit l'auteur du *Mémoire sur la maison des Anglaises*, dire à un prisonnier : « Tu n'as pas d'autre moyen de te sauver que d'en faire guillotiner un grand nombre; « invente une grande conspiration, tu y mettras qui tu voudras, « n'importe; cela réussira, et tu t'attireras la confiance du comité « de Sûreté générale qui te mettra en liberté pour te donner la « facilité de faire arrêter ceux que tu auras désignés. » (Note de l'éditeur Baudoin.)

naient se faire peindre. Il se vantait d'aller toutes les nuits aux comités de Sûreté générale et de Salut public; d'avoir la confiance et l'amitié de Fouquier-Tinville; que toutes les têtes du Luxembourg étaient à sa disposition; qu'il y était en réquisition, qu'on entendrait parler de lui; qu'il se servait de bien des gens qui y passeraient comme les autres; qu'une fois sorti, il aurait une bonne place; mais que, rapportât-elle cent livres par jour, il les *boufferait*, parce que, s'il amassait, on le guillotinerait aussi pour avoir son argent. Il annonçait d'avance ceux qui devaient être transférés à la Conciergerie ou arrêtés. Un jour il se plaignit que, dans une chambre où étaient les citoyens de la section des Amis de la Patrie, on l'avait traité de scélérat; il prédit hautement qu'ils y passeraient tous. En effet, on en guillotina plusieurs le même jour où Robespierre fut mis hors la loi. Plusieurs autres étaient déjà transférés à la Conciergerie, et les pièces de ceux qui restaient étaient au tribunal<sup>1</sup>.

Parmi ces infortunés était un jeune homme, limonadier, nommé Perret, qui entretenait cinq volontaires sur les frontières depuis 1789, et qui avait été réduit à emprunter pour s'acquitter d'une dette aussi sacrée; on y voyait Aubertie<sup>2</sup>, honnête père de famille,

1. Dans le résumé du *Procès de Fouquier-Tinville* par Cambon, aux Archives (W 499), on lira dans le procès des dénonciateurs du Luxembourg, des détails qui prouvent que l'auteur du récit ci-dessus n'a pas exagéré leurs atrocités.

2. Jean-Blaise Perrel, âgé de 26 ans, et Martial-François Aubertin, commandant de bataillon, ancien plumassier-fleuriste, âgé de 45 ans, moururent dans la *conspiration des prisons*, le 9 thermidor an II.

commandant de bataillon jusqu'en 1793, qui avait été blessé en repoussant les ennemis au mois de septembre 1792; un autre citoyen connu par sa probité, père de sept malheureux enfants en bas âge, qui avait eu le bras cassé en portant aux volontaires de la section les nouvelles et les secours, tant en nature qu'en argent, que leur envoyaient leurs parents.

Il ne s'était point passé de jour, depuis la fameuse enlevée des cent vingt-neuf, qu'on n'eût arraché du Luxembourg de nouvelles victimes. M<sup>me</sup> la maréchale de Noailles, quoique octogénaire<sup>1</sup>, sourde et aveugle, quoique arrivée après le supplice de ceux qu'on disait être les auteurs d'une conspiration, y fut comprise avec toute sa famille. On y fit entrer aussi tous ceux qui avaient rendu quelques services aux nobles, tous leurs domestiques; ils en laissèrent cependant un dont les vertus méritent ici une mention particulière. Lui et son frère étaient depuis leur enfance au service de M. Lamarelle, dont le fils fut si rudement maltraité par Lapalu et les siens. Cet homme généreux avança à ses maîtres tout ce dont ils eurent besoin pendant dix mois de prison; et quand il vit enlever le mari, la femme, la nièce et le fils; quand il sut qu'ils étaient

1. On connaît la fin édifiante de la maréchale de Noailles, née Catherine-Charlotte de Cossé-Brissac, de la vicomtesse de Noailles, sa fille, et de la duchesse d'Ayen, sa belle-fille, guillotines le 9 messidor an II, par le récit de l'ecclésiastique qui les assista. Cf. Wallon, *Histoire de la Terreur*, t. II, p. 304, sur les traitements infligés à la vieille maréchale de Noailles par les geôliers du Luxembourg; on peut lire des détails poignants dans Beaulieu, *Essais*, t. V, p. 354.

condamnés avec deux ou trois complices de Lapalu pour la même conspiration, il eut le courage de les défendre hautement, et d'ajouter que la mort seule pourrait l'empêcher de publier leur innocence. On fit transférer son frère aux Carmes quelques jours avant la chute de Robespierre.

Ce trait en rappelle un autre non moins précieux. Un Savoyard était parvenu à être porte-clefs dans la maison; brusque sans dureté, jamais il ne se permettait aucune menace, aucune injure. Il apprit que celui qui l'avait accueilli à Paris, qui l'avait instruit, qui avait pourvu à tous ses besoins, que le père nourricier de tous ses compatriotes, le sensible Fénelon était inscrit sur la liste des transférés, ce pauvre garçon, se livrant aux mouvements de son cœur, court se jeter dans les bras de son bienfaiteur, il l'embrasse et le baigne de ses larmes qui coulaient en abondance; il retenait le bras du gendarme qui le conduisait; il l'appelait son père et voulait l'empêcher d'avancer. « Console-toi, lui disait le respectable vieillard; la mort n'est point un mal pour qui ne peut plus faire du bien. Ta sensibilité est en ce moment pour mon cœur une bien douce récompense. Adieu, mon ami! adieu, Joseph! pense quelquefois à moi. — Ah! je ne vous oublierai jamais, » et ses larmes coulaient par torrent: ce malheureux ne pouvait s'arracher des bras de celui qu'il nommait son père; le concierge fut averti, il parut, et Joseph fut chassé.

Ceux qui furent acquittés au tribunal rapportèrent quelques détails intéressants sur les condamnés. Les

deux frères Robert ne voulurent jamais se séparer : ils se tenaient toujours étroitement serrés et furent exécutés immédiatement l'un après l'autre<sup>1</sup>. Mais le tableau le plus attendrissant fut celui d'une jeune femme nommée Bois-Béranger<sup>2</sup> ; son père, sa mère et sa jeune sœur avaient reçu leur acte d'accusation : elle seule ne l'avait point reçu. « Dieu ! s'écriait-elle, en versant des larmes de désespoir : vous mourrez sans moi ; je suis condamnée à vous survivre ! » Elle s'arrachait les cheveux, embrassait tour à tour son père, sa sœur, sa mère, et répétait avec amertume : « Nous ne mourons point ensemble ! » Pendant qu'elle s'abandonnait ainsi à la douleur, l'acte d'accusation arrive. Qui pourrait peindre la joie qui éclata aussitôt sur son visage ? la danse succède aux larmes ; elle court, vole dans les bras de ses parents, les embrasse de nouveau avec transport : « Maman, s'écriait-elle, nous mourons ensemble ! » On eût dit qu'elle tenait dans ses mains leur liberté et la sienne. Elle se coupa elle-même les cheveux, mangea avec appétit et gaieté, et donna jusqu'à l'échafaud l'exemple d'un courage héroïque. C'était elle qui était la garde-malade de l'épouse de l'ex-ministre Amelot : cet ancien distributeur de lettres de cachet n'avait pas été oublié dans celles que répandaient si généreusement les quarante-huit comités révolutionnaires ; l'embastilleur se trou-

1. Jacques-Paul Robert, dit Désardières, lieutenant de vaisseau, et Sylvestre Joachim, élève de la marine, exécutés le 19 messidor an II.

2. Pour la baronne de Bois-Béranger et le marquis de Maleisye, son père, cf. plus haut, page 69.

vait enfin à son tour embastillé ; il venait d'avoir le malheur de perdre le peu d'esprit qu'il avait reçu de la nature. S'il se fût contenté d'écrire au prince de Condé, pour l'inviter à un repas auquel il devait inviter tous les rois, tous les princes de l'Europe, et même la Convention, parce que, disait-il, il n'avait pas de rancune ; s'il se fût contenté de mettre en réquisition par une lettre de cachet trois cents négresses pour les besoins du Luxembourg (voilà quelles étaient ses folies), on en aurait ri ; mais ce prisonnier avait conservé toute sa méchanceté : il battait sa femme et tous ceux qui le contrariaient ; on était obligé de le lier et de le garrotter. Cette malheureuse épouse succomba sous le poids de ses chagrins, et essuya une assez longue maladie durant laquelle la jeune Bois-Béranger ne la quitta ni la nuit ni le jour<sup>1</sup>.

Les citoyens acquittés confirmèrent ce qui avait été dit par les dénonciateurs qui tous avaient parlé en faveur de Lemaire<sup>2</sup> : qu'il ne lui avait pas été fait le plus petit reproche ; qu'il n'avait pas eu besoin de faire entendre la moindre justification, et que cependant il avait été condamné à la mort.

On expliquait ce fait en disant : Que les témoins ayant tous promis individuellement de s'intéresser en faveur de cet homme vertueux qui, du fruit de son travail, nourrissait sa mère et sa sœur, on avait appa-

1. Miss Williams, *op. cit.*, p. 46, parle dans les mêmes termes de la police du ministre Amelot.

2. Jean-Baptiste Lemaire, ancien procureur, fut exécuté le 22 messidor an II.

remment parlé en secret à l'accusateur public pour faire guillotiner un homme qui avait eu le malheur de gagner à Beausire de l'argent au jeu.

Outre la douleur qu'on avait de voir chaque jour enlever à ses côtés un camarade dont le temps et le malheur avaient souvent fait un ami précieux; outre l'attente cruelle où chacun était lui-même d'être transféré et guillotiné; outre les persécutions sans nombre que le génie barbare du concierge et de son complice Vernet<sup>1</sup> suscitait tous les jours; outre les alarmes perpétuelles où le silence forcé des familles et le refus des journaux plongeait tous les détenus, survint une nouvelle calamité qui devait opérer sur le physique les maux dont le moral était depuis longtemps affecté. Je parle des tables communes, cette institution si précieuse en elle-même, si elle n'avait pas été abandonnée à des hommes avides qui spéculaient pour empoisonner ou faire mourir de faim les citoyens qu'ils devaient nourrir. On se plaignait un jour à Wiltchériz qu'un seul repas par jour ne suffisait pas à des hommes accoutumés à en faire trois ou quatre, surtout quand il était aussi mesquin, surtout quand la viande était pourrie, surtout quand on servait des légumes secs, pleins de cheveux, de bourbe et de vers. Il répondit qu'il ferait donner des haricots et des pommes de terre, et qu'il connaîtrait ceux qui oseraient se plaindre<sup>2</sup>. Le

1. Joseph Verney, ex-porte-clefs du Luxembourg, et concierge de Saint-Lazare, fut arrêté au moment de la réaction contre les *faiseurs de liste et délateurs*, et fut exécuté avec Guyard le 17 floreal an III, tandis que Guyard fut acquitté.

2. Une enquête fut commencée, le 8 thermidor an II, par les

concierge recevait les plats infects, mais se contentait de lever les épaules, et buvait ensuite avec le fournisseur. Ce qu'on demandait arriva; les maladies se multiplièrent, et les malades n'avaient aucun secours; il fallait, pour faire entrer de la tisane, une permission du médecin, qui devait être visée par l'administration de police, dans les bureaux de laquelle la permission restait encore plusieurs jours; enfin quand on l'obtenait, ce n'était qu'à prix d'argent qu'on pouvait se procurer les drogues ordonnées. Chacun dépérissait; la mort était peinte sur tous les visages; on n'entendait pour toute nouvelle que la voix sépulcrale d'un scélérat soudoyé, qui venait sous les fenêtres des malheureux détenus, crier : *La liste des soixante ou quatre-vingts gagnants à la loterie de la sainte guillotine*. Des barrières avaient ôté la triste et dernière consolation que pussent avoir les prisonniers en apercevant leur famille ou leurs amis. Tous avaient fait le sacrifice de leur vie, et attendaient avec une morne résignation l'instant du supplice. Les malheureux qui l'osaient prévenir étaient regardés par ces mangeurs d'hommes comme des scélérats plus consommés, et on insultait avec barbarie à leurs cadavres et à leur mémoire<sup>1</sup>.

administrateurs de police de la section du Luxembourg, sur la gestion du traiteur de la prison « Simon-Jules Le Redde, âgé de 40 ans ». Elle fut interrompue par la chute de Robespierre. Elle est conservée aux Archives de la Préfecture de police, Registre des interrogatoires, Série 9, D 117.

1. Réal, dans un rapport fait à la Convention, peint avec énergie les souffrances des détenus du Luxembourg. On peut lire ce rapport dans l'édition de Baudoin à la suite du récit ci-dessus.

Telle était l'affreuse situation des détenus du Luxembourg, qui déjà n'étaient plus que des cadavres ambulants, lorsque la glorieuse révolution du 9 thermidor vint les rendre à la vie. Le bruit de la générale et du tocsin avait d'abord glacé toutes les âmes de terreur et d'effroi. Chacun croyait entendre sonner sa dernière heure; et telle était l'horrible anxiété de tout le monde, qu'on faisait avec résignation le sacrifice de sa douloureuse existence. Le sanguinaire Henriot avait paru l'après-midi même pour rassembler la gendarmerie à cheval casernée dans le Luxembourg. Trois fois le son lugubre de la fatale trompette qui annonçait chaque jour aux détenus le sacrifice de nouvelles victimes, s'était fait entendre. Ce monstre, dont tous les exploits consistaient à briser des scellés, à massacrer des hommes désarmés, avait menacé avec son sabre les prisonniers qui tous ne songeaient plus qu'à vendre chèrement leur vie, s'il était possible. Déjà ils s'étaient fait leurs tristes adieux, lorsqu'on entendit la fameuse proclamation qui invitait tous les citoyens à se ranger autour de la Convention nationale, et les décrets courageux qu'elle avait rendus contre les triumvirs. Qui pourrait peindre les transports, l'enthousiasme et la joie des détenus! Le lendemain c'était à qui apprendrait à son voisin une nouvelle aussi heureuse pour la république. Tous s'embrassaient les larmes aux yeux, et faisaient éclater par leurs nombreux applaudissements et les cris mille fois répétés de *vive la Convention! vive la République!* leur admiration et leur ivresse. Quels beaux moments pour

ceux qui vinrent recueillir les expressions sincères de l'allégresse générale! Mais comment représenter l'abattement et la rage des agents subalternes d'un monstre altéré de sang humain? Le trouble, la discorde et l'esprit de vertige s'étaient emparés de leurs âmes pusillanimes. Cachés dans leur repaire, ils s'accusaient les uns les autres.

L'exécrable concierge Guiard<sup>1</sup>, frappé de terreur, fuyait le Luxembourg avec ses sabres, ses pistolets et ses chiens; et cependant, la veille, un de ses enfants répondait à un citoyen : *Allez, allez, on vous en f... du bon.* Le même jour, le neveu de Guiard, ancien garçon boucher, disait que la maison serait bientôt vidée, parce qu'il fallait que ça en finisse d'une manière ou d'autre.

On apprit, avec la plus grande satisfaction, que le farouche Vernet, que sa férocité bien connue avait fait nommer concierge de Saint-Lazare, avait été arrêté<sup>2</sup>.

Les faiseurs de listes, pâles et tremblants, s'inculpaient mutuellement, en essayant de se justifier. Amans ne put dissimuler la frayeur où il était, qu'on ne trouvât chez Robespierre les lettres atroces qu'il lui écrivait journellement.

1. Ce monstre, qui avait fait ses preuves à Lyon, sous Marino, qui, huit jours après son installation au Luxembourg, dénonçait au tribunal, comme conspirateurs, des citoyens qu'il ne connaissait pas même de nom, ce vil scélérat, vendu à la police dont il était l'ancien espion, ne voulut pas recevoir Robespierre et ses complices, lorsque les gendarmes l'y conduisirent en vertu d'un décret de la Convention. (Note de l'auteur.)

2. On a vu plus haut qu'il fut exécuté le 17 floréal an III.

Deux jours après, deux députés vinrent recueillir eux-mêmes les dépositions et les déclarations des détenus. On se ressentit de leur présence par la liberté qu'on obtint de prendre l'air dans la cour, d'écrire à sa famille, d'apercevoir dans le jardin ses parents et ses amis, et de faire entrer du fruit et du vin. La nourriture devint plus saine et plus copieuse; les guichetiers furent moins arrogants, et les visites nocturnes plus rares et plus honnêtes; les cris des sentinelles moins perçants et moins répétés; en un mot, on put dormir, boire, manger, prendre l'air et recevoir du dehors les tendres consolations de l'amour et de l'amitié. Quel heureux changement pour le physique et le moral!

Il survint cependant une petite querelle avec l'avidement traiteur. Il avait servi de la viande tellement gâtée que l'odeur seule, comme du temps de l'ancien concierge, infectait tout le réfectoire. La plupart des prisonniers se contentaient de manger du pain dont on avait à discrétion, sans se permettre le moindre murmure. Les tables étaient composées de vingt personnes et les plats étaient pour dix; les citoyens composant l'un de ces plats murmurèrent hautement, allèrent trouver M. le Roide<sup>1</sup> (c'était le nom du traiteur), lui firent voir que sa viande était peuplée d'habitants; il se fâcha et ne voulut rien donner en place; les citoyens du se-

1. Simon-Jules Le Redde, traiteur, avait « l'entreprise de la cuisine » du Luxembourg avec l'assistance d'un chef et d'un sous-chef de cuisine, Nicolas Deleau et J.-B. Liard. Ils furent convaincus de « prévarication et d'imposture » dans l'enquête citée plus haut.

cond plat en firent autant; mais M. le Roide prit un ton goguenard, et se moquant de celui qui l'apportait, se refusa à le recevoir de ses mains. Celui-ci, qui déjà n'était pas de trop bonne humeur, s'impatiente, menace et flanque le plat dans la cuisine. C'était ce qu'on demandait; on court aussitôt chez le concierge, on crie que les prisonniers se révoltent... Un administrateur survient, on lui exhibe un troisième plat de viande, dont sans microscope il pouvait apercevoir la peuplade; il s'indigne contre le traiteur, lui fait publiquement des reproches sanglants, et lui ordonne de servir des œufs en place de la viande qu'il fit jeter aux chiens; mais on se doute bien que ceux-ci n'en voulurent pas. Cette conduite excite quelques applaudissements; sur ces entrefaites le concierge arrive avec un autre administrateur qu'il avait été chercher d'un autre côté, et lui montre la viande encore étendue par terre.

L'administrateur en fureur, adressant la parole aux détenus, les menace de mesures vigoureuses, leur enjoint de nommer les auteurs de cette agitation; il jure que les bons seront punis comme les méchants, s'ils ne les dénoncent pas, et donne sa parole que les comités de la Convention vont être instruits de l'effervescence qui se manifeste parmi les détenus. Ceux-ci gardaient le silence; mais Lachevardière prit la parole pour répondre en leur nom, et dit: « Du temps de Robespierre, on disait aussi que les prisonniers étaient agités, tandis qu'ils étaient plus tranquilles que les pierres qui les renfermaient; par quelle fatalité arrive-

t-il que des administrateurs qui se disent régénérés tiennent encore le même langage? Veut-on encore un prétexte pour faire couler par torrent le sang des malheureux auxquels il n'échappe pas même un murmure? Je vous en préviens, si telle est votre intention, elle ne réussira pas; la Convention ne souffrira pas que ces scènes sanglantes se renouvellent; vous avez injurié, vous avez calomnié des hommes qui, quoique détenus, sont toujours vos semblables; reconnaissez votre erreur, et votre injustice est oubliée. » Le collègue de l'administrateur, par sa modération et sa douceur, calma tous les esprits, excusa l'emportement de son confrère et tout rentra dans l'ordre accoutumé.

On apprit bientôt la nouvelle arrestation des faiseurs de listes; l'on vit leurs complices le front humilié, le visage défait, l'oreille basse et les yeux baissés, traverser la cour pour aller les rejoindre à Sainte-Pélagie. On garda à leur égard le silence du mépris, et ils n'essuyèrent pas une injure, pas un reproche de ceux qu'ils voulaient envoyer à la boucherie. Ce fut aussi la conduite que l'on tint vis-à-vis des députés D... et Lebon : ce dernier affectait la sensibilité d'une petite maîtresse. D..., au contraire, se vantait de n'avoir pas signé de sortie, et annonçait que s'il était à recommencer, il en agirait encore de même. On se permit cependant quelques mots à l'égard d'un membre du Tribunal révolutionnaire, tels que *feu de file, ma conscience est assez éclairée; vous me donnez un démenti, donc vous insultez le tribunal; hors des*

*débats*'. L'un de ces hommes de sang disait qu'il n'avait rien à se reprocher, qu'il avait toujours voté la mort. Mais le plaisir de voir enfin les coquins sous le glaive de la loi, n'égalait point celui dont furent transportés tous les détenus en apprenant le décret bienfaisant qui devait rendre à la liberté une foule de détenus qui, victimes de leur courage ou de haines particulières, n'étaient point compris dans la loi du 17 septembre. Avec quelle douce satisfaction, avec quel enthousiasme on serrait dans ses bras, on couvrait de baisers l'homme fortuné qui obtenait justice et liberté! La musique, les chants patriotiques animaient encore cette scène attendrissante. Un peuple immense attendait les élargis à la porte, et les embrassait avec sensibilité. Tableau délicieux! ne vaudrait-il pas bien le spectacle affreux des victimes innocentes et non entendues, qu'on traînait par centaines à l'échafaud? »

1. Le texte est ici obscur. Aucun Lebon ne figure sur la liste des *dénonciateurs* dont le procès fut instruit avec celui d'Herman. Sans doute l'auteur — élargissant son sujet — veut-il parler ici du fameux Joseph Le Bon, exécuté à Amiens le 22 vendémiaire an II.



## POSTFACE

---

Nous arrêterons ici cette publication de textes qu'on pourrait multiplier à l'infini et nous laisserons au lecteur le soin d'en tirer les conclusions qui lui conviennent...

Mais sans tomber ici dans le dangereux écueil qu'est souvent la philosophie de l'histoire, il est permis cependant de laisser échapper une réflexion. Tout homme averti qui aura lu ces récits d'horreur et d'épouvante ne pourra se défendre d'admirer les ressources profondes du tempérament français qui s'y révèlent.

De tout temps, nous avons mis quelque fanfaronnade à nous décrier nous-mêmes et à peindre nos mœurs sous le jour le plus défavorable pour la postérité qui nous juge d'après notre littérature.

Nous avons fait le procès du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après *les Liaisons dangereuses* de Laclos, *la Religieuse* de

Diderot ou les *Souvenirs* d'Alexandre de Tilly et du duc de Lauzun... Suivant les mêmes errements, nous étions près, à l'heure présente, de faire juger la France à l'étranger par la lecture des romans adultères ou des pièces dissolvantes que Paris applaudissait comme il acclamait jadis le théâtre charmant et dangereux de Beaumarchais.

Or, quand une terrible tempête comme celle de la Révolution souffle sur notre pays, qu'arrive-t-il? Le vieux génie de la race se réveille tout à coup sous le coup de fouet de la douleur et — dans l'ensemble — se découvre en force et en beauté.

Certes, il y eut dans les geôles de la Terreur des légèretés, des défaillances et des immoralités consécutives à tous les temps de déséquilibre et d'hystérie sociale. Mais... tout de même... le lecteur n'est-il point frappé par l'esprit de vaillance qui anime la plupart des narrateurs dont il vient de lire les récits?

L'homme en général, et surtout le Français en particulier, possède à merveille l'art de souffrir en commun et cela jusqu'aux limites les plus extrêmes de la patience.

Le « carcere duro » ou la souffrance isolée au milieu des heureux de la vie est pour lui le plus cruel des supplices. Mais, éminemment sociable et doué du « ressort » le plus déconcertant, il sait puiser des consolations à ses peines sitôt qu'il est entouré de malheureux qui mettent leur douleur en commun.

Dans une atmosphère terrible de mort et de sang, dans ces longues réclusions où les punitions matérielles et les vexations de chaque jour apparaissent aux patients plus douloureuses encore que l'image d'un trépas avec lequel ils se familiarisent — ou presque —

comme nous le disions plus haut, il y a certes des pleurs, des angoisses et des découragements... Mais ne remarque-t-on point aussi, parmi tous ces récits de prisonniers, l'expression déconcertante de cette vieille gaité française qui se cabre jusque sous le couteau pour ne point mourir et qui se traduit en des instants jusque par des chansons et par des rires ?

Légèreté?... On l'a dit souvent... On le disait encore avant que nous connussions, pendant la grande guerre, un temps à côté duquel la Terreur n'est plus qu'un jeu d'enfants...

Et maintenant que nous nous rendons justice à nous-mêmes, nous serions avisés peut-être de mieux qualifier cette endurance et de reconnaître que cette « légèreté » cache une réelle *vertu* au sens étymologique du mot *virtus*.

Elle est, pour ceux qui ne saisissent point les nuances du souple génie latin, une forme assurément déconcertante, d'une incomparable force vitale, qui s'est toujours révélée à chaque moment tragique de notre histoire.

En raison de quoi il nous a paru bon, en un temps où il y a « grande pitié » au pays de France, de rappeler au public comment en d'autres temps d'épreuve nos aïeux surent pratiquer l'art de souffrir, de se vaincre, et de renaître. L'histoire est un persistant recommencement; et la France, avec ses forces vives, est le sol de choix où les racines profondes donnent une sève généreuse et où tout refléurit sur des ruines...

## APPENDICE

### I

#### BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES A CONSULTER SUR LES PRISONS DE PARIS <sup>1</sup>.

Les *Mémoires d'un Détenu*, par Honoré Riouffe, sur lesquels nous reviendrons plus longuement.

Les *Souvenirs d'un jeune prisonnier* ou *Mémoires sur les prisons de la Force et du Plessis*, Paris, an III.

*Les Nuits de la Conciergerie, rêveries mélancoliques et poésies d'un proscrit, fragments échappés au vandalisme*, Paris, an III, par Claude-François-Xavier Mercier dit Mercier de Compiègne.

*Tableau historique de la Maison Lazare depuis son ouverture jusqu'au 9 thermidor... et sur la maison d'arrêt de la*

1. Nous abrégons ici les remarquables travaux de M. Tournoux cités dans notre préface (*Bibliographie de Paris pendant la Révolution*, t. I, pp. 396 et ss.).

rue de Sèvres. — *Assassinats commis sur 81 prisonniers de la prison dite Saint-Lazare, les 7, 8 et 9 thermidor, par le Tribunal révolutionnaire, les moutons et les fabricateurs de conspiration dans ladite prison; ensemble le tableau des horreurs qui furent exercées envers les détenus de ce tombeau des vivants*, Imp. Guffroy, s. d.

*Lettre du citoyen Jaubert au citoyen X..., contenant la relation de ce qui s'est passée à Lazare, dans le courant de mesidor et de thermidor de l'an II de la République*, s. l. n. d.

*L'Agonie de Saint-Lazare sous la tyrannie de Robespierre*, par J.-F.-N. Dusaulchoy, éditée plusieurs fois. La première édition est de 1795.

*Guerre à mort aux Intrigants, aux fripons et aux assassins ou Lettre à Robert Lindet, membre du Comité de Salut public...*, 1<sup>er</sup> octobre 1794, par Melletier.

*L'Intérieur des Maisons d'arrêt*, par Xavier Audoin, Paris, 1795.

*La Nouvelle Chartreuse ou Ma Détention à Port-Libre*, par le citoyen Vigée, Paris, an II.

*Ma Prison, depuis le 22 vendémiaire jusqu'au 10 thermidor an III...*, par le citoyen Th. Alexandre Ségur le cadet.

Un ouvrage de La Chabeaussière, dont il est question dans le courant de ce volume, intitulé : *Les Huit Mois d'un délégué aux Madelonnettes*, Paris, imp. Pain, an III.

Par La Chabeaussière, qui a signé l'avertissement, p. vi.

Cet avertissement est en prose ainsi qu'une note sur la construction d'un monument à la Liberté et à l'Égalité pour lequel le citoyen Monet prépara l'argile, Quatremère de Quincy modela deux statues avec le bois d'un ébauchoir taillé dans une planche de sa prison; Loir, l'architecte, dessina le piédestal que Rebourg et Guilbert exécutèrent en carton au moyen d'un tranchet prêté par un cordonnier

patriote détenu, La Chabeaussière composa les inscriptions transcrites sur le socle avec un cure-dents.

Tout le reste du volume est en vers. Quelques-uns d'entre eux ont été réimprimés dans le *Deuxième Tableau des Prisons*.

*Mémoires sur trois arrestations consécutives, exécutées avant, pendant et après le gouvernement de Robespierre et Compagnie, ordonnées : 1° par la Convention nationale; 2° par un substitut de Fouquier-Tinville; 3° par le Comité de Sûreté générale actuel, pour servir de suite et d'éclaircissement à l'« Histoire des prisons »*, par Doucet-Suriny, ancien banquier à Paris (20 prairial an III — 8 juin 1795). Paris, chez l'auteur, rue Montmartre, n° 247, maison Charot (sic), près l'égout, et chez les marchands de nouveautés, l'an III de la République.

Doucet-Suriny a été successivement incarcéré au Luxembourg, à la Conciergerie, à l'Hospice et au Plessis. Son ouvrage a été partiellement réimprimé dans Nougaret, t. II, p. 268 s.

L'auteur dit en note (p. 7-8) qu'il a épousé la fille de Glæsner, horloger de Lyon, « artiste célèbre dans un art trop négligé en France », et qui avait fait étudier la peinture à sa fille. Celle-ci a figuré en effet aux Salons de 1796 à 1800.

*Mon Retour à la vie après quinze mois d'agonie...*, par Paris de l'Épinard.

Nous en avons donné des fragments.

*Les Représentants du Peuple détenus à la Maison d'arrêt des Écossais* (1794).

*Les douze représentants du Peuple détenus à Port-Libre* (1794).

*L'Agonie de dix mois*, par D. Blanqui.

*Bunel, représentant, détenu à ...Lazare, à ses collègues...*

*Appel à l'impartiale postérité, par la citoyenne Roland (1795). (Première édition des fameux Mémoires.)*

*Encore une victime ou Mémoires d'un prisonnier de la Maison d'arrêt dite des Anglaises, rue de l'Oursine, par T.-J.-J. Foignet, Paris, s. d.*

*Le Tombeau des vivants ou Tableau des victimes emprisonnées et sacrifiées par la faction du scélérat Robespierre, avec la complainte d'une de ses malheureuses victimes qui a été condamnée à mort pour avoir conspiré dans la prison du Luxembourg quinze jours avant d'y être enfermée, Marquant, s. d.*

*Relation du voyage de cent trente-deux Nantais envoyés à Paris par le Comité révolutionnaire de Nantes, Paris, Ballard, an II. Par M.-G.-T. Villenave.*

*Relation du voyage de trente et un citoyens du Var, ci-devant Provence, traduits au Tribunal révolutionnaire et arrivés à Paris le 24 thermidor an II..., Paris (1794).*

*Tableau de route de vingt-huit prisonniers de Marseille, traduits à Paris, détenus à la Maison Égalité, dite Duplessis, Imp. Laurens aîné, s. d., in-8°, 15 p.*

Une Lettre qui termine l'ouvrage, est datée de Paris, maison d'arrêt Égalité, ci-devant Duplessis, 13 frimaire an III (3 décembre 1794).

P. 13, liste des signataires. Voyez le numéro suivant.

*Réponse de Betemps, commandant du Fort-Jean de Marseille, au Tableau de route de vingt-huit prisonniers qu'il a conduits à Paris, s. l. n. d., in-8°, 11 p.*

*Consolations de ma captivité ou Correspondance de Roucher, mort victime de la tyrannie décenvirale, le 7 thermidor an II de la République française, Paris, H. Agasse, an VI-*

1797, 2 vol. in-8°. Réimprimé par M. de Lescure dans la *Bibliothèque des Mémoires*, 1878.

*Les Prisons en 1793*, par M<sup>me</sup> la comtesse de Bohm, née de Girardin, ouvrage paru à Paris en 1830 (chez Bobée et Hingray), réédité par M. de Lescure en 1878.

*Un épisode du Temps de la Terreur*, par M<sup>lle</sup> de Pons, Paris, Aug. Vaton, 1857.

« Cet opusculé, écrit par M<sup>lle</sup> Augustine-Éléonore de Pons, au sortir des Prisons de la Terreur, dit l'*Avant-Propos*, et dédié à M<sup>me</sup> la vicomtesse de Pons, sa mère, a été imprimé en 1795, par les soins de cette dame, à un petit nombre d'exemplaires qui ont été distribués à quelques intimes.

« M<sup>lle</sup> de Pons y décrit d'un style simple et naïf les détails de son arrestation en 1793, de son transport à Chantilly, puis à la prison du Plessis, où elle fut détenue avec sa mère jusqu'à la mort de Robespierre... M<sup>lle</sup> de Pons épousa en 1796 le marquis de Tourzel, ancien grand-prévôt de France, qu'elle perdit le 5 avril 1815, ayant eu de lui cinq enfants. »

*Mémoires du comte Beugnot, ancien ministre (1783-1815).*

Beugnot a été incarcéré à la Conciergerie, puis à la Force. Le récit de sa captivité a été réimprimé par Dauban, p. 171, d'après la *Revue française* 1838, p. 28 à 34; mais le texte est bien plus complet dans ses *Mémoires*, 1866, p. 181-333 du tome I.

*Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes*, par M<sup>me</sup> la duchesse de Duras, née Noailles. Paris, E. Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1888.

Détenue d'abord à Beauvais et à Chantilly, M<sup>me</sup> de Duras fut enfermée au collège du Plessis du 5 avril au 19 octobre 1794. Son journal est daté (p. 183) du 11 février 1804, mais la rédaction primitive, revue depuis, remontait à

1801. Son père, le maréchal de Noailles, et sa mère étaient eux-mêmes incarcérés au Luxembourg; tous deux furent exécutés le 4 thermidor an II (22 juillet 1794). Le journal de leur prison, inséré dans ce volume (p. 211), a été rédigé par M<sup>me</sup> Latour, leur femme de confiance, et l'on y a joint deux récits de l'exécution de M. et de M<sup>me</sup> de Mouchy, celui de M. Grelet, précepteur de leurs enfants, et celui de M. Carrichon, prêtre.

Le volume se termine par la réimpression d'un feuillet du *Mémorial européen*, du 24 avril 1809, relatif au cimetière de Picpus. Il avait déjà été réimprimé en 1814, sous le titre de *Fondation de la chapelle funéraire de Picpus*, mais les deux textes offrent des variantes importantes.

Le *Journal* de M<sup>me</sup> de Duras a eu, en 1889, une seconde édition.

*Almanach des Prisons ou Anecdotes sur le régime intérieur de la Conciergerie, du Luxembourg, etc., et sur différents prisonniers qui ont habité ces maisons, sous la tyrannie de Robespierre; avec les chansons, couplets qui ont été faits.* Paris, Michel, an III, in-18, 7 feuillets pour le calendrier et 178 p.

Cet ouvrage, plusieurs fois réimprimé, contient bon nombre des récits cités plus haut et de nouveaux mémoires sur les prisons. La plupart des textes publiés dans notre recueil est extraite de ce recueil qui eut le plus grand succès. M. Tourneux pense qu'on peut l'attribuer à Coittant dont il sera question plus loin.

L'*Almanach des Prisons* est suivi du *Tableau des prisons de Paris sous le règne de Robespierre*, pour faire suite à l'*Almanach des Prisons*, contenant différentes anecdotes sur plusieurs prisonniers avec les couplets, pièces de vers, lettres et testaments qu'ils ont faits... *Second Tableau des prisons de Paris... Troisième Tableau...*, Paris, Michel, s. d., 3 volumes.

Ces *Tableaux* n'eurent pas moins de succès que l'*Almanach* et furent publiés de nouveau. Il est indispensable de les consulter pour l'histoire des prisons. Il serait trop long d'analyser ici les nombreux récits qu'ils contiennent de même que l'*Almanach des Prisons*. On peut consulter, à cet égard, l'ouvrage précité de M. Tourneux, t. I, p. 408. Dans les *Tableaux* comme dans les *Almanachs*, on peut lire, en plus des récits mentionnés plus haut, des anecdotes, des lettres et des chansons écrites par divers détenus des principales prisons de Paris,

*Histoire des prisons de Paris et des départements, contenant des mémoires rares et précieux, le tout pour servir à l'histoire de la Révolution française, notamment à la tyrannie de Robespierre et de ses agents et complices...*, par P.-J.-B. Nougaret (1797), 4 volumes in-12.

Cet ouvrage — recueil de textes qui complète l'*Almanach des Prisons* — est le plus volumineux qui ait été publié sur la question. Il doit être consulté avec prudence en raison des remaniements que Nougaret a fait subir à certains textes comme il le dit lui-même dans son avertissement :

« Nous ne partageons point, dit-il, l'enthousiasme de certains éditeurs, ni l'admiration exaltée de la plupart des commentateurs qui se passionnent tellement pour les livres qu'ils publient et chargent d'annotations, qu'ils en révèrent jusqu'à la moindre syllabe. Nous nous sommes permis de retrancher des pièces de vers très médiocres qui déparaient les autres, et de faire à certaines quelques corrections... Nous avons pris la même liberté à l'égard des morceaux de prose, dont nous avons retranché les longueurs, quand il s'en est trouvé, et changé quelques phrases. Nous aimons à croire que les estimables auteurs de ces intéressants récits nous pardonneront notre hardiesse en faveur du motif qui nous animait; nous cherchions à faire disparaître de légères taches qu'ils auraient

effacées eux-mêmes beaucoup mieux que nous, si nous avons eu le bonheur de les connaître et de les consulter. Les noms des citoyens Riouf (*sic*) et Coitant (*sic*) sont seuls parvenus jusqu'à nous au milieu de l'anonyme dont ils se sont enveloppés, et ils ont un mérite trop réel pour désapprouver le zèle d'un homme de lettres, leur confrère, qui n'a eu en vue que leur propre gloire.

« Quant aux auteurs connus, tels que Saint-Méard, Caron-Beaumarchais, Maton-La Varenne, Blanqui, Doucet-Suriny, Delandine », Nougaret — écrit M. Tourneux — avoue avoir supprimé « des longueurs dans certaines réflexions échappées aux tristes circonstances où ils se trouvaient et qui n'étaient vraiment intéressants qu'à cette époque. »

*Mémoires sur les prisons*, tome I<sup>er</sup>, contenant les « Mémoires d'un détenu », par Riouffe; *l'Humanité méconnue*, par J. Paris de l'Épinard; l'« Incarcération de Beaumarchais »; le « Tableau historique de la prison de Saint-Lazare », avec une notice sur la vie de Riouffe, des notes et des éclaircissements historiques. — Tome II, contenant ceux qui concernent les prisons de Port-Libre, du Luxembourg, de la rue de Sèvres, etc., etc., suivi du « Voyage des cent trente-deux Nantais », et d'une « Relation des maux soufferts par les prêtres déportés dans la rade de l'île d'Aix », avec des notes et des éclaircissements historiques. Paris, Baudoin frères, 1823, 2 vol. in-8<sup>o</sup>.

*Collection des mémoires relatifs à la Révolution française.*

Enfin, parmi les publications du XIX<sup>e</sup> siècle, il convient de citer la très curieuse *Description historique des prisons de Paris pendant et après la Révolution...*, par Saint-Edme,

1. C'est le texte de Baudoin que nous avons suivi en rééditant plusieurs des récits ci-dessus mentionnés.

Paris, 1828. — *Les Prisons de Paris sous la Révolution*, par Dauban (1870), qui contiennent plusieurs récits déjà publiés dans l'*Almanach* ou dans Nougaret. — *Les Mémoires sur les Comités de Salut public (1793-1794)*, avec introduction, notices et notes par M. de Lescure (Paris, Firmin-Didot, 1878). — *Les Massacres de septembre*, de G. Lenotre.

## II

Nous donnons ici — d'après M. Tourneux (*op. cit.*) — la liste complète des différentes éditions des Mémoires de Riouffe :

*Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, Paris, chez la citoyenne Br. Mathé, l'an III de la République, in-18, 96 p.

La pagination en chiffres arabes continue la pagination en chiffres romains.

Édition originale (anonyme) de la relation d'Honoré Riouffe. Le nom de l'auteur ne figure d'ailleurs que sur les réimpressions posthumes.

*Mémoires d'un Détenu*, Paris, chez la citoyenne Br. Mathé, l'an III de la République française, in-18, vii-119 p.

P. 109-116, stances composées à la Conciergerie.

P. 117, note qui se rapporte à la p. 70 (sur Roland et Clavière).

L'*Avis* de l'auteur, identique dans les deux premières éditions in-18, est sensiblement modifié et amplifié dans la deuxième édition réelle du format in-8<sup>o</sup>.

*Mémoires d'un détenu...*, seconde édition revue et augmentée. Paris, imp. Anjubault; Brigitte Mathé; Louvet, an III, in-8<sup>o</sup>, 1 f., xxiv-228 p.

Épigr. :

Ce n'est pas l'échafaud qui fait le criminel;  
Quand l'innocent y monte, il devient un autel.

MERCIER.

Parmi les additions de cette réimpression, dont il existe des ex. sur papier fort, on remarque une lettre de l'auteur à Joseph Souque (Paris, 5 ventôse an III), des *stances* déjà citées dans la première édition, la *Religion d'Ibrasch* et les *Maximes d'Ibrascha*, méditations philosophiques qu'on peut aussi attribuer à Riouffe; puis, sous le titre de *Pièces diverses*, un fragment d'une lettre de la veuve Guadet à une de ses amies, la dernière lettre de Frédéric Diétrich à ses enfants, celle de Brissot à Barère (Abbaye, 7 septembre an II), la *Défense* de la citoyenne Roland écrite de sa propre main, des notes sur le jugement du citoyen Cistine fils et les deux dernières lettres de celui-ci à sa femme.

*Mémoires d'un détenu...*, Toulouse, l'an III de la République française, in-8°, 2 ff., xxiv-186 p.

Même épigraphe. La note sur Roland et Clavière est fondue dans le texte, p. 58-60.

P. 185, lettre du Comité d'instruction publique signée : Garat, Ginguéné, Noël, et datée du 1<sup>er</sup> floréal an III, annonçant au district de Toulouse l'envoi de 4 ex. des *Mémoires d'un détenu*. P. 185, extrait des délibérations du directoire de ce district ordonnant la réimpression à 1.000 ex. desdits *Mémoires*. La délibération est approuvée par Collombel, représentant en mission...

*Mémoires d'un détenu...*, Paris, Brigitte Mathé et Louvet; Bordeaux, Deschamps et Dubois; Augustin Filliâtre et à la Bourse, chez les marchands de nouveautés, in-8°, 116 et 44 p.

Bibliothèque de M. Paul Lacombe. Même épigraphe. La

lettre à M. Joseph Souque et les autres pièces de l'appendice ont une pagination séparée.

*Mémoires d'un détenu...*, seconde édition revue et augmentée, Bapaume, imp. Danel et Héancre, l'an III de la République française, in-8°, 2 ff., xxvi-216 p.

Bibliothèque de M. Paul Lacombe.

Même épigraphe. La lettre à Joseph Souque est p. 121.

Les *Mémoires d'un détenu* ont encore été réimpr. dans le *Tableau des Prisons* (édition de Leipzig), t. IV, p. 3; dans Nougaret, t. I, p. 182; en 1823, dans la collection Barrière; en 1847, dans la *Nouvelle Bibliothèque de Mémoires* dirigée par le même éditeur (t. IX de la collection); en 1870, par Dauban; en 1871, à Limoges, chez Barbou (plusieurs tirages); en 1887, dans la *Nouvelle Bibliothèque à dix centimes* de la librairie H. Gautier, etc.

## TABLE

---

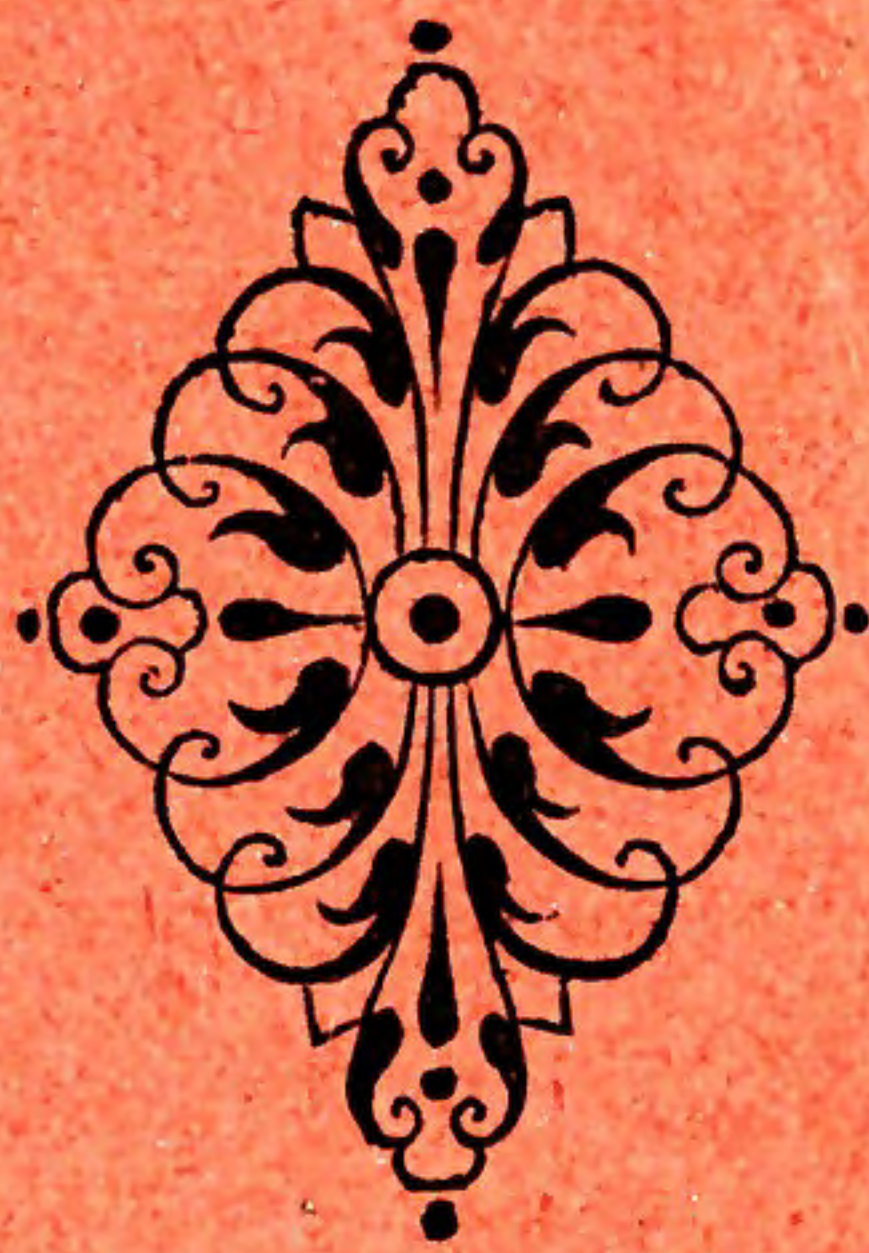
INTRODUCTION . . . . .	II
LA CONCIERGERIE. Extraits des <i>Mémoires d'un détenu</i> : Honoré Riouffe. . . . .	9
L'ABBAYE, L'HÔTEL-DIEU, L'ÉVÊCHÉ, LE PLESSIS. <i>L'Humanité méconnue ou les Horribles Souffrances d'un prisonnier</i> , par J. Paris de Lépinard . . . . .	75
LA MAIRIE, LA FORCE ET LE PLESSIS. Souvenirs d'un militaire détenu dans ces trois prisons.	114
LES MADELONNETTES. Récit de P.-E. Coittant.	156
PORT-LIBRE, LES CARMES. Récit de P.-E. Coittant . . . . .	181
LE LUXEMBOURG. Tableau du Luxembourg fait par un suspect (récit anonyme) . . . . .	212
POSTFACE . . . . .	262
APPENDICE. . . . .	265



---

3.-6129. — Impr. A. LEMERRE, 6, rue des Bergers, Paris.

---



101886